

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 30 novembre 2017

DCM N° 17-11-30-10

**Objet :** Examen pour l'exercice 2016 des rapports annuels des délégations de service public et des concessions de réseaux de la Ville de Metz, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'eau potable et d'élimination des déchets ménagers, du rapport annuel du camping municipal géré en régie et du rapport d'activité du Président de la commission consultative des services publics locaux.

**Rapporteur: M. le Maire**

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales pose que les Concessionnaires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation des services publics ou de réseaux doivent lui remettre un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service ainsi que les comptes retracant la totalité des opérations relatives à leur activité. L'examen de ces rapports pour l'année 2016, dont une synthèse est jointe à la présente délibération, est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui est invité à en prendre acte.

Par ailleurs, l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement ainsi que celui relatif au service d'élimination des déchets dont la compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Les rapports de ces services pour l'année 2016, remis par Metz Métropole, sont joints en annexe à la présente délibération. Conformément aux dispositions réglementaires précitées, une note liminaire de Monsieur le Maire, jointe à la présente délibération, est présentée au Conseil Municipal pour chacun des deux services publics transférés.

Aussi, suivant les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable au titre de l'année 2016 est présenté au Conseil Municipal. Pour mémoire, ce service est géré par la Ville en 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux constituée par la Ville de Metz s'est réunie et a examiné l'ensemble des rapports de délégation de service public et concessions de réseaux remis par les Concessionnaires au titre de l'année 2016 ainsi que le

rappor sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable pour l'année 2016.

Ladite Commission présente également à l'Assemblée Délibérante un état des travaux réalisés par elle au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est joint en annexe à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-3, L.1413-1, L.2224-5, L.5211-39 et D. 2224-1 et suivants ;

**VU** le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

**VU** les rapports annuels produits par les Délégataires et Concessionnaires de réseaux pour l'exercice 2016 et les synthèses produites à l'appui de la présente délibération ;

**VU** l'examen, en date du 06 novembre 2017, fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les rapports annuels des Délégataires de service public de la Ville ainsi que des concessions de réseaux pour l'exercice 2016 ;

**VU** l'examen, en date du 13 avril 2017, fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présenté par son Président pour l'année 2016 ;

**VU** le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2016 ;

**VU** le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'exercice 2016 ;

**VU** le rapport annexé à la présente délibération sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable ;

**VU** la note liminaire de Monsieur le Maire, annexée à la présente délibération, portant sur la nature, la qualité et le prix du service public d'assainissement dont la compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole ;

**VU** la note liminaire de Monsieur le Maire, annexée à la présente délibération, portant sur la nature, la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets dont la compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole ;

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2016 ;

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement transmis par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour l'exercice 2016 ;

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour l'exercice 2016 ;

**CONSIDERANT** que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit présenter au Conseil Municipal le rapport d'activité de ladite Commission au titre de l'exercice 2016 ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, des rapports annuels des Délégataires de service public et des Concessionnaires de réseaux de la Ville pour l'exercice 2016 et de la note de synthèse desdits rapports ;
- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, du rapport d'activité retraçant l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2016 ;
- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2016 ;
- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2016 transmis par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la note liminaire de Monsieur le Maire relative à ce service ;
- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016 transmis par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la note liminaire de Monsieur le Maire relative à ce service.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Contrôle de gestion  
Commissions : Commission Consultative des Services Publics Locaux  
Référence nomenclature «ACTES» : 1.2 Délégation de service public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la

date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25

Dont excusés : 15

**Décision : SANS VOTE**

# DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

*Synthèse 2016*



# SOMMAIRE

## *RAPPORTS DE SYNTHÈSE ANNUELS DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC*

### **1 - STATIONNEMENT**

1.1 - Parking Cathédrale	4
1.2 - Parking Coislin	8
1.3 - Parking Gare - Charles de Gaulle	12
1.4 - Parking Saint-Thiébault	16
1.5 - Parking de la Comédie	20
1.6 - Parking Gare Centre Pompidou	24
1.7 - Parking Mazelle	28
1.8 - Parking Paixhans	32
1.9 - Parking Arsenal/Esplanaide	36
1.10 - Stationnement sur voirie	40

### **2 - SPORTS ET SERVICES À LA POPULATION**

2.1 - Le Golf	44
2.2 - Les Arènes	48
2.3 - Le Crématorium	52
2.4 - L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage	56

### **3 - ÉNERGIE ET EAU POTABLE**

3.1 - Chauffage Urbain Metz-Est	60
3.2 - Chauffage Urbain Metz-Cité	66
3.3 - Eau potable	72

## *RAPPORTS DE SYNTHÈSE ANNUELS DES SERVICES EN RÉGIE*

<b>4 - CAMPING</b>	78
--------------------	----

## *RAPPORTS DE SYNTHÈSE ANNUELS DES CONCESSIONS DE RÉSEAUX*

<b>5 - CONCESSIONS DE RÉSEAUX</b>	81
5.1 - URM	82
5.2 - GRDF	86

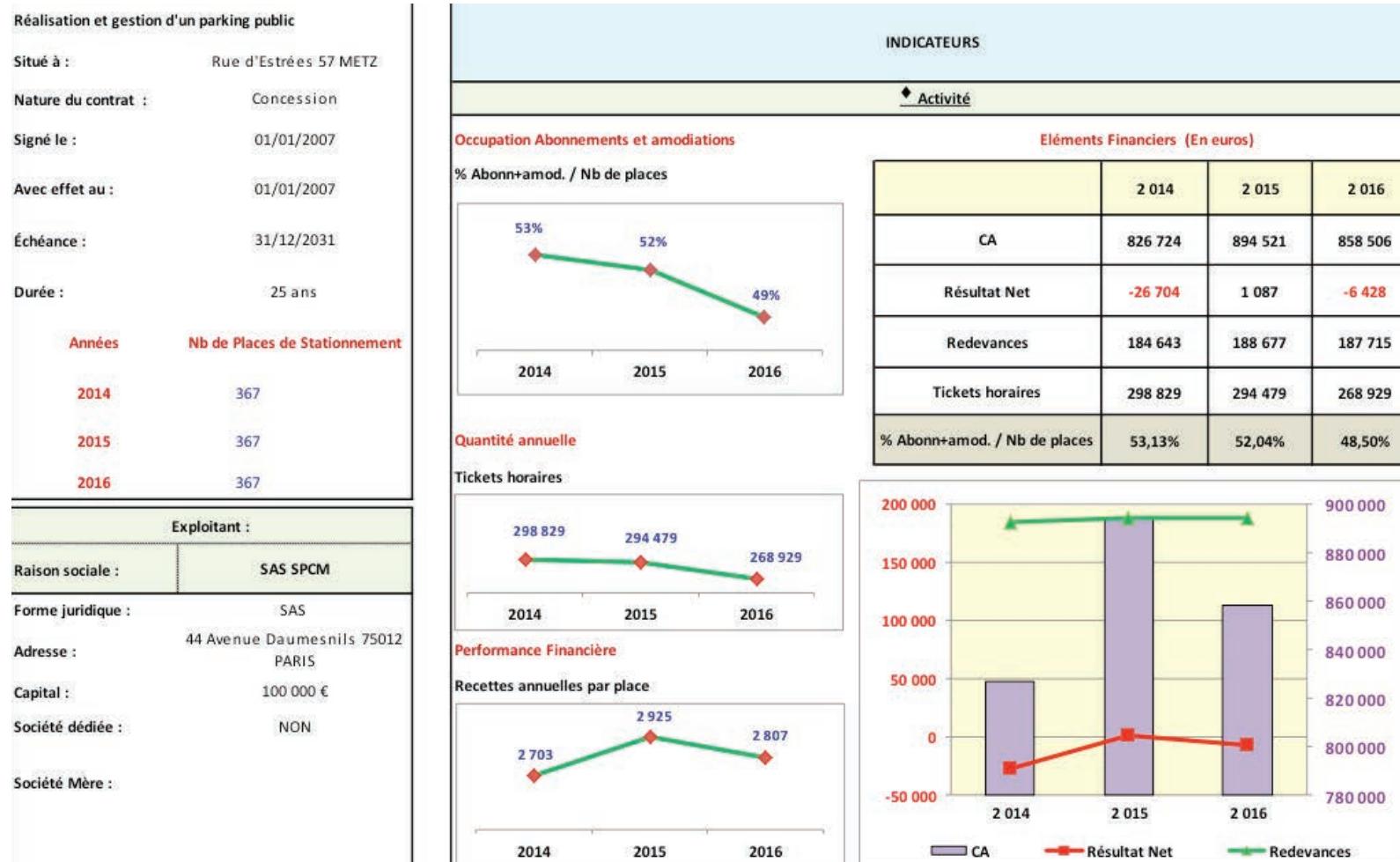
1

# ***STATIONNEMENT***

# 1.1 - PARKING CATHÉDRALE

## Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics	Code délégation : CATH	Date : 07 / 09 / 2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Stationnement
-------------------------------	--------------	--	------------------------	---	------------------------------------



## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	858 506	894 521	-4%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
<i>Dont CSP</i>	-	-	
Autres Produits et reprises	25 450	5 396	372%
<b>Total</b>	<b>883 956</b>	<b>899 917</b>	<b>-2%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	341 398	324 535	5%
Charges de personnel	50 172	52 939	-5%
Redevances Ville	187 715	188 677	-1%
Frais de siège	74 000	73 000	1%
Dotations aux amortissements et provisions	167 549	172 549	-3%
Autres charges	-	-	
<b>Total</b>	<b>820 834</b>	<b>811 700</b>	<b>1%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>63 122</b>	<b>88 217</b>	<b>-28%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>205 221</b>	<b>255 370</b>	<b>-20%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>69 550</b>	<b>-</b>	<b>86 410</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>720</b>
<b>IMPOTS BÉNÉFICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6 428</b>	<b>1 087</b>	<b>-691%</b>

### Compte d'exploitation en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Comparativement à la tendance observée sur la période 2013-2015, les recettes d'activité connaissent un décrochage. En effet, entre 2015 et 2016 le Chiffre d'Affaires de la délégation de service public du parking Cathédrale est en baisse de 36k€. Cette détérioration des produits de l'activité est due tant à une baisse de la fréquentation par les usagers horaires qu'à une baisse du nombre d'abonnements octroyés sur la période 2015-2016. Il est à préciser que le parking a connu des travaux au cours de l'année 2016.

Les charges d'exploitation sont en quasi-stagnation (+9k€) sur la période considérée, bien que les charges de personnel soient en légère baisse ainsi que les redevances versées à la Ville.

En conséquence, le résultat d'exploitation est en baisse par rapport à l'an passé de 25k€. Avec un résultat financier négatif, le résultat net est de - 6 428€ en 2016, contre +1 087€ en 2015. Ainsi, une légère baisse du résultat net est constatée sur la période considérée (-7,5 k€).

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à 187 715€ pour 2016, soit une légère baisse par rapport à celle reçue l'an passé (-1k€). Cette redevance est composée d'une somme fixe de 125 000€ non indexée et d'une part variable en fonction du Chiffre d'affaires (6,5% du CA inférieur à 1,4M€ et 50% au-delà).

A titre de comparaison, les frais de siège ont augmenté sur la période de 1k€.

## 3 - ÉCARTS ENTRE LE BUDGET DE DÉPART ET LES RÉALISATIONS

Les produits d'exploitation cumulés réalisés sont inférieurs aux produits prévus à la signature du contrat (-285k€), il en est de même s'agissant des charges d'exploitation (-128k€). S'agissant de ces dernières, les charges diverses constituent l'un des postes représentant une forte sur-réalisation par rapport au prévisionnel (+1,2M€) toutefois, en grande partie compensée par la sous-réalisation des charges de personnel en raison du recours à la sous-traitance. Ainsi, au final, le résultat d'exploitation cumulé réalisé est en déca des prévisions (-157k€). La redevance versée à la Ville apparaît plus conséquente que les prévisions du Délégataire (+750k€).

En conséquence, **le résultat net cumulé réalisé est inférieur aux prévisions (-535k€) sur la période 2010-2016.**

Les variations entre ces réalisations et ces prévisions, qui ont servi de base à l'élaboration du contrat, se résument comme suit (en € H.T.) :

◆ Période de	2007 à fin 2016	CATH	
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
<b>Recettes activités</b>	<b>8 069 103</b>	<b>8 506 819</b>	<b>-5%</b>
<b>Autres produits (1)</b>	<b>152 931</b>	<b>0</b>	
<i>(1): Dont CSP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<b>Σ Produits</b>	<b>8 222 034</b>	<b>8 506 819</b>	<b>-3%</b>
<b>Charges diverses</b>	<b>3 251 462</b>	<b>2 050 424</b>	<b>59%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>474 310</b>	<b>1 617 579</b>	<b>-71%</b>
<b>Redevances Ville</b>	<b>1 830 707</b>	<b>1 180 090</b>	<b>55%</b>
<b>Frais de siège</b>	<b>427 607</b>	<b>678 733</b>	<b>-37%</b>
<b>Dot amorts prov</b>	<b>1 584 173</b>	<b>2 169 054</b>	<b>-27%</b>
<b>Σ Charges</b>	<b>7 568 260</b>	<b>7 695 880</b>	<b>-2%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>653 774</b>	<b>810 938</b>	<b>-19%</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>-1 019 181</b>	<b>-641 663</b>	<b>-59%</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>-714</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat Net avant IS</b>	<b>-366 121</b>	<b>169 275</b>	<b>-316%</b>

Comparaison du Cumul des Réalisations par rapport aux Prévisions (en € H.T.)

## 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

### FRÉQUENTATION ET RECETTES HORAIRES

L'avenant n°3 à la DSP a instauré une nouvelle grille tarifaire qui est entrée en vigueur en date du 15 juin 2015, la tarification du parking était restée inchangée depuis le 1er janvier 2007.

La tarification horaire n'a pas évolué en 2016, seuls les tarifs des abonnements ont augmenté conformément aux dispositions de l'avenant n°3.

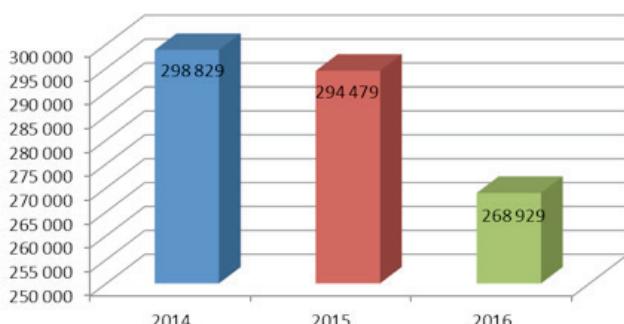
Suivant la tendance observée précédemment, la fréquentation horaire a baissé de 25 550 tickets (-8,68%) en 2016 comparativement à l'année précédente. Par conséquent, les recettes horaires annuelles sont en diminution de 37 914€ (-4,26%) par rapport à l'année 2015.

L'année 2016 a été rendue difficile économiquement par la conduite des travaux qui ont impliqués la neutralisation d'en moyenne 70 places sur une durée de 5 mois entre juillet et novembre provoquant une baisse sensible de la fréquentation du parking aussi bien en stationnement horaire qu'en abonnement.

Il y a tout de même une amélioration de la recette à la place/jour (de 8,01€ à 8,28€ sur la période) mais qui peut être en partie due à une neutralisation partielle du parking. La moyenne du ticket a également connu une nette amélioration de 3,01€ à 3,17€ T.T.C entre 2015 et 2016 (+5,33%), bien que la durée moyenne de stationnement n'ait quasiment pas été modifiée.

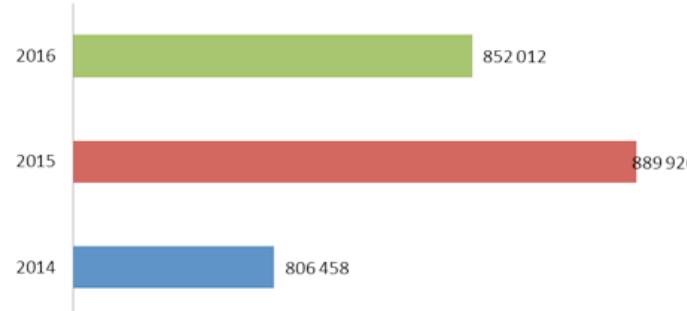
### Fréquentation des usagers horaires hors préventes (en quantité)

#### fréquentation horaire



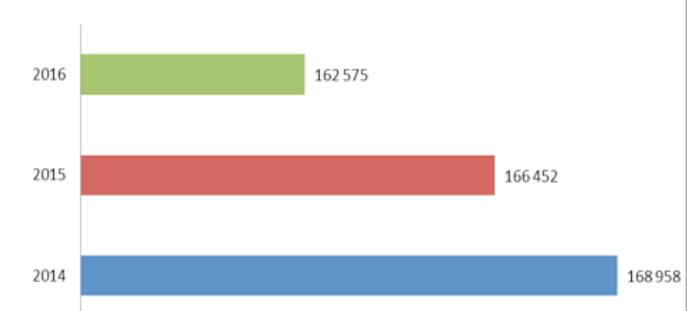
### Recettes liées aux tickets horaires hors préventes (en € T.T.C.)

#### recettes



### Recettes liées aux abonnements sur l'année (en € T.T.C.)

#### recettes abonnement



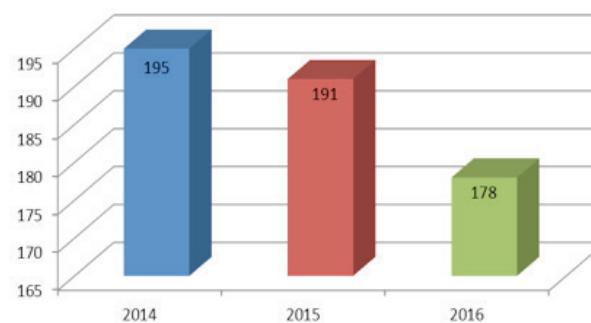
### FRÉQUENTATION ET RECETTE ABONNÉ

Le nombre d'abonnements a faiblement diminué en 2016 comparativement à l'année précédente (-6.81%). En conséquence, les recettes liées à ce produit ont baissé de 2.33% entre 2015 et 2016.

Cette évolution s'inscrit dans une tendance baissière depuis 4 ans.

### Nombre moyen d'abonnements souscrits sur l'année (en unités)

#### abonnement



## 5 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le programme de travaux initié par le Délégataire et commencé en 2016 va se poursuivre et s'achever courant 2017.

Voici les améliorations réalisées en 2016 ou à venir courant 2017 :

- Réfection partielle des dallages - fait en 2016,
- Réfection complète des revêtements sols - murs - plafonds niveaux -2 et -3 - fait en 2016,
- Divers travaux de second œuvre - traitement cosmétique - fait majoritairement en 2016, poursuite en 2017,
- Remplacement des luminaires dans les circulations verticales - fait en 2016,
- Remplacement de l'ensemble de l'éclairage de sécurité - fait en 2016,
- Remplacement du matériel de péage - fait en 2016,
- Remplacement du dispositif de guidage/comptage à la place et amélioration de la signalétique - à venir en 2017,
- Divers travaux de reprise serrurerie, vitrerie, plomberie - fait en 2016,
- Travaux de mise en accessibilité complète du parking - à venir en 2017.

## 6 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- Ouverture du parking au public 7j/7 et 24h/24.
- Présence du personnel 24h/24 et 7j/7 par les agents SPCM et de la société d'assistance/surveillance.

Pour permettre aux usagers de déposer leurs remarques/observations/ réclamations, un cahier de doléances est disponible à l'accueil.

Il y a eu 112 enquêtes de satisfaction réalisées et renseignées sur l'interface auprès de la clientèle en 2016. Il ressort des réponses que le niveau de service et les équipements du parc sont considérés comme « bons », selon l'enquête, et globalement « appréciés » de la clientèle qui souhaite toutefois disposer d'un accès plus facile au registre de réclamation.

En 2016, le Délégataire a activé le fonctionnement de la Carte « Bonjour Metz » en entrées et sorties du parking.

## 7 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Voici ce qui a été fait pour permettre l'amélioration du service rendu à la clientèle avec la mise en place de nouvelle fonctionnalité :

- Mise en place des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides – à venir en 2017,
- Paiement par carte GR – à venir en 2017.

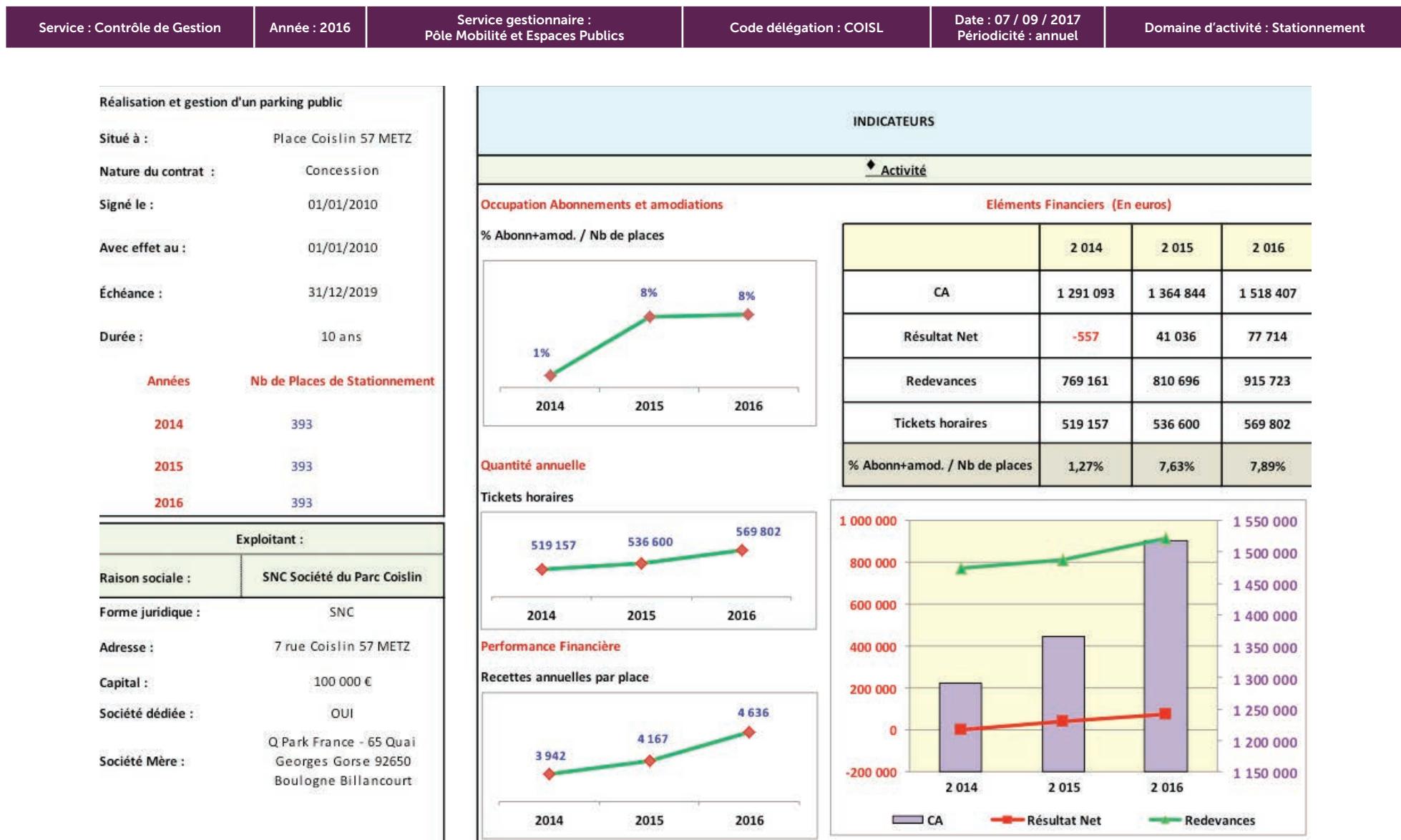
Au 1er janvier 2018, la compétence relative aux parcs de stationnement en ouvrage sera transférée à Metz Métropole.

## PHOTOGRAPHIES DU PARKING CATHÉDRALE SUITE AUX TRAVAUX RÉALISÉS EN 2016



## 1.2 - PARKING COISLIN

### Tableau de bord



## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	1 518 407	1 364 844	11%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
<i>Dont CSP</i>	-	-	
Autres Produits et reprises	-	-	
<b>Total</b>	<b>1 518 407</b>	<b>1 364 844</b>	<b>11%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	69 010	71 406	-3%
Charges de personnel	134 919	143 573	-6%
Redevances Ville	915 723	810 696	13%
Frais de siège	154 532	144 948	7%
Dotations aux amortissements et provisions	148 300	151 915	-2%
Autres charges	18 024	-	
<b>Total</b>	<b>1 440 508</b>	<b>1 322 538</b>	<b>9%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>77 899</b>	<b>42 306</b>	<b>84%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>244 223</b>	<b>194 221</b>	<b>26%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>185</b>	<b>-</b>	<b>85%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>IMPOTS BÉNÉFICE</b>			
<b>RESULTAT NET</b>	<b>77 714</b>	<b>41 036</b>	<b>89%</b>

### Compte d'exploitation en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Après une progression de +6% du Chiffre d’Affaires l’an passé, les recettes d’activité de la délégation du parc COISLIN sont en progression de +11% par rapport à celles enregistrées en 2015. Cette progression est due à une hausse de la fréquentation et du ticket horaire moyen sur la période.

Les charges d’exploitation sont en hausse de 9% par rapport à l’année précédente. Cette évolution semble cohérente par rapport à l’évolution des recettes d’activité, tout comme cela était le cas l’an passé, particulièrement pour les redevances versées à la Ville et les frais de siège, dont les montants sont arrêtés en fonction du Chiffre d’affaires principalement.

Au final, le résultat d’exploitation est quasi-similaire au résultat net, en l’absence de frais financiers importants et de résultat d’exploitation. Le résultat net est en progression de +89% par rapport à l’année passée (soit +35k€). Cette variation étant induite par une plus forte hausse du Chiffre d’Affaires, sous l’effet d’une croissance de la fréquentation, comparativement à l’évolution des charges d’exploitation sur la période.

La présente délégation représente toujours, à ce jour, le plus fort rendement de Chiffre d’affaires par place de parking.

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

La redevance versée à la Ville annuellement s’élève à 916k€ en 2016, contre 811k€ en 2015. Cette redevance comprend une somme fixe indexée annuellement de 555k€ et une redevance variable en fonction du Chiffre d’affaires (55% du CA compris entre 900k€ et 1415k€ et 75% du CA au-dessus de 1415k€; les seuils étant indexés).

## 3 - ÉCARTS ENTRE LE BUDGET DE DÉPART ET LES RÉALISATIONS

En raison de charges d’exploitation cumulées réalisées supérieures aux prévisions établies lors de la signature du contrat (+7%) et d’une réalisation du Chiffre d’Affaires cumulé en déçà des prévisions de recettes (-6%), le résultat net cumulé réalisé de la délégation est inférieur aux perspectives proposées à la signature du contrat par Q-PARK (-1,3M€). Le résultat financier cumulé négatif participe également à ce constat. Il est à noter que l’écart entre le résultat net cumulé prévu et réalisé s’est dégradé par rapport à l’an passé (1,189M€ l’an passé), ceci induit que les perspectives de résultat annuel sur la fin de la délégation (terme au 31/12/2019) étaient meilleures que la réalisation annuelle en 2016.

Les variations entre ces réalisations et ces prévisions, qui ont servi de base à l’élaboration du contrat, se résument comme suit (en € H.T.) :

En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
<b>Recettes activités</b>	<b>9 472 021</b>	<b>10 075 257</b>	<b>-6%</b>
<b>Autres produits (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<i>(1): Dont CSP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<b>Σ Produits</b>	<b>9 472 021</b>	<b>10 075 257</b>	<b>-6%</b>
<b>Charges diverses</b>	<b>540 153</b>	<b>773 833</b>	<b>-30%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 077 188</b>	<b>807 539</b>	<b>33%</b>
<b>Redevances Ville</b>	<b>5 523 152</b>	<b>5 531 242</b>	<b>0%</b>
<b>Frais de siège</b>	<b>1 079 873</b>	<b>479 226</b>	<b>125%</b>
<b>Dot amorts prov</b>	<b>834 631</b>	<b>881 577</b>	<b>-5%</b>
<b>Σ Charges</b>	<b>9 054 997</b>	<b>8 473 417</b>	<b>7%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>417 024</b>	<b>1 601 840</b>	<b>-74%</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>-70 872</b>	<b>58 508</b>	<b>-221%</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>-78</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat Net avant IS</b>	<b>346 074</b>	<b>1 660 348</b>	<b>-79%</b>

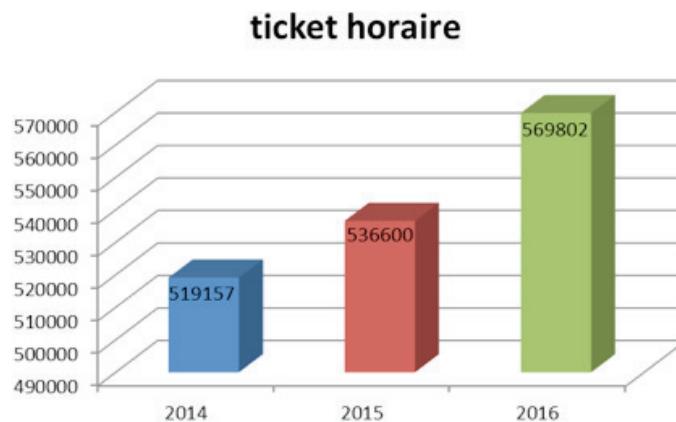
### Comparaison du Cumul des Réalisations par rapport aux Prévisions (en € H.T.)

## 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

### FRÉQUENTATION HORAIRE

La fréquentation du parc a connu une forte progression pour 2016 par rapport à l'année précédente : 33 202 usagers supplémentaires, soit +5,8%. Cette évolution traduit une tendance de fond constatée ces 4 dernières années particulièrement.

### Quantité de tickets horaires sur l'année (en unités)



### RECETTES HORAIRE

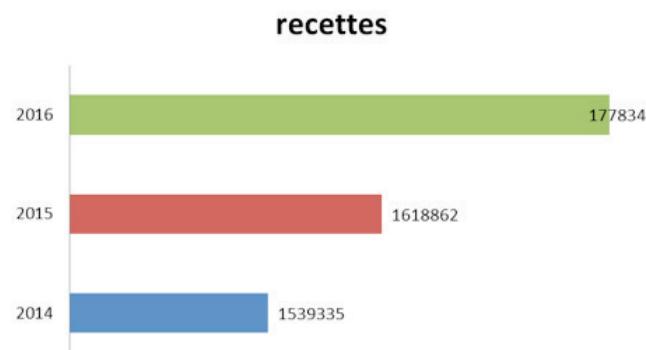
Le ticket moyen est en hausse de 3,33% entre 2015 et 2016.

Le Chiffre d'affaires horaire est en hausse par rapport à 2015 de +159k€ T.T.C. Cette évolution est due tant à une augmentation de la fréquentation qu'à une augmentation du ticket moyen sur le parc de stationnement.

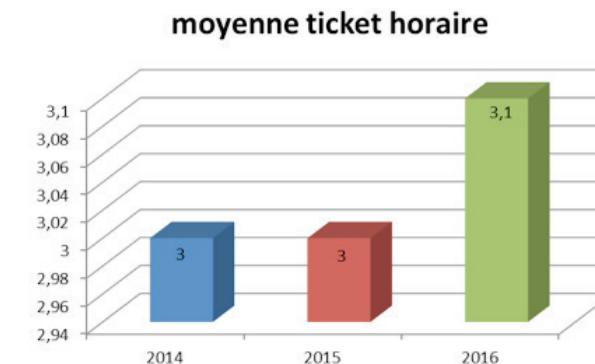
Ce début d'année 2016 en hausse s'explique tout d'abord par l'absence de neige sur les premiers mois de l'année, n'occasionnant pas de gêne pour les usagers pour un stationnement en plein air. La mise en place de l'après-midi shopping tous les 1ers mercredis du mois et des ouvertures du dimanche des soldes auraient eu un effet très positif sur les recettes, selon le Délégataire.

Dans le contexte général, le Délégataire avance également la fin de travaux à proximité du parc permettant un meilleur accès aux usagers.

### Recettes horaires sur l'année (en € T.T.C.)



### Valeur du ticket moyen par heure (en € T.T.C.)



La valeur du ticket moyen revient à un niveau constaté en 2013.

## 5 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- Parking ouvert 24h/24 et 7j/7.

Présence du personnel :

- de 8h00 à 22h00 du lundi au jeudi;
- de 8h00 à 2h00 le vendredi;
- de 9h00 à 2h00 le samedi;
- et de 11h00 à 18h00 le dimanche.

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- En 2016, le Marché de Noël a débuté le 19 novembre;
- La fin des travaux à proximité du parc a participé à la hausse de fréquentation du parc Coislin;
- La Responsable du suivi opérationnel et contractuel du site a quitté l'entreprise fin janvier 2016 pour changer de secteur d'activité;
- Un collaborateur a été promu, en passant d'agent d'exploitation à responsable d'exploitation en Janvier afin d'assurer la continuité du travail de la Responsable du suivi opérationnel et contractuel;
- Réfection d'un avaloir endommagé;
- Reprise de la signalisation horizontale et verticale.

## PHOTOGRAPHIES DU PARKING COISLIN ET DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2016



Comme chaque année, le Délégataire réalise une enquête de satisfaction auprès des usagers horaires et abonnés (1210 usagers interrogés cette année). Le niveau de satisfaction global des services offerts pour le parking Coislin est satisfaisant (note moyenne de 8.15/10 soit 66%). 85% des usagers interrogés recommanderaient ce parking.

## ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ

- Le parking est surveillé par vidéo 7j/7 et 24h/24.
- En dehors de la présence des agents sur le parc, report de la vidéosurveillance et de l'interphonie auprès du centre de télégestion et de contact à Valence. Les agents du Centre de Contact, présents 24h/24 peuvent, à distance, résoudre les problèmes que peuvent rencontrer les usagers.

## SERVICE À LA CLIENTÈLE

Plusieurs services pour le confort des clients :

- défibrillateur,
- une aide au démarrage pour batterie,
- prêt de parapluie et de poussette,
- un bureau d'informations et d'accueil,
- un garage à vélo et des espaces détentes.

À compter du 1er janvier 2018, la compétence relative aux parcs de stationnement en ouvrage sera transférée à Metz Métropole.

# 1.3 - PARKING GARE - CHARLES DE GAULLE

## Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics	Code délégation : CDG	Date : 25 / 08 /2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Stationnement																																																										
<b>Réalisation et gestion d'un parking public</b> <p><b>Situé à :</b> Place du Général de Gaulle 57 METZ</p> <p><b>Nature du contrat :</b> Concession</p> <p><b>Signé le :</b> 29/12/1993</p> <p><b>Avec effet au :</b> 07/06/1995 FR</p> <p><b>Échéance :</b> 06/06/2025 FR</p> <p><b>Durée :</b> 30 ans</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Années</th> <th>Nb de Places de Stationnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>585</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>585</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>585</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Exploitant :</b></p> <p><b>Raison sociale :</b> SNC Parking de la Gare</p> <p><b>Forme juridique :</b> SNC</p> <p><b>Adresse :</b> 13 rue du Coëtslosquet 57 METZ</p> <p><b>Capital :</b> 152 449 €</p> <p><b>Société dédiée :</b> OUI</p> <p><b>Société Mère :</b> SA URBIS PARK - 13 rue du Coëtslosquet 57 METZ</p>		Années	Nb de Places de Stationnement	2014	585	2015	585	2016	585	<p><b>INDICATEURS</b></p> <p><b>Occupation Abonnements et amodiatis</b></p> <p><b>% Abonn+amod. / Nb de places</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>% Abonn+amod. / Nb de places</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>62%</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>63%</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>73%</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Quantité annuelle</b></p> <p><b>Tickets horaires</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Tickets horaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>103 942</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>110 145</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>120 105</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Performance Financière</b></p> <p><b>Recettes annuelles par place</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Recettes annuelles par place</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>2 246</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>2 467</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>2 737</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Eléments Financiers (En euros)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2 014</th> <th>2 015</th> <th>2 016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td> <td>1 094 976</td> <td>1 202 433</td> <td>1 334 146</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>421 426</td> <td>423 857</td> <td>246 657</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>12 498</td> <td>12 740</td> <td>494 363</td> </tr> <tr> <td>Tickets horaires</td> <td>103 942</td> <td>110 145</td> <td>120 105</td> </tr> <tr> <td>% Abonn+amod. / Nb de places</td> <td>61,71%</td> <td>63,25%</td> <td>73,33%</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>CA</b> <b>Résultat Net</b> <b>Redevances</b></p>						Année	% Abonn+amod. / Nb de places	2014	62%	2015	63%	2016	73%	Année	Tickets horaires	2014	103 942	2015	110 145	2016	120 105	Année	Recettes annuelles par place	2014	2 246	2015	2 467	2016	2 737		2 014	2 015	2 016	CA	1 094 976	1 202 433	1 334 146	Résultat Net	421 426	423 857	246 657	Redevances	12 498	12 740	494 363	Tickets horaires	103 942	110 145	120 105	% Abonn+amod. / Nb de places	61,71%	63,25%	73,33%
Années	Nb de Places de Stationnement																																																														
2014	585																																																														
2015	585																																																														
2016	585																																																														
Année	% Abonn+amod. / Nb de places																																																														
2014	62%																																																														
2015	63%																																																														
2016	73%																																																														
Année	Tickets horaires																																																														
2014	103 942																																																														
2015	110 145																																																														
2016	120 105																																																														
Année	Recettes annuelles par place																																																														
2014	2 246																																																														
2015	2 467																																																														
2016	2 737																																																														
	2 014	2 015	2 016																																																												
CA	1 094 976	1 202 433	1 334 146																																																												
Résultat Net	421 426	423 857	246 657																																																												
Redevances	12 498	12 740	494 363																																																												
Tickets horaires	103 942	110 145	120 105																																																												
% Abonn+amod. / Nb de places	61,71%	63,25%	73,33%																																																												

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	1 334 146	1 202 433	11%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
Dont CSP	-	-	
Autres Produits et reprises	169 462	217 367	-22%
Total	1 503 608	1 419 800	6%
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	130 123	127 942	2%
Charges de personnel	325 409	330 082	-1%
Redevances Ville	494 363	12 740	3780%
Frais de siège	154 811	156 703	-1%
Dotations aux amortissements et provisions	193 506	406 370	-52%
Autres charges	1	1	0%
Total	1 298 213	1 033 838	26%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>205 395</b>	<b>385 962</b>	<b>-47%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>229 440</b>	<b>574 966</b>	<b>-60%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>40 319</b>	<b>36 479</b>	<b>11%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>943</b>	<b>1 416</b>	<b>-33%</b>
<b>IMPOTS BÉNÉFICE</b>	-	-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>246 657</b>	<b>423 857</b>	<b>-42%</b>

### Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

La base de calcul de la redevance revenant à la Ville a été revue par voie d'avenant, d'un commun accord entre le Délégataire et la Ville. Ce qui explique cette hausse conséquente entre 2015 et 2016, de 12,8 k€ à 464k€. Conformément à l'article 2.5 de l'avenant n°7, la redevance est déterminée de la manière suivante :

« Le Concessionnaire verse à la Ville une redevance pour occupation du domaine public annuelle qui se décompose de la façon suivante :

- Une part fixe égale à 100.000 euros,
- Une part variable correspondant à 30% du chiffre d'affaires du Concessionnaire réalisé au cours de l'année considérée.

Il s'agit d'une provision donc une redevance fixe (100k€) et 30% du chiffre d'affaires budgété par le délégataire (394,4k€). La régularisation du montant de redevance s'effectuera l'année N+1 quand le chiffre d'affaires sera connu et validé par un commissaire aux comptes lors de la certification des comptes annuels du délégataire.

Toutefois, les charges d'exploitation connaissent également une forte augmentation de 26% en 2016, comparativement à l'année précédente. Le montant total s'élève à 1,3M€ en 2016, contre 1M€ en 2015. Cette augmentation provient principalement du nouveau mode de calcul de la redevance à partir de 2016, alors que les charges de personnel sont maîtrisées (-1% sur la période). Cette progression des charges entraîne une diminution du résultat d'exploitation entre 2015 et 2016, s'établissant à 205k€ en 2016 contre 385k€ en 2015.

À cela s'ajoute un résultat financier de 40k€ et un résultat exceptionnel de 1k€, le résultat net est donc de l'ordre de 247k€ pour 2016 contre 424k€ en 2015 (-42%).

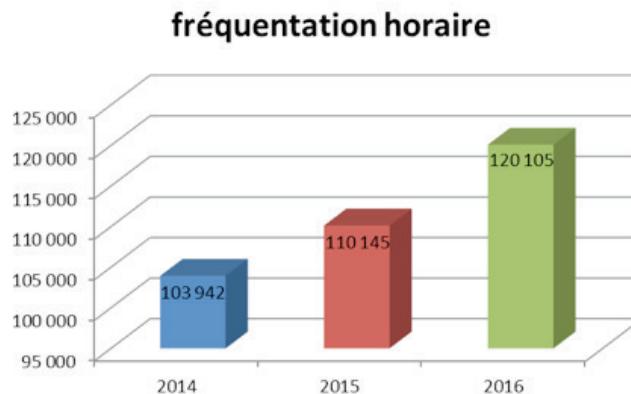
### 3 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

#### FRÉQUENTATION HORAIRES

La fréquentation de la clientèle ferroviaire baisse en 2016 : 75 321 tickets enregistrés en 2016 contre 76 222 tickets en 2015, soit une légère baisse de 1%. Cette tendance est constatée depuis 2014 où le parking enregistrait 84 452 tickets pour cette année.

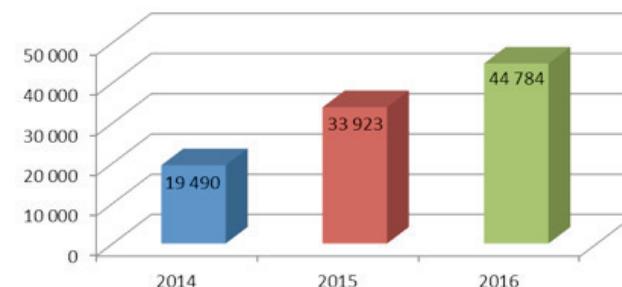
En revanche, la clientèle employant le dépose minute ne cesse d'augmenter depuis 2015 : 44 784 tickets en 2016 contre 33 923 tickets en 2015, soit une hausse assez conséquente de 32% sur la période. Pour cause, la suppression de l'aire «dépose-minute» à proximité du parking qui a provoqué un report d'usagers sur le parking. Pour mémoire, ce parking dispose de 30 minutes gratuites depuis le 15/06/2015 (20 minutes auparavant).

#### Fréquentation des usagers horaires en nombre de tickets



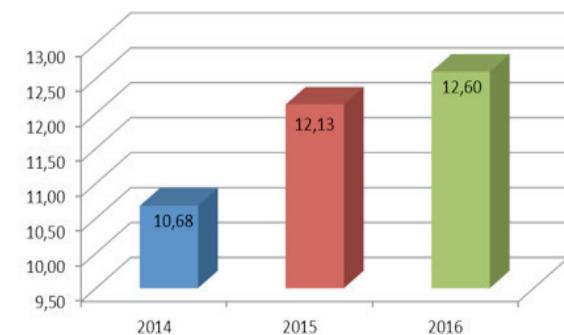
#### Fréquentation des usagers du dépose-minute en nombre de tickets

#### Fréquentation horaire hors prévendus - dépose minute < 30min



#### Evolution de la moyenne du ticket horaire (en € T.T.C)

#### moyenne ticket horaire

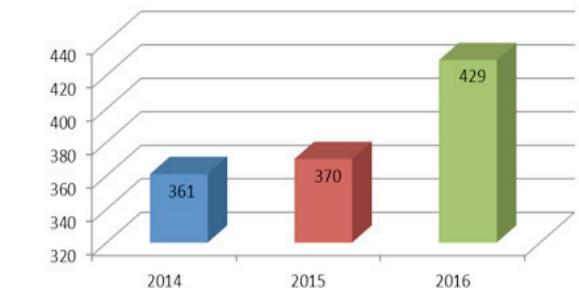


#### ABONNEMENTS

La fréquentation des usagers horaires ayant tendance à baisser ces dernières années, URBIS privilégie le développement de la clientèle «abonnés». Avec une hausse d'abonnements de l'ordre de 16% entre 2015 et 2016, le parking enregistre 429 abonnements en moyenne sur cette année 2016.

#### Quantité d'abonnements sur l'année (tous types d'abonnement (en unité))

#### Nombre d'abonnement sur l'année: tout type d'abonnement



#### RECETTES HORAIRES

Les recettes en 2016, tous type d'usagers confondus, augmentent de 3%, soit +29 k€ par rapport à l'année 2015. Elles sont d'un montant total de 953 k€. Malgré une baisse de fréquentation des usagers horaires de 1,18%, le parking enregistre une hausse du ticket moyen de 4% sur la période, soit 12,60€ en 2016 contre 12,13€ en 2015.

## 4 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- Parking ouvert 24h/24 ; 7j/7 aux usagers horaires et abonnés.
- Présence du personnel permanente.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Modification des grilles tarifaires pour les abonnés au 1er janvier 2016 (l'abonnement résident annuel passe de 1 183€ en 2015 à 1 226€ en 2016) ;
- Changement de la borne barrière en février ;
- Installation de bornes électriques en mars ;
- Mise en service de ces bornes électriques en mai ;
- Mise à jour manuelle pour mise en service de la carte «Bonjour Metz» en octobre ;
- Condamnation des caisses 2 et 3 suite à un changement de matériels en novembre.

## 5 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Ont été réalisés, les pistes d'améliorations suivantes annoncées en 2015 : l'application ponctuelle de corindon dans les allées de circulation du parking, la réfection du groupe électrogène ainsi que l'installation de bornes de recharges électriques.

Les axes suivants sont à améliorer pour l'activité à venir :

- Reprise de la main courante issue de secours;
- Continuité des ondes radioélectriques.

Un plan GER (Gros Entretien et Renouvellement) a été contractualisé entre le Délégataire et la Ville par voie d'avenant au contrat de délégation. Le Délégataire s'engage à réaliser des travaux de gros entretien et de renouvellement des matériels et de l'équipement pour un montant global de 390k€ sur la durée restante du contrat, soit 9 ans et demi. Tous ces travaux sont échelonnés annuellement et font partie de ce plan de renouvellement. Pour 2016, les réalisations s'établissaient à 169k€, montant annuel réalisé identique à celui budgétié au plan GER pour cet exercice 2016 mais avec une répartition différente des travaux de renouvellement sur d'autres postes.

À compter du 1er janvier 2018, la compétence relative aux parcs de stationnement sera transférée à Metz Métropole.

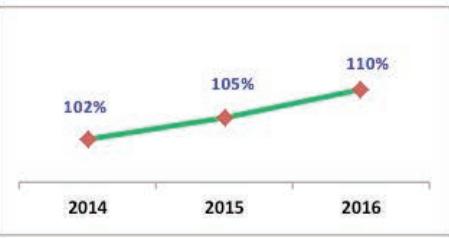
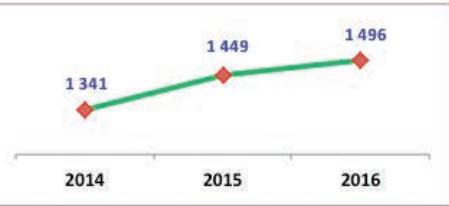
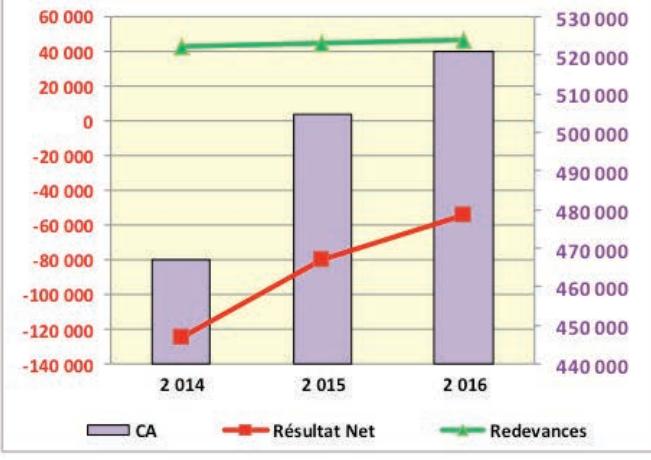
## PHOTOGRAPHIES DU PARKING CHARLES DE GAULLE – GARE : TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2016



Le Délégataire réalise des enquêtes de satisfaction annuelle auprès des usagers et abonnés. Cela a été mis en place sur l'ouvrage dans le but de mieux contrôler la qualité du service, ces enquêtes comportent 13 indicateurs dont la propreté du parc de stationnement et en particulier des cages d'escaliers, la disponibilité des ascenseurs, la disponibilité de la vidéosurveillance ou encore, pour exemple, la présence des extincteurs et du matériel de lutte contre l'incendie (bacs à sable, plans d'évacuations, etc...). Les retours sont très positifs, une moyenne de 96,3% d'usagers « satisfaits » des services. Les seules réclamations enregistrées sur l'année 2016 concernaient les travaux réalisés dans le parc courant octobre (3 réclamations) et les abonnements (3 réclamations).

# 1.4 - PARKING SAINT-THIÉBAULT

## Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics	Code délégation : STTHIEB	Date : 06 / 09 / 2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Stationnement														
Réalisation et gestion d'un parking public		INDICATEURS																	
Situé à : Place St Thiébault 57 METZ		♦ Activité																	
Nature du contrat : Concession		Occupation Abonnements et amodiatisons																	
Signé le : 23/10/2007		Eléments Financiers (En euros)																	
Avec effet au : 01/11/2007		% Abonn+amod. / Nb de places																	
Échéance : 31/10/2027																			
Durée : 20 ans		Quantité annuelle																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Années</th> <th>Nb de Places de Stationnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>418</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>418</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>418</td> </tr> </tbody> </table>		Années	Nb de Places de Stationnement	2014	418	2015	418	2016	418	Tickets horaires									
Années	Nb de Places de Stationnement																		
2014	418																		
2015	418																		
2016	418																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exploitant :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Raison sociale :</td> <td>SA INDIGO</td> </tr> <tr> <td>Forme juridique :</td> <td>SA I</td> </tr> <tr> <td>Adresse :</td> <td>61 Avenue Jules Quentin 92 NANTERRE</td> </tr> <tr> <td>Capital :</td> <td>91 420 758 €</td> </tr> <tr> <td>Société dédiée :</td> <td>NON</td> </tr> <tr> <td>Société Mère :</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Exploitant :		Raison sociale :	SA INDIGO	Forme juridique :	SA I	Adresse :	61 Avenue Jules Quentin 92 NANTERRE	Capital :	91 420 758 €	Société dédiée :	NON	Société Mère :					
Exploitant :																			
Raison sociale :	SA INDIGO																		
Forme juridique :	SA I																		
Adresse :	61 Avenue Jules Quentin 92 NANTERRE																		
Capital :	91 420 758 €																		
Société dédiée :	NON																		
Société Mère :																			
		Performance Financière																	
		Recettes annuelles par place																	
																			
																			

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	520 975	504 884	3%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
<i>Dont CSP</i>	-	-	
Autres Produits et reprises	-	433	-100%
<b>Total</b>	<b>520 975</b>	<b>505 317</b>	<b>3%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	109 098	110 233	-1%
Charges de personnel	145 688	166 426	-12%
Redevances Ville	46 758	44 606	5%
Frais de siège	47 148	44 716	5%
Dotations aux amortissements et provisions	176 133	158 353	11%
Autres charges	-	-	
<b>Total</b>	<b>524 825</b>	<b>524 334</b>	<b>0%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 850</b>	<b>- 18 973</b>	<b>80%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>172 283</b>	<b>138 903</b>	<b>24%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>50 662</b>	<b>- 61 099</b>	<b>17%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-	-	
<b>IMPOTS BENEFICE</b>	-	-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>54 512</b>	<b>- 80 072</b>	<b>32%</b>
<b>Compte de résultat en € H.T.</b>			

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Suivant la tendance de l'exploitation entre 2014 et 2015, les recettes d'activités du parc de stationnement sont en hausse de 3% en 2016 comparativement à l'année précédente. La hausse du produit des abonnements (+18k€), liée à la croissance des abonnements souscrits et à l'actualisation contractuelle des tarifs applicables en la matière, permet d'assurer cette progression des recettes au global en dépit d'une légère baisse des recettes liées au stationnement des usagers horaires dans le parc (-2k€) sur la période.

Parallèlement, les charges d'exploitation sont quasi-stables par rapport à l'année précédente. Il est à noter une forte baisse du poste des charges de personnel (-12%) sur la période, alors que les dotations aux amortissements et les frais de sièges sont en croissance de 11 et 5% respectivement comparativement à l'exercice précédent.

Sous l'effet de la hausse des produits dans un contexte de stabilisation des charges, le résultat d'exploitation connaît une amélioration par rapport à l'exercice 2015 de +15k€.

Toutefois, les charges financières, en baisse constante, viennent minorer le résultat net final pour atterrir à -55k€ en fin d'année 2016. Ce résultat est en progressive amélioration ces dernières années.

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

Le produit de redevance est en hausse de 5% par rapport à l'an passé (46 758€ en 2016). Cette redevance comprend une somme fixe indexée annuellement de 10€ par place de stationnement et une redevance variable en fonction du Chiffre d'Affaires.

## 3 - ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

Au cumul, le résultat net cumulé de l'exploitation du parc de stationnement est de -501k€ contre +612k € prévus, soit une différence de -1 113k€. Cette différence entre le compte d'exploitation prévisionnel et les réalisations est due quasi-exclusivement à une sous-réalisation des recettes liées à l'activité du parc de stationnement (-1,1M€). En dépit d'une activité moindre, les charges d'exploitation sont contenues dans les projections de début de contrat (-76k€), alors que les charges financières cumulées apparaissent plus lourdes que prévues initialement (+45k€).

Les variations entre ces réalisations et ces prévisions, qui ont servi de base à l'élaboration du contrat, se résument comme suit (en € H.T.) :

◆ Période de	2007 à fin 2016	STTHIEB	
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
<b>Recettes activités</b>	<b>4 530 095</b>	<b>5 676 842</b>	<b>-20%</b>
<b>Autres produits (1)</b>	<b>3 377</b>	<b>0</b>	
<i>(1): Dont CSP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<b>Σ Produits</b>	<b>4 533 472</b>	<b>5 676 842</b>	<b>-20%</b>
<b>Charges diverses</b>	<b>1 005 745</b>	<b>1 151 107</b>	<b>-13%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 506 128</b>	<b>1 406 566</b>	<b>7%</b>
<b>Redevances Ville</b>	<b>405 168</b>	<b>722 433</b>	<b>-44%</b>
<b>Frais de siège</b>	<b>404 500</b>	<b>539 300</b>	<b>-25%</b>
<b>Dot amorts prov</b>	<b>1 167 638</b>	<b>745 285</b>	<b>57%</b>
<b>Σ Charges</b>	<b>4 489 179</b>	<b>4 564 691</b>	<b>-2%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>44 293</b>	<b>1 112 151</b>	<b>-96%</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>-545 410</b>	<b>-500 098</b>	<b>-9%</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>243</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat Net avant IS</b>	<b>-500 874</b>	<b>612 053</b>	<b>-182%</b>
			<b>0</b>
<b>Comparaison du Cumul des Réalisations par rapport aux Prévisions en € H.T.)</b>			

## 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

Pour mémoire, le paiement par pas de 15 min a été mis en place depuis le 15 juin 2015, suite à la loi HAMON. La grille tarifaire reste la même qu'au deuxième semestre 2015.

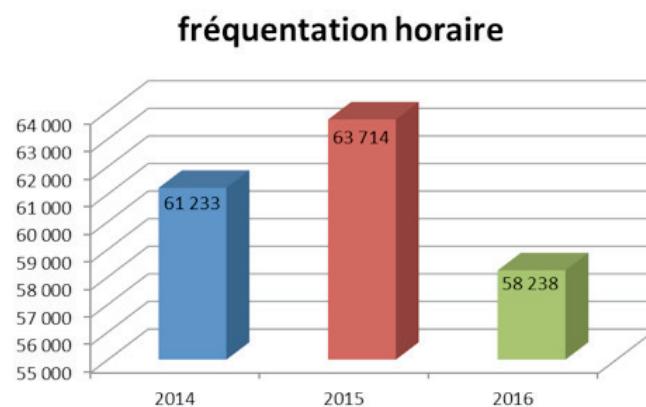
Il apparaît une baisse du nombre de tickets horaires vendus (-2 239) en 2016 comparativement à l'exploitation de l'année 2015 (-1.09%). Malgré cette baisse de fréquentation des usagers horaires, les recettes augmentent de près de 2.88% par rapport à l'année passée, grâce à une croissance du produit des abonnements (+5.42%) et des recettes des pré-ventes (+2.08%).

Le ticket moyen passe à 4.29€ T.T.C. en 2016 à 4.08€ T.T.C. en 2015, soit une augmentation de 5.15%.

### FRÉQUENTATION HORAIRE (EN QUANTITÉ)

Le Délégué explique cette baisse de fréquentation par plusieurs facteurs: une insuffisance de visibilité de la signalétique statique autour du parc et l'absence d'activités génératrices d'affluence équivalente dans le périmètre de chalandise du parking par rapport aux activités présentes par le passé (scanner ST THIEBAULT, hôpital SAINT ANDRE).

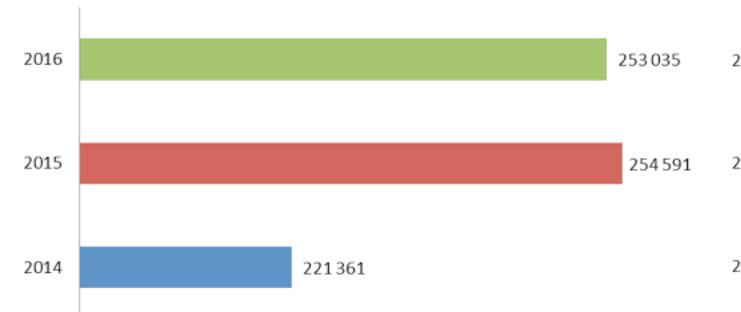
### Quantité de tickets horaires (pré-ventes incluses)



### RECETTES HORAIRÉS

**Total des recettes « horaires » sur l'année (pré-ventes incluses) en € T.T.C.**

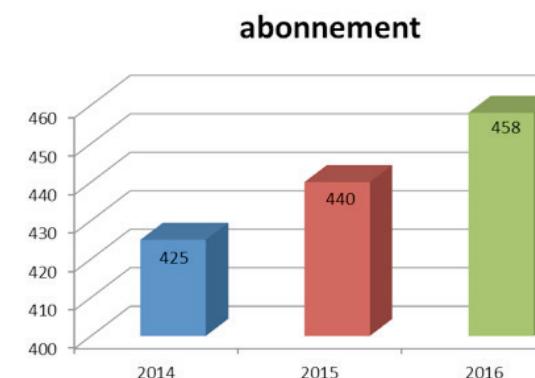
### recettes horaires



Le montant des pré-ventes est de 39 103,60€ T.T.C. en 2016 contre 38 306,60€ T.T.C. en 2015.

### FRÉQUENTATION DES ABONNÉS

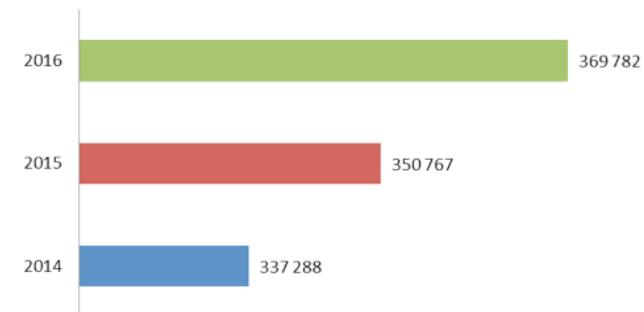
#### Fréquentation liée aux abonnements (quantité moyenne annuelle)



### RECETTES DES ABONNÉS

**Recettes liées aux abonnements (en € T.T.C.)**

### recettes abonnement



Conformément à l'évolution de la fréquentation du parc par les usagers abonnés et par effet d'une actualisation de la grille tarifaire, les recettes liées aux abonnements sont en progression de +19k€ T.T.C. sur la période.

## 5 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

En 2016, la carte «Bonjour Metz» a été mise en place. Cette carte de fidélité dématérialisée permet aux usagers de payer leur stationnement dans le parking, tout en bénéficiant d'avantages en «cash back».

Un outil SAMEX a également été mis en place en 2016 dans le parc. Ce Système d'Aide à la Maintenance et à l'Exploitation dispose des fonctionnalités suivantes :

- Planification des rondes d'exploitation;
- Intervention sur demande ou appel client;
- Gestion de ticket d'incidents électroniques;
- Main courante électronique;
- Protection du travailleur isolé;
- Reporting.

## 6 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- Le parking est ouvert 24h/24 et 7j/7 aux horaires et abonnés munis d'un ticket.
- La présence du personnel est assurée du lundi au samedi de 8h00 à 20h00.

Les services associés gratuits :

- Prêt de parapluie, caddies, kit de dépannage;
- abonnement sur internet;
- application smartphone des parkings Indigo.

Le Délégataire réalise des enquêtes de satisfaction auprès des usagers et abonnés révélant, cette année, que les horaires de présence du personnel sur le parc n'étaient « pas très bien adaptés ». Il en ressort que les informations à l'extérieur et à l'intérieur du parc sont plutôt « claires et suffisantes ».

## 7 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

- Réfection des sols;
- Etude sur la structure de l'ouvrage;
- Déploiement d'Op'N'Go pour le paiement par mobile;
- Etude pour le passage en mode contact en borne d'entrées-sorties pour faciliter les flux;
- Proposition de renforcement de la signalétique dynamique et statique;
- Mise en place de 4 bornes de recharge pour voitures électriques;
- Changement de l'édicule en sortie de l'escalier SAINT AUGUSTIN suivant les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France;
- Réfection de main courante de l'escalier en sortie SAINT AUGUSTIN.

À compter de mai 2017, les produits du parc de stationnement ST THIEBAULT sont également mis en vente à l'Espace Metz Stationnement.

À compter du 1er janvier 2018, la compétence relative aux parcs de stationnement sera transférée à Metz Métropole.

# 1.5 - PARKING DE LA COMÉDIE

## Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics	Code délégation : COMED	Date : 25 / 08 / 2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Stationnement																																																																										
<b>Réalisation et gestion d'un parking public</b> <p><b>Situé à :</b> Place de la Comédie 57 METZ</p> <p><b>Nature du contrat :</b> Concession</p> <p><b>Signé le :</b> 29/07/1991</p> <p><b>Avec effet au :</b> 12/05/1993</p> <p><b>Échéance :</b> 11/05/2023</p> <p><b>Durée :</b> 30 ans</p> <table> <thead> <tr> <th>Années</th> <th>Nb de Places de Stationnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>620</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>620</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>620</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Exploitant :</b></p> <p><b>Raison sociale :</b> SNC Parking de la Comédie</p> <p><b>Forme juridique :</b> SNC</p> <p><b>Adresse :</b> 13 rue du Coëtlosquet 57 METZ</p> <p><b>Capital :</b> 152 449 €</p> <p><b>Société dédiée :</b> OUI</p> <p><b>Société Mère :</b> SA URBIS PARK - 13 rue du Coëtlosquet 57 METZ</p>		Années	Nb de Places de Stationnement	2014	620	2015	620	2016	620	<b>INDICATEURS</b> <p><b>♦ Activité</b></p> <p><b>Occupation Abonnements et amodiatisons</b></p> <p><b>% Abonn+amod. / Nb de places</b></p> <table> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>% Abonn+amod. / Nb de places</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>115%</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>66%</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>72%</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Eléments Financiers (En euros)</b></p> <table> <thead> <tr> <th></th> <th>2 014</th> <th>2 015</th> <th>2 016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td> <td>997 203</td> <td>1 051 972</td> <td>1 161 973</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>430 365</td> <td>481 350</td> <td>557 035</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>13 963</td> <td>13 354</td> <td>14 382</td> </tr> <tr> <td>Tickets horaires</td> <td>194 115</td> <td>213 387</td> <td>223 759</td> </tr> <tr> <td>% Abonn+amod. / Nb de places</td> <td>115,48%</td> <td>66,45%</td> <td>71,94%</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Quantité annuelle</b></p> <p><b>Tickets horaires</b></p> <table> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Tickets horaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>194 115</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>213 387</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>223 759</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Performance Financière</b></p> <p><b>Recettes annuelles par place</b></p> <table> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Recettes annuelles par place</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>1 930</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>2 036</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>2 249</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>CA</b> <b>Résultat Net</b> <b>Redevances</b></p> <table> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>CA</th> <th>Résultat Net</th> <th>Redevances</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>997 203</td> <td>430 365</td> <td>13 963</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>1 051 972</td> <td>481 350</td> <td>13 354</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>1 161 973</td> <td>557 035</td> <td>14 382</td> </tr> </tbody> </table>						Année	% Abonn+amod. / Nb de places	2014	115%	2015	66%	2016	72%		2 014	2 015	2 016	CA	997 203	1 051 972	1 161 973	Résultat Net	430 365	481 350	557 035	Redevances	13 963	13 354	14 382	Tickets horaires	194 115	213 387	223 759	% Abonn+amod. / Nb de places	115,48%	66,45%	71,94%	Année	Tickets horaires	2014	194 115	2015	213 387	2016	223 759	Année	Recettes annuelles par place	2014	1 930	2015	2 036	2016	2 249	Année	CA	Résultat Net	Redevances	2014	997 203	430 365	13 963	2015	1 051 972	481 350	13 354	2016	1 161 973	557 035	14 382
Années	Nb de Places de Stationnement																																																																														
2014	620																																																																														
2015	620																																																																														
2016	620																																																																														
Année	% Abonn+amod. / Nb de places																																																																														
2014	115%																																																																														
2015	66%																																																																														
2016	72%																																																																														
	2 014	2 015	2 016																																																																												
CA	997 203	1 051 972	1 161 973																																																																												
Résultat Net	430 365	481 350	557 035																																																																												
Redevances	13 963	13 354	14 382																																																																												
Tickets horaires	194 115	213 387	223 759																																																																												
% Abonn+amod. / Nb de places	115,48%	66,45%	71,94%																																																																												
Année	Tickets horaires																																																																														
2014	194 115																																																																														
2015	213 387																																																																														
2016	223 759																																																																														
Année	Recettes annuelles par place																																																																														
2014	1 930																																																																														
2015	2 036																																																																														
2016	2 249																																																																														
Année	CA	Résultat Net	Redevances																																																																												
2014	997 203	430 365	13 963																																																																												
2015	1 051 972	481 350	13 354																																																																												
2016	1 161 973	557 035	14 382																																																																												

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	1 161 973	1 051 972	10%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
<i>Dont CSP</i>	-	-	
Autres Produits et reprises	417	247	269%
<b>Total</b>	<b>1 162 390</b>	<b>1 051 725</b>	<b>11%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	117 834	115 394	2%
Charges de personnel	271 446	247 504	10%
Redevances Ville	14 382	13 354	8%
Frais de siège	22 418	19 450	15%
Dotations aux amortissements et provisions	199 163	189 281	5%
Autres charges	1	1	0%
<b>Total</b>	<b>625 244</b>	<b>584 984</b>	<b>7%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>537 146</b>	<b>466 741</b>	<b>15%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>735 893</b>	<b>656 270</b>	<b>12%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>19 889</b>	<b>14 289</b>	<b>39%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-	320	-100%
<b>IMPÔTS BÉNÉFICE</b>	-	-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>557 035</b>	<b>481 350</b>	<b>16%</b>

### Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Les recettes d'activité affichent une progression constante depuis 2014 (+5% en 2015, +10% désormais en 2016) : 1 162k€ de recettes comptabilisées en 2016. Par place de stationnement, les recettes sont de l'ordre de 2 250€ en 2016, contre 1 930€ en 2014. Cette progression s'explique principalement par la hausse des recettes horaires (+80k€ par rapport à 2015) et la hausse également des recettes abonnés (+50k€ par rapport à 2015). Avec +5% d'évolution sur le nombre de tickets vendus et une progression du ticket horaire moyen de 2,68€ à 2,90€ sur la période, les recettes horaires s'établissent à 661k€ en 2016, contre 580k€ en 2015. Pour ce qui est des abonnements, les recettes s'établissent à 488k€ en 2016, contre 438k€ en 2015 (soit une progression de 12% contre 14% pour les recettes horaires sur 2016).

Les charges d'exploitation affichent une hausse de 7%, pour un montant total de 625k€ en 2016, contre 585k€ en 2015. Cette hausse est principalement due à la hausse des charges de personnel sur la période (+24k€), qu'elles relèvent des charges de prestations URBIS PARK SERVICES dans le cadre du contrat de prestations de service comme sur les charges directes du personnel d'exploitation, d'entretien et de surveillance.

Avec un taux de variation plus conséquent des produits (+11%) par rapport aux charges (+7%) sur la période, le résultat d'exploitation s'améliore de 15% par rapport à 2015. Il s'établit à 537k€ pour 2016, contre 467k€ en 2015. Le Délégataire enregistre également un résultat financier de 20k€ sur cet exercice 2016. Le résultat net comptable est donc une nouvelle fois excédentaire : il s'élève à 557k€ sur 2016. En constante progression depuis 2014 où il était de l'ordre de 430 k€.

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à la somme de 14,3k€ pour 2016 (+1k€ par rapport à 2015). Il s'agit d'une redevance d'occupation du domaine public, elle est égale à 3% du résultat courant.

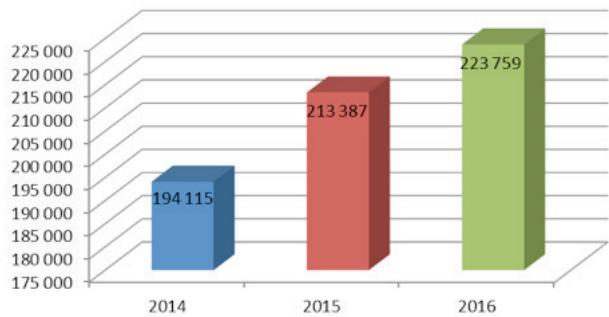
## 3 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

### FRÉQUENTATION HORAIRE

La fréquentation ne cesse d'augmenter sur le parking Comédie, 223 759 tickets enregistrés en 2016, soit +5% par rapport à 2015 (+10 400 tickets environ). Pour cette année 2016, le parking a bénéficié d'un report d'usagers en raison des travaux réalisés sur le parking Cathédrale. De plus, le nouvel emplacement de la grande roue, située Place d'Armes à l'occasion du Marché de Noël, est un grand succès pour la fréquentation du parking. Le mois de décembre 2016 enregistre 40% de tickets supplémentaires comparativement aux autres mois de l'année.

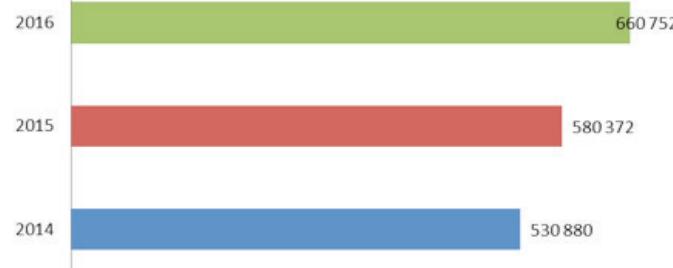
### Quantité de tickets horaires sur l'année

fréquentation horaire

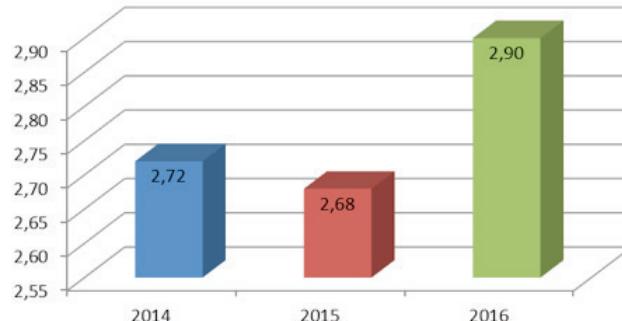


### RECETTES HORAIRES

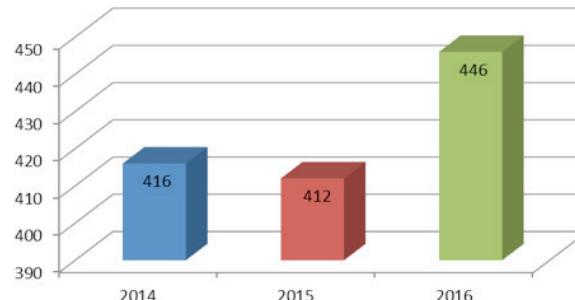
Augmentation de +13% des recettes horaires, soit 661 k€ de recettes sur 2016, contre 580 k€ en 2015. Cette hausse est expliquée, en partie, par un très beau mois de janvier, grâce à la prolongation de la grande Roue et du démarrage des soldes. Les recettes horaires enregistrent, uniquement sur le mois de janvier 2016, une hausse de 28% par rapport au même mois de janvier 2015.

**Recettes horaires sur l'année (en € T.T.C)****recettes horaires****TICKET MOYEN**

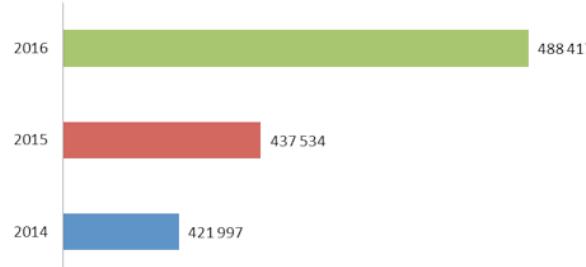
Sur 2016 : augmentation du ticket moyen (+9%) qui dépasse même le seuil unitaire de 3€ sur les mois d'ouverture du Marché de Noël. Le ticket moyen annuel passe de 2,68€ à 2,90€ en 2016. Cette augmentation due en partie à la récupération d'une nouvelle clientèle grâce à la nouvelle organisation du Marché de Noël (de nombreux stands Place de Chambre et Place de la Comédie).

**Prix moyen d'un ticket sur l'année (en € T.T.C)****moyenne ticket horaire****FRÉQUENTATION ABONNÉS**

En début d'année a été lancée une nouvelle offre pour récupérer des abonnés résidents (ce qui a permis d'épurer la liste d'attente) : + 8% du nombre d'abonnés sur la période avec 446 abonnements en 2016 contre 412 abonnements en 2015.

**Fréquentation liée aux abonnés (moyenne d'abonnements par mois)****abonnement****RECETTES ABONNÉS**

Il y a eu une augmentation des recettes d'abonnement d'environ 12% en 2016, soit +51 k€ par rapport à 2015, pour un montant total de recettes de 488 k€, due en partie à la révision tarifaire en adéquation avec l'évolution du nombre d'abonnements.

**Recettes liées aux abonnements (en € T.T.C)****recettes abonnement****4 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS**

Investissements réalisés au cours de l'année 2016 :

- Vitrophanie édicule ascenseur ;
- Traitement infiltration paroi moulée ;
- Serrurerie : réfection portes et main courante (côté temple et édicule ascenseur) ;
- Mise en place de 2 places électriques ;
- Changement de 2 moteurs de désenfumage (n°3 au niveau -2 et -3) ;
- Fidélité commerçante avec le développement de la carte «Bonjour Metz» ;
- Mise aux normes BT13 + remplacement de 2 caisses automatiques.

**5 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE**

- Parking ouvert 24h/24 ; 7j/7 aux usagers horaires et abonnés.

Présence du personnel :

- de 7h00 à 21h00 du lundi au jeudi,
- de 7h00 à 02h00 le vendredi,
- de 8h00 à 03h00 le samedi,
- et de 13h00 à 20h00 le dimanche.

Le Délégataire réalise des enquêtes de satisfaction annuelle auprès des usagers et abonnés. Cette enquête a été mise en place sur l'ouvrage dans le but de mieux contrôler la qualité du service. Elle comporte 13 indicateurs dont la propreté du parc de stationnement et en particulier des cages d'escaliers, la disponibilité des ascenseurs, la disponibilité de la vidéosurveillance ou encore, pour exemple, la présence des extincteurs et du matériel de lutte contre l'incendie (bacs à sable, plans d'évacuation). Les retours sont très positifs, une moyenne de 97% d'usagers «satisfait» des services. Le parking compte 10 réclamations sur 2016 relatives aux abonnements (augmentation du tarif, paiement ticket).

## 6 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Ont été réalisées les pistes d'améliorations suivantes (annoncées en 2015) :

- le changement des caisses automatiques,
- le coffret de commande GE,
- ainsi que l'installation de bornes de recharges électriques.

Les axes suivants restent à améliorer pour l'activité à venir :

- La mise en place d'une continuité des ondes radio dans le parc, afin de faciliter les interventions des sapeurs-pompiers,
- Aménagement bureaux d'exploitation,
- Peinture parc (délimitation et numérotation des places, poteaux et plafond).

Un plan GER (Gros Entretien et Renouvellement) a été contractualisé entre le Délégataire et la Ville. Il s'engage à réaliser des travaux de gros entretien et de renouvellement des matériels et des équipements pour un montant global de 566k€ sur la durée restante du contrat, soit 8 ans. Tous ces travaux sont échelonnés annuellement et font partie de ce plan de renouvellement. Pour 2016, les réalisations s'établissaient à 120k€, montant réalisé conforme au montant budgétré du plan GER contractuel.

Conformément aux informations transmises à la Ville de Metz, la société URBIS PARK SA a changé de dénomination sociale à compter du 05/12/2016. Elle se nomme désormais REPUBLIQUE SA. Concomitamment, URBIS PARK SERVICES, société d'exploitation du parking Gare pour le compte de la société REPUBLIQUE SA, a été cédée au groupe TRANSDEV Stationnement le 20/12/2016.

A compter du 1er janvier 2018, la compétence relative aux parcs de stationnement sera transférée à Metz Métropole.

## PHOTOGRAPHIES DES TRAVAUX RÉALISÉS AU SEIN DU PARKING COMÉDIE AU COURS DE L'ANNÉE 2016



# 1.6 - PARKING GARE CENTRE POMPIDOU

## Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics	Code délégation : POMPID	Date : 25 / 09 / 2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Stationnement																																									
<b>Réalisation et gestion d'un parking public</b> <p>Situé à : Rue aux Arènes ZAC de l'Apmphithéâtre 57 METZ</p> <p>Nature du contrat : Concession</p> <p>Signé le : 12/07/2005</p> <p>Avec effet au : 26/09/2008</p> <p>Échéance : 25/09/2038</p> <p>Durée : 30 ans</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Années</th><th>Nb de Places de Stationnement</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td><td>701</td></tr> <tr> <td>2015</td><td>701</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>701</td></tr> </tbody> </table> <p>Exploitant :</p> <p>Raison sociale : SA URBIS PARK</p> <p>Forme juridique : SA</p> <p>Adresse : 13 rue du Coëtlosquet 57 METZ</p> <p>Capital : 6 450 137 €</p> <p>Société dédiée : NON</p> <p>Société Mère :</p>		Années	Nb de Places de Stationnement	2014	701	2015	701	2016	701	<b>INDICATEURS</b> <p>◆ Activité</p> <p><b>Occupation Abonnements et amodiatisons</b></p> <p>% Abonn+amod. / Nb de places</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>% Abonn+amod. / Nb de places</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td><td>84%</td></tr> <tr> <td>2015</td><td>75%</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>76%</td></tr> </tbody> </table> <p><b>Quantité annuelle</b></p> <p><b>Tickets horaires</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Tickets horaires</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td><td>85 522</td></tr> <tr> <td>2015</td><td>90 616</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>90 134</td></tr> </tbody> </table> <p><b>Performance Financière</b></p> <p><b>Recettes annuelles par place</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Recettes annuelles par place</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td><td>1 907</td></tr> <tr> <td>2015</td><td>2 133</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>2 234</td></tr> </tbody> </table>					Année	% Abonn+amod. / Nb de places	2014	84%	2015	75%	2016	76%	Année	Tickets horaires	2014	85 522	2015	90 616	2016	90 134	Année	Recettes annuelles par place	2014	1 907	2015	2 133	2016	2 234								
Années	Nb de Places de Stationnement																																													
2014	701																																													
2015	701																																													
2016	701																																													
Année	% Abonn+amod. / Nb de places																																													
2014	84%																																													
2015	75%																																													
2016	76%																																													
Année	Tickets horaires																																													
2014	85 522																																													
2015	90 616																																													
2016	90 134																																													
Année	Recettes annuelles par place																																													
2014	1 907																																													
2015	2 133																																													
2016	2 234																																													
		<p><b>Eléments Financiers (En euros)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>1 114 144</td><td>1 246 164</td><td>1 305 242</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-410 353</td><td>-234 314</td><td>-205 638</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>23 860</td><td>23 860</td><td>22 283</td></tr> <tr> <td>Tickets horaires</td><td>85 522</td><td>90 616</td><td>90 134</td></tr> <tr> <td>% Abonn+amod. / Nb de places</td><td>83,74%</td><td>74,89%</td><td>76,18%</td></tr> </tbody> </table> <p><b>CA</b></p> <p><b>Résultat Net</b></p> <p><b>Redevances</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>CA</th><th>Résultat Net</th><th>Redevances</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td><td>1 114 144</td><td>-410 353</td><td>23 860</td></tr> <tr> <td>2015</td><td>1 246 164</td><td>-234 314</td><td>23 860</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>1 305 242</td><td>-205 638</td><td>22 283</td></tr> </tbody> </table>						2 014	2 015	2 016	CA	1 114 144	1 246 164	1 305 242	Résultat Net	-410 353	-234 314	-205 638	Redevances	23 860	23 860	22 283	Tickets horaires	85 522	90 616	90 134	% Abonn+amod. / Nb de places	83,74%	74,89%	76,18%	Année	CA	Résultat Net	Redevances	2014	1 114 144	-410 353	23 860	2015	1 246 164	-234 314	23 860	2016	1 305 242	-205 638	22 283
	2 014	2 015	2 016																																											
CA	1 114 144	1 246 164	1 305 242																																											
Résultat Net	-410 353	-234 314	-205 638																																											
Redevances	23 860	23 860	22 283																																											
Tickets horaires	85 522	90 616	90 134																																											
% Abonn+amod. / Nb de places	83,74%	74,89%	76,18%																																											
Année	CA	Résultat Net	Redevances																																											
2014	1 114 144	-410 353	23 860																																											
2015	1 246 164	-234 314	23 860																																											
2016	1 305 242	-205 638	22 283																																											

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	1 305 242	1 246 164	5%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
<b>Dont CSP</b>	-	-	
Autres Produits et reprises	- 50	5 663	-101%
<b>Total</b>	<b>1 305 192</b>	<b>1 251 827</b>	<b>4%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	168 207	205 991	-18%
Charges de personnel	296 118	235 997	25%
Redevances Ville	22 283	23 860	-7%
Frais de siège	41 155	40 631	1%
Dotations aux amortissements et provisions	983 067	979 662	0%
Autres charges	-	-	
<b>Total</b>	<b>1 510 830</b>	<b>1 486 141</b>	<b>2%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 205 638</b>	<b>- 234 314</b>	<b>12%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>777 479</b>	<b>739 685</b>	<b>5%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	-	-	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-	-	
<b>IMPOTS BÉNÉFICE</b>	-	-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 205 638</b>	<b>- 234 314</b>	<b>12%</b>
<b>Compte d'exploitation en € H.T.</b>			

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Le Chiffre d'affaires est en constante progression depuis 2014. D'un montant total de 1,1M€ en 2014, 1,2M€ en 2015, il s'établit à 1,3M€ en 2016 soit +5% sur le dernier exercice. Cela représente un Chiffre d'affaires annuel de 2 234€ par place de stationnement en 2016, contre 1 905€ en 2014. Cette hausse est principalement due à la progression des recettes abonnés (+11%) et des recettes horaires (+8%). Pour les abonnements, les recettes sur 2016 s'élèvent à 576k€, contre 520k€ en 2015, soit +56k€ de recettes supplémentaires enregistrées. Cette variation est expliquée principalement par l'augmentation des tarifs au 1er janvier et non la hausse d'1% seulement du nombre d'abonnés. On note une progression du ticket moyen de 9,5% sur la période (8,84€ en 2016 contre 8€ en 2015) malgré une baisse de fréquentation horaire de la clientèle ferroviaire. Même phénomène que sur le parking Gare Pompidou, il y a un report des usagers du dépose-minute supprimé à proximité de la gare ferroviaire. Le nombre de tickets distribués pour une durée de stationnement inférieure à 30 minutes ne cesse d'augmenter depuis 2014. Les recettes horaires s'élèvent à un montant total de 724k€ en 2016, en hausse de 8% par rapport à 2015 (672k€).

À côté de la progression de 4% des recettes d'exploitation, les charges d'exploitation affichent une hausse maîtrisée de 2% sur 2016. D'un montant total de 1 511k€ en 2016, contre 1 486k€ en 2015. Les charges externes ont diminué sur 2016 de 38k€ mais les charges de personnel enregistrent une hausse de 60k€ principalement due à des charges de remplacement liées à l'absentéisme du personnel. Ces charges sont relevées sur les charges de prestations d'URBIS PARK SERVICE dans le cadre du contrat de prestations de service comme sur les charges directes du personnel d'exploitation, d'entretien et de surveillance.

Le niveau de charges d'exploitation reste encore nettement supérieur aux recettes obtenues sur l'activité du parking, ce qui explique le résultat d'exploitation encore négatif de 206k€ en 2016. Il y a une amélioration à noter de 28k€ par rapport à 2015 due à la variation en valeur plus importante des produits que des charges du Délégataire.

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à la somme de 22,3k€ en 2016 contre 23,8k€ en 2015, soit une diminution de 7% sur la période. Cette somme comprend une redevance d'occupation du domaine public (somme fixe indexée annuellement de 2k€) et une redevance variable égale à 2% du Chiffre d'affaires.

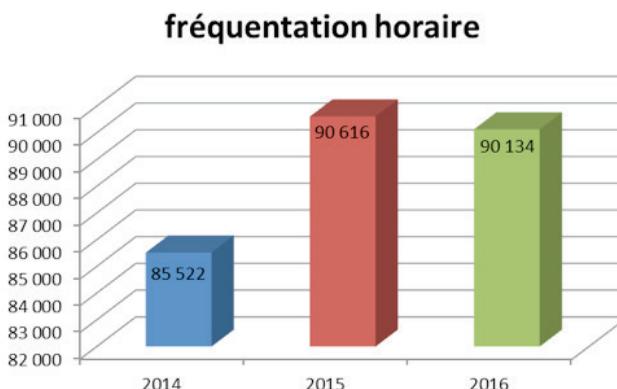
### 3 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

#### FRÉQUENTATION HORAIRE

Depuis 2014, il y a une forte progression de la franchise de gratuité. Cette progression est toujours bien aidée par la suppression du dépasse-minute derrière la gare avec une hausse de 13% entre 2015 et 2016 : 8 246 tickets <30min en 2016 contre 7 326 tickets <30 min en 2015 (avec le passage à 30 minutes gratuites au 15/06/2015).

La fréquentation reste relativement stable puisqu'on note une diminution d'à peine 0.5% sur la période : avec 90 134 tickets en 2016, contre 90 616 tickets en 2015.

#### Quantité de tickets horaires sur l'année (unités)

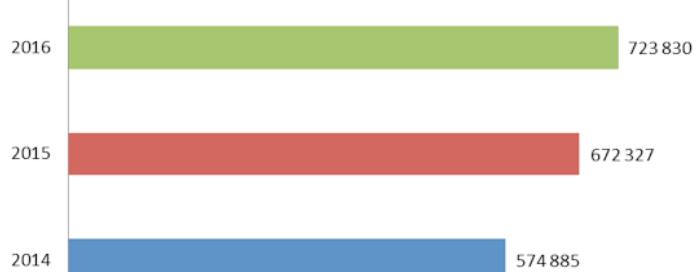


#### RECETTE HORAIRE

Malgré la légère baisse de la fréquentation horaire, les recettes horaires continuent d'augmenter avec +7.66%, soit 51,5 k€ de recettes supplémentaires par rapport à 2015. Elles s'établissent à 724 k€ en 2016.

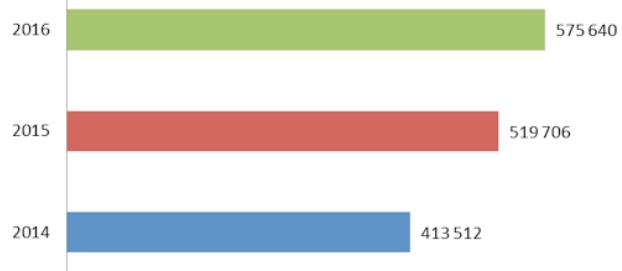
#### Recettes horaires sur l'année (en € T.T.C)

##### recettes horaire



#### Recettes liées aux abonnements (en € T.T.C)

##### recettes abonnement



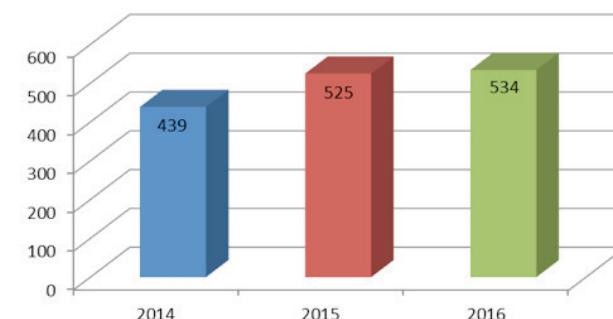
#### FRÉQUENTATION ABONNÉS ET RECETTES ABONNÉS

Le nombre d'abonnement a légèrement augmenté par rapport à 2015 : 534 abonnements en moyenne sur 2016, contre 525 en 2015. Depuis 2014, une centaine d'abonnements a été créée. La demande reste forte aux alentours de la gare ferroviaire.

Ce chiffre n'inclut pas les 52 amodiations du Conseil Départemental de Moselle, les 37 amodiations de la Banque Populaire et les 59 amodiations liées à la Halle (SCPI Atlantique murs) ainsi que les 2 amodiations CCAS. Les recettes ont elles augmentées de 11% sur la période, soit plus de 55 k€ entre 2015 et 2016, pour un montant total de recettes abonnés de 576 k€ en 2016.

#### Quantité moyenne annuelle d'abonnés

##### abonnement



#### TAUX D'OCCUPATION MOYEN PAR JOUR

Comme en 2015, le parking bénéficie d'une bonne occupation (entre 20 et 50 places de disponibles les jours de semaine au plus fort de la journée).

Il y a pratiquement autant d'usagers abonnés que d'usagers horaires qui utilisent le parc. La clientèle est évidemment ferroviaire, il y a peu d'usagers abonnés les week-ends.

À noter : toujours le bon fonctionnement du forfait spectacle et handball avec les Arènes.

### 4 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Investissements réalisés en 2016 :

- Infiltration paroi moulée ;
- Mise en place de 2 places électriques ;
- Mise aux normes BT 13 ;
- Calage porte coupe-feu ;
- Mise en place de la carte de fidélisation commerçante « Bonjour Metz ».

## 5 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- Parking ouvert 24h/24 ; 7j/7 aux usagers horaires et abonnés.
- Présence du personnel de 7h00 à 21h00 du lundi au vendredi et de 12h00 à 19h00 les samedis et dimanches.

Le Délégataire réalise des enquêtes de satisfaction annuelle auprès des usagers et abonnés, dans le cadre de son plan de management de la qualité. Pour cette année 2015, il a enregistré 10 réclamations, notamment sur le paiement des abonnements et les tickets perdus.

## 6 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Ont été réalisées les pistes d'améliorations suivantes (annoncées en 2015) :

- porte coupe-feu,
- bornes électriques,
- et développement de Mobiwoom.

Les axes suivants restent à améliorer pour l'activité à venir :

- Application de corindon sur les allées de circulation,
- Continuité des ondes électriques,
- Signalétique du local «vie».

Un plan GER (Gros Entretien et Renouvellement) a été contractualisé entre le Délégataire et la Ville. Il s'engage à réaliser des travaux de gros entretien et de renouvellement des matériels et des équipements pour un montant global de 2,4M€ sur la durée restante du contrat, soit 23 ans. Tous ces travaux sont échelonnés annuellement et font partie de ce plan de renouvellement. Pour 2016, les réalisations s'établissaient à 68k€ pour un montant inscrit au plan GER contractuel de 65k€.

Conformément aux informations transmises à la ville de Metz, la société Urbis Park SA a changé de dénomination sociale à compter du 05/12/2016. Elle se nomme désormais REPUBLIQUE SA. Concomitamment, URBIS PARK SERVICES, société d'exploitation du parking Gare pour le compte de la société REPUBLIQUE, a été cédée au groupe TRANSDEV Stationnement le 20/12/2016.

À compter du 1er janvier 2018, la compétence relative aux parcs de stationnement sera transférée à Metz Métropole.

## PHOTOGRAPHIES DU PARKING GARE-POMPIDOU : TRAVAUX RÉALISÉS EN 2016



## 1.7 - PARKING MAZELLE

### Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics	Code délégation : MAZ	Date : 11 / 09 / 2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Stationnement																							
Réalisation et gestion d'un parking public		INDICATEURS																										
Situé à : Place Mazelle 57 METZ		♦ Activité																										
Nature du contrat : Concession		Occupation Abonnements et amodiatisons																										
Signé le : 16/10/2007		Eléments Financiers (En euros)																										
Avec effet au : 02/11/2010		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>301 823</td><td>320 751</td><td>333 254</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-199 106</td><td>-177 714</td><td>-139 496</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr> <td>Tickets horaires</td><td>33 266</td><td>38 402</td><td>37 270</td></tr> <tr> <td>% Abonn+amod. / Nb de places</td><td>103,70%</td><td>101,11%</td><td>96,67%</td></tr> </tbody> </table>				2 014	2 015	2 016	CA	301 823	320 751	333 254	Résultat Net	-199 106	-177 714	-139 496	Redevances	0	0	0	Tickets horaires	33 266	38 402	37 270	% Abonn+amod. / Nb de places	103,70%	101,11%	96,67%
	2 014	2 015	2 016																									
CA	301 823	320 751	333 254																									
Résultat Net	-199 106	-177 714	-139 496																									
Redevances	0	0	0																									
Tickets horaires	33 266	38 402	37 270																									
% Abonn+amod. / Nb de places	103,70%	101,11%	96,67%																									
Échéance : 01/11/2050		Quantité annuelle																										
Durée : 40 ans		Tickets horaires																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Années</th><th>Nb de Places de Stationnement</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td><td>270</td></tr> <tr> <td>2015</td><td>270</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>270</td></tr> </tbody> </table>		Années	Nb de Places de Stationnement	2014	270	2015	270	2016	270																			
Années	Nb de Places de Stationnement																											
2014	270																											
2015	270																											
2016	270																											
Exploitant :		Performance Financière																										
Raison sociale : SNC Parking Mazelle		Recettes annuelles par place																										
Forme juridique : SNC																												
Adresse : 119, rue du Maréchal Foch 57200 SARREGUEMINES																												
Capital : 200 000 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th>CA</th><th>Résultat Net</th><th>Redevances</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>-200 000</td><td>-199 106</td><td>0</td></tr> <tr> <td>-100 000</td><td>-177 714</td><td>0</td></tr> <tr> <td>0</td><td>-139 496</td><td>0</td></tr> </tbody> </table>				CA	Résultat Net	Redevances	-200 000	-199 106	0	-100 000	-177 714	0	0	-139 496	0											
CA	Résultat Net	Redevances																										
-200 000	-199 106	0																										
-100 000	-177 714	0																										
0	-139 496	0																										
Société dédiée : OUI																												
Société Mère : SAS HERBERT HOLDING - 119, rue du Maréchal Foch 57200 SARREGUEMINES																												

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	333 254	320 751	4%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
<i>Dont CSP</i>	-	-	
Autres Produits et reprises	-	-	
<b>Total</b>	<b>333 254</b>	<b>320 751</b>	<b>4%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	176 136	177 636	-1%
Charges de personnel	-	-	
Redevances Ville	-	-	
Frais de siège	-	-	
Dotations aux amortissements et provisions	146 814	145 901	1%
Autres charges	-	-	
<b>Total</b>	<b>322 950</b>	<b>323 537</b>	<b>0%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>10 304</b>	<b>-2 786</b>	<b>470%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>157 118</b>	<b>143 115</b>	<b>10%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-163 797</b>	<b>-188 925</b>	<b>13%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>13 997</b>	<b>13 997</b>	<b>0%</b>
<b>IMPOTS BENEFICE</b>	-	-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-139 496</b>	<b>-177 714</b>	<b>22%</b>

### Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Le Chiffre d'affaires de la délégation est en croissance sur la période 2015-2016 de +32k€. Cette tendance suit la variation qui avait déjà été constatée l'an passé (+4% entre 2014 et 2015). Les recettes sont en hausse à la fois concernant celles perçues sur les usagers horaires du fait d'une augmentation du ticket moyen, dans un contexte de baisse de la fréquentation horaire, et celles perçues au titre des abonnements et amodiatisons (hausse en partie due à l'actualisation de la grille tarifaire).

Les charges d'exploitation sont quasi-constantes par rapport à l'an passé. Les prestations d'exploitation du parking sont réalisées par INDIGO Infra pour le compte de la SNC. Il s'agit en conséquence essentiellement de charges liées aux prestations de service.

Il faut remarquer que le résultat d'exploitation passe en positif à compter de l'année 2016, le parc de stationnement ayant vu son exploitation commencer en 2011.

Le résultat financier étant également en amélioration, +13% par rapport à l'an passé, et le résultat exceptionnel demeurant constant, le résultat net du parc de stationnement MAZELLE s'améliore par rapport à l'exploitation de l'année 2015 (+38k€).

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

La redevance revenant à la Ville chaque année se décompose d'une somme fixe de 2€ indexée annuellement par place de stationnement et d'une redevance variable égale à 40% du Chiffre d'affaires à partir de 700k€ indexé annuellement.

Compte-tenu de ces éléments, la Ville a perçu une redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 631,27€ en 2016.

Les recettes d'activités cumulées réalisées depuis le début du contrat sont en deçà des prévisions remises par le Délégataire à la signature de la Convention (-560k€). La sous-réalisation des charges au cumulé (-141k€) ne compense pas cet écart sur les recettes. En conséquence, le résultat d'exploitation cumulé est négatif (-217k€) alors que les prévisions portaient le montant du résultat d'exploitation cumulé en 2016 à 203k€. Malgré un résultat financier cumulé réalisé quelque peu meilleur que les anticipations (+83k€), le résultat net cumulé réalisé de la délégation est en deçà des prévisions cumulées (-323k€). Toutefois, il faut noter ces trois dernières années la réalisation d'un résultat net annuel meilleur que les prévisions. La tendance pourrait donc s'améliorer, voire s'inverser.

Il est à noter que le parking étant exploité par un prestataire de service, la sous-réalisation des charges de personnel s'explique par un report en charges diverses. Le Délégataire verse des frais de siège en deçà des prévisions.

Les variations entre ces réalisations et ces prévisions (ayant servi de base à l'élaboration du contrat) se résument comme suit (en € H.T.) :

◆ Période de	2010 à fin 2016		MAZ
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	1 864 090	2 442 597	-24%
Autres produits (1)	18 023	0	
<i>(1) : Dont CSP</i>	0	0	
<b>Σ Produits</b>	<b>1 882 113</b>	<b>2 442 597</b>	<b>-23%</b>
Charges diverses	1 157 272	789 619	47%
Charges de personnel	80 148	510 960	-84%
Redevances Ville	0	3 880	-100%
Frais de siège	0	256 474	-100%
Dot amorts prov	861 898	679 000	27%
<b>Σ Charges</b>	<b>2 099 318</b>	<b>2 239 933</b>	<b>-6%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-217 205</b>	<b>202 664</b>	<b>-207%</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>-1 136 103</b>	<b>-1 219 155</b>	<b>7%</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>13 140</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat Net avant IS</b>	<b>-1 340 168</b>	<b>-1 016 491</b>	<b>-32%</b>

Comparaison du Cumul des Réalisations par rapport aux Prévisions (en € H.T.)

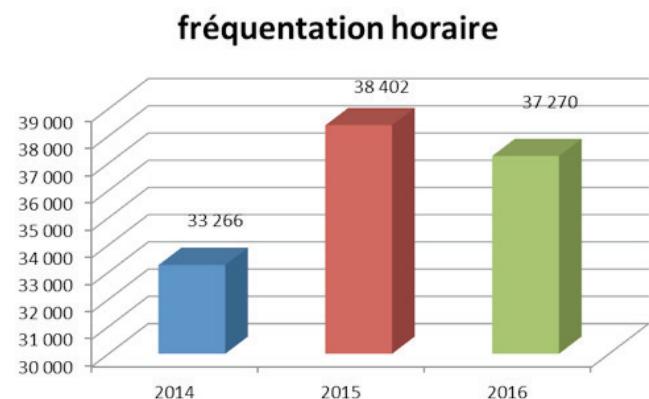
## 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

### FRÉQUENTATION HORAIRE

Malgré une baisse du nombre de tickets horaires délivrés entre 2015 et 2016 de 2,95%, il apparaît une hausse des recettes liées aux usagers horaires de +16,50%. Cette évolution est à mettre au regard de la variation du ticket moyen sur la période: de 2,87€ T.T.C. en 2015, le ticket moyen est à 3,45€ en 2016.

Sous ces effets, la fréquentation journalière moyenne est en baisse: de 102 véhicules/jour en 2016 contre 105 en 2015.

### Fréquentation horaire du parking hors préventes (en quantité)

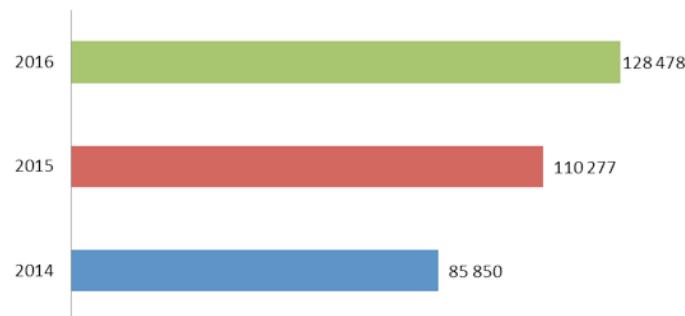


### RECETTES HORAIRÉS

Les recettes horaires sont en hausse de +16.45% entre 2015 et 2016, pour atteindre les 128 477€ T.T.C.

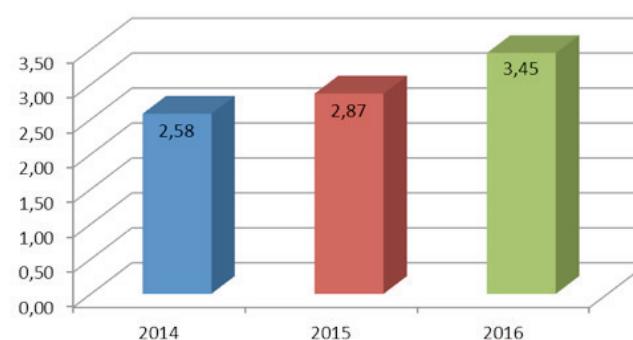
### Recettes liées à la vente de tickets horaires hors préventes (en € T.T.C.)

### recettes horaires



### Prix moyen du ticket horaire vendu hors préventes (en € T.T.C.)

### moyenne ticket horaire



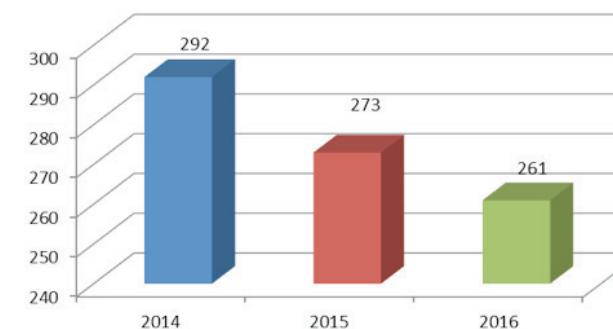
Le prix du ticket moyen est en constante augmentation depuis 2014.

### RECETTES LIÉES AUX ABONNEMENTS

En 2015, il y avait eu une baisse «volontaire» de la recette abonnée «brute» de -7.5%. Pour 2016, les recettes liées aux abonnements augmentent de +4.3% pour atteindre la somme de 196 710€ T.T.C, malgré un nombre moyen d'abonnés sur l'année en baisse par rapport à 2015 (261 abonnés en 2016, contre 273 en moyenne en 2015). L'augmentation des recettes tient notamment dans l'évolution de la grille tarifaire prévue au contrat, outre les changements de répartition entre typologie d'abonnements pouvant être opérés par les usagers.

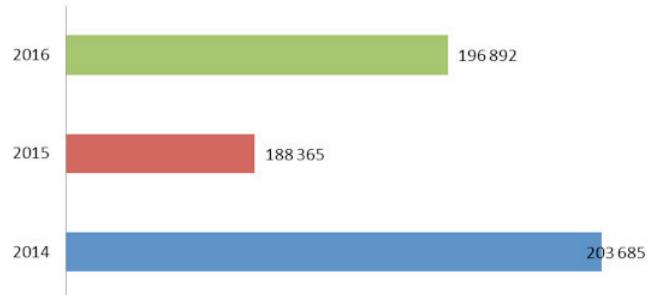
### Nombre moyen d'abonnements au cours d'un mois sur l'année (en unités)

### abonnement



### Recettes liées à la vente d'abonnements (en € T.T.C.)

### recettes abonnement



## 5 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Aménagements réalisés en 2016 par le Délégataire sur le parc de stationnement:

- Construction d'un caniveau afin de permettre un écoulement et de sécuriser le passage des piétons;
- Amélioration de la signalétique permettant aux personnes à mobilité réduite de faciliter leur cheminement;
- Disposition des commandes des équipements à une hauteur de 0.90m à 1.30m pour faciliter l'utilisation de tous.

## 6 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

Parking ouvert 24h/24 et 7j/7 aux usagers horaires et aux abonnés. Les grilles du parking sont fermées de 20h30 à 6h00 sans empêcher l'accès au parking pour ceux qui le souhaite. Présence du personnel du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 13h00 à 18h00. En dehors des heures de présence du personnel, le parking est relié avec Indigo pour exprimer leurs réclamations ou leurs critiques et de formuler leurs demandes d'informations ou leurs suggestions.

Le Délégataire a également mis en place un outil nommé SAMEX, pour Système d'Aide à la Maintenance et à l'Exploitation. Cet outil dispose des fonctionnalités suivantes :

- Planification des rondes d'exploitation (parcours client) ou d'entretien technique ;
- Interventions sur demande ou appel client ;
- Gestion de ticket d'incidents électroniques ;
- Main courante électronique ;
- Protection du Travailleur Isolé (PTI) ;
- Reporting.

De manière non limitative, il permet de :

- Gérer des formulaires d'interventions;
- Planifier des tâches récurrentes;
- Communiquer en instantané vers d'autres techniciens ou le dispatcheur (messagerie interne);
- Disposer d'une base documentaire et de consignes embarquées (procédures spécifiques, schéma d'armoire, rapport Amiante).

Le Délégataire a mené des enquêtes sur la qualité de ses services auprès des usagers comme demandé par la Ville. Il en ressort une satisfaction globale.

En 2016, la carte de fidélité dématérialisée «Bonjour Metz» a été mise en place sur le parking MAZELLE.

## 7 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

- Etude d'accessibilité en cours (dépôt de l'Ad'Ap prochainement) et réalisation des travaux d'ici janvier 2019;
- Installation de lecteurs pour accès piétons par la Carte «Bonjour Metz»;
- Etude pour l'installation de bornes de recharge électrique en substitution des prises existantes;
- Renfort de la sécurité de la caisse existante;
- Reprise de la structure d'entrée avec pose de caoutchouc suivant les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

En 2017, les produits du parc de stationnement MAZELLE sont également mis en vente à l'Espace Metz Stationnement. Au 1er janvier 2018, la compétence relative aux parcs de stationnement en ouvrage sera exercée par Metz Métropole.

## PHOTOGRAPHIES DU PARKING MAZELLE : TRAVAUX RÉALISÉS EN 2016.



Le parking MAZELLE a obtenu un avis favorable de la commission de sécurité en octobre 2015.

# 1.8 - PARKING PAIXHANS

## Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics	Code délégation : PAIXH	Date : 06 / 09 / 2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Stationnement																																																																					
<b>Réalisation et gestion d'un parking public</b> <p><b>Situé à :</b> Rue du Général Fournier 57 METZ</p> <p><b>Nature du contrat :</b> Concession</p> <p><b>Signé le :</b> 10/07/2007</p> <p><b>Avec effet au :</b> 13/07/2010</p> <p><b>Échéance :</b> 12/07/2050</p> <p><b>Durée :</b> 40 ans</p> <table> <thead> <tr> <th>Années</th> <th>Nb de Places de Stationnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>400</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Exploitant :</b></p> <p><b>Raison sociale :</b> SNC Parking Paixhans</p> <p><b>Forme juridique :</b> SNC</p> <p><b>Adresse :</b> 18, Place du Forum 57 METZ</p> <p><b>Capital :</b> 200 000 €</p> <p><b>Société dédiée :</b> OUI</p> <p><b>Société Mère :</b> SA Holding Metz St Jacques 57 METZ</p>		Années	Nb de Places de Stationnement	2014	400	2015	400	2016	400	<b>INDICATEURS</b> <p><b>◆ Activité</b></p> <p><b>Occupation Abonnements et amodiations</b></p> <p><b>% Abonn+amod. / Nb de places</b></p> <table> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>% Abonn+amod. / Nb de places</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>111%</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>109%</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>106%</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Eléments Financiers (En euros)</b></p> <table> <thead> <tr> <th></th> <th>2 014</th> <th>2 015</th> <th>2 016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td> <td>322 576</td> <td>285 197</td> <td>267 131</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>-354 621</td> <td>-397 289</td> <td>-369 017</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>2 340</td> <td>938</td> <td>940</td> </tr> <tr> <td>Tickets horaires</td> <td>6 683</td> <td>8 427</td> <td>8 493</td> </tr> <tr> <td><b>% Abonn+amod. / Nb de places</b></td> <td><b>111,25%</b></td> <td><b>109,00%</b></td> <td><b>106,00%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Quantité annuelle</b></p> <p><b>Tickets horaires</b></p> <table> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Tickets horaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>6 683</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>8 427</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>8 493</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Performance Financière</b></p> <p><b>Recettes annuelles par place</b></p> <table> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Recettes annuelles par place</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>968</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>856</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>801</td> </tr> </tbody> </table> <table> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>CA</th> <th>Redevances</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>-354 621</td> <td>2 340</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>-397 289</td> <td>938</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>-369 017</td> <td>940</td> </tr> </tbody> </table>					Année	% Abonn+amod. / Nb de places	2014	111%	2015	109%	2016	106%		2 014	2 015	2 016	CA	322 576	285 197	267 131	Résultat Net	-354 621	-397 289	-369 017	Redevances	2 340	938	940	Tickets horaires	6 683	8 427	8 493	<b>% Abonn+amod. / Nb de places</b>	<b>111,25%</b>	<b>109,00%</b>	<b>106,00%</b>	Année	Tickets horaires	2014	6 683	2015	8 427	2016	8 493	Année	Recettes annuelles par place	2014	968	2015	856	2016	801	Année	CA	Redevances	2014	-354 621	2 340	2015	-397 289	938	2016	-369 017	940
Années	Nb de Places de Stationnement																																																																									
2014	400																																																																									
2015	400																																																																									
2016	400																																																																									
Année	% Abonn+amod. / Nb de places																																																																									
2014	111%																																																																									
2015	109%																																																																									
2016	106%																																																																									
	2 014	2 015	2 016																																																																							
CA	322 576	285 197	267 131																																																																							
Résultat Net	-354 621	-397 289	-369 017																																																																							
Redevances	2 340	938	940																																																																							
Tickets horaires	6 683	8 427	8 493																																																																							
<b>% Abonn+amod. / Nb de places</b>	<b>111,25%</b>	<b>109,00%</b>	<b>106,00%</b>																																																																							
Année	Tickets horaires																																																																									
2014	6 683																																																																									
2015	8 427																																																																									
2016	8 493																																																																									
Année	Recettes annuelles par place																																																																									
2014	968																																																																									
2015	856																																																																									
2016	801																																																																									
Année	CA	Redevances																																																																								
2014	-354 621	2 340																																																																								
2015	-397 289	938																																																																								
2016	-369 017	940																																																																								

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	267 131	285 197	-6%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
<i>Dont CSP</i>	-	-	
Autres Produits et reprises	-	-	
<b>Total</b>	<b>267 131</b>	<b>285 197</b>	<b>-6%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	235 974	233 186	1%
Charges de personnel	-	-	
Redevances Ville	940	938	0%
Frais de siège	-	-	
Dotations aux amortissements et provisions	199 795	199 390	0%
Autres charges	-	-	
<b>Total</b>	<b>436 709</b>	<b>433 514</b>	<b>1%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>169 578</b>	<b>-</b>	<b>148 317</b>
<b>-14%</b>			
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>30 217</b>	<b>51 073</b>	<b>-41%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>199 439</b>	<b>-</b>	<b>243 851</b>
			18%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 123</b>
			100%
<b>IMPOTS BÉNÉFICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>369 017</b>	<b>-</b>	<b>397 291</b>
			7%

### Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

En dépit d'une amélioration de la fréquentation des usagers horaires du parc de stationnement, la chute de la fréquentation moyenne des abonnés occasionne une baisse du Chiffre d'Affaires entre 2015 et 2016 de 6,33%. Cette tendance avait déjà été observée l'année précédente.

Dans un contexte de contrainte des charges d'exploitation (évolution de 0,74% par rapport à l'an passé), le résultat d'exploitation est dégradé sur la période de 14,33%. Pour mémoire, l'exploitation du parc est réalisée par un prestataire de service auprès de la SNC PAIXHANS, la rémunération de ce prestataire a d'ailleurs diminué sur la période considérée (-2,32%).

Toutefois, avec un résultat financier amélioré par rapport à l'an passé (+44k€), le résultat net du parc de stationnement est moins dégradé que l'an passé (amélioration de +28k€). Cette amélioration étant due uniquement à une baisse des frais financiers et non à une amélioration du Chiffre d'Affaires du parc de stationnement.

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

La redevance revenant à la Ville chaque année se décompose d'une somme fixe de 2€, indexés annuellement, par place de stationnement et d'une redevance variable égale à 40% du Chiffre d'Affaires à partir du seuil de 650k€ indexé annuellement.

Pour 2016, le Délégataire a versé une redevance d'occupation de 940€. Aucune redevance variable n'a été reversée en raison du niveau des recettes d'exploitation.

## 3 - ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DÉPART ET LES RÉALISATIONS

Malgré une contrainte des charges d'exploitation dans les enveloppes prévisionnelles remises lors de la passation du contrat, il apparaît que le résultat d'exploitation réalisé sur la période 2010-2016 du contrat est bien inférieur au niveau attendu (-1,4M€). Cet écart s'explique par une surestimation des recettes du parc de stationnement par rapport aux réalisations (1,4M€ de différence).

En dépit d'un résultat financier moins dégradé que prévu (+469k€), le résultat exceptionnel de -1,7M€, correspondant à une provision pour dépréciation du parc de stationnement n'ayant pas fait l'objet de reprise, ramène le résultat net réalisé à -4,2M€ sur la période du contrat exécutée jusqu'au 31 décembre 2016, contre -1,6M€ prévus. Cette dégradation de 2,68M€ du résultat net cumulé prévu et réalisé traduit une fréquentation du parc en deçà des prévisions du Délégataire.

Il est à noter que le parking étant exploité par un prestataire de service, la sous-réalisation des charges de personnel s'explique par un report en charges diverses. Le Délégataire verse des frais de siège en deçà des prévisions.

Les variations entre ces réalisations et ces prévisions (ayant servi de base à l'élaboration du contrat) se résument comme suit (en € H.T.) :

◆ Période de	2010 à fin 2016	PAIXH
<b>En €uros</b>	<b>Cumul Réalisé</b>	<b>Cumul Prévu</b>
<b>Recettes activités</b>	<b>1 742 072</b>	<b>3 137 147</b>
<b>Autres produits (1)</b>	<b>32</b>	<b>0</b>
<i>(1) : Dont CSP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Σ Produits</b>	<b>1 742 104</b>	<b>3 137 147</b>
Charges diverses	1 384 140	797 551
Charges de personnel	151 381	510 960
Redevances Ville	7 330	5 737
Frais de siège	7 414	329 400
Dot amorts prov	1 191 556	1 103 158
<b>Σ Charges</b>	<b>2 741 821</b>	<b>2 746 806</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-999 717</b>	<b>390 341</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>-1 473 103</b>	<b>-1 942 391</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>-1 759 715</b>	<b>0</b>
<b>Résultat Net avant IS</b>	<b>-4 232 535</b>	<b>-1 552 050</b>
		-173%

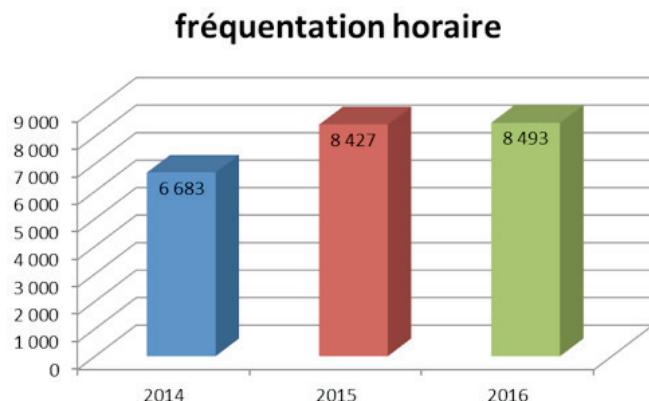
Comparaison du Cumul des Réalisations par rapport aux Prévisions (en € H.T.)

## 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

### FRÉQUENTATION HORAIRE

Il apparaît une augmentation du nombre des usagers horaires annuels qui passe de 8 427 à 8 493 en 2016, soit +0,78% par rapport à 2015. La fréquentation journalière moyenne reste à 23 véhicules en 2016.

#### Fréquentation horaire du parking (hors préventes)



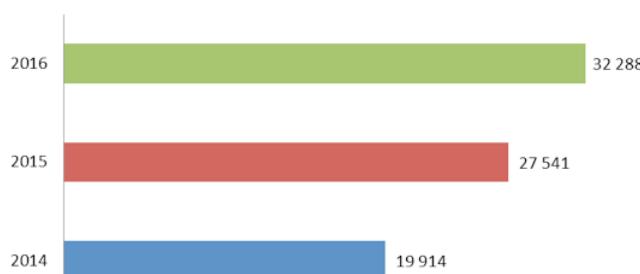
### RECETTES HORAIRE

Malgré cette évolution relative, les recettes liées aux fréquentations horaires ont augmenté de plus de 17,24 % par rapport à 2015, et ce malgré une baisse notable en décembre 2016 de plus de 20,82 % par rapport aux recettes de décembre 2015. Le Délégataire fait le lien avec une moindre fréquentation du Marché de Noël, sans que toutefois des éléments mesurables puissent en attester.

Les recettes horaires sont passées de 27 541€ T.T.C. à 32 289€ T.T.C entre 2015 et 2016, soit une augmentation 17,24% en lien direct avec la variation de la fréquentation.

### Recettes liées à la vente de tickets horaires hors préventes (en € T.T.C.)

#### recettes horaires



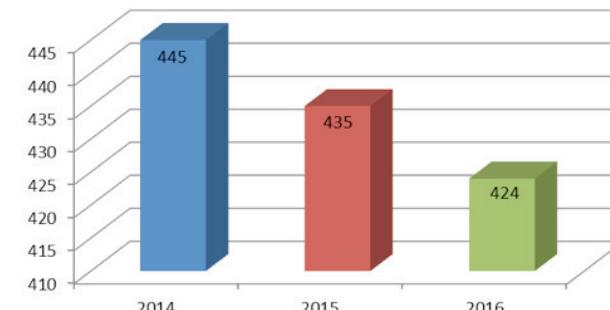
Le ticket moyen du stationnement horaire est passé de 3,27€ à 3,80 € T.T.C entre 2015 et 2016.

### FRÉQUENTATION ET RECETTES ABONNEMENTS

Le nombre d'abonnés est en baisse de -2.53% entre 2015 et 2016, passant de 435 à 424 en moyenne par mois sur la période. Les recettes liées aux abonnés sont de 265 064€ T.T.C. cette année, contre 290 652 € T.T.C. en 2015, soit une baisse de -8.80% sur la période considérée.

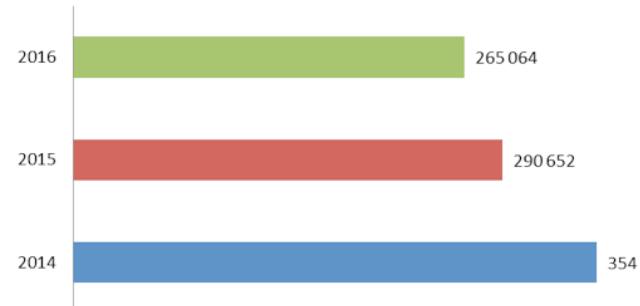
#### Nombre moyen d'abonnements par an

#### abonnement



### Recettes liées aux abonnements (en € T.T.C.)

#### recettes abonnement



Il apparaît une tendance baissière sur la moyenne des abonnements souscrits sur le parc et par conséquent des recettes liées à cette activité. La part des abonnés dans le parc a tendance à diminuer sur l'ensemble de la fréquentation. Aussi, le montant des recettes des préventes baisse de -2.32%, soit -557€ T.T.C., sur l'année. Une baisse notable est constatée au second semestre 2016 par rapport à la même période l'année précédente.

## 5 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le Délégataire a installé des gouttières tout le long du dernier niveau afin d'éviter les écoulements sur les niveaux inférieurs.

Les aménagements (mobilier, éclairage, porte d'entrée, sol, ...) du local d'accueil et d'exploitation, permettent à un client à mobilité réduite d'y accéder et de s'y déplacer sans difficulté. La signalétique a été améliorée afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de faciliter leur cheminement. Dans le même objectif, la disposition des commandes des équipements a été revue pour être disposées à une hauteur entre 0,90 et 1,30 m.

Le parking Paixhans a obtenu un avis favorable, suite au passage de la commission de sécurité, en juillet 2015.

## 6 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- Le parking est ouvert et accessible 24h/24 et 7j/7. Pour des raisons de sécurité, les grilles du parking sont fermées de 20h30 à 6h00, mais cela n'empêche pas l'accès au parking pour ceux qui souhaitent stationner.
- Le personnel est présent sur le parc de 9h00 à 19h00 du lundi au vendredi en horaire libre et dédié par permanence le mercredi de 12h30 à 13h30 et le vendredi de 17h30 à 18h30. En dehors des heures de présence du personnel, le parking est relié au Centre National de Télé-Opération.

Le Délégataire a également mis en place un outil nommé SAMEX (Système d'Aide à la Maintenance et à l'Exploitation). Cet outil dispose des fonctionnalités suivantes :

- Planification des rondes d'exploitation (parcours client) ou d'entretien technique ;
- Interventions sur demande ou appel client ;
- Gestion de ticket d'incidents électroniques ;
- Main courante électronique ;
- Protection du Travailleur Isolé (PTI) ;
- Reporting.

De manière non limitative, il permet de :

- Gérer des formulaires d'interventions,
- Planifier des tâches récurrentes,
- Communiquer en instantané vers d'autres techniciens ou le dispatcheur (messagerie interne),
- Disposer d'une base documentaire et de consignes embarquées (procédures spécifiques, schéma d'armoire, rapport Amiante)

Le Délégataire a mené des enquêtes sur la qualité de ses services auprès des usagers comme demandé par la Ville. Il en ressort une satisfaction globale, toutefois le nombre d'enquête est insuffisant.

En 2016, la carte de fidélité dématérialisée «Bonjour Metz» a été mise en place sur le parking Paixhans.

## 7 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Afin d'encourager la fréquentation du parc de stationnement PAIXHANS, le Délégataire propose de travailler à l'amélioration du jalonnement, notamment piétons, vers l'ouvrage.

Les abords du parc de stationnement sont également à valoriser et sécuriser selon le Délégataire pour permettre un meilleur confort des usagers.

Autres perspectives d'amélioration du service :

- Adaptabilité en cours d'étude (dépôt de l'AD'AP) et programmation des travaux devant être effectués jusque janvier 2019;
- Déploiement de la solution de paiement Op'N'Go;
- Proposition de remplacement des prises de recharge électrique par des bornes de recharge électriques;
- Mise en place d'un système de lecteur de carte «Bonjour Metz» en accès piétonnier;
- Renfort de la sécurité de la caisse.

En 2017, les produits du parc de stationnement PAIXHANS sont également mis en vente à l'Espace Metz Stationnement.

A compter du 1er janvier 2018, la compétence relative aux parcs de stationnements en ouvrage sera exercée par Metz Métropole.

# 1.9 - PARKING ARSENAL / ESPLANADE

## Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics	Code délégation : ESPL-ARS	Date : 25 / 09 / 2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Stationnement																																																									
<b>Réalisation et gestion d'un parking public</b> <p><b>Situé à :</b> 1 avenue Ney 57000 METZ</p> <p><b>Nature du contrat :</b> Concession</p> <p><b>Signé le :</b> Espl = 10/11/2004 et ARS = 19/08/1963</p> <p><b>Avec effet au :</b> Espl = 09/10/2007 et Ars = 01/04/1963</p> <p><b>Échéance :</b> 08/10/2037</p> <p><b>Durée :</b> 74 ans</p> <table> <thead> <tr> <th>Années</th> <th>Nb de Places de Stationnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>2096</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>2096</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>2096</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Exploitant :</b></p> <p><b>Raison sociale :</b> SA URBIS PARK ESPLANADE</p> <p><b>Forme juridique :</b> SA</p> <p><b>Adresse :</b> 13 rue du Coëtlosquet 57 METZ</p> <p><b>Capital :</b> 6 450 137 €</p> <p><b>Société dédiée :</b> NON</p> <p><b>Société Mère :</b></p>		Années	Nb de Places de Stationnement	2014	2096	2015	2096	2016	2096	<p><b>INDICATEURS</b></p> <p><b>◆ Activité</b></p> <p><b>Occupation Abonnements et amodiatisons</b></p> <p><b>% Abonn+amod. / Nb de places</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>% Abonn+amod. / Nb de places</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>58%</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>60%</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>58%</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Eléments Financiers (En euros)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2 014</th> <th>2 015</th> <th>2 016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td> <td>4 825 799</td> <td>4 986 411</td> <td>5 060 986</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>1 880 122</td> <td>2 091 449</td> <td>1 772 122</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>179 259</td> <td>140 750</td> <td>486 418</td> </tr> <tr> <td>Tickets horaires</td> <td>1 163 312</td> <td>1 221 938</td> <td>1 225 137</td> </tr> <tr> <td>% Abonn+amod. / Nb de places</td> <td>58,15%</td> <td>59,97%</td> <td>57,63%</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Quantité annuelle</b></p> <p><b>Tickets horaires</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Tickets horaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>1 163 312</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>1 221 938</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>1 225 137</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Performance Financière</b></p> <p><b>Recettes annuelles par place</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Recettes annuelles par place</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>2 763</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>2 855</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>2 898</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>CA</b> <b>Résultat Net</b> <b>Redevances</b></p>					Année	% Abonn+amod. / Nb de places	2014	58%	2015	60%	2016	58%		2 014	2 015	2 016	CA	4 825 799	4 986 411	5 060 986	Résultat Net	1 880 122	2 091 449	1 772 122	Redevances	179 259	140 750	486 418	Tickets horaires	1 163 312	1 221 938	1 225 137	% Abonn+amod. / Nb de places	58,15%	59,97%	57,63%	Année	Tickets horaires	2014	1 163 312	2015	1 221 938	2016	1 225 137	Année	Recettes annuelles par place	2014	2 763	2015	2 855	2016	2 898
Années	Nb de Places de Stationnement																																																													
2014	2096																																																													
2015	2096																																																													
2016	2096																																																													
Année	% Abonn+amod. / Nb de places																																																													
2014	58%																																																													
2015	60%																																																													
2016	58%																																																													
	2 014	2 015	2 016																																																											
CA	4 825 799	4 986 411	5 060 986																																																											
Résultat Net	1 880 122	2 091 449	1 772 122																																																											
Redevances	179 259	140 750	486 418																																																											
Tickets horaires	1 163 312	1 221 938	1 225 137																																																											
% Abonn+amod. / Nb de places	58,15%	59,97%	57,63%																																																											
Année	Tickets horaires																																																													
2014	1 163 312																																																													
2015	1 221 938																																																													
2016	1 225 137																																																													
Année	Recettes annuelles par place																																																													
2014	2 763																																																													
2015	2 855																																																													
2016	2 898																																																													

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	5 060 986	4 986 411	1%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
<i>Dont CSP</i>			
Autres Produits et reprises	22 720	67 292	-66%
<b>Total</b>	<b>5 083 706</b>	<b>5 053 703</b>	<b>1%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	595 869	660 952	-10%
Charges de personnel	849 166	764 690	11%
Redevances Ville	486 418	140 750	246%
Frais de siège	128 770	149 387	-14%
Dotations aux amortissements et provisions	1 251 361	1 246 940	0%
Autres charges	-	-	
<b>Total</b>	<b>3 311 584</b>	<b>2 962 719</b>	<b>12%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 772 122</b>	<b>2 090 984</b>	<b>-15%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 000 763</b>	<b>3 270 632</b>	<b>-8%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	-	-	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-	465	-100%
<b>IMPÔTS BÉNÉFICE</b>	-	-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 772 122</b>	<b>2 091 449</b>	<b>-15%</b>

### Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Le Chiffre d'affaires est en stagnation depuis 2014, il s'établit à 5M€ en 2016. Cela représente un Chiffre d'affaires annuel de 2 900€ par place de stationnement en 2016. Les recettes horaires enregistrent une diminution de 0,65% par rapport à l'année précédente, elles s'établissent à 4 210k€ en 2016. Il y a une légère augmentation des recettes abonnés (+4%) due à l'augmentation des tarifs au 1er janvier de l'année et non au nombre d'abonnés (aussi en diminution de 2% par rapport à 2015). Pour les abonnements, les recettes sur 2016 s'élèvent à 1 296k€ contre 1 250k€ en 2015.

À côté de la stabilité des recettes d'exploitation, les charges d'exploitation affichent une hausse importante sur cet exercice de 12%, comparativement à l'exercice passé. D'un montant total de 3 312k€ en 2016, contre 2 963k€ en 2015. Cela se justifie par l'augmentation de la redevance versée à la Ville suite à renégociation avec le Délégataire (base de calcul modifiée par voie d'avenant). Les charges de personnel progressent de 11% sur la période, soit 84k€ supplémentaires en 2016, encore due à la recrudescence de l'absentéisme sur le personnel qui provoque des charges supplémentaires liées au personnel de remplacement.

Le résultat d'exploitation est donc impacté par cette hausse de redevance par rapport à 2015 (-11%) soit un montant de 1772k€ en 2016 contre 2 091k€ en 2015.

Pas de résultat financier ni exceptionnel pour le Délégataire, son résultat net est donc identique au résultat d'exploitation.

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

La redevance Ville s'élève à 508k€ pour 2016. Au compte de résultat de la délégation, figure 486k€ pour 2016 contre 141k€ en 2015 (+246%). Les 22k€ restants du montant total de la redevance sont inscrits dans les comptes sociaux de la Société République SA (transmis conjointement au rapport d'activité du délégataire et aux comptes annuels de la délégation). La base de calcul de la redevance revenant à la Ville a été revue par voie d'avenant, d'un commun accord entre le Délégataire et la Ville, ce qui explique cette hausse conséquente entre 2015 et 2016. Conformément à l'article 2 de l'avenant n°8, la redevance est déterminée de la manière suivante :

«Le concessionnaire versera à la Ville une redevance pour occupation du domaine public égale à la somme des deux composantes suivantes :

- une part fixe égale à 500k€ HT pour 2016 et 1M€ à partir de 2017,

- une part variable correspondant à : 10% du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice concerné situé entre le seuil de référence de 4,9M€ HT et le seuil de référence de 5,2M€ HT (valeur 2016), 30% du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice concerné situé entre le seuil de référence de 5,2M€ HT et le seuil de référence de 5,7M€ HT (valeur 2016), 50% du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice concerné qui excède 5,7M€ (valeur 2016).»

Il s'agit d'une provision concernant la part variable basée sur le chiffre d'affaires budgeté par le délégataire. La régularisation du montant de redevance s'effectuera l'année N+1 quand le chiffre d'affaires N-1 sera connu et validé par un commissaire aux comptes lors de la certification des comptes annuels du délégataire.

## 3 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

### FRÉQUENTATION ET RECETTES HORAIRES

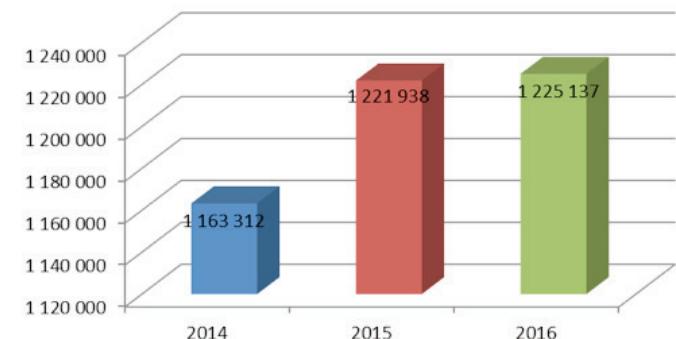
La fréquentation est stable par rapport à 2015, avec +0,26% de tickets sur la période, soit 3 199 entrées supplémentaires en 2016. Le parking enregistre 1 225 137 tickets pour cette année 2016.

Le parking enregistre une hausse de la fréquentation horaire durant le mois de janvier 2016 grâce à la prolongation de la féerie des glaces jusqu'au 17/01/2016 (événement DISNEYLAND PARIS sur la Place de la République) : + 8% de tickets sur janvier 2016 (107 000 tickets environ) par rapport à janvier 2015 (99 000 tickets environ). Cette hausse de la fréquentation des usagers explique la hausse de 9% de recettes sur janvier 2016 (377 k€) comparativement à janvier 2015 (346 k€).

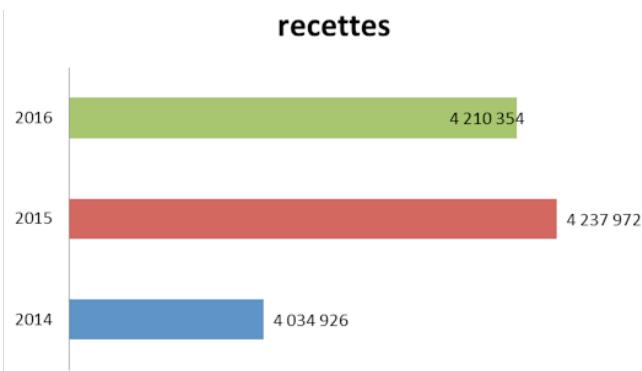
Malgré cela, il y a une légère diminution des recettes horaires annuelles pour 2016 : 4 210 k€, contre 4 238 k€ en 2015.

### Fréquentation horaire hors préventes (en nombre de tickets)

#### fréquentation horaire



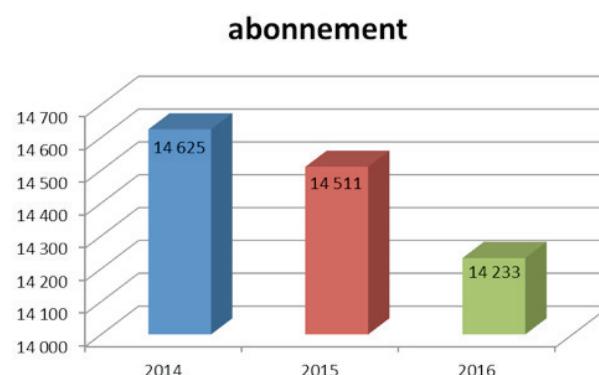
### Recettes horaires hors préventes (en € T.T.C)



### EVOLUTION DU NOMBRE ET DES RECETTES D'ABONNEMENTS

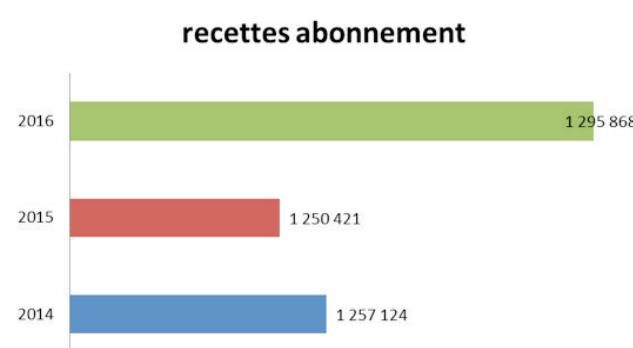
Le nombre d'abonnés continue de baisser en 2016 (14 233 abonnements) malgré les différentes offres mises en place pour attirer les nouveaux clients. Il y a environ 400 abonnés de moins qu'en 2014. Les raisons évoquées de ces baisses sont l'augmentation tarifaire des abonnements, la fermeture de certaines boutiques, l'embauche de salariés en CDD (manque visibilité sur la durée de l'abonnement) ou encore la gratuité de certains parkings aux alentours notamment.

### Nombre moyen d'abonnements (en unité)



Si le nombre d'abonnements est en baisse, ce n'est pas le cas des recettes qui elles augmentent de 3.6 % sur la période, pour un montant total de 1 296 k€ pour 2016.

### Recettes liées aux abonnements (en € T.T.C)



### TAUX D'OCCUPATION

Le parking est toujours sous-utilisé en semaine : 500 places disponibles pour un mois de rentrée scolaire au plus fort de la journée. Même les samedis après-midi, le parc n'affiche pas toujours complet avec un pic de fréquentation vers 16h00.  
À noter : un bon fonctionnement du forfait spectacle à l'Arsenal.

Les dimanches constituent les journées habituellement les plus calmes :



### FAITS MARQUANTS IDENTIFIÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE :

- Janvier : Panne générale d'électricité, féerie des glaces jusqu'au 17/01/16 ;
- Février : Entrées Poincaré inondées suite à une tempête, foire du Carnaval qui se prolonge en mars ;
- Avril : Manifestation loi EL KHOMRI avec sorties avenue Ney bloquées pendant plus d'une heure ;
- Mai : Encore manifestation loi EL KHOMRI avec sorties avenue Ney bloquées pendant plus 2 heures ;
- Juin : Voiture en feu maîtrisée par le personnel, match France-Ecosse au stade St Symphorien ;
- Juillet : Travaux électriques au niveau -3,
- Septembre : Remplacement porte Arsenal,
- Octobre : Dératisation, mise en place de la carte «bonjour Metz», marathon Metz Mirabelle ;
- Novembre: Entretien et réparation des flexs – guidage à la place, marché de Noël ;
- Décembre: Alerte à la bombe – sorties Ney bloquées.

## 4 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Renouvellement et modernisation intervenues :

- Réfection trous au sol ;
- Modification du système d'interphonie ;
- Mise en place de la carte de fidélisation « Bonjour Metz » ;
- Remplacement coffret alimentation sono ;
- Modification de distribution électrique sur une allée au niveau -3.

## 5 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- Parking ouvert 24h/24 et 7j/7 aux usagers horaires et abonnés.
- Présence de personnel 24h/24 et 7j/7.

Le Délégataire réalise des enquêtes de satisfaction annuelle auprès des usagers et abonnés. Cette enquête a été mise en place sur l'ouvrage dans le but de mieux contrôler la qualité du service. Elle comporte 13 indicateurs dont la propreté du parc de stationnement et en particulier des cages d'escaliers, la disponibilité des ascenseurs, la disponibilité de la vidéosurveillance ou encore, pour exemple, la présence des extincteurs et du matériel de lutte contre l'incendie (bacs à sable, plans d'évacuations, etc....).

Les retours restent positifs, une moyenne de 94% d'usagers « satisfaits » des services en 2016 contre 97,3% en 2015. Le parking compte 34 réclamations sur 2016 relatives notamment au paiement des abonnements et au double paiement télépéage.

## 6 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Ont été réalisées les pistes d'améliorations suivantes (annoncées en 2015) :

- la réfection des trous,
- la mise en place de la carte de fidélisation commerçants « Bonjour Metz » ;
- la modification du système d'interphonie, le remplacement d'un coffret d'alimentation sono et la réfection du système électrique d'une allée du parking (plusieurs coupures électriques ayant été constatées fin 2015).

Les axes suivants restent à améliorer pour l'activité à venir :

- Travaux sur infiltrations ;
- Réfection trous au sol ;
- Ondes radio électrique.

Un plan GER (Gros Entretien et Renouvellement) a été contractualisé entre le Délégataire et la Ville. Il s'engage à réaliser des travaux de gros entretien et de renouvellement des matériels et des équipements pour un montant global de 6,051M€ sur la durée restante du contrat, soit 22 ans. Tous ces travaux sont échelonnés annuellement et font parti de ce plan de renouvellement. Pour 2016, les réalisations s'établissaient à 190 k€ contre 113k€ budgété au plan GER contractuel.

La société URBIS PARK a été renommé REPUBLIQUE SA. Concomitamment, URBIS PARK SERVICES, société d'exploitation du parking République et la Galerie marchande pour le compte de la société REPUBLIQUE, a été cédée à TRANSDEV Stationnement.

A compter du 1er janvier 2018, la compétence relative aux parcs de stationnements en ouvrage sera exercée par Metz Métropole.

## PHOTOGRAPHIES DU PARKING ESPLANADE-ARSENAL : TRAVAUX EN 2016



## 1.10 - STATIONNEMENT SUR VOIRIE

### Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics	Code délégation : VOIRIE	Date : 28 / 08 / 2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Stationnement																																						
Stationnement Voirie		INDICATEURS																																									
Situé à : Voirie METZ		◆ Activité																																									
Nature du contrat : Affermage		Occupation Abonnements et amodiatisons																																									
Signé le : 11/02/2010		Eléments Financiers (En euros)																																									
Avec effet au : 14/02/2010																																											
Échéance : 31/12/2016		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
Durée : 6 ans		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Années</th><th>Nb de Places de Stationnement</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td><td>2823</td></tr> <tr> <td>2015</td><td>2815</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>2815</td></tr> </tbody> </table>		Années	Nb de Places de Stationnement	2014	2823	2015	2815	2016	2815	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%						
Années	Nb de Places de Stationnement																																										
2014	2823																																										
2015	2815																																										
2016	2815																																										
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exploitant :</th> </tr> <tr> <td>Raison sociale :</td><td>SAS SEVM (Assoc unique = URBIS PARK)</td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Forme juridique :</td><td>SAS</td></tr> <tr> <td>Adresse :</td><td>13 rue du Coëtlosquet 57 METZ</td></tr> <tr> <td>Capital :</td><td>1 000 €</td></tr> <tr> <td>Société dédiée :</td><td>OUI</td></tr> <tr> <td>Société Mère :</td><td>SA URBIS PARK - 13 rue du Coëtlosquet 57 METZ</td></tr> </tbody> </table>		Exploitant :		Raison sociale :	SAS SEVM (Assoc unique = URBIS PARK)	Forme juridique :	SAS	Adresse :	13 rue du Coëtlosquet 57 METZ	Capital :	1 000 €	Société dédiée :	OUI	Société Mère :	SA URBIS PARK - 13 rue du Coëtlosquet 57 METZ	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%
Exploitant :																																											
Raison sociale :	SAS SEVM (Assoc unique = URBIS PARK)																																										
Forme juridique :	SAS																																										
Adresse :	13 rue du Coëtlosquet 57 METZ																																										
Capital :	1 000 €																																										
Société dédiée :	OUI																																										
Société Mère :	SA URBIS PARK - 13 rue du Coëtlosquet 57 METZ																																										
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td>Nombre d'usagers</td><td>1 748 024</td><td>1 718 750</td><td>1 597 123</td></tr> <tr> <td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>39,71%</td><td>42,66%</td><td>44,40%</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921	Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123	% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%														
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								
Nombre d'usagers	1 748 024	1 718 750	1 597 123																																								
% Abonn-Résidents / Nb de places	39,71%	42,66%	44,40%																																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>569 391</td><td>520 691</td><td>522 249</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>-9 206</td><td>-30 543</td><td>18 327</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>1 944 886</td><td>2 069 090</td><td>1 986 921</td></tr> <tr> <td></td></tr></tbody></table>		2 014	2 015	2 016	CA	569 391	520 691	522 249	Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327	Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																									
	2 014	2 015	2 016																																								
CA	569 391	520 691	522 249																																								
Résultat Net	-9 206	-30 543	18 327																																								
Redevances	1 944 886	2 069 090	1 986 921																																								

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	522 249	520 691	0%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
Dont CSP	-	-	
Autres Produits et reprises	1	4 673	-100%
<b>Total</b>	<b>522 250</b>	<b>525 364</b>	<b>-1%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	142 462	106 866	33%
Charges de personnel	261 077	258 024	1%
Redevances Ville	-	-	
Frais de siège	50 666	46 057	10%
Dotations aux amortissements et provisions	20 648	141 706	-85%
Autres charges	7 866	1 875	320%
<b>Total</b>	<b>482 719</b>	<b>554 528</b>	<b>-13%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>39 531</b>	<b>29 164</b>	<b>236%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>68 044</b>	<b>109 744</b>	<b>-38%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>95</b>	<b>1 379</b>	<b>107%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 12 091</b>	<b>-</b>	
<b>IMPOTS BÉNÉFICE</b>	<b>- 9 208</b>	<b>-</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>18 327</b>	<b>30 543</b>	<b>160%</b>
<b>Rémunération Ville</b>	<b>1 986 921</b>	<b>2 069 090</b>	<b>-4%</b>

## Compte d'exploitation en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Sur la durée du contrat, les recettes totales ont oscillé entre 2,2M€ (valeur minimale atteinte en 2010, 1ère année d'exploitation du contrat de 2010 à 2016) et 2,9M€ (valeur maximale atteinte en 2011). Cela sans tendance générale sur la durée du contrat, à la hausse ou à la baisse. Les recettes perçues par la Ville ont, elles, oscillé entre 1,7M€ (valeur minimale atteinte en 2010) et 2,2M€ (valeur maximale atteinte en 2011) pour un montant total perçu de presque 14M€. Les recettes finales perçues par le Délégataire s'établissaient entre 512k€ et 652k€ annuel, soit 4,6M€ sur la durée du contrat.

Les recettes annuelles par place de stationnement sont de l'ordre de 223€ en 2016, contre 242€ en 2014. Le nombre d'usagers a également diminué, 1 748 024 usagers en 2014 à 1 597 123 usagers en 2016, ce qui explique la baisse des recettes totalisées.

Sur ce dernier exercice du contrat de délégation, les recettes totales du stationnement sur voirie enregistrent une baisse : 2,6M€ en 2016, contre 3M€ en 2015. Les recettes «abonnés et résidents» comptabilisent un total de 246k€ et les recettes horodateurs, un total de 2 347k€. Il est important de signaler que les recettes totales des usagers sont encaissées par la Ville qui reverse ensuite au Délégataire sa rémunération T.T.C (nommée ci-dessus «recettes activité»). Cette rémunération du Délégataire est entendue hors taxes (TVA à 20%), le Délégataire reversant la TVA à l'administration fiscale. Par rapport à 2015, cette redevance affiche une stabilité pour un montant total de 522k€.

Les charges d'exploitation du Délégataire affichent une diminution de 13% par rapport à 2015, 483k€ sur 2016 contre 555 k€ en 2015. Diminution expliquée en partie par l'intégration de la dotation aux amortissements et provisions, de 20k€ seulement en 2016, contre 141k€ en 2015. Et par une hausse des charges diverses et services externes (+33%) : +35k€ sur 2016. Les charges de personnel ont été maîtrisées (261k€ sur 2016, contre 258k€ sur 2015).

Ce qui amène à une amélioration du résultat d'exploitation (en excédent de 40k€ sur 2016 contre un déficit de 29k€ sur 2015). Le Délégataire enregistre un résultat exceptionnel négatif de 12k€ et un impôt sur les bénéfices de 9,2k€ venant diminuer le résultat net comptable de l'exercice. Celui-ci reste excédentaire sur 2016 avec 18k€, contre -31k€ en 2015.

## 3 - ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

Au global, les recettes d'activités réalisées et cumulées sur la durée totale du contrat (7 années) sont sensiblement inférieures aux estimations du contrat (-144k€, soit -4%). Elles s'établissent à 3 657k€ contre 3 802k€ budgétées. Les charges réalisées et cumulées affichent une surconsommation importante de 34%, soit +913k€. Cette surconsommation s'explique par des charges d'exploitation réalisées (1 370k€) bien au-delà de l'estimatif de 800k€ du compte d'exploitation prévisionnel (CEP). De même pour les charges de personnel, sous-évaluées au CEP à 700k€ alors qu'elles atteignent 1M€ sur la durée du contrat.

Cette sur-réalisation importante des charges sur la durée du contrat diminue fortement le résultat d'exploitation attendu. Il s'établit à 96k€ à fin 2016, bien en-deçà de l'estimatif de 1,1M€. Les soldes des résultats financier (-17k€) et exceptionnel (+5k€) sur la durée du contrat sont meilleurs que ceux estimés, mais cela n'améliore pas le résultat net du délégataire. Il s'établit à 84k€ au 31/12/2016 contre un estimatif de 1M€.

Les recettes perçues par la Collectivité, sur la durée totale du contrat, s'établissent à 13,9M€ contre un montant budgétaire de 15,3M€.

Les variations entre ces réalisations et ces prévisions se résument comme suit :

◆ Période de	2010 à fin 2016		VOIRIE
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	3 598 929	3 801 640	-5%
Autres produits (1)	58 297	0	
(1) : Dont CSP	0	0	
<b>Σ Produits</b>	<b>3 657 226</b>	<b>3 801 640</b>	<b>-4%</b>
Charges diverses	1 369 774	794 000	73%
Charges de personnel	1 064 639	700 000	52%
Redevances Ville	91 377	0	
Frais de siège	420 703	499 000	-18%
Dot amorts prov	614 788	655 000	-6%
<b>Σ Charges</b>	<b>3 561 281</b>	<b>2 648 000</b>	<b>34%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>95 945</b>	<b>1 153 640</b>	<b>-92%</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>-17 140</b>	<b>-100 000</b>	<b>83%</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>5 425</b>	<b>-15 000</b>	<b>136%</b>
<b>Résultat Net avant IS</b>	<b>84 230</b>	<b>1 038 640</b>	<b>-92%</b>
<b>Rémunération Ville</b>	<b>13 932 607</b>	<b>15 298 000</b>	

## Compte de résultat en € H.T.

## 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

La voirie compte 2 815 places de stationnement auxquelles s'ajoutent 30 places de stationnement gratuit 20 min.

### NOMBRE DE PLACES :

ZONE	LIMITE A	NB PLACE
Zone A	1h00	403
Zone B	2h00	2 302
Zone B3	3h00	98
Zone D1	20mn	12
Zone verte gratuite	20mn	30

Ces places sont gérées par 181 horodateurs.

### MISSIONS GÉNÉRALES

- Entretien de l'ensemble du matériel;
- Entretien et renouvellement de la signalisation verticale et horizontale;
- Collecte et comptage des droits de stationnement;
- Gestion globale des macarons résidants;
- Assistance et conseil.

### ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Le contrat de délégation de service public pour le stationnement sur voirie avec la société URBIS PARK SA prend fin au 31/12/2016 (suite avenant).

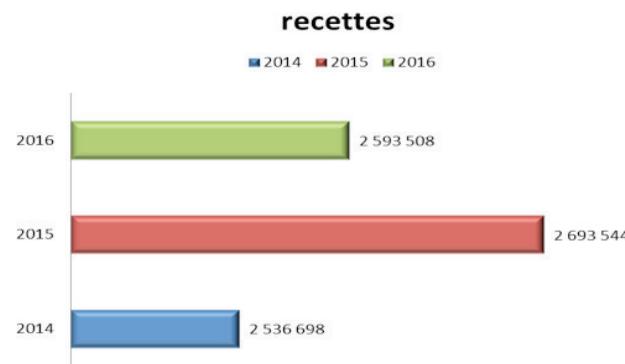
### STATIONNEMENT RÉSIDENT

1 250 abonnés, soit +9% par rapport à 2015. On constate également une augmentation des recettes pour les abonnés de +10%, soit un montant total pour 2016 de l'ordre de 246 k€.

### ÉVOLUTION DES RECETTES

Diminution de 3,7% des recettes en comparaison avec 2015 (-100 k€), soit un montant total de recettes pour 2016 de l'ordre de 2 593 k€.

## Recettes totales annuelles liées au stationnement sur voirie (en € T.T.C)



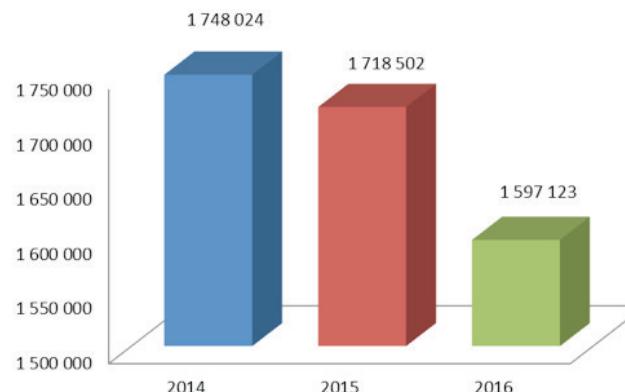
## 5 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

À compter du 1er janvier 2018, cette mission de service public sera assurée par un nouveau Délégataire pour une durée de contrat de 7 années, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Une nouvelle convention a été établie entre la Ville et le nouveau délégataire à compter de cette date.

### TRANSACTION EN NOMBRE DE TICKETS

Baisse de 7% des transactions sur la période, avec 1 597 123 usagers, soit plus de 120 000 utilisateurs de moins qu'en 2015. Le mois de mars compte 147 393 utilisateurs, c'est à nouveau le mois où la voirie est la plus utilisée.

## Nombre total de tickets annuels enregistrés

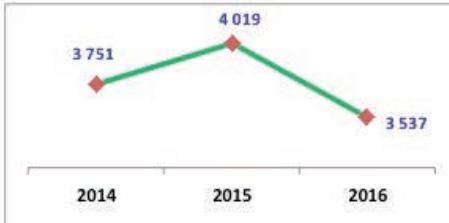
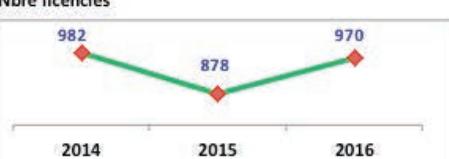
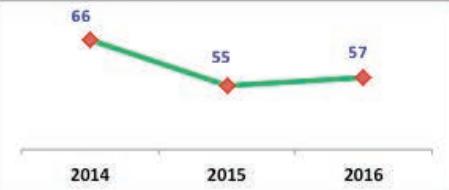
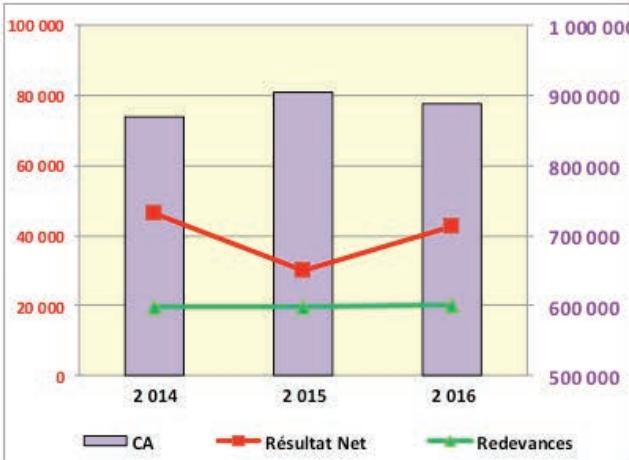


2

## *SPORTS ET POPULATION*

## 2.1 - GOLF

### Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Animation, jeunesse, sports et vie associatives	Code délégation : GOLFTECH	Date : 31 / 08 / 2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Sport 1																
<b>Etablissement</b>		<b>INDICATEURS</b>																			
Situé à :		<b>Activité</b>																			
Nature du contrat :		<b>Quantité annuelle</b>																			
Signé le :		<b>Eléments Financiers (En euros)</b>																			
Avec effet au :		<b>Total compétiteurs</b>																			
Échéance :		 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Total compétiteurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>3 751</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>4 019</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>3 537</td> </tr> </tbody> </table>				Année	Total compétiteurs	2014	3 751	2015	4 019	2016	3 537								
Année	Total compétiteurs																				
2014	3 751																				
2015	4 019																				
2016	3 537																				
Durée :		<b>Quantité annuelle</b>																			
		<b>Nbre licenciés</b>																			
		 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nbre licenciés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>982</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>878</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>970</td> </tr> </tbody> </table>				Année	Nbre licenciés	2014	982	2015	878	2016	970								
Année	Nbre licenciés																				
2014	982																				
2015	878																				
2016	970																				
		<b>Nbre de manifestations</b>																			
		 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nbre de manifestations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>66</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>55</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>57</td> </tr> </tbody> </table>				Année	Nbre de manifestations	2014	66	2015	55	2016	57								
Année	Nbre de manifestations																				
2014	66																				
2015	55																				
2016	57																				
<b>Exploitant :</b>		 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>CA</th> <th>Résultat Net</th> <th>Redevances</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>75 000</td> <td>45 000</td> <td>20 000</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>80 000</td> <td>30 000</td> <td>20 000</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>78 000</td> <td>40 000</td> <td>20 000</td> </tr> </tbody> </table>				Année	CA	Résultat Net	Redevances	2014	75 000	45 000	20 000	2015	80 000	30 000	20 000	2016	78 000	40 000	20 000
Année	CA	Résultat Net	Redevances																		
2014	75 000	45 000	20 000																		
2015	80 000	30 000	20 000																		
2016	78 000	40 000	20 000																		
Raison sociale :	SARL GARDEN GOLF de Metz Technopôle																				
Forme juridique :	SARL																				
Adresse :	3 rue Félix Savart 57070 Metz																				
Capital :	10 500 €																				
Société dédiée :																					
Société Mère :																					

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	854 571	870 881	-2%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	33 921	34 490	-2%
Dont CSP	33 921	34 490	-2%
Autres Produits et reprises	92 497	50 146	84%
	<b>Total</b>	<b>980 988</b>	<b>955 517</b>
			3%
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	392 272	406 367	-3%
Charges de personnel	374 863	367 947	2%
Redevances Ville	20 040	19 899	1%
Frais de siège	88 379	85 123	4%
Dotations aux amortissements et provisions	35 005	31 196	12%
Autres charges	6 002	874	587%
	<b>Total</b>	<b>916 561</b>	<b>911 406</b>
			1%
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>64 427</b>	<b>44 111</b>
			46%
	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 937</b>	<b>26 035</b>
			-50%
	<b>RESULTAT FINANCIER</b> -	<b>6 609</b>	<b>-</b>
			5%
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b> -	<b>843</b>	<b>-</b>
			-56%
	<b>IMPOTS BENEFICE</b> -	<b>14 186</b>	<b>-</b>
			144%
	<b>RESULTAT NET</b>	<b>42 789</b>	<b>30 069</b>
			42%

### Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Le Chiffre d’Affaires propre aux activités de pratique du golf enregistre une baisse générale sur 2016 (-16,5 k€) due en partie aux conditions météorologiques défavorables durant le 1er semestre 2016. Les ventes «Green fees Practise», donnant un accès journalier au terrain de golf, ont été impactées (-12 k€ entre 2015 et 2016) ainsi que les ventes liées à l’enseignement (-(-36k€ entre 2015 et 2016). Cette baisse mesurée de Chiffre d’Affaires sur 2016 est compensée par des recettes provenant des ventes en boutique (+10 k€) et d’autres recettes sur l’année (+42k€ liées à des remboursements de formation et une refacturation de personnel) permettant à la société d’améliorer son niveau global de produits d’exploitation (+3% soit 25,5k€ supplémentaires en 2016 par rapport à 2015). Les recettes totales générées par le golf s’établissent à un montant total de 916 k€ pour 2016.

Parmi les mesures, la diminution des primes d’assurances (-9k€), la réduction de consommation de fournitures administratives (-3k€), l’optimisation des charges en mutualisant les moyens humains et matériels avec le golf «Exclusiv’ Golf» de CHERISEY. Ces opérations ont abouti à une première baisse de 14 k€ (-3%) sur le poste des achats et charges externes mais n’ont pas suffi à diminuer le niveau général des charges d’exploitation. Elles affichent une hausse de 5k€ sur la période soit un montant total de 916 k€ en 2016, contre 911 k€ en 2015.

Le résultat d’exploitation du Délégataire est nettement amélioré pour cette année 2016 : 64,4 k€, contre 44 k€ en 2015. Déduction faite d’un résultat financier négatif de 6,6 k€ et d’impôts sur les bénéfices d’un montant de 14 k€, le résultat net du Délégataire est de 42,8 k€ pour 2016, contre 30 k€ sur l’année précédente (+42%).

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

Le niveau de redevances attendues par la Ville est sensiblement identique à ceux des exercices précédents. Avec une redevance d’affermage correspondant à l’amortissement comptable des investissements affermés sur une durée de 20 ans (montant forfaitaire de 18,7 k€ H.T. non indexé) et une redevance d’occupation du domaine public (montant de 1 k€ H.T. indexé), le délégataire verse à la Ville pour 2016, un montant total de redevance de 20 k€.

Le Délégataire a réalisé quelques mesures d’économie sur cet exercice 2016 pour diminuer son niveau de charges d’exploitation.

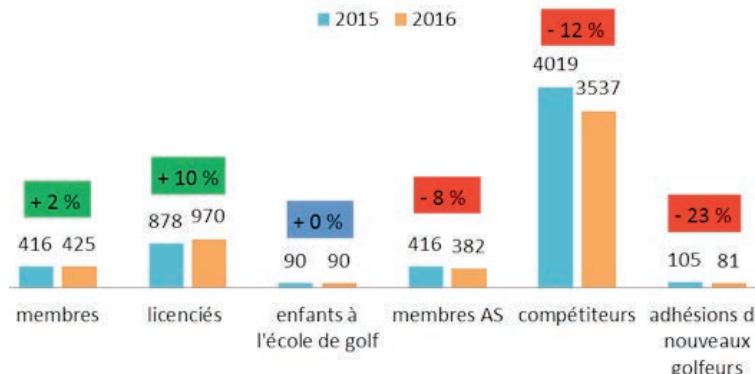
### 3 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

Depuis juin 2006, le Golf de Metz Technopole est géré en Délégation de Service Public par un contrat d'affermage de 15 ans via la SARL GARDEN GOLF METZ TECHNOPOLE, filiale à 100% de la société NGF GOLF. Au 1er septembre 2016, celle-ci a changé de nom, pour s'appeler : UGOLF. Un changement qui a pour objectif d'accompagner le développement à l'international du groupe et ainsi lui assurer une meilleure communication.

Le Golf de Metz Technopole fait partie des 25 golfs d'UGOLF qui ont adopté le concept du Garden Golf : un esprit sportif et convivial propice au développement du sport et à la préservation de l'environnement.

L'année 2016 a été une année particulièrement compliquée pour la pratique du golf avec une météo très pluvieuse sur les 6 premiers mois de l'année. Cela a notamment repoussé l'inscription de nouveaux clients aux séances découvertes, conduit à l'annulation ou au report de compétitions. Au niveau du nombre de licenciés, il y a une augmentation de 10% des effectifs même s'il a été plus difficile qu'en 2015 de recruter de nouveaux adhérents, là encore à cause des conditions climatiques défavorables à la pratique du golf.

#### chiffres clés



### LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

De nombreuses initiations gratuites ont été proposées tout au long de l'année et ont permis d'initier plus de 500 personnes dont 81 ont souscrit à la formule débutant : INFINITEE (soit 16%).

57 compétitions ont été organisées au Garden Golf de Metz cette année. Le nombre de participants a très nettement chuté par rapport à 2015 passant de 4 019 à 3 537 (baisse de presque 12 %) en raison des conditions météo pluvieuses qui attirent inévitablement moins de monde ou qui imposent le report ou l'annulation des manifestations. Le Garden Golf de Metz a notamment accueilli en 2016, le Championnat de Ligue Interclubs Dames 1ère et 2ème division avec plus de 120 participantes fin septembre.

3 compétitions caritatives organisées au golf ont permis de récolter 1 320 € au profit de l'association Green de l'espoir, 350 € ainsi que de nombreux jouets au profit de l'association Noël de Joie et 980 € pour l'UNICEF. Enfin, la Fête du Sport n'ayant pas eu lieu à METZ en 2016, le Garden Golf a alors participé au «Vital Sport», organisé par un magasin de sport de la zone commerciale d'AUGNY les 10 et 11 septembre 2016.

### ENSEIGNEMENT DES JEUNES

Comme les années précédentes, plus de 600 élèves de CM1/CM2, issus de 20 écoles messines, ont bénéficié de 7 séances d'initiations. A l'issue des cycles, les 5 élèves les plus méritants se sont vus offrir un abonnement d'un an à l'Ecole du Golf. De même, 80 jeunes ont pu bénéficier de séances d'initiations, assurées par l'Association Sportive, dans le cadre des Animations Estivales du 6 juillet au 14 août 2016.

### PROBLÈMES RENCONTRÉS

Les chiffres du vandalisme sont en net recul même si les vols de drapeaux perdurent (plus de 70 en 2016). Les mirabelliers sont régulièrement pillés et vandalisés. Il est essentiel de maintenir les rondes de la Police Municipale qui contribuent à diminuer nettement le vandalisme.

### 4 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le Délégataire a procédé aux achats et réparations suivants en 2016 :

Réalisations 2016	
départs synthétiques : compact + trou n° 9	4 500 €
nouveaux caissons vestiaires et remise état club house	4 000 €
achat 10 tapis de practice	3 000 €
achat 12 000 balles de practice	3 000 €
apport sable dans les bunkers	3 500 €
achats mini pelles	12 000 €
travaux divers : abords, chemin, ...	en attente

UGOLF a travaillé dans la continuité de ses investissements des années précédentes dans un souci d'amélioration des infrastructures, d'embellissement de ses parcours et de satisfaction des golfeurs.

En 2016, la Ville n'a pas participé à la réalisation de travaux sur le golf. Des recherches ont été faites au niveau de la mise en place d'aménagements sur le trou 14 qui est très humide mais sans solution pour le moment.



## 5 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

Les parcours, les zones d'entrainements et le practice ont été accessibles toute l'année. Le club house a toutefois été fermé du 24 décembre au 2 janvier inclus.

Le site internet du Garden Golf est mis à jour régulièrement et donne la possibilité aux visiteurs de réserver leur parcours en ligne et de consulter les dernières nouvelles. Les usagers ont la possibilité de donner leur avis directement sur le site internet et une enquête de satisfaction est menée en collaboration avec la Ville de Metz.

UGOLF entretient un lien fort avec l'Association Sportive qu'elle soutient chaque année de diverses manières (cf. tableau ci-dessous). Elle a par ailleurs augmenté sa dotation de 10% par rapport à 2015 en leur reversant 30 522€ pour l'année 2016.

soutien à l'AS du GARDEN GOLF	année		variation 2015/2016	
	2015	2016	€	%
prise en charge des pros lors des déplacements jeunes	2500	2500	0	0%
entraînement des équipes (mise à disposition d'un pro)	8400	8400	0	0%
reversement de l'intégralité des droits de compétitions	6662	5522	-1140	-17%
accès practice (2000 seaux de balles distribués aux équipes)	5400	10200	4800	89%
remises consenties pour les compétitions (balles, sacs, chariots électriques...)	3500	2500	-1000	-29%
dotation pour la participation au MASTERSGOLF NGF COURSON + NGF junior Tour	1400	1400	0	0%
<b>total</b>	<b>27862</b>	<b>30522</b>	<b>2660</b>	<b>10%</b>

## 6 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Après les travaux réalisés en 2016, quelques améliorations restent à réaliser dans le restaurant/club house (notamment les sanitaires du restaurant et les tableaux électriques des cuisines) ainsi que sur les parcours. L'investissement principal en 2017 sera le renouvellement de la machine à rough (40 000€), machine permettant d'entretenir le terrain du golf en ligne (cf. photo ci-à côté).

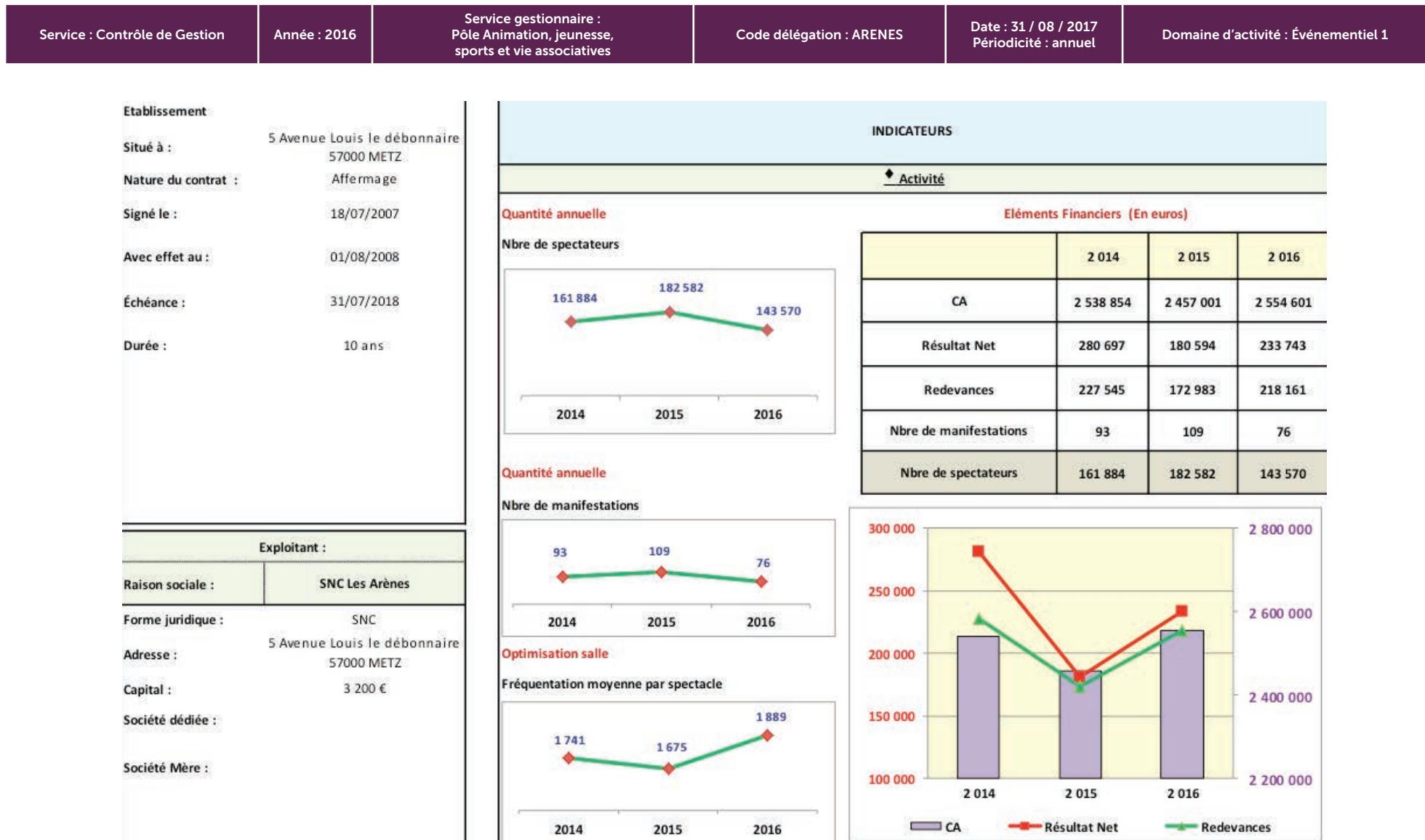
Pour 2017, la Ville prévoit la pose du filet le long du trou n° 10 afin de protéger le bâtiment de services universitaires à proximité.

Les diverses actions de communication et de découverte du golf seront reproduites afin de développer et de rendre accessible ce sport au plus grand nombre. Le Délégataire assure que toute l'équipe du Garden Golf continuera ses efforts sur la qualité du parcours, la fidélisation des clients et la démocratisation du golf.



## 2.2 - LES ARÈNES

### Tableau de bord



## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	1 078 278	965 871	12%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	1 476 323	1 491 131	-1%
Dont CSP	1 476 323	1 491 131	-1%
Autres Produits et reprises	212 902	112 902	89%
<b>Total</b>	<b>2 767 503</b>	<b>2 569 904</b>	<b>8%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	1 628 727	1 538 288	6%
Charges de personnel	384 757	353 103	9%
Redevances Ville	218 161	172 983	26%
Frais de siège	120 696	118 300	2%
Dotations aux amortissements et provisions	173 188	202 155	-14%
Autres charges	7 582	16 952	-55%
<b>Total</b>	<b>2 533 112</b>	<b>2 401 782</b>	<b>5%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>234 391</b>	<b>168 121</b>	<b>39%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>202 259</b>	<b>274 327</b>	<b>-26%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>709</b>	<b>-</b>	<b>181%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>61</b>	<b>12 725</b>	<b>-100%</b>
<b>IMPOTS BÉNÉFICE</b>	-	-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>233 743</b>	<b>180 594</b>	<b>29%</b>

### Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

L'activité «Spectacles/Concerts» enregistre une baisse des recettes sur la période (-23k€ par rapport à 2015) pour un montant total de 163k€ en 2016, l'activité «Manifestations Entreprises» se stabilise pour un montant total de recettes de l'ordre de 63k€. Les recettes liées aux espaces «Restauration et Bar» affichent une nette progression avec 45 k€ supplémentaires sur la période, soit un montant total de 125k€ pour cet exercice. Les recettes principales proviennent de la refacturation liée aux locations de salles, à la consommation des fluides correspondants, cela représente 25% des recettes totales pour un montant de 680k€ en 2016. Le niveau global de recettes d'activité est en hausse de près de 200 k€ entre 2015 et 2016 (+12%), elles s'élèvent à 1 078k€. Complétées par une contrainte de service public versée par la Collectivité (1 476k€), les recettes d'exploitation totales sont à un niveau bien supérieur à 2015 (+8%), soit 2 768k€ pour cet exercice contre 2 569k€ l'exercice précédent.

Quant aux charges d'exploitation totales, elles affichent une progression de 5% (soit +132k€) entre 2015 et 2016, pour un montant total de 2 533k€ en 2016 contre 2401 k€ en 2015 : +6% (soit +91 k€) entre les 2 exercices pour les achats et services extérieurs ; +9% (soit +30k€) pour les charges de personnel ; +26% (soit +45k€) pour les redevances versées à la Ville ; -30k€ due à une diminution de provisions pour risques et charges.

Le résultat d'exploitation s'améliore entre 2015 et 2016 : +66 k€ et s'établit à 234k€. Le résultat financier (-710€) et le résultat exceptionnel (61€) n'influent pas sur le résultat net du Délégataire qui s'élève à 234 k€ pour 2016.

### CONCERNANT LES REDEVANCES PERÇUES PAR LA VILLE ET PRÉVUES AU CONTRAT :

La Ville perçoit une redevance d'occupation du domaine public indexée de 1 000 €, à la base du contrat, une redevance variable indexée de 76 761€, à la base du contrat, et une redevance d'intérressement (correspondant à 10% du résultat brut d'exploitation jusqu'à 50k€ puis de 40% du même ratio au-delà de 50k€). Pour l'année 2016, cette redevance d'intérressement s'élève à 140 k€.

## 3 - ÉCARTS ENTRE LE BUDGET DE DÉPART ET LES RÉALISATIONS

Sur la période de début de contrat à 2016, les recettes d'exploitation sont nettement supérieures au montant estimé dans le compte d'exploitation prévisionnel du Délégataire (9,8M€ réalisées contre 4,9M€ prévues). En conséquence, la Ville a perçu des redevances plus importantes que prévu (2,1 M€ perçues contre 1,1M€ prévues). Par ailleurs, les estimations du Délégataire sur les autres postes de charges (15,2M€) sont également en deçà des réalisations (22,5 M€), y compris pour les dotations aux amortissements et aux provisions (1,5 M€ réalisées contre 1,1M€ prévues). Au final, les charges et les produits réels ont évolué significativement dans les mêmes variations par rapport aux comptes prévisionnels. Associé à un résultat exceptionnel et un résultat financier positif, le Délégataire dégage un résultat net réel plus de deux fois supérieur au montant prévisionnel sur la période (2,4M€ réalisé contre 1,1M€ prévu).

Les variations entre les réalisations cumulées depuis le début de la délégation (2008) et le compte de résultat prévisionnel de départ jusqu'à fin 2016 se résument comme suit :

◆ Période de	2008 à fin 2016	ARENES	
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	9 816 393	4 914 601	100%
Autres produits (1)	14 971 923	11 429 833	31%
(1): Dont CSP	14 028 789	11 429 833	23%
Σ Produits	24 788 316	16 344 434	52%
Charges diverses	14 030 673	8 093 784	73%
Charges de personnel	4 127 618	4 260 882	-3%
Redevances Ville	2 117 777	1 088 506	95%
Frais de siège	779 720	723 236	8%
Dot amorts prov	1 457 772	1 097 831	33%
Σ Charges	22 513 561	15 264 239	47%
Résultat d'exploitation	2 274 755	1 080 195	111%
Résultat Financier	34 158	0	
Résultat Exceptionnel	104 952	0	
Résultat Net avant IS	2 413 865	1 080 195	123%
Cumul Variation Réalisations/prévisions en € (H.T.)			

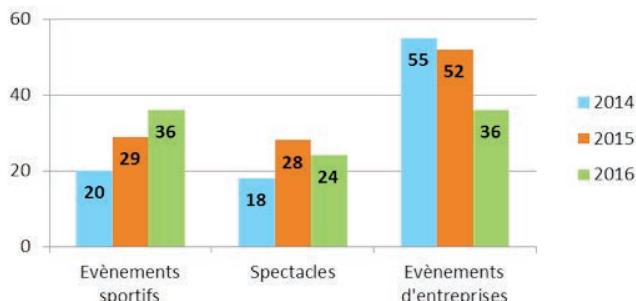
## 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

Les Arènes ont été utilisées durant 113 jours en 2016 pour des événements sportifs, culturels et des spectacles (hors utilisation des salles de sports annexes par les clubs et les scolaires). Cela équivaut à un taux d'utilisation de l'équipement de 31 %.

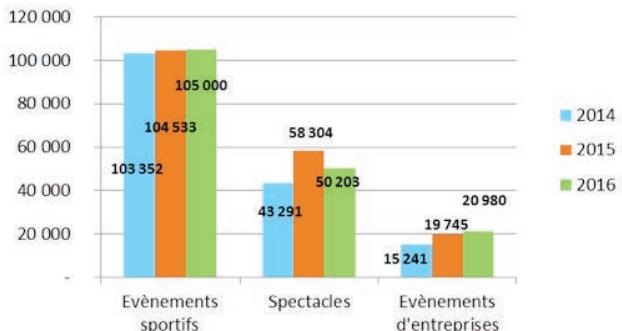
Sur ces journées, il faut tout de même compter 25 jours de montage/démontage.

De manière générale, il y a eu 33 manifestations en moins en 2016 par rapport à 2015, avec une forte diminution des événements d'entreprises (-44%). En ce qui concerne l'évolution du nombre de spectateurs, elle suit la tendance et affiche une baisse de 21 % de fréquentation des Arènes en 2016 par rapport à 2015.

Evolution du nombre de manifestations



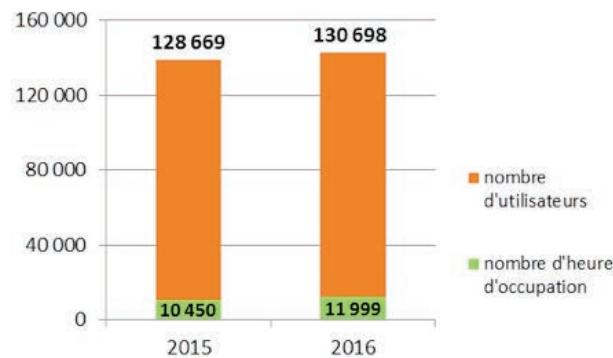
Evolution du nombre de spectateurs



Le nombre moyen de spectateurs par événement est quant à lui en augmentation et passe de 1 675 en 2015 à 1 889 spectateurs en moyenne en 2016.

Au niveau de l'utilisation des salles annexes, la programmation est gérée directement par le service Equipements Sportifs de la Ville qui attribue aux clubs différents créneaux valables pour l'année scolaire.

Utilisation des salles annexes



Par rapport à 2015, on constate que les salles annexes ont été légèrement plus utilisées en 2016 avec une hausse de 15% d'heures occupées tandis que le nombre d'utilisateurs est quasiment identique. Les salles annexes sont utilisées à 82% par les associations, 15% par les scolaires et 3% par Metz Handball, le club résident.

## 5 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le Délégataire a procédé aux achats et réparations suivants en 2016 :

entretien et améliorations 2016	montant HT
Matériel scénique	1 039,80 €
Chaises coques marron glacé	1 150,00 €
Pendrillon	875,00 €
Remplacement huile des ascenseurs	9 979,20 €
Installation et mise en service clim salle de musculation	34 191,63 €
Remplacement des tables de massage	1 743,75 €
Ferme et plancher de scène	4 764,90 €
Matériel de gym : tapis, anneaux,...	1 883,00 €
Entretien vitrages hall sud	3 880,00 €
Remise en état de 2 vestiaires SA	7 994,00 €
Dépoussiérage des conduites aération salle de gym	396,00 €
Dépoussiérage charpente grande salle	4 882,00 €
Machines de musculation	3 256,65 €
Relamping grande salle (matériel et pose)	24 216,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 252,42 €</b>

Quelques travaux ont nécessité l'intervention de la Ville en 2016 :

- Réparation de carrelages muraux dans le vestiaire n°1 suite au décollement de ceux-ci,
- Contrôle et réparation des plots sous la dalle de l'accueil sportif.

## 6 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

### UTILISATION DE LA GRANDE SALLE :



Photographie des Arènes (Grande Salle)

Les Arènes ont proposé une large programmation tout au long de l'année 2016 avec plusieurs temps forts comme :

- le tournoi de Qualification Olympique de Handball Féminin (18 au 20 mars),
- le tournoi de tennis indoor «Moselle Open» (18 au 25 septembre),
- le concert de la chanteuse Louane (25 mars) / salle comble,
- le concert du groupe Kids United (8 octobre) / salle comble,
- le concert du chanteur Renaud (30 novembre) / salle comble,
- les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance (13 et 14 juin).

De nombreuses retombées au niveau des médias ont suivi l'organisation de ces différentes manifestations.

Les Arènes ont réalisé une enquête de satisfaction au cours de 6 manifestations (2 matchs de handball et 4 spectacles). Près de 1 022 personnes ont été interrogées, ce qui représente un échantillon de 5,5% des spectateurs.

Le niveau de satisfaction des spectateurs, que ce soit sur les événements sportifs ou sur les spectacles est très élevé : 97,5% des personnes interrogées sont au moins « plutôt satisfaites » de la salle et la recommanderaient à leurs famille et amis.

Ces enquêtes, si elles font ressortir une réelle qualité d'accueil, de propreté de la salle et d'amabilité des équipes, font également ressortir trois points à améliorer : le parking, le confort de la salle et la buvette.

### UTILISATION DES SALLES ANNEXES :

Les clubs sportifs utilisateurs des salles annexes ont également pu bénéficier des diverses autres salles des Arènes pour se réunir en dehors des créneaux attribués par la Ville : réunions, assemblées générales, cocktails. L'événement Arts'N sports, véritable vitrine pour les clubs, s'est une nouvelle fois déroulé dans la grande salle.

Tous les trimestres une réunion a lieu avec les Présidents des clubs et les Chefs d'établissements et un questionnaire leur est envoyé chaque trimestre afin de connaître leur degré de satisfaction.

Ainsi en 2016, le degré de satisfaction est une nouvelle fois très élevé avec une moyenne de 17,30/20 pour le nettoyage, 18,58/20 pour les équipements mis à disposition et 19,07/20 pour l'accueil soit une note de satisfaction globale de 18,31/20. La moyenne générale était de 18,20 en 2015, il y a donc une légère augmentation de l'appréciation de la qualité des services proposés.

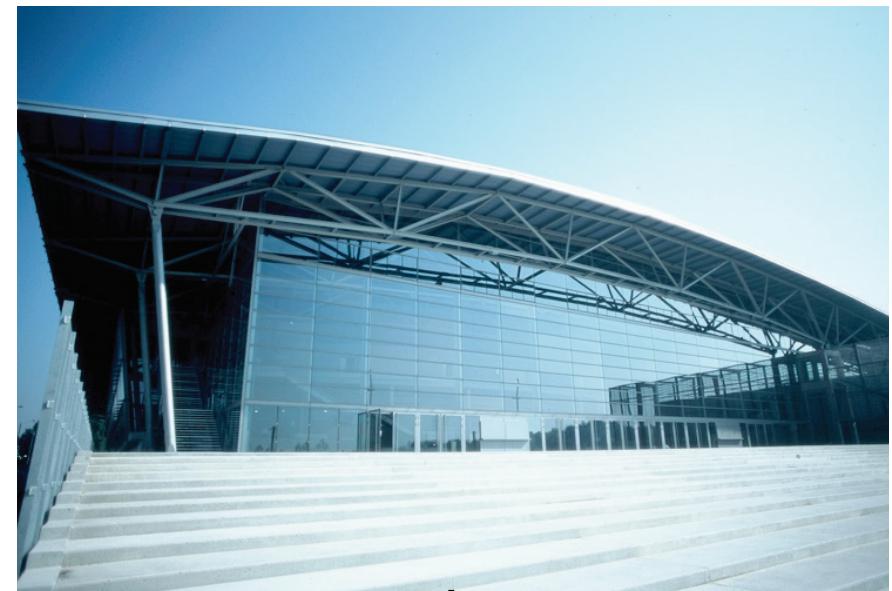


Affiche pour le Grand Salon des activités sportives des Arènes

## 7 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Plusieurs pistes d'amélioration peuvent être mises en place afin d'améliorer plus encore la qualité des prestations proposées aux Arènes :

- Amélioration des services/ produits proposés à la buvette,
- Création d'un espace bien-être,
- Maintenir et développer le partenariat mis en place avec le Délégataire de parc de stationnement à proximité avec le forfait parking à 1€ lors des événements,
- Poursuivre les communications au public pour inciter les visiteurs à utiliser le réseau «LE MET».



Photographie des Arènes

## 2.3 - LE CRÉMATORIUM

### Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Relations usagers, qualité et citoyenneté	Code délégation : CREMA	Date : 08 / 09 / 2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Population 1																																									
<b>Etablissement</b> Situé à : 1, impasse des Hauts peupliers 57070 METZ Nature du contrat : Concession Signé le : 19/07/2004 Avec effet au : 03/07/2006 Échéance : 02/01/2034 Durée : 27,5 ans		<b>INDICATEURS</b> <b>◆ Activité</b> <b>Quantité annuelle</b> <b>Nbre de crémations annuelles</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nbre de crémations annuelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>1 031</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>1 041</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>1 123</td> </tr> </tbody> </table> <b>Quantité annuelle</b> <b>Nbre de location de salles</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nbre de location de salles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>701</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>702</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>721</td> </tr> </tbody> </table> <b>Optimisation four</b> <b>Taux d'utilisation four (en%)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux d'utilisation four (en%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>78%</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>79%</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>84%</td> </tr> </tbody> </table>					Année	Nbre de crémations annuelles	2014	1 031	2015	1 041	2016	1 123	Année	Nbre de location de salles	2014	701	2015	702	2016	721	Année	Taux d'utilisation four (en%)	2014	78%	2015	79%	2016	84%																
Année	Nbre de crémations annuelles																																													
2014	1 031																																													
2015	1 041																																													
2016	1 123																																													
Année	Nbre de location de salles																																													
2014	701																																													
2015	702																																													
2016	721																																													
Année	Taux d'utilisation four (en%)																																													
2014	78%																																													
2015	79%																																													
2016	84%																																													
<b>Exploitant :</b> Raison sociale : Société des Crématoriums de France Forme juridique : SA Adresse : 144 Avenue de la Libération 59270 BAILLEUL Capital : 731 755 € Société dédiée : Société Mère :		<b>Eléments Financiers (En euros)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2 014</th> <th>2 015</th> <th>2 016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td> <td>546 961</td> <td>548 334</td> <td>576 034</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>122 275</td> <td>139 003</td> <td>103 295</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>10 940</td> <td>10 982</td> <td>11 531</td> </tr> <tr> <td>Nbre de location de salles</td> <td>701</td> <td>702</td> <td>721</td> </tr> <tr> <td>Nbre de crémations annuelles</td> <td>1 031</td> <td>1 041</td> <td>1 123</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>CA</th> <th>Résultat Net</th> <th>Redevances</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>546 961</td> <td>122 275</td> <td>10 940</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>548 334</td> <td>139 003</td> <td>10 982</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>576 034</td> <td>103 295</td> <td>11 531</td> </tr> </tbody> </table>						2 014	2 015	2 016	CA	546 961	548 334	576 034	Résultat Net	122 275	139 003	103 295	Redevances	10 940	10 982	11 531	Nbre de location de salles	701	702	721	Nbre de crémations annuelles	1 031	1 041	1 123	Année	CA	Résultat Net	Redevances	2014	546 961	122 275	10 940	2015	548 334	139 003	10 982	2016	576 034	103 295	11 531
	2 014	2 015	2 016																																											
CA	546 961	548 334	576 034																																											
Résultat Net	122 275	139 003	103 295																																											
Redevances	10 940	10 982	11 531																																											
Nbre de location de salles	701	702	721																																											
Nbre de crémations annuelles	1 031	1 041	1 123																																											
Année	CA	Résultat Net	Redevances																																											
2014	546 961	122 275	10 940																																											
2015	548 334	139 003	10 982																																											
2016	576 034	103 295	11 531																																											

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	576 034	548 334	5%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
<i>Dont CSP</i>	-	-	
Autres Produits et reprises	-	109	-100%
<b>Total</b>	<b>576 034</b>	<b>548 443</b>	<b>5%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	123 851	102 970	20%
Charges de personnel	161 286	150 716	7%
Redevances Ville	11 531	10 982	5%
Frais de siège	71 831	62 497	15%
Dotations aux amortissements et provisions	88 209	84 053	5%
Autres charges	-	-	
<b>Total</b>	<b>456 708</b>	<b>411 218</b>	<b>11%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>119 326</b>	<b>137 225</b>	<b>-13%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>207 535</b>	<b>221 169</b>	<b>-6%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	-	<b>24 258</b>	<b>-100%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 16 031</b>	<b>26 036</b>	<b>-162%</b>
<b>IMPOTS BÉNÉFICE</b>	-	-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>103 295</b>	<b>139 003</b>	<b>-26%</b>

### Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Les recettes d'activité connaissent une variation à la hausse entre 2015 et 2016 (+28k€) contrairement à la tendance observée l'année précédente. Cette hausse du Chiffre d'affaires est due à une augmentation des crémations (+7,8%) sur la période et des locations de salle (+2,7%), alors que les tarifs ont été revus à la baisse au 1er juillet 2016 (-2,04% par rapport à la période tarifaire précédente) conformément aux clauses contractuelles d'indexation des tarifs.

Les charges d'exploitation sont en progression de +11%, soit +45k€, sur la période, sous l'effet notamment d'une progression des achats, services externes (+21k€), des charges de personnels (+11k€) et des frais de siège (+9k€).

Le Délégataire enregistre un résultat d'exploitation en baisse (-18k€) en raison de la plus forte croissance des charges que des produits sur la période considérée. Un résultat exceptionnel négatif vient dégrader également le résultat net de la délégation qui s'élève en 2016 à 103k€ (soit -36k€ par rapport à l'année précédente).

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

La redevance revenant à la Ville s'élève pour 2016 à 11 531 €, contre 10 982€ en 2015. Cette somme comprend une valeur fixe annuelle de 1 500€ indexée et une somme variable correspondant à 2% d'une partie du Chiffre d'affaires allant jusqu'à 600k€. L'allongement de la durée de la concession en raison de la réalisation d'équipements indispensables au fonctionnement du service public, décidé en 2016, aura des incidences sur les exercices à venir de la DSP en terme d'investissements (dotations aux amortissements, frais financiers) et par effet indirect sur le niveau d'activité du service (recettes d'activités, charges courantes et frais de personnel).

## 3 - ÉCARTS ENTRE LE BUDGET DE DÉPART ET LES RÉALISATIONS

Par rapport au compte d'exploitation initial du Délégataire actualisé lors de la passation de l'avenant n°5 prévoyant les extensions du crématorium, les recettes d'activités réalisées au cumulé sont en deçà des prévisions (-1,1M€) alors que les charges d'exploitation cumulées sont sous-réalisées à hauteur de 36k€ seulement. En dépit d'un résultat financier cumulé réalisé meilleur que les prévisions (+301k€), le résultat net cumulé sur la période apparaît en deçà des prévisions du compte d'exploitation du Délégataire (écart de 550k€ entre les prévisions et les réalisations cumulées).

◆ Période de	2010 à fin 2016	CREMA	
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	4 480 940	5 565 272	-19%
Autres produits (1)	192 579	0	
<i>(1): Dont CSP</i>	0	0	
<b>Σ Produits</b>	<b>4 673 519</b>	<b>5 565 272</b>	<b>-16%</b>
Charges diverses	1 709 123	1 816 086	-6%
Charges de personnel	1 290 184	1 373 310	-6%
Redevances Ville	84 868	113 161	-25%
Frais de siège	428 811	49 461	767%
Dot amorts prov	960 729	1 157 346	-17%
<b>Σ Charges</b>	<b>4 473 715</b>	<b>4 509 364</b>	<b>-1%</b>
Résultat d'exploitation	199 804	1 055 908	-81%
Résultat Financier	-294 831	-595 751	51%
Résultat Exceptionnel	4 501	0	
<b>Résultat Net avant IS</b>	<b>-90 526</b>	<b>460 157</b>	<b>-120%</b>

### Comparaison du Cumul des Réalisations par rapport aux Prévisions (en € H.T.)

## 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

L'année 2016 est marquée par une progression du nombre de crémations (1123 contre 1041 en 2015).

A noter, la forte hausse d'urnes en attente dans l'établissement (63 en 2011 contre 168 en 2016).

En 2016, 95,4 % des crémations sont réalisées pour le compte de familles du Département de la Moselle.

Le nombre de locations des salles de recueillement est en légère hausse (721 contre 702 en 2015).

Le taux d'utilisation de l'équipement est de 84,2% en 2016.

## 5 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Un avenant a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2016, afin d'allonger la durée du contrat de 7,5 ans et ainsi prendre en compte les investissements réalisés dans le cadre de la mise en place du second appareil de crémation et le respect des nouvelles contraintes réglementaires concernant le rejet des fumées.

Ce dernier point a nécessité la construction d'une extension au bâtiment actuel et la modification du périmètre de la DSP.

## 6 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

Sur un taux de retour d'enquêtes de satisfaction de 16,2 % en 2016 (115 questionnaires), l'indice de satisfaction au niveau de l'accueil est de 91 %, de 99 % pour le déroulement du moment de recueillement, de 86% pour le confort et l'intimité de l'établissement et 99 % des familles recommanderaient l'établissement.

Pour permettre l'amélioration du service, un Livre d'Or a été mis à la disposition des familles. Leurs observations soulignent pour l'essentiel la qualité de l'accueil et de l'accompagnement par le personnel du crématorium.

D'autre part, une brochure du crématorium est disponible pour améliorer l'information du public et proposer aux entreprises de pompes funèbres un document à remettre aux familles concernées par la crémation.

Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2016.

En 2010, la Société des Crématoriums de France a créé et obtenu une certification dont le référentiel s'intitule «Gérer un crématorium en France : un métier de service public à part entière». Aussi, le Crématorium de Metz a été audité en 2016 (audit externe triennal), les résultats ne démontrent pas de non-conformité aux engagements pris dans le cadre du référentiel.

## 7 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Un permis de construire a été déposé en Mairie pour les travaux d'extension et de mise aux normes de l'établissement et accordé en octobre 2016. Les travaux de mise en place du second appareil de crémation ont été réalisés en février 2017, pour un montant de 150 000 € HT.

Les travaux de mise aux normes des rejets de fumées devront être réalisés d'ici février 2018. Il s'agit d'un investissement d'un montant total HT de 737 000 € (440 000 € H.T. pour les installations de filtration des fumées et 297 000 € H.T. pour le bâtiment abritant ces installations). Ces investissements sont pris en charge par le Délégataire.

Enfin, le Délégataire envisageait la création d'un salon des retrouvailles supplémentaire afin d'améliorer les conditions d'accueil des familles. Ce projet a été ajourné, la priorité étant d'assurer la mise aux normes dans les délais prescrits.



## 2.4 - L'aire d'accueil des gens du voyage

### Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Tranquillité publique, commerce et réglementation	Code délégation : GENSOY	Date : 29 / 08 /2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Service 1																																																													
<b>Etablissement</b> Situé à : 17/19 Avenue de Blida 57000 METZ Nature du contrat : Affermage Signé le : 18/11/2008 Avec effet au : 01/07/2009 Échéance : 30/06/2019 Durée : 10 ans		<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="flex: 1;"> <b>INDICATEURS</b> <p>◆ Activité</p> <p><b>Occupation</b></p> <p>Nbre de nuitées</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nbre de nuitées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>2 588</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>11 457</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>10 255</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Facturation</b></p> <p>Nbre emplacements occupés (moy/an)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nbre emplacements occupés (moy/an)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>11</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Optimisation emplacement</b></p> <p>Taux occupation (en%)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux occupation (en%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>19%</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>62%</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>52%</td> </tr> </tbody> </table> </div> <div style="flex: 1;"> <b>Eléments Financiers (En euros)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2 014</th> <th>2 015</th> <th>2 016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td> <td>135 138</td> <td>124 216</td> <td>162 424</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>-13 840</td> <td>-30 594</td> <td>45 463</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>17 170</td> <td>17 170</td> <td>17 170</td> </tr> <tr> <td>Nbre emplacements occupés (moy/an)</td> <td>7</td> <td>12</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Nbre de nuitées</td> <td>2 588</td> <td>11 457</td> <td>10 255</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>CA</th> <th>Résultat Net</th> <th>Redevances</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>135 138</td> <td>-13 840</td> <td>17 170</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>124 216</td> <td>-30 594</td> <td>17 170</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>162 424</td> <td>45 463</td> <td>17 170</td> </tr> </tbody> </table> </div> </div>	Année	Nbre de nuitées	2014	2 588	2015	11 457	2016	10 255	Année	Nbre emplacements occupés (moy/an)	2014	7	2015	12	2016	11	Année	Taux occupation (en%)	2014	19%	2015	62%	2016	52%		2 014	2 015	2 016	CA	135 138	124 216	162 424	Résultat Net	-13 840	-30 594	45 463	Redevances	17 170	17 170	17 170	Nbre emplacements occupés (moy/an)	7	12	11	Nbre de nuitées	2 588	11 457	10 255	Année	CA	Résultat Net	Redevances	2014	135 138	-13 840	17 170	2015	124 216	-30 594	17 170	2016	162 424	45 463	17 170
Année	Nbre de nuitées																																																																	
2014	2 588																																																																	
2015	11 457																																																																	
2016	10 255																																																																	
Année	Nbre emplacements occupés (moy/an)																																																																	
2014	7																																																																	
2015	12																																																																	
2016	11																																																																	
Année	Taux occupation (en%)																																																																	
2014	19%																																																																	
2015	62%																																																																	
2016	52%																																																																	
	2 014	2 015	2 016																																																															
CA	135 138	124 216	162 424																																																															
Résultat Net	-13 840	-30 594	45 463																																																															
Redevances	17 170	17 170	17 170																																																															
Nbre emplacements occupés (moy/an)	7	12	11																																																															
Nbre de nuitées	2 588	11 457	10 255																																																															
Année	CA	Résultat Net	Redevances																																																															
2014	135 138	-13 840	17 170																																																															
2015	124 216	-30 594	17 170																																																															
2016	162 424	45 463	17 170																																																															
<b>Exploitant :</b> Raison sociale : SAEM ADOMA Forme juridique : SAEM Adresse : 42 Rue de Cambronne 75015 Paris Capital : 0 € Société dédiée : Société Mère :																																																																		

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	19 231	15 652	0
Production stockée immobilisée			
Subventions	143 194	108 564	0
Dont CSP	60 935	61 011	0%
Autres Produits et reprises	-	-	
<b>Total</b>	<b>162 424</b>	<b>124 216</b>	<b>31%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	29 365	42 832	-31%
Charges de personnel	55 230	78 327	-29%
Redevances Ville	17 170	17 170	0
Frais de siège	15 000	15 000	0
Dotations aux amortissements et provisions	135	1 481	-1
Autres charges	87	-	
<b>Total</b>	<b>116 986</b>	<b>154 810</b>	<b>-24%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>45 438</b>	<b>-</b>	<b>30 594</b>
<b>249%</b>			
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>45 660</b>	<b>-</b>	<b>29 113</b>
<b>257%</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>100%</b>			
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	
<b>IMPOTS BÉNÉFICE</b>			
<b>RESULTAT NET</b>	<b>45 463</b>	<b>-</b>	<b>30 594</b>
<b>249%</b>			

### Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

L'activité de l'aire d'accueil des gens du voyage n'a pas été perturbée et a permis une année pleine d'exploitation. Le tarif journalier d'occupation est passé de 3 € à 4 € au 01/07/2016, correspondant à la redevance payée par l'usager d'un emplacement sur l'aire. Les produits d'exploitation, d'un montant total de 162k€ pour cet exercice 2016, affichent une hausse de 31%, (soit +38k€) comparativement à 2015. Cette hausse s'explique, d'une part, par l'augmentation de la redevance usagers (+3,6k€ de recettes pour 2016), et d'autre part, par la perception d'une subvention exceptionnelle (29,9k€) versée par la Ville en 2016 au regard de la situation financière de la Société en 2015. L'augmentation de tarif comme la subvention exceptionnelle versée au Délégataire ont fait l'objet d'une délibération lors du Conseil Municipal du 26/11/15. L'avenant n°2 au contrat acte ces modifications.

Les charges d'exploitation, d'un montant total de 117k€, affichent une baisse de 24% par rapport à 2015 (soit -38k€), principalement due aux charges de personnel moindres (-23 k€) sur 2016 et un retard de facturation des consommations de fluides sur 2016 (-8 k€).

Ce qui amène le Délégataire a un résultat net excédentaire de 45 k€ sur cet exercice 2016, contre -31 k€ en 2015. En corrigeant ce résultat de la subvention exceptionnelle accordée par la Ville (30k€) perçue sur l'exercice 2016 pour la situation financière critique de la Société en 2015, la projection de résultat serait de l'ordre de 15 k€. À noter également, le reste de consommations de fluides sur l'aire en 2016 qui sera facturé sur l'exercice 2017 ( 8k€ supplémentaires sur les charges d'exploitation).

### CONCERNANT LA CONTRAINE DE SERVICE PUBLIC :

La Ville verse au Délégataire chaque année une somme de 38 756€ H.T. (valeur 2009) et indexée annuellement pour aide au tarif et une somme de 17 170€ H.T. non indexée correspondant à l'amortissement technique des ouvrages réalisés et financés par la Ville et égale à la redevance d'affermage due par cette dernière.

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à la somme de 17 170€ non indexée.

## 3 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

L'aire d'accueil présente un taux d'occupation de 52% soit un total de 10 255 nuitées pour 2016. Ce taux est en baisse au regard de 2015, mais proche du taux moyen observé sur les autres aires. Depuis le 29 avril 2016, les gestionnaires du département transmettent hebdomadairement les disponibilités sur les aires d'accueil à une messagerie dédiée (DDCS).

Le Délégataire présente un résultat net excédentaire de 45 462.91€, amélioré par le versement de la Ville de Metz d'une subvention exceptionnelle relative à un déficit ultérieur, reçue en 2016, de 29 863.40€. Pour maintenir l'équilibre budgétaire, le prix de la redevance (coût à l'emplacement) s'est accru en 2 temps : 3€ à compter du 1er décembre 2015 puis 4€ à compter du 1er juillet 2016.

À noter, toujours la présence continue de 2 ménages dits « occupants sans titre » sur l'entrée 17 impactant la gestion de l'aire (location impossible des emplacements 5 à 8, situation tendue vis-à-vis de la gestionnaire et des intervenants extérieurs). Ces personnes exercent un contrôle sur les entrées des nouveaux entrants et perturbent l'activité quotidienne de l'aire.

Annuellement, la Caisse d'Allocations Familiales verse l'Allocation Logement Temporaire au délégataire sur une base fixe (88.30€ par place disponible) et une base variable liée au taux d'occupation (44.15€) dans le cadre d'une convention tripartite établie entre la Ville de Metz, la société ADOMA et les services de l'Etat. En 2016, la Société a perçu 52 395.12€ dont 3 265€ de régularisation d'ALT 2015. Au regard du taux prévisionnel d'occupation proposé en 2016 et du réalisé, une régularisation favorable sera versée en 2017 pour un montant de 4 369.15€.

## 4 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

La situation patrimoniale est identique à celle dressée contradictoirement lors de la mise en gestion de l'aire le 1er juillet 2009. Aucun investissement n'a été réalisé en 2016.

## 5 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

Depuis l'ouverture de l'aire, un partenariat a été établi avec certains bailleurs puisque certains occupants envisagent, à présent, de se sédentarisier. Il s'agit pour la Gestionnaire de faciliter les relations entre occupants et bailleurs, de manière générale de favoriser le lien avec les différentes institutions sociales, les services compétents. Elle est amenée ainsi à accompagner certains ménages dans la rédaction de courriers administratifs, dans l'inscription des enfants dans les établissements scolaires, de prendre contact avec les services sociaux, la CAF notamment. En outre, la Gestionnaire joue un rôle de médiation, pour résoudre certains conflits entre voyageurs et voisinage de l'aire (résidence AMLI).

Durant l'année, l'association Amitiés Tsiganes continue à dispenser des permanences sur l'aire pour accompagner les personnes dans les démarches administratives (aides financières, démarches auto entrepreneurs). Il s'agit généralement d'une permanence mensuelle.

La Gestionnaire participe aux réunions organisées par le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants (CASNAV) concernant notamment le suivi de la scolarisation des enfants et les livrets numériques qui ont été mis en place pour inciter les plus jeunes à la lecture de manière ludique. Les réunions se sont déroulées le 24 juin et 04 novembre 2016. Outre les points habituels, le CASNAV a présenté un document vidéo à destination des familles de gens du voyage sur le fonctionnement de l'école maternelle, la liste définitive des référents de bassins (conseillers pédagogiques ou directeurs d'école).

Durant l'année, sur les 24 enfants en âge d'être scolarisés, 21 ont été scolarisés au sein des écoles de Metz (1 en maternelle à l'école Chanteclair et 11 en primaire à l'école Debussy). Par ailleurs, 9 enfants en âge de rentrer au collège ont été inscrits au CNED (les parents optent rarement pour une scolarisation classique en collège).

Trois enfants n'ont pu être scolarisés pour la rentrée 2016/2017 :

- un enfant de 12 ans au regard de son âge et de son handicap, une prise en charge en classe ULIS était plus adaptée. Les parents étaient en attente d'une orientation de la MDPH.
- Impossibilité de récupérer les certificats de radiation.

La Gestionnaire continue à proposer des activités à destination des enfants, essentiellement durant les vacances scolaires. Les moments festifs (galette des rois, chasse aux œufs, Saint-Nicolas) s'organisent au fil des fêtes traditionnelles et permettent de maintenir une quiétude avec les parents, et à fortiori de l'aire. En outre, elle intervient auprès des préadolescents pour les familiariser à l'utilisation d'internet et des enfants scolarisés pour apporter une aide aux devoirs, pour jouer de manière ludique à travers des jeux éducatifs sur internet.

Le bureau d'accueil étant sur l'aire n°17 où sont présents les occupants sans titre, certains occupants ne souhaitent pas participer à des activités, selon le Gestionnaire.

La Gestionnaire continue à mettre à disposition des occupants (petits et grands) une bibliothèque sous forme d'arbres. Le partenariat avec la médiathèque de Metz se poursuivra en 2017 par la signature d'une convention pour l'octroi de dons de livres.

Les demandes de prolongation de séjours à demander au-delà de trois mois de présence se maintiennent. Le comité technique en a accordé 10 en 2016 (dont 7 en raison de la scolarisation assidue des enfants, 2 accordées pour soutien de famille et 1 accordée pour faciliter l'accès à l'emploi). Il est à noter que de nombreuses aires d'accueil sont fermées sur le Département, rendant difficiles les déplacements des gens du voyage (aires incendiées, en travaux), d'autant qu'ils préfèrent rester sur un secteur donné. Malgré le fait que la Gestionnaire sollicite en amont les familles quant aux démarches à entreprendre pour formuler une demande de prolongation, des dépassements sont constatés. Néanmoins, la durée moyenne est de 1.50 mois en 2016.

## 7 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

L'article 66 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) prévoit le transfert de la compétence exercée en matière d'accueil des gens du voyage (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil) aux Communautés d'Agglomération. Dans ce cadre-là, le contrat de DSP de la Ville de Metz est transféré, à compter du 01/01/2017, à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Pour le Délégataire, les pistes d'améliorations possibles sur la durée restante du contrat sont :

→ Continuer à favoriser la scolarisation des enfants dans les établissements du territoire (hors CNED) à travers des moyens variés :

- Utilisation de la scolarisation comme motif permettant de demander une prolongation de séjour (si assiduité des enfants) ;
- Large choix de prises en charge des enfants à destination des parents (classe allophone notamment) ;
- apporter un soutien aux enfants scolarisés en organisant des aides aux devoirs d'autant que l'aire dispose d'une salle d'activité ;
- promouvoir le livret électronique dans le cadre du projet CASNAV permettant un suivi optimal de l'enfant en cas de déplacements des ménages.

→ Accroître les rencontres avec les parents et les enfants pour favoriser le lien parent/enfant ou sans les enfants mais toujours autour d'un moment convivial («Café Klatsch»), permettant d'aborder des thèmes choisis par les participantes (gestion budgétaire, économie d'énergie, relogement notamment). Ces rencontres permettent alors de mettre en relation les occupants avec les administrations, les services compétents (CAF, bailleurs).

→ Poursuivre l'action autour de la lecture par le renouvellement des livres de la bibliothèque de l'aire avec le soutien de la médiathèque de Metz (signature d'une convention en 2017). Inciter les enfants/parents à fréquenter une bibliothèque est toujours aussi difficile dans les faits.

→ Améliorer la gestion des déchets pour éviter les dépôts sauvages.

3

**ÉNERGIE**

## 3.1 - CHAUFFAGE URBAIN METZ-EST

### Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle eNERGIES ET FLUIDES	Code délégation : CHALEST	Date : 29 / 08 / 2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Chaleur 1																																																																	
<b>Etablissement</b> Situé à : 2 Place du Pontiffroy 57 Metz Nature du contrat : Concession Signé le : 15/06/2005 Avec effet au : 01/07/2005 Échéance : 30/06/2025 Durée : 20 ans		<b>INDICATEURS</b> <b>Activité</b> <b>Quantité annuelle</b> <b>Qté vente chauffage (GWh)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Qté vente chauffage (GWh)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>125</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>133</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>142</td> </tr> </tbody> </table> <b>Eléments Financiers (En euros)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2 014</th> <th>2 015</th> <th>2 016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td> <td>9 985 587</td> <td>9 663 215</td> <td>10 066 909</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>-308 883</td> <td>-979 493</td> <td>-582 995</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>157 764</td> <td>147 449</td> <td>147 596</td> </tr> <tr> <td>Nbre de clients</td> <td>256</td> <td>298</td> <td>347</td> </tr> <tr> <td>Qté vente chauffage (GWh)</td> <td>125</td> <td>133</td> <td>142</td> </tr> </tbody> </table> <b>Quantité annuelle</b> <b>Nbre de clients</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nbre de clients</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>256</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>298</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>347</td> </tr> </tbody> </table> <b>Moyenne</b> <b>Consommation moyenne particulier (kWh)</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Consommation moyenne particulier (kWh)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>487</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>446</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>409</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>CA</th> <th>Résultat Net</th> <th>Redevances</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>9 985 587</td> <td>-308 883</td> <td>157 764</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>9 663 215</td> <td>-979 493</td> <td>147 449</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>10 066 909</td> <td>-582 995</td> <td>147 596</td> </tr> </tbody> </table>					Année	Qté vente chauffage (GWh)	2014	125	2015	133	2016	142		2 014	2 015	2 016	CA	9 985 587	9 663 215	10 066 909	Résultat Net	-308 883	-979 493	-582 995	Redevances	157 764	147 449	147 596	Nbre de clients	256	298	347	Qté vente chauffage (GWh)	125	133	142	Année	Nbre de clients	2014	256	2015	298	2016	347	Année	Consommation moyenne particulier (kWh)	2014	487	2015	446	2016	409	Année	CA	Résultat Net	Redevances	2014	9 985 587	-308 883	157 764	2015	9 663 215	-979 493	147 449	2016	10 066 909	-582 995	147 596
Année	Qté vente chauffage (GWh)																																																																					
2014	125																																																																					
2015	133																																																																					
2016	142																																																																					
	2 014	2 015	2 016																																																																			
CA	9 985 587	9 663 215	10 066 909																																																																			
Résultat Net	-308 883	-979 493	-582 995																																																																			
Redevances	157 764	147 449	147 596																																																																			
Nbre de clients	256	298	347																																																																			
Qté vente chauffage (GWh)	125	133	142																																																																			
Année	Nbre de clients																																																																					
2014	256																																																																					
2015	298																																																																					
2016	347																																																																					
Année	Consommation moyenne particulier (kWh)																																																																					
2014	487																																																																					
2015	446																																																																					
2016	409																																																																					
Année	CA	Résultat Net	Redevances																																																																			
2014	9 985 587	-308 883	157 764																																																																			
2015	9 663 215	-979 493	147 449																																																																			
2016	10 066 909	-582 995	147 596																																																																			
<b>Exploitant :</b> Raison sociale : SAEM UEM Forme juridique : SAEM Adresse : 2 Place du Pontiffroy 57 Metz Capital : 0 € Société dédiée : Société Mère :		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>CA</th> <th>Résultat Net</th> <th>Redevances</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>9 985 587</td> <td>-308 883</td> <td>157 764</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>9 663 215</td> <td>-979 493</td> <td>147 449</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>10 066 909</td> <td>-582 995</td> <td>147 596</td> </tr> </tbody> </table>					Année	CA	Résultat Net	Redevances	2014	9 985 587	-308 883	157 764	2015	9 663 215	-979 493	147 449	2016	10 066 909	-582 995	147 596																																																
Année	CA	Résultat Net	Redevances																																																																			
2014	9 985 587	-308 883	157 764																																																																			
2015	9 663 215	-979 493	147 449																																																																			
2016	10 066 909	-582 995	147 596																																																																			

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	10 040 470	9 652 447	4%
Production stockée immobilisée	26 439	10 753	146%
Subventions	-	15	-100%
<i>Dont CSP</i>	-	-	
Autres Produits et reprises	1 750	2 280	-23%
<b>Total</b>	<b>10 068 659</b>	<b>9 665 495</b>	<b>4%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	9 172 154	9 158 251	0%
Charges de personnel	438 724	427 750	3%
Redevances Ville	147 596	147 449	0%
Frais de siège	-	-	
Dotations aux amortissements et provisions	882 348	896 575	-2%
Autres charges	12 990	8 817	47%
<b>Total</b>	<b>10 653 812</b>	<b>10 638 842</b>	<b>0%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>585 153</b>	<b>-</b>	<b>973 347</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>308 435</b>	<b>-</b>	<b>70 235</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>152</b>	<b>-</b>	<b>6 449</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 006</b>	<b>-</b>	<b>303</b>
<b>IMPOTS BENEFICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>582 995</b>	<b>-</b>	<b>979 493</b>

### Compte d'exploitation en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Le réseau de chauffage urbain se densifiant, le nombre de clients ne cesse de croître : 347 clients (particuliers et professionnels) en 2016, contre 256 clients en 2014. Pour cet exercice 2016, les recettes d'activité affichent une hausse de 4% par rapport à 2015, dépassant les 10 M€ et retrouvant le niveau de 2014. Cette progression est liée notamment à l'augmentation des ventes de 8 GWh (soit +6%), due aux conditions climatiques plus difficiles durant cette année. Le réseau Metz-Est enregistre 142 GWh vendus cette année, contre 125 GWh en 2014. Les recettes liées à ces ventes de chaleur s'établissent à 9,8M€ en 2016, +0,2M€ par rapport à 2015. La progression des recettes d'activités est également due aux autres produits de travaux, en hausse de 0,2M€ sur 2016. Par produits de travaux est entendu une facturation supplémentaire par raccordement et création de sous-stations sur le réseau Metz-Est.

Malgré une augmentation des quantités vendues (+6%) en 2016, les recettes d'activité n'enregistrent pas le même taux de variation (+4%) que le nombre de clients (+16%) sur la période. Cela s'explique par les mesures d'économies d'énergie que mettent en place les clients du réseau, particuliers comme professionnels. Pour exemple, la consommation moyenne d'un particulier : 409 KWh en 2016 contre 446 KWh en 2015, soit -9%.

Les charges d'exploitation sont maîtrisées avec une hausse de 15k€ entre 2015 et 2016.

À cela s'ajoute des résultats financier et exceptionnel d'un montant total de 2k€, n'influencant pas le résultat net du Délégataire pour cet exercice 2016.

La conséquence directe de cette progression des recettes et de la maîtrise des charges est une amélioration du résultat d'exploitation de quasiment 0,4M€. Il est désormais déficitaire de 0,6M€ en 2016, contre 1M€ en 2015.

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

Les redevances annuelles revenant à la Ville s'élèvent à la somme de 147 k€ pour 2016, stables par rapport à 2015.

Cette somme correspond, d'une part, à une redevance d'occupation du domaine public égale à un montant fixe de 0,48€ HT par URF (Unité de Répartition Forfaitaire) et indexée annuellement, soit 51 k€ pour 2016. Et d'autre part, à une redevance correspondant aux frais d'administration et de contrôle du service proposé à hauteur de 1% du chiffre d'affaires H.T., soit 96 k€ pour 2016. Selon le principe du rattachement des charges à l'exercice comptable, le montant des redevances versé en 2016 diffère du montant figurant au bilan.

### 3 - ÉCARTS ENTRE LE BUDGET DE DÉPART ET LES RÉALISATIONS

À côté des fluctuations annuelles de résultat sur les différents exercices, il ne faut pas oublier que la situation du Délégataire est à mettre au regard de la durée totale de la concession. Pour cette année d'exploitation, les recettes affichent une sur-réalisation à hauteur de 22% du montant estimé dans le compte d'exploitation prévisionnel du Délégataire, soit 13,5M€ supplémentaires perçus sur ce contrat. Budgetées initialement à 61,5M€, les recettes totales s'établissent à 75M€ à fin 2016.

Sur-réalisation des charges également (+31% en réalisé cumulé), niveau de variation plus conséquent que les recettes. D'un montant estimé de 60M€, elles s'établissent à 78M€ à fin 2016. La surconsommation provient principalement du poste de charges d'exploitation avec une variation de +74% (67,5M€ réalisé contre 39M€ estimé) alors que les charges de personnel affichent - 41% sur le réalisé cumulé par rapport au prévisionnel (3,5M€ réalisé contre 6M€ estimé).

Au final, la délégation de service public affiche un résultat d'exploitation cumulé très défavorable, 4 fois inférieur aux prévisions initiales (-3,5M€ de résultat cumulé réalisé au 31/12/16 contre -0,7M€ budgété).

Les variations entre les réalisations cumulées depuis le début de la délégation (2005) et le compte de résultat prévisionnel de départ jusqu'à fin 2016 se résument comme suit :

◆ Période de 2005 à fin 2016 CHALEST

En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	73 130 647	61 499 452	19%
Autres produits (1)	1 776 177	0	
(1) : Dont CSP	0	1	-100%
Σ Produits	74 906 824	61 499 452	22%
Charges diverses	67 539 265	38 839 032	74%
Charges de personnel	3 537 894	6 013 387	-41%
Redevances Ville	1 215 910	1 348 463	-10%
Frais de siège	0	1 942 330	-100%
Dot amorts prov	6 152 076	11 532 221	-47%
Σ Charges	78 445 145	59 675 433	31%
Résultat d'exploitation	-3 538 321	1 824 019	-294%
Résultat Financier	-91 659	-2 511 612	96%
Résultat Exceptionnel	151 599	0	
Résultat Net avant IS	-3 478 381	-687 593	-406%

Cumul prévisions / réalisations sur la durée du contrat en €

### 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

#### RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS POUR L'ANNÉE 2016 (EN KWH).

Ci-dessous le détail des consommations en kWh sur 2016 :

	individuels	collectifs	ensemble
ensemble	1 569 238	140 268 002	141 837 240
Domestique	1 369 684	54 697 614	56 067 299
Professionnel	199 553	53 033 510	53 233 063
Services publics	-	32 536 878	21 536 878

	individuels	collectifs	ensemble
ensemble	1,1%	98,9%	100,0%
Domestique	2,4%	97,6%	39,5%
Professionnel	0,4%	99,6%	37,5%
Services publics	0,0%	100,0%	22,9%

Pour comparaison, les consommations relatives à l'année 2015 :

	individuels	collectifs	ensemble
ensemble	1 305 195	131 685 530	132 990 725
Domestique	1 200 382	86 626 379	87 826 761
Professionnel	104 813	29 931 183	30 035 996
Services publics	-	15 127 968	15 127 968

	individuels	collectifs	ensemble
ensemble	1,0%	99,0%	100,0%
Domestique	1,4%	98,6%	66,0%
Professionnel	0,3%	99,7%	22,6%
Services publics	0,0%	100,0%	11,4%

Dans l'ensemble, une consommation supérieure en 2016 par rapport à l'année précédente, que ce soit sur les contrats individuels ou collectifs. A noter également : une consommation bien supérieure sur les contrats Services publics et Professionnels en 2016 par rapport à 2015 (+30 000 000 kWh) accompagnée d'une baisse conséquente de consommation sur les contrats Domestiques (-32 000 000 kWh).

**NIVEAU DE CONSOMMATION TOTALE EN 2016 ET 2015 (EN KWH)****METZ EST**

	2016	% ↑↓	2015
<b>Consommation</b>	<b>141 837 240</b>	7%	<b>132 990 725</b>
<b>Pertes réseau</b>	<b>14,60%</b>	43%	<b>10,20%</b>

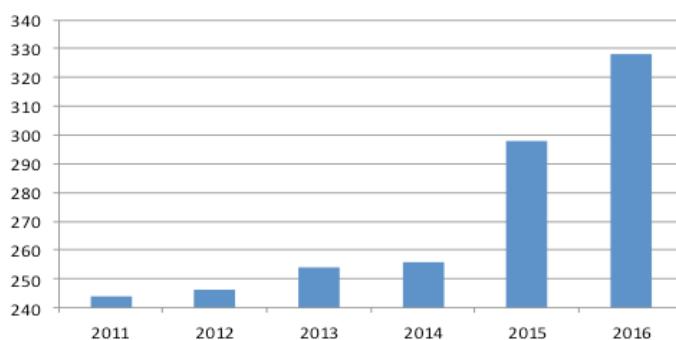
**RACCORDEMENTS NOUVEAUX CLIENTS :**

Les nouveaux raccordements intervenus en 2016 sont les suivants :

- rue du jardin d'Ecosse à PELTRE
- rue Augustin Fresne à METZ
- rue Marconi à METZ
- rue Valentin Bousch à METZ
- rue Paul Valéry à METZ
- rue Paul Langevin à METZ
- rue Marie de Coëtlosquet à PELTRE

Abonnements cessés en 2016 :

- rue Joseph Cugnot à METZ
- rue du fort des bordes à METZ

**NOMBRE DE CONTRATS METZ EST****REMISE À NIVEAU OU MODIFICATIONS DES RÉSEAUX EXISTANTS :**

Mise à niveau des trappes de visites suivant les demandes Ville de Metz.

**RENOUVELLEMENTS DES RÉSEAUX :**

Le programme des travaux réalisés en 2016 est indiqué ci-dessous :

- Rénovation rue Claude Chappe en réseau HP DN 200 - 8 ml,
- Rénovation rue du Languedoc en réseau HP DN 50 - 10 ml.

**ÉVÉNEMENT MARQUANTS EN 2016 :**

- Le réseau de chauffage urbain de Metz Est a été alimenté à 95 % par la connexion permettant d'importer la chaleur en provenance de la centrale de Chambière.
- La ZAC Technopôle Sud a été raccordée en 2016 avec un 1er bâtiment.
- Une consommation d'eau très faible pour l'ensemble des réseaux HP.
- Une fuite importante sur le réseau, située route de Belletanche qui a occasionné de nombreux travaux de remise aux normes et de sécurisation pour 225k€ au total. L'alimentation du quartier a été perturbée durant 24 heures pour 100 logements environ.

**5 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS**

Les équipements principaux de la centrale de Metz Est sont listés ci-dessous :

- **Chaudière 3R** Marque : Combustible Charbon - P thermique maxi : 17,241 MW - Année 1985,
- **Chaudière 5** Marque : Combustible Charbon - P thermique maxi : 26,782 MW - Année 1985,
- **Chaudière ES1** (hors concession) : Combustible Gaz naturel - P Thermique maxi 32.5 MW- Année 2015,
- **Groupe électrogène** : Combustible : Fioul domestique – P thermique maxi : 1.675 MW (Celle-ci ne fonctionne qu'en cas de rupture d'alimentation électrique ou dans le cadre d'une fourniture de pointe),
- **Chaîne d'eau déminéée** : 10 m<sup>3</sup>/h - Capacité : 120 m<sup>3</sup> brut - Année 2007,
- **Stockage de charbon** : quantité de stockage maxi de 4T3 qui est passée à 2 000T en 2007 par arrêté préfectoral,
- **Installation de compression d'air** : Système de production d'air comprimé pour les installations de la centrale composé de deux compresseurs dont un suffit à l'alimentation totale,
- Poste d'eau : composé de pompes, tuyauterie, vannes et système de régulation nécessaires au fonctionnement du réseau de la centrale,
- **Sous-Station** : 54 sous-stations à haute pression, 70 sous-stations à basse pression, 1 sous-station TBT et 9 mixtes (HP/BP),
- **Réseau** : 11 381 m de réseau haute pression et 22 373m de réseau basse pression pour des diamètres variant de DN 400 à DN 15. Extension du réseau basse pression de 3 142m entre 2015 et 2016.

En 2016, 294k€ de travaux d'entretien et de renouvellement sur le réseau ont été réalisés sur le compte de Gros Entretien et Renouvellement (GER).

## 6 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

### LES ACTIONS COMMERCIALES QUI ONT ÉTÉ MENÉES SONT LES SUIVANTES :

- Envoi d'un feuillet de gestion à chaque client qui en fait la demande en début d'année 2017, regroupant les consommations mois par mois et le montant des facturations réalisées en 2016,
- Une procédure pour la coupure estivale du chauffage à la demande du client a été mise en place,
- Le développement des réseaux basse température sur les nouveaux prospects permet une diminution des pertes thermiques,
- Une procédure d'information à l'attention des usagers lors des coupures du réseau de chauffage urbain, pour maintenance ou rénovation des installations, est utilisée afin de prévenir au plus tôt les usagers,
- Mise à disposition d'une équipe d'experts formés à l'optimisation des contrats et aptes à conseiller sur les améliorations thermiques des bâtiments,
- Remise aux clients qui en font la demande de panneaux « Bienvenue dans ce bâtiment alimenté par le chauffage urbain »,
- Etablissement de plaquettes d'informations,
- Site Internet UEM,
- Foires et salons.

### BILAN DE LA RELATION USAGERS :

- Réclamations : Une réclamation a été enregistrée ;
- Interventions : Deux demandes de vérification de comptage ont été enregistrées ;
- Fraudes : Aucune fraude n'a été constatée.

### BILAN TARIFAIRES :

Le prix moyen de vente de la chaleur a diminué de 3 % en 2016.

## RESPECT ENVIRONNEMENTAL :

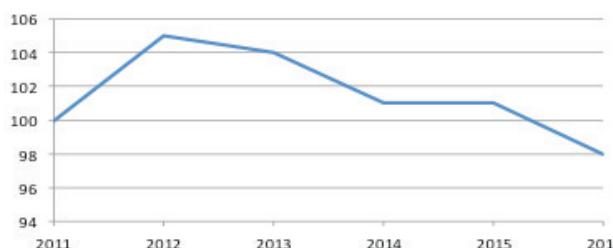
- L'ensemble des valeurs limites réglementaires sont respectées.
- Les rejets en métaux, COV, HAP, dioxydes et furanes sont largement inférieures aux Valeurs Limites d'Emission.
- La totalité des paramètres mesurés sur les rejets aqueux est conforme aux exigences réglementaires.

## 7 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

- Le suivi analytique des réseaux basse pression et des appooints d'eau se poursuit,
- Objectif d'amélioration de la gestion des fuites réseaux pour diminuer le volume d'eau annuel,
- Autre axe stratégique de développement pour le réseau Metz Est et Metz Cité : l'intensification des actions de densification du réseau. L'objectif étant de raccorder les nouveaux clients sur les branches de réseaux existantes.

A noter, à compter du 1er janvier 2018, la compétence Chauffage Urbain sera transférée à la future Métropole.

### Evolution Prix du Réseau Metz Est (base 100 en 2011)





## 3.2 - CHAUFFAGE URBAIN METZ-CITÉ

### Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Énergies et Fluides	Code délégation : CHALCITE	Date : 29 / 08 /2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Chaleur 2																								
<b>Etablissement</b>		<b>INDICATEURS</b>																											
Situé à : 2 Place du Pontiffroy 57 Metz		<b>Activité</b>																											
Nature du contrat : Concession		<b>Quantité annuelle</b>																											
Signé le : 20/01/2010		<b>Eléments Financiers (En euros)</b>																											
Avec effet au : 01/07/2010		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>2 014</th><th>2 015</th><th>2 016</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td><td>20 866 910</td><td>20 360 493</td><td>20 884 515</td></tr> <tr> <td>Résultat Net</td><td>578 950</td><td>-19 734</td><td>221 415</td></tr> <tr> <td>Redevances</td><td>229 043</td><td>230 068</td><td>234 851</td></tr> <tr> <td>Nbre de clients</td><td>1 549</td><td>1 846</td><td>2 156</td></tr> <tr> <td>Qté vente chauffage (GWh)</td><td>251</td><td>276</td><td>295</td></tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	20 866 910	20 360 493	20 884 515	Résultat Net	578 950	-19 734	221 415	Redevances	229 043	230 068	234 851	Nbre de clients	1 549	1 846	2 156	Qté vente chauffage (GWh)	251	276	295
	2 014	2 015	2 016																										
CA	20 866 910	20 360 493	20 884 515																										
Résultat Net	578 950	-19 734	221 415																										
Redevances	229 043	230 068	234 851																										
Nbre de clients	1 549	1 846	2 156																										
Qté vente chauffage (GWh)	251	276	295																										
Échéance : 30/06/2025		<b>Quantité annuelle</b>																											
Durée : 15 ans		<b>Nbre de clients</b>																											
<b>Exploitant :</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Nbre de clients</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td><td>1 549</td></tr> <tr> <td>2015</td><td>1 846</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>2 156</td></tr> </tbody> </table>				Année	Nbre de clients	2014	1 549	2015	1 846	2016	2 156																
Année	Nbre de clients																												
2014	1 549																												
2015	1 846																												
2016	2 156																												
Raison sociale : SAEM UEM		<b>Moyenne</b>																											
Forme juridique : SAEM		<b>Consommation moyenne particulier (kWh)</b>																											
Adresse : 2 Place du Pontiffroy 57 Metz		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>Consommation moyenne particulier (kWh)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td><td>162</td></tr> <tr> <td>2015</td><td>149</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>137</td></tr> </tbody> </table>				Année	Consommation moyenne particulier (kWh)	2014	162	2015	149	2016	137																
Année	Consommation moyenne particulier (kWh)																												
2014	162																												
2015	149																												
2016	137																												
Capital : 0 €		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th><th>CA</th><th>Résultat Net</th><th>Redevances</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td><td>~480 000</td><td>~580 000</td><td>~20 000</td></tr> <tr> <td>2015</td><td>~150 000</td><td>~-80 000</td><td>~20 000</td></tr> <tr> <td>2016</td><td>~480 000</td><td>~200 000</td><td>~20 000</td></tr> </tbody> </table>				Année	CA	Résultat Net	Redevances	2014	~480 000	~580 000	~20 000	2015	~150 000	~-80 000	~20 000	2016	~480 000	~200 000	~20 000								
Année	CA	Résultat Net	Redevances																										
2014	~480 000	~580 000	~20 000																										
2015	~150 000	~-80 000	~20 000																										
2016	~480 000	~200 000	~20 000																										
Société dédiée :																													
Société Mère :																													

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	<b>20 809 137</b>	<b>20 290 580</b>	<b>3%</b>
Production stockée immobilisée	<b>75 378</b>	<b>69 871</b>	<b>8%</b>
Subventions	-	<b>42</b>	<b>-100%</b>
<i>Dont CSP</i>	-	-	
Autres Produits et reprises	<b>4 562</b>	<b>4 610</b>	<b>-1%</b>
<b>Total</b>	<b>20 889 077</b>	<b>20 365 103</b>	<b>3%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	<b>17 652 332</b>	<b>17 248 634</b>	<b>2%</b>
Charges de personnel	<b>1 193 376</b>	<b>1 181 679</b>	<b>1%</b>
Redevances Ville	<b>234 851</b>	<b>230 068</b>	<b>2%</b>
Frais de siège	-	-	
Dotations aux amortissements et provisions	<b>1 558 072</b>	<b>1 638 114</b>	<b>-5%</b>
Autres charges	<b>58 174</b>	<b>28 503</b>	<b>104%</b>
<b>Total</b>	<b>20 696 805</b>	<b>20 326 998</b>	<b>2%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>192 272</b>	<b>38 105</b>	<b>405%</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 803 956</b>	<b>1 700 112</b>	<b>6%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 422</b>	<b>- 4 974</b>	<b>129%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>27 721</b>	<b>- 52 865</b>	<b>-152%</b>
<b>IMPOTS BENEFICE</b>	-	-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>221 415</b>	<b>- 19 734</b>	<b>1222%</b>

Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Sur le réseau Metz-Cité, même constat : réseau de chauffage urbain se densifiant, le nombre de clients ne cessent de croître : 2 156 clients (particuliers et professionnels) en 2016 contre 1 549 clients en 2014.

La concession enregistre une hausse de recettes d'activité de 3% entre 2015 et 2016 (+0,5M€), soit un total de 20,9M€ en 2016, contre 20,3M€ en 2015. Les recettes d'activité comprennent des autres produits de travaux, en baisse de 0,1M€ sur 2016. Par produits de travaux, on entend une facturation supplémentaire par raccordement et création de sous-stations sur le réseau. Les ventes de chaleur s'établissent à 19,2M€ sur 2016, hausse de +0,6M€ par rapport à l'année 2015. Les ventes ont progressé de 17 GWh du fait des conditions climatiques plus froides sur l'année 2016. Le réseau Metz-Cité enregistre 295 GWh vendus cette année, contre 251 GWh en 2014.

Malgré une augmentation des quantités vendues (+7%) en 2016, les recettes d'activité n'enregistrent pas le même taux de variation (+3%) que le nombre de clients (+17%). Cela s'explique par les mesures d'économies d'énergie que mettent en place les clients du réseau, particuliers comme professionnels. Pour exemple, la consommation moyenne d'un particulier : 137 KWh en 2016, contre 149 KWh en 2015, soit -8%.

Les charges d'exploitation affichent une progression quasi identique aux recettes d'exploitation du délégataire entre 2015 et 2016. D'une hausse de 2% par rapport à 2015, elles s'établissent à 20,7M€ en 2016, contre 20,3M€ en 2015. Hausse maîtrisée des charges de personnel entre les deux exercices (+2%) et hausse des achats d'énergie (+2%). Cette hausse des achats de chaleur est à mettre en lien avec l'augmentation des ventes de chaleur (+5%). En 2016, le

prix moyen de la chaleur achetée est de 50 €/MWh, contre 51 €/MWh en 2015, la diminution du prix moyen étant liée à la hausse des quantités achetées.

Le résultat d'exploitation, d'un montant de 192 k€ pour 2016, est renforcé par un résultat exceptionnel de 28 k€ sur cet exercice.

Comme pour le contrat de concession Metz Est, l'année 2016 est synonyme d'amélioration du résultat d'exploitation. Il s'établit pour Metz Cité à 221 k€ sur 2016, soit +241 k€ par rapport à 2015.

### CONCERNANT LA REDEVANCE DUE À LA VILLE :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à la somme de 234 k€ pour 2016, montant sensiblement identique à celui de 2015.

Cette redevance comprend une somme égale à 0,5% du chiffre d'affaires HT, d'une redevance d'occupation du domaine public de 75 k€ fixe indexée annuellement, et d'un montant de 0,80€ indexé annuellement par ml de réseau sur une base de 55,5kms.

Selon le principe du rattachement des charges à l'exercice comptable, le montant des redevances versé en 2016 diffère du montant figurant au bilan.

### 3 - ÉCARTS ENTRE LE BUDGET DE DÉPART ET LES RÉALISATIONS

À côté des fluctuations annuelles de résultat sur les différents exercices, il faut souligner la situation favorable de ce contrat de concession de service public. Pour cette 7ème année d'exploitation, les recettes affichent une sur-réalisation à hauteur de 3% du montant estimé dans le compte d'exploitation prévisionnel du délégataire, soit 4 M€ supplémentaires perçus sur ce contrat. Budgétées initialement à 125M€, les recettes totales s'établissent à 129M€ à fin 2016.

Sur-réalisation des charges d'exploitation également (+2% en réalisé cumulé) : + 4% de réalisé cumulé pour les charges diverses ; +33% de réalisé cumulé pour les charges de personnel. D'autre part, -6% de réalisé cumulé concernant les redevances revenant à la ville et -12% sur les dotations aux amortissements.

Au final, la délégation de service public affiche un résultat d'exploitation bien supérieur aux prévisions initiales, +134% (2,8 M€ de résultats réalisés au 31/12/16 contre 1,2M€ budgétés).

Avec des résultats financier et exceptionnel négatifs mais de faible montant (-150k€), le résultat net cumulé ne se voit pas menacé par rapport aux prévisions initiales. Le montant cumulé est encore au-delà des prévisions, 2,7M€ réalisés jusqu'à fin 2016, contre 32k€ prévus au contrat. Ce faible niveau de résultat net prévu s'explique par un résultat financier négatif budgété à 1,2M€. Au réel, n'étant négatif que de 52k€, la situation de résultat net réalisé se voit donc améliorée.

Les variations entre les réalisations cumulées depuis le début de la délégation (2010) et le compte de résultat prévisionnel de départ jusqu'à fin 2016 se résument comme suit :

◆ Période de	2010 à fin	2016	CHALCITE
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	128 762 389	125 482 981	3%
Autres produits (1)	737 745	0	
(1): Dont CSP	0	0	
Σ Produits	129 500 134	125 482 981	3%
Charges diverses	109 083 269	105 079 451	4%
Charges de personnel	6 821 609	5 127 769	33%
Redevances Ville	1 437 102	1 530 624	-6%
Frais de siège	0	1 920 822	-100%
Dot amorts prov	9 316 819	10 608 765	-12%
Σ Charges	126 658 798	124 267 431	2%
Résultat d'exploitation	2 841 336	1 215 550	134%
Résultat Financier	-53 203	-1 183 223	96%
Résultat Exceptionnel	-92 964	0	
Résultat Net avant IS	2 695 169	32 327	8237%

Cumul prévisions / réalisations sur le contrat en €

### 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

#### RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS POUR L'ANNÉE 2016 (EN KWH).

Ci-dessous le détail des consommations en kWh sur 2016 :

	individuels	collectifs	ensemble
ensemble	5 244 846	289 351 582	294 596 428
Domestique	5 016 159	105 236 169	110 252 328
Professionnel	228 687	93 538 585	93 767 272
Services publics	-	90 576 828	90 576 828

	individuels	collectifs	ensemble
ensemble	1,8%	98,2%	100,0%
Domestique	4,5%	95,5%	37,4%
Professionnel	0,2%	99,8%	31,8%
Services publics	0,0%	100,0%	30,7%

Pour comparaison, les consommations relatives à l'année 2015 :

	individuels	collectifs	ensemble
ensemble	3 629 634	271 978 115	275 607 749
Domestique	3 445 094	100 929 797	104 374 891
Professionnel	184 541	97 815 663	98 000 204
Services publics	-	73 232 655	73 232 655

	individuels	collectifs	ensemble
ensemble	1,3%	98,7%	100,0%
Domestique	3,3%	96,7%	37,9%
Professionnel	0,2%	99,8%	35,6%
Services publics	0,0%	100,0%	26,6%

Dans l'ensemble, une consommation supérieure de kWh en 2016, que ce soit sur les contrats individuels ou collectifs. Et une consommation bien supérieure sur les contrats Services publics en 2016 par rapport à 2015 (+17 000 000 kWh) accompagnée d'une légère baisse de consommation sur les contrats Professionnels (-4 000 000 kWh).

## NIVEAU DE CONSOMMATION TOTALE (EN KWH)

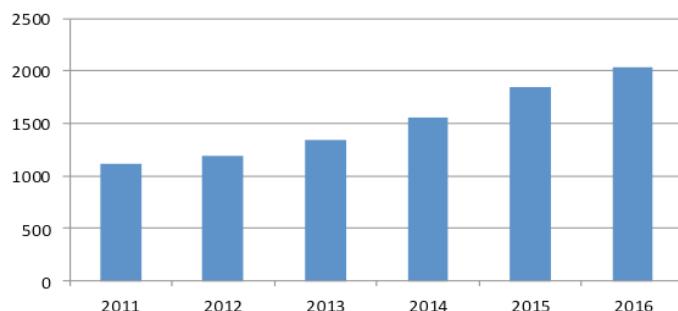
### METZ CITE

	2016	% ↑↓	2015
Consommation	294 596 428	7%	275 607 749
Pertes réseau	16,90%	5%	16,10%

Les nouveaux raccordements intervenus en 2016 sont les suivants :

- rue Célestine Michel,
- rue Charlemagne,
- rue Saint Bernard,
- rue Eugène Jacquot,
- rue aux Arènes,
- avenue Robert Schuman,
- rue Belle-Isle,
- rue Saint Jean,
- rue Saint André,
- rue de la croix,
- rue des Robert,
- avenue des deux Fontaines,
- rue des Plantes.
- Un abonnement cessé en 2016 : rue des Bénédictins.

## NOMBRE DE CONTRATS METZ CITE



## RENOUVELLEMENTS DES RÉSEAUX :

Le programme des travaux réalisés en 2016 est indiqué ci-dessous :

- Rénovation Saint Vincent de Paul HP DN 150 18 ml,
- Rénovation BS2 sortie centrale HP DN 450 128 ml,
- Rénovation rue du Tombois HP DN 80 47 ml,
- Rénovation rue du Tombois HP DN 65 9 ml,
- Rénovation rue du Tombois HP DN 50 14 ml,
- Rénovation AGORA rue du Nord HP DN50 25 ml,
- Rénovation rue du Four du Cloître HP DN175 40 ml et HP DN 40 10 ml,
- Rénovation rue du Cambout HP DN 100 40 ml,
- Rénovation CDC Cambout HP DN 100 3ml,
- Rénovation réseau Caserne Serré de Rivières bât 029 HP DN 32 75 ml,
- Rénovation rue Le joindre HP DN 150 46 ml,
- Dévoiement réseau rue Le Joindre HP DN 150 15 ml,
- Fuite avenue Foch hôtel Royal HP DN 65 10 ml,
- Rénovation rue Sainte Barbe HP DN 50 8 ml,
- Fuite rue Haute Seille ameublements Saint Louis HP DN 150 6ml,
- Rénovation suite fuite angle Marchand / Paixhans HP DN 50 6 ml.

## ÉVÉNEMENT MARQUANTS EN 2016 :

- Le nombre de fuites recensées est de 20. Le nombre de fuites a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière.
- La création du nouveau réseau Metz-Nord/Sablon en basse pression constitue l'événement le plus marquant sur le réseau. Ce nouveau réseau est l'extension vers le quartier Sablon de la zone de l'Amphithéâtre. Le développement du réseau BP sur les ZAC de l'Amphithéâtre et des Sansonnets continue sur 2017.

## 5 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le réseau Metz Cité se compose de 410 sous-stations qui sont alimentées par deux réseaux :

- **Le réseau Haute Pression d'une longueur de 54 945m est divisé en plusieurs sections :**
  - Metz Nord (7 324m),
  - Belle Isle (7 001m),
  - Bellecroix (6 346m),
  - Bon secours 1 (13 433m),
  - Bon secours 2 (14 703m),
  - Nouveau Port (3 818m),
  - Interconnexion Metz-Est (2300m).
- **Le réseau Basse Pression d'une longueur de 21 346m est divisé en plusieurs sections :**
  - Metz-Nord Centre Horticole (923m),
  - Metz-Nord Yvan Goll (80m),
  - Metz-Nord Sansonnet (1 876m),
  - Bon secours 1 Amphi (4 968m),
  - BS1 – BP Sablon (2 760m),
  - Bon secours 1 St Eucaire 2 (140m),
  - BS1 TBP Alain Fournier (130m),
  - Bon secours 2 (305m),
  - Réseau Saint Jean projet STEVA (139m),
  - Belle Isle Anne de Méjanès (220m),
  - Bellecroix Boulevard de trêves (672m),
  - Bellecroix Rue de l'Ardèche (120m),
  - Bellecroix Rue de Stoxey (314m),
  - Bellecroix Stade (194m),
  - Metz Nord Deux Fontaines (8 505m).

En 2016, 187k€ de travaux d'entretien et de renouvellement sur le réseau ont été réalisés sur le compte de Gros Entretien et Renouvellement (GER).

## 6 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- Envoi d'un feuillet de gestion à chaque client qui en fait la demande en début d'année 2017, regroupant les consommations mois par mois et le montant des facturations réalisées en 2016,
- Une procédure pour la coupure estivale du chauffage à la demande du client a été mise en place,
- Le développement des réseaux basse température sur les nouveaux prospects permet une diminution des pertes thermiques,
- Une procédure d'information à l'attention des usagers lors des coupures du réseau de chauffage urbain, pour maintenance ou rénovation des installations, est utilisée afin de prévenir au plus tôt les usagers,
- Mise à disposition d'une équipe d'experts formés à l'optimisation des contrats et aptes à conseiller sur les améliorations thermiques des bâtiments,
- Remise aux clients qui en font la demande de panneaux « Bienvenue dans ce bâtiment alimenté par le chauffage urbain »,
- Établissement de plaquettes d'informations,
- Site Internet UEM,
- Foires et salons.

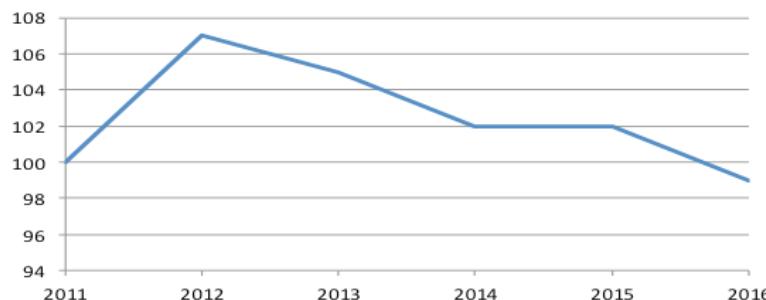
### BILAN DE LA RELATION USAGERS :

- Réclamations : 1 réclamation a été enregistrée,
- Interventions : 7 demandes de vérification de comptage ont été enregistrées,
- Fraudes : aucune fraude n'a été constatée.

### BILAN TARIFAIRES:

Le prix moyen de vente de la chaleur a diminué de 3 % en 2016.

### Evolution Prix du Réseau Metz Cité (Base 100 en 2011)



## OPÉRATIONS RÉALISÉES POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ :

Afin d'améliorer la sécurité des réseaux, un programme pluriannuel de remplacement des tampons a été mis en place. En effet, un certain nombre de tampons présente des caractéristiques de manutention qui sont susceptibles d'induire des risques pour les intervenants.

## 7 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Le suivi analytique des réseaux BP et des appooints d'eau se poursuit. Une étude et une procédure de suivi pour les protections cathodiques des réseaux sera faite en 2017.

En parallèle, les études suivantes sont menées :

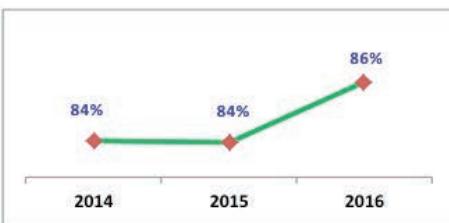
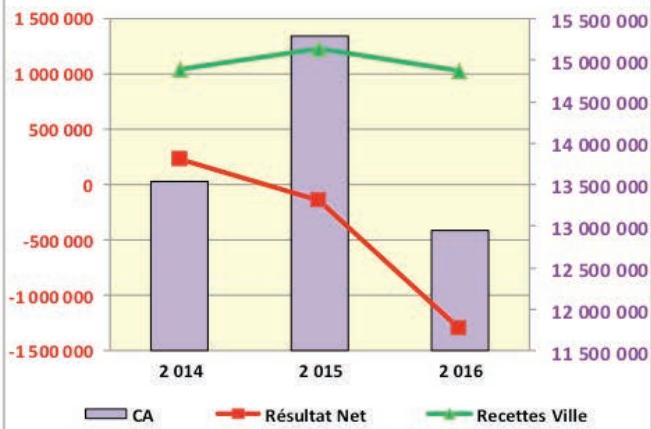
- Standardisation des équipements secondaires est menée pour 2016,
- Mise en place d'un plan de maintenance à long terme sur les ouvrages du chauffage urbain,
- Études sur les sous-stations à poser dans les futures années.
- Etude d'opportunité sur l'optimisation du fonctionnement du réseau de chaleur (plusieurs thématiques abordées sur 3 à 4 ans d'études).

A noter, à compter du 1er janvier 2018, la compétence Chauffage Urbain sera transférée à la future Métropole.



## 3.3 - EAU POTABLE

### Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion	Année : 2016	Service gestionnaire : Pôle Énergie et fluides	Code délégation : EAU	Date : 05 / 09 /2017 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Eau 1																								
<b>Etablissement</b>		<b>INDICATEURS</b>																											
Situé à : 103 rue aux Arènes 57 METZ		<b>Activité</b>																											
Nature du contrat : Affermage		<b>En %</b>																											
Signé le : 23/06/2003		<b>Rendement distribution</b>																											
Avec effet au : 01/07/2003		 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Rendement distribution (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>84%</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>84%</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>86%</td> </tr> </tbody> </table>				Année	Rendement distribution (%)	2014	84%	2015	84%	2016	86%																
Année	Rendement distribution (%)																												
2014	84%																												
2015	84%																												
2016	86%																												
Échéance : 30/06/2018		<b>Eléments Financiers (En euros)</b>																											
Durée : 15 ans		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2 014</th> <th>2 015</th> <th>2 016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td> <td>13 540 538</td> <td>15 281 999</td> <td>12 958 873</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>233 231</td> <td>-135 105</td> <td>-1 296 999</td> </tr> <tr> <td>Recettes Ville</td> <td>1 047 535</td> <td>1 227 491</td> <td>1 027 060</td> </tr> <tr> <td>Nbre de fuites réparées</td> <td>522</td> <td>589</td> <td>643</td> </tr> <tr> <td>Rendement distribution</td> <td>84,20%</td> <td>84,11%</td> <td>86,10%</td> </tr> </tbody> </table>					2 014	2 015	2 016	CA	13 540 538	15 281 999	12 958 873	Résultat Net	233 231	-135 105	-1 296 999	Recettes Ville	1 047 535	1 227 491	1 027 060	Nbre de fuites réparées	522	589	643	Rendement distribution	84,20%	84,11%	86,10%
	2 014	2 015	2 016																										
CA	13 540 538	15 281 999	12 958 873																										
Résultat Net	233 231	-135 105	-1 296 999																										
Recettes Ville	1 047 535	1 227 491	1 027 060																										
Nbre de fuites réparées	522	589	643																										
Rendement distribution	84,20%	84,11%	86,10%																										
<b>Exploitant :</b>		<b>Quantité</b>																											
Raison sociale : Sté Mosellane des Eaux		<b>Nbre de fuites réparées</b>																											
Forme juridique : SCA		 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nbre de fuites réparées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>522</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>589</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>643</td> </tr> </tbody> </table>				Année	Nbre de fuites réparées	2014	522	2015	589	2016	643																
Année	Nbre de fuites réparées																												
2014	522																												
2015	589																												
2016	643																												
Adresse : 103 rue aux Arènes 57 METZ		<b>Moyenne</b>																											
Capital : 1 263 220 €		<b>Consommation moyenne particulier L/Jour</b>																											
Société dédiée :		 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Consommation moyenne particulier L/Jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>126</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>127</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>127</td> </tr> </tbody> </table>				Année	Consommation moyenne particulier L/Jour	2014	126	2015	127	2016	127																
Année	Consommation moyenne particulier L/Jour																												
2014	126																												
2015	127																												
2016	127																												
Société Mère :		 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>CA</th> <th>Résultat Net</th> <th>Recettes Ville</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>13 540 538</td> <td>233 231</td> <td>1047 535</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>15 281 999</td> <td>-135 105</td> <td>1227 491</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>12 958 873</td> <td>-1 296 999</td> <td>1027 060</td> </tr> </tbody> </table>				Année	CA	Résultat Net	Recettes Ville	2014	13 540 538	233 231	1047 535	2015	15 281 999	-135 105	1227 491	2016	12 958 873	-1 296 999	1027 060								
Année	CA	Résultat Net	Recettes Ville																										
2014	13 540 538	233 231	1047 535																										
2015	15 281 999	-135 105	1227 491																										
2016	12 958 873	-1 296 999	1027 060																										

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

	2016	2015	Ecart
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes Activité	12 958 873	15 281 999	-15%
Production stockée immobilisée	-	-	
Subventions	-	-	
<i>Dont CSP</i>	-	-	
Autres Produits et reprises	3 597 105	3 436 364	5%
<b>Total</b>	<b>16 555 978</b>	<b>18 718 363</b>	<b>-12%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats, Services Externes et autres	9 322 545	9 585 755	-3%
Charges de personnel	2 953 662	3 412 096	-13%
Recettes Ville	-	-	
Frais de siège	593 470	747 782	-21%
Dotations aux amortissements et provisions	4 940 554	5 041 309	-2%
Autres charges	42 746	66 526	-36%
<b>Total</b>	<b>17 852 977</b>	<b>18 853 468</b>	<b>-5%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 296 999</b>	<b>-</b>	<b>135 105</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>89 196</b>	<b>1 536 366</b>	<b>-94%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>IMPOTS BÉNÉFICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 296 999</b>	<b>-</b>	<b>135 105</b>
<b>Surtaxe Ville</b>	<b>1 027 060</b>	<b>1 227 491</b>	<b>-16%</b>

### Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Comparativement à l'an passé, le Chiffre d'Affaires 2016 de la Société Mosellane des Eaux est en baisse sur ce contrat de -15%, malgré une augmentation du nombre d'abonnés au service (+1,8%) et du volume d'eau vendu (+3,1%). Le niveau de Chiffre d'Affaires est en deçà de celui constaté au cours des 7 années précédentes.

Cette baisse du Chiffre d'Affaires s'explique exclusivement par une erreur dans l'évaluation de la part de produits non encore facturés en 2015 par le Délégataire pour un montant de 1 271 952€. Cette erreur d'évaluation des prochaines factures à émettre a été intégrée aux comptes annuels de l'année 2016. Ainsi, le montant des recettes qui aurait dû être comptabilisé en 2015 est de 14 010 047€ et le montant des recettes de la vente d'eau en 2016 est de 14 230 825€. Autrement dit, une fois retraitement de cette erreur d'évaluation des recettes en 2015, le produit des ventes d'eau a en réalité augmenté de +1,5% sur la période considérée. La croissance du produit calculé pour 2016 n'est pas équivalente à celle du volume des ventes d'eau en raison de la baisse du prix moyen TTC du m3 d'eau vendu de 0,10€ entre 2015 et 2016 pour une consommation moyenne de 120m3 par an. Cette baisse du tarif est conséquente de l'actualisation prévue par les dispositions de la Convention de Délégation de Service Public.

Il apparaît une nette dégradation du résultat net (-1,16M€) sur la période considérée étant donné que la baisse des charges (-5%) est moins conséquente que celle des produits comptabilisés. A noter que l'intégration de l'erreur d'évaluation des produits non encore facturés en 2015 explique la dégradation du résultat net de la Délégation. Au niveau des charges de l'année 2016, le poste des charges de personnel a particulièrement été marqué par une baisse, sans que le montant des prestations de sous-traitance ne varie. Cette baisse est induite par une diminution de 9 équivalents temps plein directs et 6 indirects. Aussi, les frais de siège appliqués par le Groupe sont en nette baisse (-21%). Il est à noter d'ailleurs que le changement d'organisation territoriale du Groupe avait conduit à une révision des méthodes comptables de valorisation des charges relatives aux moyens mutualisés. Les charges réparties ainsi que les personnels affectés, faisant l'objet d'un calcul au prorata de la valeur ajoutée du contrat, leur variation suit l'influence du repli du produit entre 2015 et 2016.

Concernant les charges relatives aux investissements, les provisions de renouvellement et grosses réparations sont

en légère baisse par rapport à l'année passée (3,29M€ en 2016 contre 3,41M€ en 2015). Cette évolution est due à l'application du taux d'actualisation sur les provisions contractuellement défini. Toutefois, cette année encore, le montant des travaux réalisés en renouvellement étant supérieur au montant des provisions, le solde du compte des provisions est négatif (-302k€) pour l'année 2016, ce qui amène à un solde établi provisoirement à -609k€ au cumulé jusqu'au 31 décembre 2016. A l'échéance du contrat, le solde de ce compte devra être arrêté à l'équilibre. La dotation annuelle aux amortissements est quasi-constante (1,6M€) sur les deux exercices comparés.

Le prix moyen TTC du m3 d'eau (redevances comprises mais hors assainissement) pour une consommation moyenne de 120m3 par an est de :

- 1,74 € au 01/01/2016;
- 1,71€ au 01/01/2017.

### CONCERNANT LES PRODUITS REVENANT À LA VILLE :

Il faut rappeler que les produits encaissés pour le compte d'autres délégations transitent par un compte de tiers (et non un compte de produits). Les recettes de la Ville (surtaxe) et les redevances appliquées par les autres Organismes ou Collectivités n'apparaissent pas dans le compte d'exploitation.

En 2016, la surtaxe reversée à la Ville s'élève à 1 027k€ contre 1 227k€ l'an passé, soit une baisse de 16,33% suivant la tendance du Chiffre d'Affaires avec l'effet notamment des facturations réellement émises en deçà des prévisions arrêtées par le Délégataire.

En complément, il est à noter que le nombre d'abandons de créances est en baisse (-68) alors que la charge qu'ils représentent est en hausse (+201€). Les charges imputées au titre des pertes sur créances irrécouvrables et de contentieux de recouvrement sont aussi en baisse (-24k€). Par ailleurs, le nombre de facilités de paiement est en forte augmentation ces dernières années (de 119 en 2014, en 2016: 398 ont été ouvertes).

### 3 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

#### PRODUCTION D'EAU :

- VOLUME PRODUIT : 18 236 454 m<sup>3</sup> (-1% par rapport à l'an passé);
- VOLUME MIS EN DISTRIBUTION : 14 182 640 m<sup>3</sup> (-1,3% par rapport à l'an passé);
- RENDEMENT DU RESEAU : 86,1 %;
- INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU : 8,25m<sup>3</sup>/jour/km (valeur contractuelle 12,32 m<sup>3</sup>/j/km);
- PRIX DU M<sup>3</sup> D'EAU A METZ AU 01-01-2016 : 3,33 € TTC (part ville de Metz : 0,10 € TTC).

À volume d'eau prélevé quasi-constant, le volume d'eau mis en distribution est en baisse de 1,3% (soit -193kL).

35 411 compteurs sont en service en 2016, soit +1,8% par rapport à l'an passé. Toutefois, le nombre de compteurs disposant d'un abonnement sur le service est en baisse de 4% par rapport à 2015.

### 4 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

#### LE PATRIMOINE CONCÉDÉ COMPORTE :

- 7 Installations de production d'une capacité de 95 500 m<sup>3</sup>/jour;
- 17 Installations de reprise, de refoulement et de surpression;
- 12 Réservoirs d'une capacité totale de stockage de 84 200 m<sup>3</sup>;
- 881 830 ml de Longueur de canalisations;
- 33 130 branchements;
- 2 191 poteaux d'incendie.

#### TRAVAUX RÉALISÉS :

- ÉTUDE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUTUEE: Finalisation de l'étude issues des données recueillies par l'unité pilote de nano-filtration, mis en place à l'usine de traitement de Moulins-Lès-Metz dans le but de trouver des solutions destinées à faire face à des dépassements récurrents du paramètre COT (Carbone Organique Total) et pesticides dans l'eau;
- CREATION D'UNE ALIMENTATION POUR L'aire de REFUGIES DE L'AVENUE LOUIS LE DEBONNAIRE;
- RENOVATION DES DIGUES DU LAC DE MADINE : Rebouchage de fissures et de parties endommagées d'une partie des caniveaux et ponceaux des pieds des digues;
- DUP DU RUPT DE MAD: Etudes et opérations diverses liées à la mise à jour de la DUP de protection et d'autorisation de prélèvement d'eau destiné à l'alimentation de l'usine de traitement

de Moulins-Lès-Metz, opérations en cours de traitement par les services de l'Etat;

- AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE: Réalisation de bouclages entre les conduites existantes pour améliorer le débit et la sécurité des réseaux de la rue Saint Livier à Metz Sablon, de l'avenue de Blida à Metz les Iles et du secteur de la Grange-aux-Bois.

#### PROGRAMME CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT :

- 3631 ml de canalisations et 387 branchements renouvelés en 2016;
- Montant contractuel annuel des travaux de renouvellement : 3 294 918,00 €;
- Montant des travaux réellement effectués par le délégataire : 3 597 105,14 €.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de 0,40, contre 0,45 l'an passé. Ce pourcentage ne reflète pour autant pas la qualité du réseau remplacé (diamètre des tuyaux par exemple) ni la priorité des remplacements effectués. Aussi, ce taux est à mettre au regard du montant des travaux engagés chaque année pour renouvellement (en progression).

### 5 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

#### SATISFACTION DES CLIENTS :

Pour adapter les services proposés aux abonnés et aux habitants, le fermier réalise un baromètre semestriel de satisfaction sur les thématiques suivantes :

- La qualité de l'eau,
- La qualité de la relation avec l'abonné : accueil des conseillers au Centre de service clients, à l'agence de proximité,
- La disponibilité et la ponctualité des équipes d'intervention clients : respect des plages de rendez-vous,
- La qualité de l'information adressée aux abonnés,
- La qualité des travaux réalisés (travaux de branchements notamment).

Le niveau de satisfaction est de 88% en 2016, contre 85% en 2015.

Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client :

- Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 1 journée (identique à l'année pas-

sée);

- Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés: 100% (identique à 2015);
- Taux d'occurrence des interruptions du service de l'eau : 1,18 unité/1000 abonnés (2,43/1000 en 2015);
- Taux de réclamations écrites : 0,60 unité /1000 abonnés (0,68/1000 en 2015);
- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année : 0,32% (contre 0,21% l'an passé);
- Taux de satisfaction globale par rapport au service : 81%.

Sensibilisation de 2 009 usagers sur des suspicions de fuites après compteurs sur leurs installations domestiques (contre 3 857 en 2015).

En 2016, 643 fuites ont été détectées (en hausse de 9% par rapport à l'an passé), cette hausse concerne essentiellement la partie publique des branchements individuels (70% d'augmentation par rapport à 2015). Cette détection concourt à la nette progression de l'indice de rendement du réseau et de l'indice linéaire de perte.

#### QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE & DISTRIBUÉE :

En fin d'année 2016, la présence de nitrates et de la molécule métaldéhyde (pesticides) a été signalée dans l'eau avant traitement. Les mesures sanitaires et techniques ont été mises en œuvre en lien avec les autorités compétentes, notamment l'ARS. Des solutions ont été proposées pour améliorer la qualité de l'eau avant traitement et la gestion des ressources de secours.

- Paramètres microbiologiques : Taux de prélèvements conformes : 100 %
- Paramètres physico-chimiques : Taux de prélèvements conformes : 96,4%

La non-conformité n'engendre pas nécessairement un risque sanitaire mais un système d'alerte indiquant une nécessité de procéder à des corrections.

## 6 - PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

- Afin d'améliorer la qualité de l'eau produite et distribuée : analyse des études sur la nano-filtration (phase de mise en œuvre d'un pilote de nano-filtration et réalisation d'une étude avant-projet accomplies en 2016);
- Dans la perspective du terme du contrat en cours: préparation du cahier des charges pour la continuité de l'exploitation du service des eaux;
- Amélioration du prétraitement à l'usine de Moulins-Lès-Metz;
- Mise en place d'un dispositif de suivi en temps réel de la qualité de l'eau du RUPT de MAD en amont du barrage d'ARNAVILLE;
- Sécurisation de la filière du RUPT de MAD (poursuite).

A noter, à compter du 1er janvier 2018, la compétence Eau potable sera transférée à la future Métropole.



4

**CAMPING**

## 4.1 - CAMPING MUNICIPAL

### 1 - INDICATEURS FINANCIERS

		Avril 17/04 au 30/04	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	TOTAL	%	Taxe de séjour
<b>2015</b>	Entrées	491	2515	3619	5418	6009	2911	21639		
	Nuitées	713	3760	5747	7859	8919	4136	31134		
	<b>RECETTES</b>	<b>6 414</b>	<b>34 492</b>	<b>57 353</b>	<b>68 162</b>	<b>75 873</b>	<b>46 306</b>	<b>288 599</b>		<b>14 154 €</b>
<b>2016</b>	Entrées	850	2853	3162	5405	5913	3303	21486	-0,71%	
	Nuitées	1129	4746	4599	7959	8609	4842	31884	2,41%	
	<b>RECETTES</b>	<b>8 774</b>	<b>45 885</b>	<b>45 470</b>	<b>76 594</b>	<b>84 520</b>	<b>53 978</b>	<b>315 221</b>	<b>8,12%</b>	<b>16 271 €</b>

Perte d'exploitation Bouygues sur les deux années : 43 282€ annuel (mise à disposition de 19 places à Bouygues dans le cadre du chantier de la manufacture de tabac).

## 2 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

Le Camping Municipal de Metz fait partie intégrante des éléments dynamiques favorisant l'attractivité de la Ville par l'hébergement des touristes, de début mai à fin septembre. Le camping est géré réglementairement en régie directe par un budget Annexe, cette gestion permettant de dégager le coût réel du Service, celui étant financé par les usagers.

En 2016, 21 486 arrivées pour 31 884 nuitées ont été enregistrées, ce qui représente une diminution de 0,71% par rapport à l'année 2015 pour les arrivées et une augmentation de 2,41% pour les nuitées. Il est à noter que pour répondre à une forte demande des touristes pour une ouverture plus précoce, nous avons ouvert le site dès le 17 avril au lieu de début mai les années précédentes.

Les recettes se sont élevées à 358 820€ dont 43 599€ liées à la Perte d'exploitation Bouygues – mise à disposition de 19 places à Bouygues dans le cadre du chantier de la manufacture de tabac, soit une augmentation des recettes de 8,12% par rapport à 2015.

Le camping affiche souvent complet dès les weekends de mai, alors que par le passé le site n'affichait complet que lors des grandes «transhumances» de juillet et août.

La répartition des effectifs saisonniers par emploi métiers s'établit comme suit :

- Hôtesse de caisse : 5
- Veilleurs de nuit : 2
- Agents de placement et d'accueil : 8
- Un agent technique chargé de l'entretien et de travaux confortatifs.
- Un agent d'entretien (nettoyage).

Il convient de mener une réflexion sur le déplacement ou sur les modalités de gestion de l'aire de stationnement gratuite de campings cars aménagée il y a quelques années aux abords immédiats du camping. Celle-ci draine en effet un nombre croissant d'atterlages et de campings cars qui stationnent gratuitement et en dehors des 8 espaces réservés et qui prélevent gratuitement sur une saison, entre 1 500 et 1 800 litres d'eau sur la borne installée à cet endroit. Par ailleurs, depuis 2010, les campeurs sont assujettis au paiement de la taxe de séjour, alors qu'elle n'est pas appliquée à l'extérieur.

## 3 - ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Un certain nombre de mesures ont été prises et des aménagements ont été réalisés pour améliorer la qualité du service en 2016.

- Achat d'un logiciel de gestion des emplacements, caisse, facturation,
- Remplacement de plusieurs pompes vannes,
- Remplacement de la barrière à l'entrée du camping,
- Réfection de la terrasse du camping,
- Réhabilitation électrique salle de restaurant,
- Changement de la hotte aspirante au restaurant,
- Remise en peinture des numéros d'emplacement,
- Un accès gratuit à la piscine du Luxembourg est offert, dès le lendemain de l'arrivée sur le site,
- Une épicerie snack fonctionne pendant les heures d'ouverture du camping pour permettre aux estivants de dîner ou de prendre leur petit-déjeuner,
- Les prestations de nettoyage ont été confiées à une entreprise spécialisée. L'expérience est concluante.

## 4 - PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Des efforts seront maintenus pour assurer un accueil de grande qualité et répondre encore mieux à l'attente des campeurs.

- Fourniture et pose de carrelage dans les sanitaires du bloc 2,
- Fourniture et pose de menuiseries extérieures dans les sanitaires du bloc 2,
- Fourniture et pose de cabine de douches dans les sanitaires du bloc 2,
- Remplacement de plusieurs ballons d'eau chaude sur l'ensemble des sanitaires,
- Rénovation de la chaufferie bloc 3 (production d'eau chaude sanitaire),
- Installation système Vidéosurveillance.



5

## **CONCESSIONS DE RÉSEAUX (ÉLECTRICITÉ ET GAZ)**

## 5.1 - GRDF - Distribution Publique de gaz naturel

### 1 - COMPTE DE RESULTAT DE LA DÉLÉGATION

COMPTE D'EXPLOITATION DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ 2014-2016									
Charges d'exploitation	2016	2015	2014	Var 2016-2014	Produits d'exploitation	2016	2015	2014	Var 2016-2014
Main d'œuvre	3 385 603	2 245 439	2 042 795	65,73%	Acheminement gaz naturel	11 620 580	10 760 910	10 159 740	14,38%
Achats de matériel, fournitures et énergie	348 536	324 273	310 341	12,31%	Prestations complémentaires	505 899	519 397	527 955	-4,18%
Sous traitance	265 897	206 039	204 802	29,83%	Prestations catalogue	472 428	485 981	471 868	0,12%
Autres charges d'exploitation	2 145 499	1 801 410	1 749 781	22,62%	Prestations ponctuelles	197 496	211 571	223 080	-11,47%
Redevances	13 244	799 190	13 709	-3,39%	Prestations récurrentes	274 731	264 316	248 596	10,51%
Impôts et taxes	173 056	156 267	146 846	17,85%	Prestations destinées aux producteurs de biométhane	201	10 094	193	4,15%
Contribution des fonctions centrales	377 888	414 832	385 559	-1,99%	Autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)	23 633	14 882	19 434	21,61%
					Autres recettes	9 837	18 535	36 653	-73,16%
<b>TOTAL</b>	<b>6 709 723</b>	<b>5 947 450</b>	<b>4 853 833</b>	<b>38,24%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 126 479</b>	<b>11 280 307</b>	<b>10 687 695</b>	<b>13,46%</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>5 416 756</b>	<b>5 332 857</b>	<b>5 833 862</b>	<b>-7,15%</b>					

Compte de résultat en € H.T.

Charges d'investissements annuelles				
Charges	2016	2015	2014	Var 2016-2014
<b>Biens concédés</b>	<b>3 391 767</b>	<b>3 773 614</b>	<b>3 820 044</b>	<b>-11,21%</b>
Branchements (premier établissement et renouvellement)	1 681 748	1 888 897	1 924 454	-12,61%
Premier établissement hors branchements	649 652	696 590	685 868	-5,28%
Canalisations de distribution	601 097	643 656	637 552	-5,72%
Installations techniques	48 281	52 607	47 989	0,61%
Terrains	274	327	327	-16,21%
Renouvellement hors branchements	1 060 367	1 188 127	1 209 722	-12,35%
Canalisations de distribution	1 023 673	1 147 508	1 168 281	-12,38%
Installations techniques	36 694	40 619	41 441	-11,45%
<b>Autres biens (hors concession)</b>	<b>868 929</b>	<b>800 098</b>	<b>778 605</b>	<b>11,60%</b>
Installations techniques	57 902	59 132	61 610	-6,02%
Génie civil	707	806	831	-14,92%
Terrains	1 125	1 351	1 351	-16,73%
Mobilier et matériels divers	89 109	88 655	87 942	1,33%
Aménagements	79 854	80 704	76 224	4,76%
Compteurs	204 200	217 730	217 697	-6,20%
Véhicules et engins d'exploitation	50 073	51 105	55 394	-9,61%
Immobilisations incorporelles	385 959	300 615	277 556	39,06%
<b>TOTAL Charges d'investissement</b>	<b>4 260 696</b>	<b>4 573 712</b>	<b>4 598 649</b>	<b>-7,35%</b>

en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

A titre préalable, l'équilibre économique étant réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession, le présent compte de résultat est reconstitué suivant les principes de péréquation définis par la Commission de Régulation de l'Energie [CRE] et les clefs de répartition déterminés. L'équilibre n'est pas assuré année par année, mais doit permettre la couverture des charges des concessions par les recettes en moyenne sur la période tarifaire de 4 années.

Sur la période considérée, en dépit d'une amélioration du Chiffre d'Affaires de la concession, le résultat d'exploitation a varié à la baisse (-84k€) sous l'effet d'une croissance des charges (762k€) plus conséquente que l'augmentation des produits (846k€). Cette tendance a déjà été observée sur l'exercice précédent.

Pour mémoire, le tarif d'acheminement est déterminé par la CRE (Tarif d'Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution). Les recettes d'acheminement sont en hausse de +7,99% sur la période, précision faite que le tarif ATRD a été mis à jour au 1er juillet 2016. Cette hausse des recettes s'inscrit dans un contexte d'accroissement des quantités livrées de gaz de + 22,39% que la période, notamment s'agissant des clients aux tarifs de proximité (grille tarifaire haute), mais de baisse du nombre de clients de la concession. Aussi, le montant des prestations dites «catalogue» (à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz) est en légère baisse entre 2015 et 2016. Dans le cadre de la péréquation, la Concession de la Ville a bénéficié d'un reversement de part locale de la performance nationale de l'opérateur de 915k€. Cette recette s'inscrit dans un lissage de la sous-estimation du revenu autorisé (-600M€ sur l'ensemble des concessions) sur la période de tarification ATRD 4. Les deux années suivantes, les concessions devraient participer à cette part, dans le cadre du lissage. Cette recette est en forte hausse par rapport aux deux années précédentes

(moyenne de 140k€ environ par an). Aussi, la Concession messine a bénéficié d'un impact climatique positif (+252k€): GrDF a perçu des recettes d'acheminement supérieures à celles évaluées par la CRE à température moyenne, contrairement aux deux années précédentes où l'impact climatique était négatif (-255k€ en 2015 et -852k€ en 2014). Enfin, la Concession a bénéficié d'une contribution de la solidarité nationale au titre de la péréquation tarifaire à hauteur de 11k€, alors que les années précédentes, elle avait contribué à hauteur de 1,5M€ et 2,6M€ en 2015 et 2014 respectivement. Cette évolution est due à la variation des recettes et charges de la concession messine au regard de l'ensemble.

Les charges présentées dans le compte d'exploitation font l'objet d'une reconstitution à l'échelle de la concession suivant des clefs prédéfinies au niveau national. Il est à noter sur la période considérée que les charges de main d'œuvre ont massivement augmenté (+1,1M€). Aussi, les autres charges d'exploitation ont connu une augmentation (+344k€), cette variation est induite par des dépenses en matière informatique, poste et télécom mais aussi de communication et développement des usages du gaz naturel. Pour mémoire, au cours de l'année 2015, le Concessionnaire a versé à la Ville une régularisation des redevances de 784k€ due au titre des années 2002 à 2015. Par neutralisation de cette régularisation, l'augmentation des charges d'exploitation de la concession serait de 29,96% sur la période considérée. Cette augmentation des charges est induite essentiellement par l'évolution des recettes d'acheminement ayant un effet sur le calcul des charges réparties entre les concessions.

Le résultat d'exploitation de la Concession est employé pour faire face aux charges d'investissements des biens. Ces charges sont à 95% celles directement rattachables à la concession (biens identifiables physiquement sur le territoire de la Ville). Il apparaît une baisse

des charges d'investissements entre 2015 et 2016 (-362k€) sur les biens concédés, et inversement une hausse des charges sur les autres biens (+69k€). Le développement de projets informatiques concourent dans une large mesure à l'augmentation des charges d'investissements en matière d'autres biens que ceux concédés. Le montant total des charges d'investissement est de 4,3M€ en 2016 dont 2,3M€ de dépenses concernant l'amortissement des biens et 2M€ portant sur les coûts de financement. Les coûts de financements portent sur l'ensemble de la valeur nette réévaluée des biens de la concession (35M€ au début de l'année 2016).

Sur les nouveaux investissements réalisés, une baisse de 740k€ a été constatée entre 2015 et 2016. Il apparaît une tendance à une baisse du développement des réseaux (-88% sur les raccordements). La part des investissements portant sur la sécurisation et l'adaptation des ouvrages a tendance au contraire à s'accroître (+30,80% de dépenses engagées annuellement entre 2015 et 2016).

### 3 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

#### DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU :

En 2016, GRDF a développé le réseau de la concession de 306 mètres :

- Boulevard de la Solidarité : 196 m;
- Route de Borny : 99 m;
- Rue Canrobert : 11 m.

#### TRAVAUX D'ADAPTATION ET DE SÉCURISATION SUR LA CONCESSION :

Le programme des travaux réalisés en 2016 est indiqué ci-dessous :

- Rue du Général Metmann : 59 m;
- Rue des clercs : 7 m;
- Boulevard de la solidarité : 5 m;
- Rue Georges Ducrocq : 3 m;
- Rue Montplaisir : 2 m;
- Rue du XX Corps Américain : 1 m.

#### DÉPLACEMENTS D'OUVRAGES :

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages réalisés en 2016 sont :

- Rue Lothaire : 57 m;
- Rue des Tanneurs : 15 m;
- Rue du Lavoir : 4 m.

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS :

- Année 2016 : 39 937;
- Année 2015 : 40 078;
- Année 2014 : 40 208.

Sur la période, baisse du nombre de clients de 7,32% à Metz.

#### EVOLUTION DES QUANTITÉS LIVRÉES EN MWH :

- Année 2016 : 1 082 158;
- Année 2015 : 884 194;
- Année 2014 : 784 101.

Sur la période, augmentation des quantités livrées de 38,01%. Par client, la quantité livrée est passée de 19,50 MWh en moyenne en 2014 à 27,10 MWh en 2016. Plus des deux tiers (69,27%) de l'augmentation des quantités livrées est due à un client en tarif de proximité typé en consommateur de gaz à usage industriel.

## 4 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

#### LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS :

Début de la pose des concentrateurs sur les infrastructures communales en vue du déploiement des compteurs gaz communicants.

Le réseau gaz de Metz est d'une longueur totale de 314 459 m se décompose par matière :

- Polyéthylène : 147 358 m
- Acier : 167 101 m

Les caractéristiques du réseau sont les suivantes :

- Nombre de postes de détente réseau : 56;
- Robinets de réseau : 147;
- Branchements collectifs : 5 632 (en augmentation en raison du déploiement d'un plan de mise à jour de la base patrimoniale du réseau).

Charges	VNR Début 2016	VNR fin 2016	Flux de VNR
Biens concédés	35 143 582	33 872 811	-1 270 771
Branchements (premier établissement et renouvellement)	17 627 923	17 010 639	-617 284
Premier établissement hors branchements	5 879 035	5 557 522	-321 513
Canalisations de distribution	5 391 571	5 094 231	-297 340
Installations techniques	481 992	457 821	-24 171
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	11 636 624	11 304 650	-331 974
Canalisations de distribution	11 216 570	10 891 637	-324 933
Installations techniques	420 054	413 013	-7 041
Autres biens (hors concession)	3 329 745	3 790 093	460 348
Installations techniques	229 495	202 788	-26 707
Génie civil	7 058	6 704	-354
Terrains	22 503	22 503	0
Mobilier et matériels divers	287 146	286 650	-496
Aménagements	360 565	329 028	-31 537
Compteurs	1 354 022	1 356 120	2 098
Véhicules et engins d'exploitation	106 380	114 118	7 738
Immobilisations incorporelles	962 576	1 472 182	509 606
<b>TOTAL</b>	<b>38 473 327</b>	<b>37 662 904</b>	<b>-810 423</b>

en € H.T.

GrDF assure les investissements d'extension, renouvellement du réseau, sécurisation et adaptation. Suivant les éléments précédemment évoqués, les nouveaux investissements sont davantage orientés sur les autres biens que sur les biens de la concession en raison de la participation au développement des immobilisations incorporelles (informatiques) nécessaires au suivi du réseau. Ainsi, la valeur nette des biens concédés diminue (amortissements > nouveaux investissements intégrés). Compte-tenu des investissements prévisionnels et des charges d'investissement à venir, cette tendance devrait se poursuivre sur les trois années à venir.

À l'initiale, GrDF a investi 49 099 531€ sur les biens concédés et 8 433 739€ sur les autres biens.

Sur la politique d'investissements à venir pour les trois années suivantes, GrDF prévoit de revoir à la hausse les investissements de développement du réseau par rapport à ceux réalisés en 2016 (niveau le plus bas depuis 3 ans) en passant de 113k€ en 2016 à 225k€ en 2017. A l'inverse, le Concessionnaire prévoit de revoir à la baisse ses investissements dans l'adaptation et la sécurisation des ouvrages (230k€ prévus en 2017 contre 388k€ en 2016), tout en maintenant un montant d'investissements nouveaux au global inférieur à celui réalisé en 2016 (1,2M€ contre 1,5M€ respectivement). Le plan d'investissement est réalisé conformément aux informations dont dispose le Concessionnaire sur les travaux engagés par les Collectivités sur le territoire de la Ville et par les autres gestionnaires de réseaux, mais aussi conformément au vieillissement du réseau et aux besoins de remplacement et sécurisation.

Flux investissement par finalité				
	2016	2015	2014	Var 2016-2014
<b>Développement du réseau</b>	<b>113 276</b>	<b>930 660</b>	<b>178 423</b>	<b>-36,51%</b>
Raccordements individuels de pavillons et petits professionnels	62 423	122 728	112 805	-44,66%
Lotissements et zones d'aménagement	4 047	17 453	21 103	-80,82%
Extension de réseau sur territoire concédé pour la desserte d'une autre commune	0	3 070	48	-100,00%
Raccordements de clients importants (logements collectifs, tertiaire, industrie)	46 806	787 408	44 557	5,05%
<b>Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers</b>	<b>128 807</b>	<b>187 491</b>	<b>-66 261</b>	<b>-294,39%</b>
<b>Adaptation et sécurisation des ouvrages</b>	<b>387 744</b>	<b>296 420</b>	<b>300 902</b>	<b>28,86%</b>
Modernisation de la cartographie	4 430	32 403	53 306	-91,69%
Modernisation des ouvrages	221 766	133 232	147 127	50,73%
Compteurs et télérelevés	146 099	145 882	149 510	-2,28%
Logistique	208 217	155 245	160 286	29,90%
Systèmes d'information	405 284	437 458	329 355	23,05%
<b>TOTAL Flux investissements</b>	<b>1 467 156</b>	<b>2 206 695</b>	<b>1 065 300</b>	<b>37,72%</b>
<b>en € H.T.</b>				

## 5 - ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

### BILAN DE LA RELATION USAGERS :

Urgence Sécurité Gaz :

Intervention des équipes 7J/7 24H/24 pour la mise en sécurité des installations. En 2016, 99,50 % des interventions sécurité ont été réalisées dans un délai inférieur à 1H.

A compter de 2017, un seul numéro sera opérationnel pour les urgences: 0 800 47 33 33.

Nombre total d'appels de tiers : 1 418 (+27,63% par rapport à l'année précédente) répartis de manière quasi-équivalente entre les dépannages ou les interventions de sécurité.

En 2016, le nombre total d'incident est de 548, en hausse de 12,99% par rapport à l'année précédente.

### • Travaux de tiers à proximité des ouvrages :

- Nombre de DT avec présence d'ouvrages GRDF : 466
- Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF : 1 753
- Nombre de dommages aux ouvrages lors ou après travaux de tiers : 9

**• Projet ou demande de raccordement Gaz :** Conseillers GRDF disponibles du lundi au vendredi de 8H à 17 H. Le taux de raccordement dans les délais «catalogue» est de 85% en 2016 contre 94,1% en 2015. Le Concessionnaire a mené une analyse de son parcours client pour en assurer une amélioration auprès des usagers.

**• Surveillance du réseau :** concerne 166 470 mL.

**• Suivi des réclamations en 2016 :** 146 enregistrées suivant les thématiques suivantes (contre 115 l'année précédente) :

- Accueil (acheminement – livraison/gestion des demandes) : 5,
- Conduite et Surveillance du réseau : 4,
- Données de comptage (relevé et mise à disposition) : 57,
- Gestion et réalisation des prestations : 71,
- Autres : 9.

En 2016, sur la concession de Metz, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tout émetteur confondu) s'élève à 100 %. Toutefois, en 2016, le nombre de réclamations total a augmenté de 31 unités par rapport à l'an passé et concernant essentiellement les données de comptage.

## 6 - PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

- Déploiement progressif des compteurs communicants GAZPAR par GRDF. Ces compteurs participeront à la faculté offerte à chaque usager messin de réduire ses consommations de gaz grâce, notamment, à la mise à disposition de ses consommations journalières;
- Partage de cartographie entre opérateurs de réseaux.

A compter du 1er janvier 2018, la compétence relative aux réseaux de distribution de GAZ sera exercée par la future Métropole.

## 5.2 - URM - Service Public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés

### 1 - COMPTE DE RESULTAT DE LA DÉLÉGATION

La Collectivité ne dispose pas de compte de résultat détaillé (produits d'exploitation et charges d'exploitation) de la part du concessionnaire sur ce contrat.

Cet envoi sera obligatoire à compter du 1er janvier 2018 pour l'exercice comptable 2017, conformément à la réglementation entrée en vigueur en 2016.

URM tire l'essentiel de ses ressources du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Public d'Electricité). Les recettes d'acheminement représentent ainsi, en 2016, 91 % du chiffre d'affaires de la Société. Fixé par la CRE, le TURPE 4 (période 2014-2017) a été mis en œuvre au 01/01/2014 pour le domaine de tension HTA/BT. Au 01/08/2016 les grilles tarifaires du TURPE ont évolué de +1,1%.

Après une année 2015 légèrement inférieure à la moyenne sur le plan climatique, 2016 est marquée par des températures hivernales plus froides conduisant à une hausse de 0,6% des quantités d'électricité livrées, soit un total de 1 733 GWh. Compte tenu de l'évolution du tarif (TURPE), ces quantités génèrent un Chiffre d'affaires Acheminement de 56,8 M€.

Le résultat d'exploitation 2016 d'URM est de 7,8 M€. La baisse de 4,1 M€ est, notamment, liée à :

- la baisse du chiffre d'affaires raccordement, 2015 intégrant un raccordement exceptionnel de 1,7 M€,
- des charges d'exploitation maîtrisées,
- la mise en place d'une provision pour les impayés (acheminement des fournisseurs +0,7 M€).

### 2 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2016

URM, dans sa zone de desserte exclusive, exerce les missions prévues par la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, codifiée aux articles L 121-1 et suivants du Code de l'Energie.

Ce gestionnaire de réseau de distribution d'électricité gère et entretient un réseau électrique couvrant 1/5ème du département de la Moselle soit 139 communes. Il distribue l'électricité à plus de 160 000 points de service au moyen de réseaux haute et moyenne tension (225kV, 63kV et 17.5kV) et basse tension (230/440V). Le réseau total s'élève à 5 033 km et il compte plus de 77 % de réseau basse tension enfoui.

Des contrats de concessions de distribution publique ont été signés pour 30 ans avec les 139 communes (entre fin 2008 et 2011). La concession propre à la Ville de Metz, dont il est question dans cette partie, a été signée en juin 2009. Les ouvrages concédés sont des réseaux BT (réseau basse tension 230 / 400V) et HTA (réseau moyenne tension de 17,5 kV). Le réseau communal exploité par URM s'élève à 1 152 km.

Aujourd'hui, conformément aux engagements signés dans le contrat de concession de distribution d'électricité, 98 % des réseaux neufs HTA et BT construits par le gestionnaire de réseaux, le sont en technique souterraine.

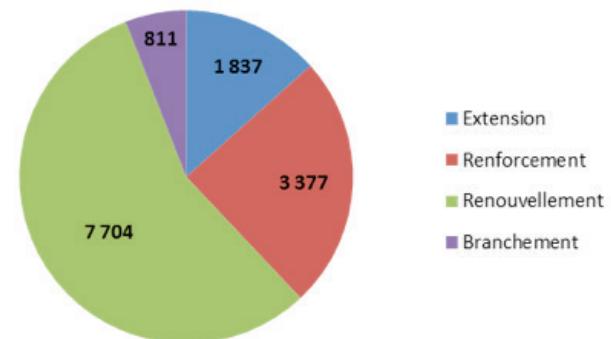
S'agissant des réseaux existants, URM accompagne les efforts de la Ville en matière d'enfouissement de réseaux BT. Elle subventionne la Ville à hauteur de 40 % des travaux engagés à ce titre sur les ouvrages de distribution publique d'électricité.

Au cours des 10 dernières années, le taux d'enfouissement du réseau basse tension s'est amélioré de 10 points. Aujourd'hui ce taux est près de 2 fois supérieur à la moyenne nationale.

#### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2016 PAR LE CONCESSIONNAIRE :

Ces travaux réalisés sur le territoire communal représentent un total de presque 14 km de réseau pour l'année 2016 sur un total de 1 152 km de réseau.

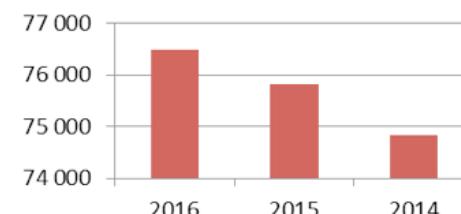
#### Travaux réalisés (en mètres de réseau)



#### NOMBRE DE CLIENTS BT ET HTA :

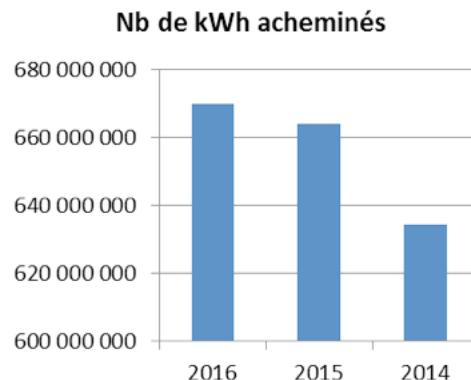
- Année 2016 : 76 480 clients
- Année 2015 : 75 808 clients
- Année 2014 : 74 830 clients

#### Nb de clients



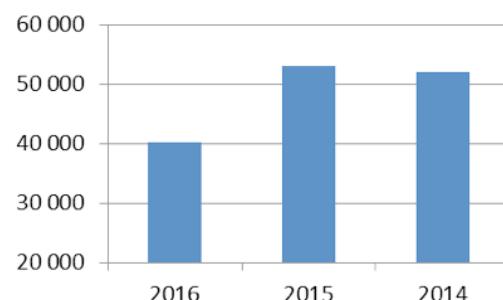
**NOMBRE DE kWh ACHEMINÉS :**

- Année 2016 : 669 855 512 kWh
- Année 2015 : 663 817 063 kWh
- Année 2014 : 634 219 293 kWh

**RECETTES NETTES HT EN k€**

(acheminement + fourniture aux tarifs réglementés) :

- Année 2016 : 40 268 k€ HT
- Année 2015 : 53 160 k€ HT
- Année 2014 : 52 060 k€ HT

**Recettes nettes HT (en k€)****VENTE D'ÉLECTRICITÉ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL AU TITRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ EN 2016 :**

	Sites alimentés en BT Puissances souscrites 3 à 36 kVA	Sites alimentés en BT Puissances souscrites 36 à 240 kVA (PME-PMI)	Sites alimentés en moyenne tension	Total
kWh acheminés	271 006 738	104 832 461	294 016 313	669 855 512
kWh commercialisés aux tarifs réglementés (mission assurée par UEM)	269 318 570	8 641 009	4 255 929	282 215 508
Recettes nettes HT en k€ (acheminement + fourniture aux tarifs réglementés)	29 586,7	4 789,5	5891,7	40267,9

(1) Pourcentage par rapport au chiffre d'affaire des activités acheminement et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés enregistré sur l'ensemble du secteur d'intervention géographique au titre des contrats de distribution publique

**TARIFS D'ACHEMINEMENT :**

Les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) rémunèrent les gestionnaires de réseaux publics pour compenser les charges qu'ils engagent pour l'exploitation, le développement et l'entretien des réseaux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 341-3 du code de l'énergie, les tarifs d'accès aux réseaux sont élaborés par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie).

Les tarifs d'utilisation des réseaux sont destinés à couvrir les coûts d'acheminement de l'énergie. Le TURPE devrait refléter les coûts engagés par URM. Le tarif repose notamment sur deux principes :

- La péréquation tarifaire : le tarif est identique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement mentionné par la loi de février 2000.
- Le principe du « timbre poste » : le tarif est indépendant de la distance parcourue par l'énergie entre le point d'injection et le point de soutirage.

Au 01/08/2016, les grilles tarifaires des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité ont évolué comme suit : +1,1% dans le domaine de tension HTA ou BT et +1,4% dans le domaine de tension HTB (Haute tension).

**ETAT D'OUVERTURE DU MARCHÉ :**

Le Gestionnaire de réseaux URM a pour mission, notamment, d'assurer l'accès au réseau public de distribution à l'ensemble des consommateurs et des producteurs d'électricité, dans des conditions transparentes et non discriminatoires. Au 31 décembre 2016, 1,6% de l'ensemble

des sites situés sur le territoire de desserte d'URM font l'objet d'un contrat de fourniture d'électricité selon les conditions du marché libre. Sur l'année 2016, 56% de l'énergie totale acheminée par URM était fournie en offre de marché.

A ce sujet, l'URM réunit dans un code de bonne conduite, adressé à la CRE, les mesures d'organisation interne prises pour garantir la non-discrimination dans l'accès au réseau, garantir l'objectivité et la transparence dans les relations avec les utilisateurs (consommateurs, producteurs et fournisseurs), assurer la confidentialité des informations commercialement sensibles et assurer l'indépendance d'URM dans l'exercice de ses missions. Pour s'assurer du respect de ce code de bonne conduite, dont la nomination est approuvée par la CRE. Un rapport annuel est établi sur la mise en œuvre du code de bonne conduite. Ce rapport est transmis à la CRE puis publié sur le site Internet d'URM ([www.urm-metz.fr](http://www.urm-metz.fr)). Le directeur général d'URM établit par ailleurs un plan d'action sur la base des observations de la CRE et des recommandations formulées par le responsable de la conformité.

**REDEVANCES PERÇUES PAR L'AUTORITÉ CONCÉDANTE (LA VILLE) :**

En contrepartie des dépenses supportées par la Ville au bénéfice du service public de la concession d'électricité, deux redevances sont versées par le concessionnaire de réseau :

- la première (appelée R1, dite « de fonctionnement », vise à financer des dépenses annuelles de structure supportées par la Ville pour l'accomplissement de sa mission : contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et pour la bonne application des tarifs, règlement des litiges entre les usagers et le concessionnaire, coordination des travaux du concessionnaire et de ceux de voirie et des autres réseaux, études générales sur l'évolution du service concédé, secrétariat. La redevance R1 versée au titre de 2016 en 2017 est de 42 k€.

- la deuxième (appelée R2), dite «d'investissement», représente chaque année N une fraction de la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par la Ville durant l'année N-2. Celle-ci est versée si la Ville assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. Il n'y a pas eu de redevance R2 perçue.

Une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) a également été versée en 2016, d'un montant de 90 k€.

#### ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2016 :

En HTA et BT les nouveaux réseaux mis en service ou remplaçant les anciens sont construits quasiment exclusivement en technique souterraine (99% en 2016).

Le taux de réseaux souterrains atteint 98.84 % en HTA et 84.96 % en BT pour la commune de Metz.

107 installations photovoltaïques de puissance inférieure à 36 KVA sont raccordées sur Metz.

### 3 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Les ouvrages exploités sur le territoire communal en 2016 :

- Réseau BT : 709 km (106.6 en aérien et 602.4 en souterrain),
- Réseau HTA : 443.3 km (5.1 en aérien et 438.2 en souterrain).

Le montant des travaux réalisés sur le réseau de distribution situé sur le territoire communal s'élèvent à 2 912 k€ HT pour 2016, soit -13% par rapport aux travaux réalisés sur 2015 (3 356 k€ HT). Voici le détail du montant pris en charge dans le cadre des extensions et raccordements, d'une part par URM, et d'autre part par les clients :

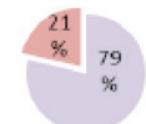
**2016**

Extensions	Raccordements	URM	2 059 889,27 €
(Raccordements clients)	Clients		851 962,10 €



**2015**

Extensions	Raccordements	URM	2 641 853,72 €
(raccordements clients)	Clients		714 618,66 €



Les investissements totaux se montent à 21,6 M€ en 2016.

Les réalisations ont principalement concerné :

#### RÉSEAU HTB : 0,6 M€

Avec en particulier, la sécurisation mécanique ligne HTB St Julien/Borny pour 0,2 M€ et 0,3 M€ pour la construction, en cours, de la ligne Borny/Viaud.

#### POSTES SOURCES ET TRANSFORMATEURS : 3,5 M€

Fin du poste de Borny : 0,3 M€  
Reconstruction du poste de Viaud à CREHANGE : 2,8 M€

#### RÉSEAU HTA ET BT : 9,8 M€

Avec en particulier :

- les raccordements : 3,5 M€,
- les travaux de renouvellement du réseau : 2 M€,
- les travaux de renforcement du réseau : 1,9 M€
- l'insertion des réseaux dans l'environnement : 0,8 M€,
- les travaux réalisés dans le cadre du génie rural : 0,7 M€,
- les transformateurs HTA/BT : 0,4 M€,
- les appareils de comptage : 0,4 M€.

#### MOYENS GÉNÉRAUX : 7,8 M€

(Véhicules et matériels de transports, matériels et logiciels informatiques, outillage d'exploitation...)

Avec en particulier :

- Construction bâtiments : 5,8 M€
- Télécom : 0,4 M€
- Véhicules : 0,7 M€

Conformément à l'article L.2234-31 du CGCT et à l'article 32 du cahier des charges de concession, les informations financières suivantes sont communiquées à la Ville afin de contrôler la valeur du réseau concédé et la constitution par le concessionnaire de provisions financières garantissant le renouvellement des ouvrages jusqu'au terme du contrat de concession :

	Compteurs	Réseaux BT	Panneaux	Postes HTA/BT	Transformateurs	Réseaux HTA	Total
Valeur brute des biens actifs	3 379 946,63	34 699 739,83	685 098,78	11 056 785,59	3 685 820,75	38 334 020,89	91 841 412,47
Valeur nette des biens actifs	515 200,37	22 230 233,17	173 250,63	5 588 139,70	1 476 675,39	24 875 480,26	54 858 979,52
Valeur brute des acquisitions	95 002,96	1 699 441,05	44 607,50	431 795,46	41 750	524 685,49	2 837 282,46
Valeur brute des sorties	112 535,02	251 520,23	0	119 397,53	12 986,37	281 824,13	778 263,28
Financement des acquisitions par le concédant	0	0	0	0	0	0	0
Financement des acquisitions par le concessionnaire	95 002,96	1 699 441,05	44 607,50	431 795,46	41 750	524 685,49	2 837 282,46

Etat du passif concédé au 31/12/2016 :

	Compteurs	HTA	Panneaux	Postes	Réseaux BT	Transformateurs	Total
Financement brut par le concédant des biens actifs à fin 2016	0	0	0	4649,61	148 100,77	66 877,52	219 627,90
Dont amortissement du financement concédant	0	0	0	3341,82	29 155,13	48 390,60	80 887,55
Financement brut par le concessionnaire des biens actifs à fin 2016	3 379 946,63	38 334 020,89	928 744,62	11 052 135,98	34 546 431,28	3 618 943,23	91 860 222,63
Stock de provision pour renouvellement des biens constituée à fin 2016	0	7 350 417,19	0	10 284 677,17	10 894 004,38	1 037 660,36	29 566 759,08
Dont provision pour renouvellement constatée sur 2016	0	1 007 636,08	0	105 017,40	1 509 897,36	- 133 166,73	2 489 384,11
Part nette de la provision pour renouvellement des biens renouvelés	0	1 497 387,69	0	2 736 376,22	8 245 100,79	233 311,16	12 712 175,87
Part nette de la part financée par le concédant sur les biens renouvelés	0	7,43	0	354,17	4331,87	2 400,78	7 094,25

## 4 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

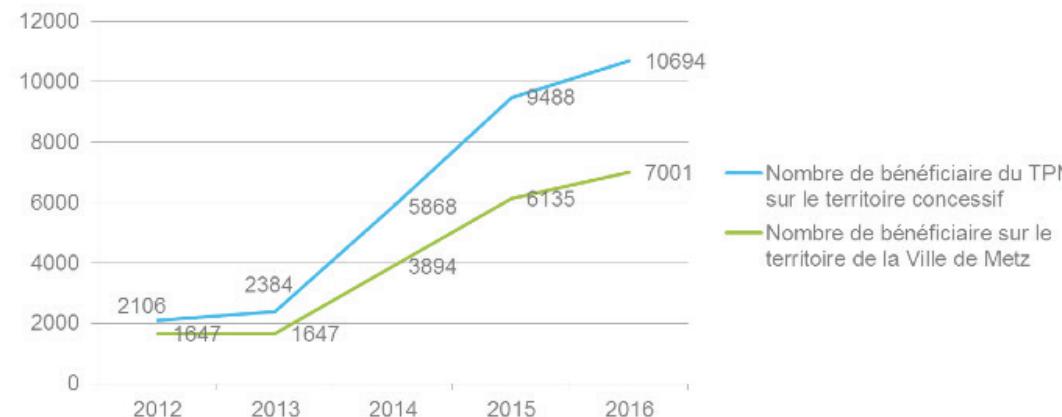
### LES ACTIONS COMMERCIALES QUI ONT ÉTÉ MENÉES SONT LES SUIVANTES :

UEM a poursuivi au long de l'année 2016 un accompagnement personnalisé de sa clientèle en matière :

- de rénovation et d'amélioration de l'habitat, notamment via la promotion des meilleures pratiques (brochures commerciales, site internet notamment),
- d'économies d'énergie par la continuité d'une vaste politique d'aides commerciales permettant de favoriser une meilleure efficacité énergétique dans les bâtiments,
- de fidélisation à travers la mise en place d'un programme de fidélité récompensant les clients désireux de faire des économies d'énergie ou encore souscrivant à des services qui facilitent la gestion de leurs contrats UEM,
- de présence aux événements publics majeurs afin de présenter à la clientèle les solutions techniques et commerciales les plus adaptées en matière de confort et d'efficacité énergétique : Foire Internationale de Metz, Salon des économies d'énergie, Salon URBEST, Salon de l'Habitat.

### BILAN DE LA RELATION USAGERS :

- Réclamations : 48 réclamations ont été enregistrées au cours de l'année (98 % des réponses transmises dans les 8 jours),
- Temps moyen de coupure par abonné (TMCA) : en 2016 sur la Ville de Metz, il s'établit à 2mn09s. À noter qu'en 2014, il était de 6mn40s et que la moyenne observée sur le réseau exploité par URM sur les 10 dernières années est de 15mn57s.
- Actions en matière de cohésion sociale : Tarif de la première nécessité (TPN) : 7 001 foyers ont bénéficié du Tarif de Première Nécessité (6 135 en 2015) sur la Ville de Metz.

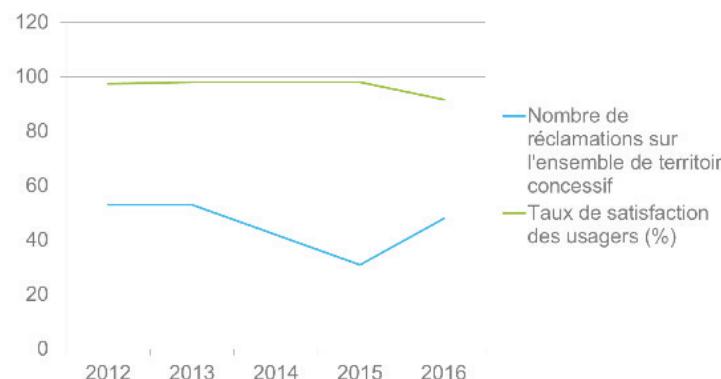


- Enquête satisfaction des usagers :

UEM réalise tous les deux mois une enquête de satisfaction auprès de ses nouveaux clients, afin de vérifier la qualité du service rendu et de mieux comprendre les attentes, pour satisfaire les nouveaux besoins. L'évaluation porte essentiellement sur :

- la satisfaction globale vis-à-vis d'UEM,
- la rapidité d'obtention de l'interlocuteur,
- l'accueil qui a été réservé au client,
- l'efficacité du chargé de clientèle,
- le délai d'intervention.

Globalement, 91,6% des personnes interrogées ont été « satisfaites » voire « très satisfaites » par la présentation UEM en 2016. Taux de satisfaction à la baisse par rapport à 2015 comme en témoigne le graphique suivant :



## **5 - PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE**

- Poursuite de la politique d'investissement et de développement des réseaux par URM.
- Renouvellement des postes-sources (infrastructures vieillissantes) sur le réseau communal.

### **CONCERNANT LA FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS :**

La mission de fourniture d'énergie électrique consiste à assurer aux usagers raccordés au réseau de distribution d'énergie électrique qui n'exercent pas les droits mentionnés à l'article 22 de la loi du 10 février 2000 le bénéfice des tarifs réglementés, y compris celui de la tarification spéciale « produit de première nécessité» pour les usagers pouvant en bénéficier. En 2016, 282 215 508 kWh ont été commercialisés sur la Ville de Metz aux tarifs réglementés. On constate une baisse importante due à la fin des tarifs réglementés supérieurs à 36 kVA. Les tarifs en vigueur ont été définis par arrêté du 28 juillet 2016.

Bilan de la Taxe locale sur la Consommation Finale d'Électricité :

La TCFE est composée de :

- Une taxe départementale fixée à 0,00319 €/kWh,
- Une taxe de la Ville de Metz fixée à 0,00638 €/kWh.

Le montant versé par UEM à la Ville en 2016 est de 1 874 k€.

A compter du 1er janvier 2018, la compétence relative aux réseaux de distribution d'électricité sera exercée par la future Métropole.



**Conception** DGA Ressources - Contrôle de gestion  
**Réalisation** Service Communication interne  
**Impression** Service Reprographie  
**Date** Octobre 2017





## RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Désignée par le Conseil Municipal de la Ville de Metz, la Commission Consultative des Services Publics a un rôle prééminent en matière d'aide à la gestion des services publics locaux.

En effet, même si les textes définissent de manière stricte le rôle de la Commission Consultative des Services Locaux (CCSPL), ses interventions sont utiles pour mieux appréhender la qualité du service public et par la même son efficacité.

### 1 – Le rôle de la CCSPL tel que prévu par les textes

La loi distingue deux types de saisines obligatoires de la commission : pour avis ou pour examen.

#### **1.1. La Commission intervient pour avis préalable à la décision de principe soumise à l'assemblée délibérante :**

- sur tout projet de délégation de service public,
- sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- sur tout projet de partenariat,
- sur tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

L'avis porte sur le projet, le principe, les statuts, à l'exclusion des modalités économiques et financières, de durée... qui pourront utilement faire l'objet d'une simple présentation pour information.

Il est précisé que les avenants de prorogation ou de renouvellement des contrats de délégation de service public ne sont pas formellement soumis à avis préalable de cette Commission. Ils pourront faire l'objet d'une présentation pour simple information.

#### **1.2. La Commission a également pour mission d'examiner chaque année :**

- les rapports annuels présentés par les délégataires de service public prescrits à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,

- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

La soumission pour examen n'implique pas l'expression d'un avis obligatoirement transmis à l'Assemblée. Cette dernière peut donc prendre acte de la présentation des rapports antérieurement ou postérieurement à l'examen de la Commission.

Les remarques, observations émises par la Commission, au cours de cet examen, font l'objet d'un relevé de conclusions transmis pour information à l'Assemblée.

Notamment, il est prévu que la Commission se réunisse tous les ans afin de préparer un rapport de son activité au cours de l'année précédente. Ce rapport est présenté au Conseil Municipal. C'est l'objet du présent document.

**1.3. Pour examen des propositions relatives à l'amélioration des services publics locaux :** L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *la majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux* ».

Ce dernier point n'est pas développé par les textes législatifs. Cette mission laisse donc de grandes latitudes pour soumettre à l'avis de la Commission tout sujet lié à l'exécution et à l'amélioration des services publics locaux (rien n'interdit que le Président de la Commission demande aux membres d'accepter d'inscrire un point à l'ordre du jour).

Notamment, il est précisé que les synthèses faites des rapports annuels des délégataires contiennent toutes des pistes d'amélioration du service public concerné qui doivent être discutées avec les délégataires à l'issue de l'examen des rapports annuels.

## 2 – Le mode de fonctionnement des CCSPL

Tout d'abord, il est rappelé qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée d'élus (à la représentation proportionnelle) auxquels s'adjoignent des représentants d'associations locales. Sa composition doit permettre une expression pluraliste des élus, mais également associer, aux avis des compétences qui se manifestent par l'intermédiaire des représentants des associations locales.

C'est ainsi qu'à la fin de chaque séance, après épuisement de l'ordre du jour, le Président de la commission doit inviter les membres à faire part de leurs suggestions et propositions et les soumettre à l'approbation de la commission, pour étude et/ou mise en œuvre immédiate.

À la séance suivante, la présentation qui sera faite du traitement qu'il sera possible techniquement ou financièrement d'accorder aux propositions relève de l'information ou de l'examen, et n'a pas à donner lieu à l'expression d'un avis.

Les textes ne préconisent pas de vote formel, sauf pour l'inscription de propositions à l'ordre du jour, puisqu'elle doit être l'expression d'une majorité des membres. Néanmoins, à l'exclusion des présentations pour information ou pour examen, chaque fois que l'avis est formellement requis, il conviendra de le constater par un vote permettant d'identifier clairement le positionnement de la majorité des membres à l'égard du sujet évoqué et de le

consigner au procès verbal de séance.

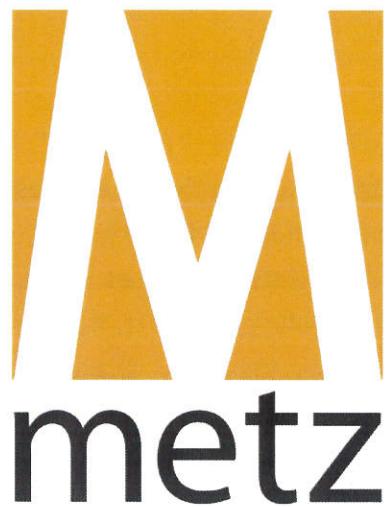
### 3 – Les réunions de la CCSPL au cours de l'exercice 2016

La Commission s'est réunie le 28 octobre 2016 pour examiner :

- Le rapport annuel de synthèse des délégations de service public pour l'exercice 2015,
- Le rapport annuel 2015 sur la délégation de service public de l'eau potable,
- Le rapport annuel d'activités 2015 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.



Sébastien KOENIG  
Adjoint au Maire



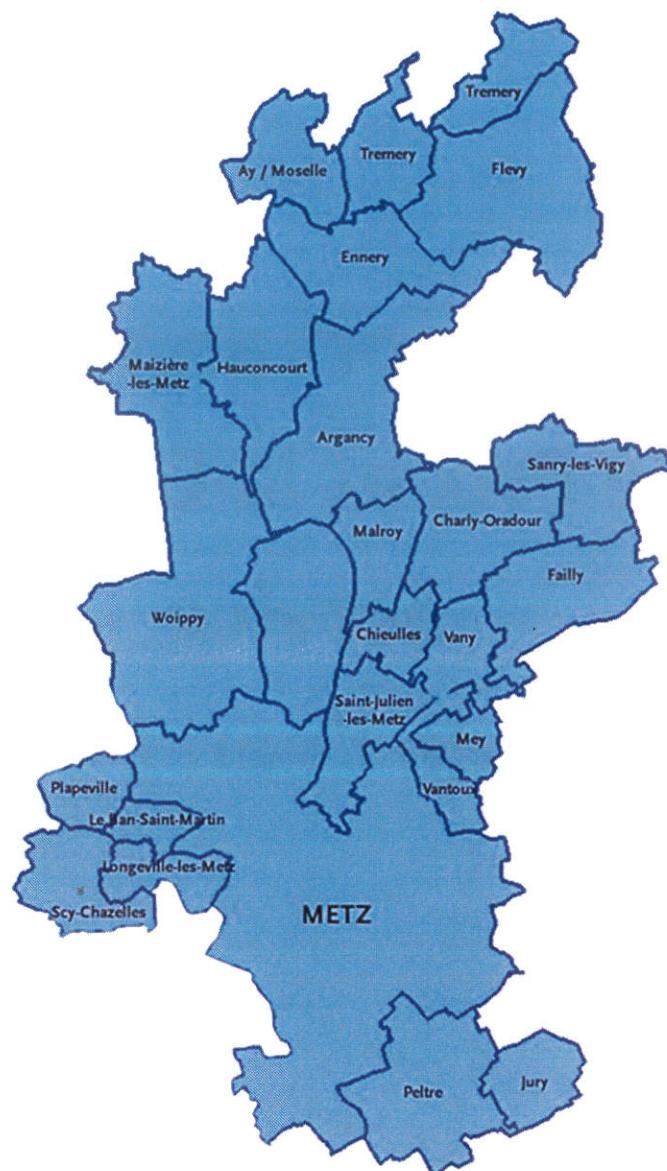
**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du  
Service  
public de l'eau potable**

**Exercice 2016**

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service des eaux de la ville de Metz dessert en totalité ou partiellement les communes suivantes : Argancy, Ay Sur Moselle, Charly Oradour, Chieulles, Ennery, Failly, Flevy, Hauconcourt, Jury, Le Ban Saint Martin, Longeville Les Metz, Lorry Les Metz, Maizieres Les Metz, Malroy, Metz, Mey, Montigny Les Metz, Moulins Les Metz, Norroy Le Veneur, Peltre, Plappeville, Saint Julien Les Metz, Sanry Les Vigy, Scy Chazelles, Tremery, Vantoux, Vany, Woippy.



## 1.2. Mode de gestion du service

La Ville de Metz a confié la gestion de son service public d'eau potable à la Société Mosellane des Eaux par contrat de Délégation de Service Public en date du 23 juin 2003 pour une durée de 15 ans.

## 1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Nombre total d'habitants desservis: 190 029 habitants

## 1.4. Nombre d'abonnés

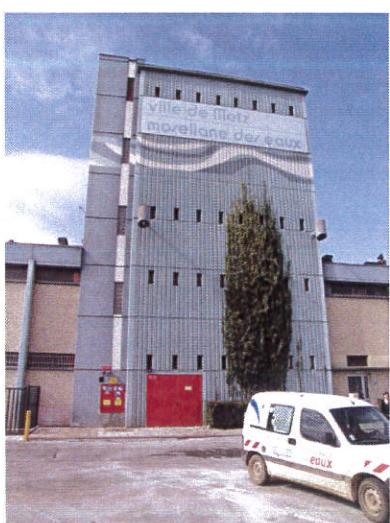
Nombre total d'abonnés : 34 807

## 1.5. Eaux brutes

### *1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau*

	2015	2016	N/N-1
<b>Volume total prélevé (m<sup>3</sup>)</b>	<b>19 121 236</b>	<b>19 108 442</b>	<b>-0,1%</b>
BARRAGE ARNAVILLE	11 099 000	10 695 852	-3,6%
SOU SOURCES DE GORZE	2 281 840	2 634 739	15,5%
UPC MOULINS LES METZ	0	61 221*	100%
UPC SAINT ELOY	2 211 089	2 246 785	1,6%
UPC USINE HAUCONCOURT	2 296 155	2 226 312	-3,0%
UPC USINE SUD	1 351 990	1 243 533	-8,0%

\* Volume prélevé dans le Canal de Jouy, afin d'effectuer les mitigeages nécessaires au maintien de la norme de qualité lors des épisodes de non-conformité en Nitrates.



Usine de traitement de Moulins les Metz



Pomperie de Hauconcourt

### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

	2015	2016
<b>Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m<sup>3</sup>)</b>	<b>54 599</b>	<b>27 975</b>
EST-THONVILLOIS - (SI)	2 614	3 365
SIEGVO	51 985	24 610

### 1.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016

	2015	2016	N/N-1
Volume prélevé (m <sup>3</sup> )	19 121 236	19 108 442	-0,07%
Besoin des usines	701 244	871 988	24,35%
<b>Volume produit (m<sup>3</sup>)</b>	<b>18 419 992</b>	<b>18 236 454</b>	<b>-1,00%</b>
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	54 599	27 975	-48,76%
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable</b>	<b>4 099 384</b>	<b>4 081 789</b>	<b>-0,43%</b>
<b>Volume d'eau vendu aux abonnés du service</b>	<b>10 826 131</b>	<b>11 306 842</b>	<b>4,44%</b>
<i>dont Domestique ou assimilé</i>	9 569 024	9 528 702	-0,42%
<i>dont Autres que domestiques</i>	1 257 107	1 778 140	41,45%
<b>Total Volume d'eau vendu</b>	<b>14 925 515</b>	<b>15 388 631</b>	<b>3,10%</b>

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Canalisations	2016
Longueur totale du réseau (km)	1 206,00
Longueur d'adduction (ml)	43 706
Longueur de distribution (ml)	1 162 331
<i>dont canalisations</i>	838 124
<i>dont branchements</i>	324 207

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

Le prix de l'eau est défini conformément aux termes du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service des eaux en date du 1<sup>er</sup> juillet 2003, et de ses avenants 1 à 7.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

METZ Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2017	Montant Au 01/01/2016	Montant Au 01/01/2017	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>136,78</b>	<b>134,54</b>	<b>-1,64%</b>
Abonnement			20,40	19,92	-2,35%
Consommation	120	0,9552	116,38	114,62	-1,51%
<b>Part communale</b>			<b>11,47</b>	<b>11,47</b>	<b>0,00%</b>
Consommation	120	0,0956	11,47	11,47	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0539</b>	<b>7,40</b>	<b>6,47</b>	<b>-12,57%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>42,10</b>	<b>42,07</b>	<b>-0,07%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Voies navigables de France	120	0,0006	0,10	0,07	-30,00%
<b>Total € HT</b>			<b>197,75</b>	<b>194,55</b>	<b>-1,62%</b>
TVA			10,88	10,70	-1,65%
<b>Total TTC</b>			<b>208,63</b>	<b>205,25</b>	<b>-1,62%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>1,74</b>	<b>1,71</b>	<b>-1,72%</b>

Le prix du service d'eau potable a évolué entre 2016 et 2017 conformément à l'indexation prévue au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable.

## 2.3. Recettes

En 2016, le Chiffre d'Affaires du service d'eau potable est de 11 765 894€, intégrant l'imputation d'une erreur dans l'évaluation de la part de produits non encore facturés en 2015 par le Délégataire pour un montant de 1 271 952€. Au total le montant des recettes de la vente d'eau en 2016 est donc de 14 230 825€.

En 2016, 3 444 294€ ont été versé aux autres organismes publics et à l'Agence de l'eau et la Ville a perçu 1 119 682,19€ de surtaxe communale (montant au compte administratif 2016).

## **3. Indicateurs de performance**

### 3.1. Qualité de l'eau

P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100%.

P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 96.7 %.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 100.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) (objectif contractuel 83%)

	2015	2016	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>	<b>84,1 %</b>	<b>86,1 %</b>	<b>2,4%</b>
Volume consommé autorisé année entière (m3) A	11 438 865	11 651 280	1,9%
Volume vendu à d'autres services (m3) ..... B	4 099 384	4 081 789	-0,4%
Volume produit (m3) ..... C	18 419 992	18 236 454	-1,0%
Volume acheté à d'autres services (m3)..... D	54 599	27 975	-48,8%

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

	2014	2015	2016
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/Nombre de jours dans l'année</b>	<b>10,68</b>	<b>10,95</b>	<b>9,45</b>
Volume mis en distribution (m3)..... A	14 292 050	14 375 207	14 182 640
Volume comptabilisé année entière (m3)..... B	11 039 524	11 037 815	11 284 291
Longueur de canalisation de distribution (ml) .. L	834 080	834 684	838 124

#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

	2014	2015	2016
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/Nombre de jours dans l'année</b>	<b>9,39</b>	<b>9,64</b>	<b>8,25</b>
Volume mis en distribution (m3) ..... A	14 292 050	14 375 207	14 182 640
Volume consommé autorisé année entière (m3) . B	11 433 903	11 438 865	11 651 280
Longueur de canalisation de distribution (ml) .... L	834 080	834 684	838 124

#### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen annuel de renouvellement des réseaux a été de 0.40% en 2016.

Nb: le renouvellement contractuel effectué par l'exploitant est basé sur un montant financier cf. tableau 4.1 et 4.4 ci-après, le pourcentage ci-avant est calculé par rapport à la longueur totale des canalisations, ainsi cette proportion varie en fonction du diamètre des conduites remplacées.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 58%.

Nb: La part restante correspond à la DUP de protection de la filière Rupt de Mad, dont le dossier est en cours de traitement par les services de l'état depuis 2015.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

- Dépenses relevant d'une garantie pour continuité de service

Nature des biens	2015	2016
Canalisations et accessoires (€)	fonds	Fonds
Branchements (€)	fonds	Fonds
Equipements (€)	350 716,48	382 061,98
Génie civil (€)	21 134,60	516 956,86
Compteurs (€)	526 036,49	328 932,39

- Dépenses relevant du fonds de renouvellement

	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation de l'exercice	3 413 187,00	3 485 229,00	3 468 393,00	3 408 534,00	3 294 918,00
Dépense de l'exercice	3 074 315,32	2 794 436,00	2 611 955,53	3 436 364,20	3 597 105,14
Solde à fin de l'exercice (€)	-1 826 186,95	- 1 135 394,00	- 278 956,39	- 306 786,59	- 608 973,73

### 4.2. Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur le service des eaux

### 4.3. État de la dette du service

Etat néant, pas de dette.

### 4.4. Programme contractuel de renouvellement effectué par l'exploitant:

- 3631 ml de canalisations et 387 branchements renouvelés en 2016;
- Montant contractuel annuel des travaux de renouvellement: 3 294 918,00 €;
- Montant des travaux réellement effectués par le délégataire : 3 597 105,14 €.

### 4.5. Amortissements réalisés par la collectivité:

Un montant de 863.166,28 € a été mandaté au titre des amortissements pour l'année 2016.

#### 4.6. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service :

- ETUDE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE: Finalisation de l'étude issues des données recueillies par l'unité pilote de nano-filtration, mis en place à l'usine de traitement de Moulins-Lès-Metz dans le but de trouver des solutions destinées à faire face à des dépassements récurrent du paramètre COT (Carbone Organique Total) et pesticides dans l'eau;

Montant prévisionnel de l'opération : 82.978,10€ (mandaté début 2017).

- CREATION D'UNE ALIMENTATION POUR L'AIRE DE REFUGIES DE L'AVENUE LOUIS LE DEBONNAIRE;

Montant prévisionnel de l'opération : 29 868.00€ (mandaté début 2017).

- RENOVATION DES DIGUES DU LAC DE MADINE: Rebouchage de fissures et de parties endommagées d'une partie des caniveaux et ponceaux des pieds des digues;

Montant prévisionnel de l'opération : 34 650,24€.

- DUP DU RUPT DE MAD: Etudes et opérations diverses liées à la mise à jour de la DUP de protection et d'autorisation de prélèvement d'eau destiné à l'alimentation de l'usine de traitement de Moulins-Lès-Metz, opérations en cours de traitement par les services de l'Etat;

Montant prévisionnel de l'opération : 28 976,64€.

- AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE: Réalisation de bouclages entre les conduites existantes pour améliorer le débit et la sécurité des réseaux de la rue Saint Livier à Metz Sablon, de l'avenue de Blida à Metz les Iles et du secteur de la Grange-aux-Bois.

Montant prévisionnel de l'opération : 103 284.60€ (dont 97 000 € mandaté début 2017).

- SECURISATION DU RESEAU D'EAU DE WOIPPY SAINT REMY: Réalisation de bouclages entre les conduites existantes pour améliorer le débit et la sécurité des réseaux.

Montant prévisionnel de l'opération : 116 000 € (prestation mandatée début 2017).



#### 4.7. Programme pluriannuel de travaux

Compte tenu de l'échéance du contrat de DSP pour l'exploitation du service des eaux qui arrive à échéance au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et du transfert de la compétence eau potable à Metz Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Ville n'a plus de programme pluriannuel de travaux en cours.

#### **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) :  
115 créances ont été abandonnées pour un montant de 3 474 €.

#### **6. Eléments marquants de l'année 2016**

- Diminution de 0,9% du prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- Amélioration du rendement du réseau qui passe de 84,1% à 86,1 %;
- Légère baisse des volumes vendus (2015 :14.4 Mm<sup>3</sup> → 2016 :14.2Mm<sup>3</sup> ).



Dominique GROS  
Maire de la Ville de Metz,  
Conseiller Départemental.

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017  
CHIFFRES 2016

# L'agence de l'eau vous informe



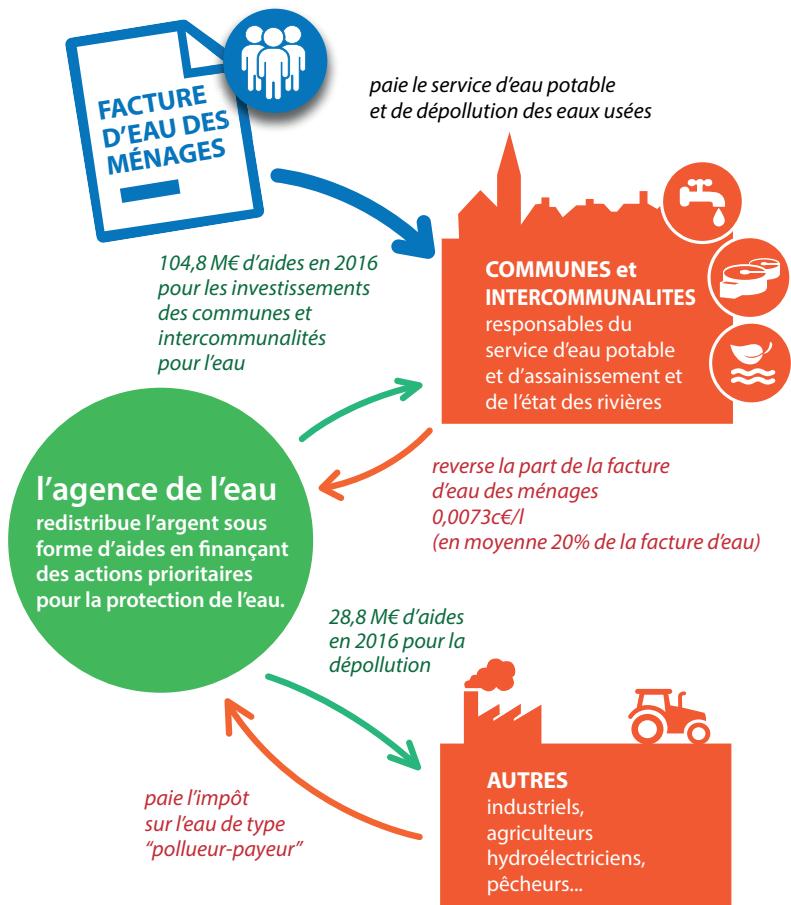
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m<sup>3</sup>**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

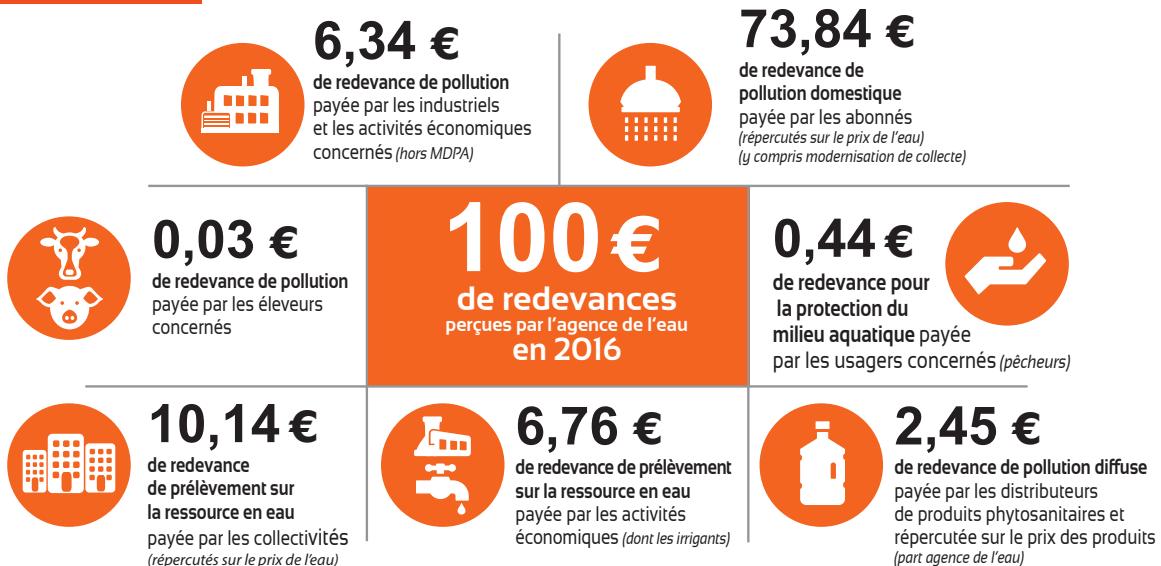
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

# QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

**En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.**



## recettes / redevances

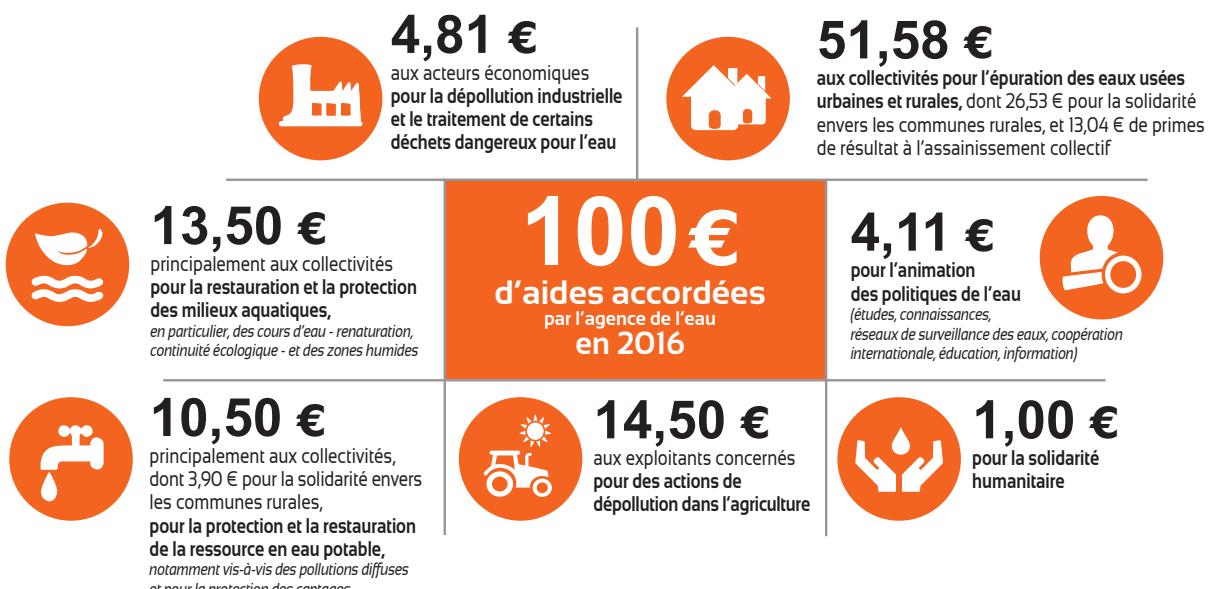
### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

# UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2016

## RECOUVRER UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Avec 365 kilomètres, l'année 2016 affiche une augmentation de près de 140 kilomètres de cours d'eau renaturés par rapport à 2015. La préservation des zones humides est elle aussi en augmentation par rapport à 2015 avec 450 hectares protégés. 32 opérations ont permis l'effacement de 136 obstacles (barrages, seuils) ou l'équipement de 21 ouvrages de dispositifs facilitant le passage des poissons et autres grands migrateurs (saumon, anguille). Ces opérations sont nécessaires pour permettre aux rivières de fonctionner de manière optimale, et pour garantir ainsi un approvisionnement durable en eau de qualité.

## DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Plusieurs appels à projets ont permis de faire émerger des initiatives nouvelles ou expérimentales sur différentes thématiques. Par exemple pour la protection des captages d'eau potable, 12 projets ont été récompensés parmi lesquels sont recensées des actions d'aménagement foncier, de développement et de renforcement de filières à bas niveau d'intrants (valorisation de l'herbe ou de luzerne, agriculture biologique, ...).

Sur le thème "Eau et Energie", 8 projets ont été primés dont celui d'une collectivité mosellane qui va utiliser la chaleur de l'eau dégagée par un forage, actuellement trop chaude pour être distribuée, pour alimenter différents bâtiments publics. Enfin sur la gestion alternative des eaux pluviales, 45 actions ont été valorisées.

## ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations visant à lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable ont largement augmenté. L'agence de l'eau a aidé une cinquantaine d'études détaillées des réseaux par an en 2015 et 2016 (contre seulement une quinzaine en 2013 et 2014). Pour répondre à cet enjeu fort, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets en vue d'inciter les collectivités, dont la ressource en eau est quantitativement fragile, à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable. 5 des 28 opérations aidées s'inscrivent dans le cadre de cet appel à projets qui se poursuit jusqu'au 30 juin 2017.

## RÉDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES TOXIQUES

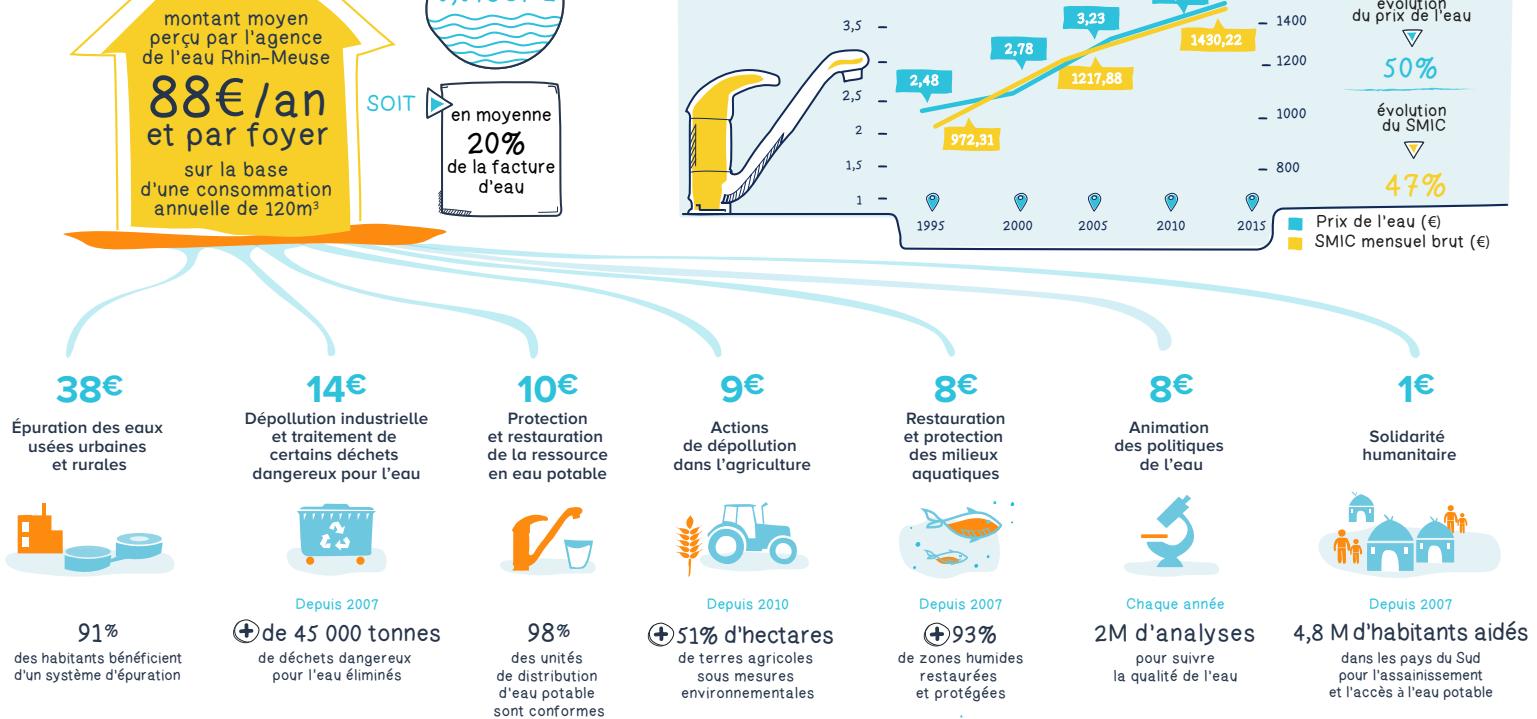
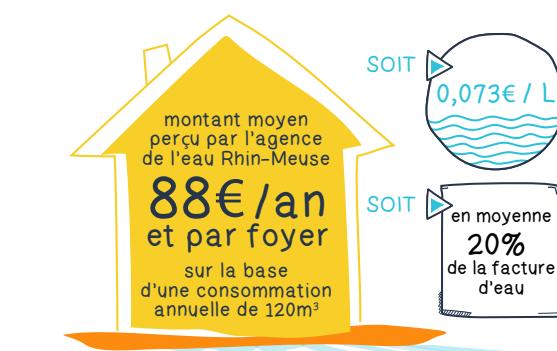
En 2016, l'agence de l'eau a soutenu 173 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 115 projets concernent de très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques représentent 72% des projets soutenus. 183 kg de substances dangereuses ont été éliminées en 2016 dont 150 grâce aux projets réalisés par les activités artisanales.

## POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 36 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).

# SENSIBILISATION

## COMMENT LA REDEVANCE PERÇUE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EST-ELLE UTILISÉE ?





Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :  
**www.eau-rhin-meuse.fr**



## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup>  
(6% du territoire national métropolitain)  
et compte 4,3 millions d'habitants,  
8 départements et 3 277 communes.

## La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette,  
toutes les données sur la qualité des eaux des  
rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode

L'application "Qualité des rivières" est disponible  
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux  
sous système d'exploitation Androïd.

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

-

## Exercice 2016



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

## EXERCICE 2016

### SOMMAIRE

<b>1. Organisation du service</b>	<b>Page 3</b>
1.1 La compétence assainissement	Page 3
1.2 Le service public d'assainissement collectif	Page 3
1.3 Patrimoine	Page 3
<b>2. La collecte et le transport des effluents</b>	<b>Page 6</b>
<b>3. L'épuration des eaux usées</b>	<b>Page 8</b>
3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine	Page 8
3.2 Les stations d'épurations annexes	Page 10
3.3 Laboratoire d'analyses	Page 11
3.4 Faits marquants 2016	Page 11
3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration	Page 11
<b>4. Ressources Humaines</b>	<b>Page 14</b>
<b>5. Le Budget 2016</b>	<b>Page 14</b>
5.1 Le coût du service d'assainissement	Page 14
5.2 Les investissements réalisés	Page 15
5.3 La redevance d'assainissement	Page 15
5.4 Facture d'eau type	Page 15
5.5 Les chantiers réalisés en 2016	Page 17
<b>6. Les eaux pluviales</b>	<b>Page 18</b>
6.1 L'inventaire des réseaux	Page 18
6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux	Page 18
6.3 Les investissements	Page 19
<b>7. Annexe</b>	<b>Page 20</b>
Annexe 1 : Les indicateurs réglementaires de l'assainissement	Page 20

## 1. Organisation du service

### 1.1 La compétence assainissement

En matière d'assainissement, les missions de Metz Métropole comprennent :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui constituent des missions statutaires de la Régie HAGANIS. La redevance d'assainissement fixée à 1,24 € HT pour l'année 2016 assure le financement de cette mission,
- la collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales. Cette mission est financée par le Budget Général de Metz Métropole. Cette compétence est organisée comme suit :
  - l'entretien et la maintenance des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage) sont confiés par Metz Métropole à HAGANIS qui a perçu à ce titre, des contributions de Metz Métropole,
  - l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux gérés directement par Metz Métropole, Pôle Gestion des Milieux Aquatiques et Réseaux d'Assainissement.

La compétence EAU ne relève pas de Metz Métropole mais des communes qui la composent.

### 1.2 Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

Depuis, avec le développement du Sivom, puis du Syndicat Mixte d'Agglomération Messine, puis avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale associe des communes plus nombreuses. Pour toutes ces communes de Metz Métropole, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.

Toutefois, quelques communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany sont membres de Metz Métropole mais sont historiquement et respectivement raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. A ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

### 1.3 Patrimoine

1 391 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires de Metz Métropole, exploités par HAGANIS.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14 260	13 813	1 838	29 910
ARS-LAQUENEXY	9 496	4 662	2 261	16 419
ARS-SUR-MOSELLE	19 369	10 104	3 343	32 816
AUGNY	12 169	10 290	537	22 996
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13 685	9 805	0	23 490
CHESNY	2 308	1 676	1 195	5 179
CHIEULLES	3 264	3 190	0	6 454
COIN-LÈS-CUVRY	4 656	4 267	757	9 680
COIN-SUR-SEILLE	1 173	268	2 553	3 994
CUVRY	7 034	4 761	597	12 392
FEY	2 468	1 496	4 063	8 027
GRAVELOTTE	4 131	3 739	2 118	9 988
JURY	6 176	5 162	0	11 338
JUSSY	3 302	2 330	1 030	6 662
LA MAXE	6 078	5 889	1 855	13 822
LAQUENEXY	5 464	2 907	2 386	10 757
LE BAN-SAINT-MARTIN	11 062	15 425	18	26 505
LESSY	3 835	3 496	2 063	9 394
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 759	14 244	0	28 003
LORRY-LÈS-METZ	9 763	8 787	33	18 583
MARIEULLES-VEZON	4 440	3 013	4 294	11 747
MARLY	54 747	55 080	10 258	120 085
MECLEUVES	5 602	4 277	4 791	14 670
METZ	173 526	193 343	137 876	504 745
MEY	2 710	1 656	0	4 366
MONTIGNY-LÈS-METZ	35 083	36 748	21 715	93 546
MOULINS-LÈS-METZ	21 589	19 491	94	41 174
NOISSEVILLE	1 563	2 969	4 243	8 775
NOUILLY	5 085	2 706	0	7 791

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PELTRE	7 900	6 417	6 909	21 226
PLAPPEVILLE	13 882	12 543	0	26 425
POUILLY	1 158	1 710	3 446	6 314
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3 502	3 761	0	7 264
ROZÉRIEULLES	8 159	8 819	0	16 979
SAINTE-RUFFINE	3 441	2 715	0	6 156
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	11 598	11 840	6 058	29 496
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	3 584	854	10 063	14 501
SAULNY	10 077	10 288	0	20 365
SCY-CHAZELLES	12 204	11 410	0	23 614
VANTOUX	5 243	4 546	587	10 376
VANY	1 798	1 954	1 222	4 974
VAUX	5 541	5 961	1 046	12 548
VERNÉVILLE	2 347	1 936	2 296	6 579
WOIPPY	37 726	32 423	907	71 056
<b>TOTAUX</b>	<b>585 955</b>	<b>562 770</b>	<b>242 450</b>	<b>1 391 175</b>
	<b>42 %</b>	<b>40 %</b>	<b>18 %</b>	<b>100 %</b>

## LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

255 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés, ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Stations de relèvement des eaux usées	127
Station de relèvement des eaux pluviales	8
Stations de relèvement des eaux unitaires	1
Bassins de retenue de pollution (Mazelle, Dornès...)	19

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Postes de crues	9
Siphons	10
Stations d'épuration ou lagunes	9
Bassins d'orage (Iacs Symphonie, Ariane...)	72
<b>TOTAL</b>	<b>255</b>

## 2. La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

### CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS

Le service des Branchements d'HAGANIS a **examiné 594 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme réglementaire** (avis émis sur demandes de permis de construire, d'aménagement, etc.).

En 2016, les équipes de conformité ont réalisé 1 272 interventions (visites de conformité, visites-conseils,...).

Ce service a effectué 74 contrôles d'équipements ANC.

### CONTRÔLE DES REJETS

Le service Police des réseaux d'HAGANIS mène des actions de prévention, de contrôle et de prescription en matière de pollution sur le réseau d'assainissement :

#### Sensibilisation et contrôle

En qualité d'interlocuteur des professionnels de l'agglomération, ce service se charge à la fois de la conformité des effluents, du contrôle des installations de prétraitement et des branchements dans les entreprises, essentiellement chez les restaurateurs (bac à graisse) et les garagistes (éparleur d'hydrocarbures). **188 contrôles** d'évacuation des eaux usées ont ainsi été effectués.

#### Autorisation et contrôle

Parmi les 1 323 établissements répertoriés, 311 bénéficient d'un arrêté d'autorisation de rejet et 547 sont classés « assimilés domestiques ».

Par ailleurs, 37 échantillons d'eaux usées, prélevés en limite de propriété d'autant d'entreprises différentes, ont été analysés afin de contrôler la conformité du rejet par rapport aux arrêtés d'autorisation accordés. Seuls 9 n'étaient pas conformes, générant un courrier de rappel par le service Police des réseaux.

## Pollution

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées sur le réseau ou susceptibles de l'affecter. **53 incidents ont eu lieu en 2016 dont 36 pollutions constatées.** Dans 72% des cas, l'origine de la pollution et le pollueur ont été retrouvés. 11 concernaient des problèmes d'hydrocarbures et dérivés ; 9 des rejets d'eaux usées ; 3 des rejets de graisse alimentaire ; 3 des rejets de peinture ; 10 des problèmes divers.

L'équipe est intervenue sur 18 communes de Metz Métropole.

## ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" d'un diamètre supérieur à 1,50 m (15 km nettoyés cette année), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier aux problèmes générés par la présence surabondante des lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an). **323 interventions ont ainsi été effectuées.**

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants et de 7 déversoirs d'orage, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations, ainsi que les campagnes de dératisation constituent les autres activités des égoutiers de fond.

### Près de 30 000 avaloirs nettoyés

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. 29 822 avaloirs et 192 km de canalisations ont ainsi été nettoyés en 2016. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvements des eaux usées.

Les maçons ont assuré la réparation de 275 regards ou avaloirs du réseau et la mise à niveau de 129 trappes. Enfin, l'équipe d'inspection vidéo a expertisé 27 km de conduites.

## SURVEILLER LE COMPORTEMENT DES RESEAUX

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux **connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie,** modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer une surveillance réglementaire.

Cette surveillance s'applique notamment aux déversoirs d'orage (DO), ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention de pollution (BRP), d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

36 DO, 12 surverses de station de relèvement des eaux et 13 bassins de retenue de pollution sont suivis chaque année. En 2016, **les BRP ont stocké 320 531 m<sup>3</sup> d'eaux usées et pluviales,** épargnant ainsi au milieu naturel la plus grande part de la pollution. 68% des volumes stockés le sont par les bassins Maison du bâtiment, Mazelle et Dornès.

288 050 m<sup>3</sup> se sont déversés par les déversoirs d'orage ou les surverses, essentiellement dans la Seille (45%) et dans la Moselle (24%). **Les bassins ayant capté l'essentiel de la pollution, les eaux déversées, fortement diluées, peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.**

## MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique également une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. **Les 255 bassins et postes de pompage** bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer **le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.**

Parmi ces ouvrages, **154 sont surveillés** par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de **Gestion Technique Centralisée** qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors stations d'épuration) est de **2 629 404 KWh pour un coût de 335 000 €HT.**

En 2016, **4 stations de relèvement ont été réhabilitées** : par le remplacement des pompes et/ou de la tuyauterie. La campagne de sécurisation des sites a par ailleurs été poursuivie.

## CARTOGRAPHIE DU SYSTEME

Le SIG (Système d'Information Géographique) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Il réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants. **Le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel.**

### 3. L'épuration des eaux usées

#### 3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m<sup>3</sup> / h (soit 72 000 m<sup>3</sup> / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m<sup>3</sup> / h (240 000 m<sup>3</sup> / jour) en temps de pluie, et 92 000 m<sup>3</sup> / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants\* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m<sup>3</sup> / heure est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

\* unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DB05) de 60g par jour

## PERFORMANCES D'EPURATION

En 2016, **25,4 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées et unitaires ont été traités**, ainsi que 9 941 m<sup>3</sup> de matières de vidange et de boues liquides de stations d'épuration. L'épuration a consisté en la dépollution, chaque jour en moyenne, de 73 154 m<sup>3</sup> chargés de 17 t de matières en suspension, 13 t de demande biochimique en oxygène, 3 t d'azote, et 340 kg de phosphore.

En outre, 324 t de déchets grossiers et 42 t de graisses ont été éliminées par le prétraitement, ainsi que 334 t de sables. Ces derniers, grâce à des équipements installés en 2012 à l'étage de prétraitement, ont été lavés. Objectif : les recycler sur des chantiers d'assainissement

## LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 3 avril 1996, renouvelé en date du 20 décembre 2011, précise les exigences à saisir : le rejet doit être conforme soit en termes de rendement des traitements, soit en termes de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

Pour la première fois, aucune non-conformité n'a été relevée sur la STEP (maximum autorisé : 25) sur les **366 bilans journaliers réalisés**.

Ces excellents rendements épuratoires sont confirmés par les 3 audits techniques des installations d'épuration des collectivités (ATC) réalisés par le cabinet d'ingénierie LORÉAT, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, complétés par 4 audits supplémentaires réalisés à la demande d'HAGANIS.

### Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	Concentrations mg/l			Rendements %	
	ENTRÉE	REJET	VALEUR maximale autorisée	VALEUR mesurée	VALEUR minimale autorisée
Matières en suspension	264	3,3	30	98,2	90
Demande biochimique en oxygène	220	2,96	25	98	90
Demande chimique en oxygène	535	17,3	100	96	75
Azote global	51,2	5,1	10	88,7	70
Phosphore total	5,7	0,52	1	90	80

## Rendement des traitements : Bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat. susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Janvier	97	96	98	85	94
Mars	97	90	94	68	93
Avril	96	95	97	77	95
Juin	99	99	99	92	86
Août	99	98	99	94	92
Octobre	94	97	99	95	93
Décembre	88	83	88	56	85

### 3.2 Les stations d'épuration annexes

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de La Maxe, Pouilly, Pournoy-la-Chétive et Fey, ainsi que les lagunes de Vernéville, de Marieulles-Vezon, de Mécleuves et Chesny.

Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles règlementaires réalisés par la société LOREAT, mandatée par HAGANIS.

Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 738 103 m<sup>3</sup> en 2016. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'agglomération messine (hormis celle de Fey, valorisées par l'agriculture locale).

### Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote	Phosphore
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	rend. %
La Maxe (750 éq.hab.)	94,8	14,8	94,3	26,8	96,8	6,5	74	62,8
Pouilly (1 050 éq.hab.)	89	5,5	85,5	21,3	93,8	3,8	52,5	45
Pournoy la Chétive (550 éq.hab.)	96,8	11,3	93,8	43,5	98	6	78,5	39
Fey (1 250 éq.hab.)	94	9,5	96	13	97,8	2,8	89	86,5
Vernéville (lagune) (1 050 éq.hab.)	89	8,3	89	21,7	94,7	5	43,7	55,3
Marieulles (lagune) (1 060 éq.hab.)	86,5	12,5	85,5	33	95	3	69	54,5
Mécleuves (lagune) (1 100 éq.hab.)	92	17	92,3	26,7	96	3,3	53,3	46,3
Chesny (lagune) (550 éq.hab.)	90	11,5	90,5	28	95,8	4,5	54,3	37

### 3.3 Laboratoire d'analyses

Le laboratoire a géré 22 302 analyses dont 90 % effectuées en interne et 10 % sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 84 % de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. 60 % concernent les eaux et 40% les boues.

Depuis 2011, HAGANIS participe, comme 120 autres stations d'épuration françaises de plus de 100 000 équivalent-habitants, à la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations. A la suite d'un nombre insuffisant de données remontées à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et d'un niveau insuffisant de la qualité des données transmises par l'ensemble des stations d'épuration, le ministère de l'Environnement a décidé la suspension des campagnes en 2016 et 2017.

### 3.4 Faits marquants 2016

#### **Changement du vérin de deux filtres-presses à la STEP**

L'un des process de déshydratation des boues d'épuration utilise des filtres-presses, un équipement qui évacue l'eau par pressage des boues dans une série de plateaux en toile micro-perforée. Sur les recommandations du fabricant, qui avait identifié une faiblesse de sécurité, HAGANIS a décidé de remplacer les vérins de trois filtres-presses. Un premier chantier a été engagé fin 2015, deux autres ont été changés fin 2016.

L'opération implique le **démontage, le remplacement du bâti et de la chaise d'appui du vérin, le montage du nouveau groupe hydraulique, puis le remontage de la structure et sa mise en conformité.**

#### **Travaux sur la station de Pournoy-la-Chétive**

Les diffuseurs "fines bulles", qui servent à l'activation des boues biologiques, ont été remplacés. Une sonde et un agitateur ont été ajoutés pour un pilotage optimisé des diffuseurs. L'opération a été réalisée en deux jours et sans arrêt de la station grâce au stockage tampon dans le clarificateur et le silo, et donc sans impact sur les habitants ou le milieu naturel.

#### **Variateur pour une vis de relèvement de l'ouvrage du Pont Mixte**

L'ouvrage de relèvement du Pont Mixte est le dernier sur le réseau d'assainissement avant l'arrivée des eaux usées sur la station d'épuration. Il est équipé de trois vis sans fin, mises en route l'une après l'autre, en fonction du niveau présent. HAGANIS a investi dans un variateur qui permet d'asservir la vitesse de rotation d'une vis au niveau, afin d'obtenir une consommation électrique au plus juste du besoin.

### 3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire TERRALYS.

Toutefois l'épandage n'est possible que quelques mois par an, avec des conditions météo favorables. La nécessité de diversification et de sécurisation des débouchés a conduit à la construction d'un sécheur. Ainsi, en passant de 30 % à plus de 90 % de matière sèche, les

boues perdent 2/3 de leur masse. Leur transport et leur stockage deviennent économiques et conformes aux impératifs environnementaux. De plus, les "pellets" produits ont un bon pouvoir calorifique et sont adaptés à une valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.

## PEU DE MATIERE ET BEAUCOUP D'EAU

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaisser pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau. Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

## LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues.** En effet, les valeurs des concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

### Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en MG/KG de matière sèche (exercice 2016)

	Moyenne 2016	Valeur max. 2016	Valeur limite autorisée
<b>Métaux</b>			
Cd	0,6	0,8	10
Cr	20,1	31	1 000
Cu	214,5	290	1 000

<b>Hg</b>	0,2	0,3	10
<b>Ni</b>	12,8	16,3	200
<b>Pb</b>	18,1	24,1	800
<b>Zn</b>	400	558	3 000
<b>Cr+Cu+Ni+Zn</b>	647,5	891,9	4 000
<b>Composés organiques</b>			
<b>7PCB</b>	0,1	0,2	0,8
<b>Fluoranthène</b>	0,1	0,2	5
<b>Benso(b)fluoranthène</b>	0,1	0,2	2,50
<b>Benso(a)pyrène</b>	0,1	0,1	2

## LES FILIERES DE VALORISATION

Un effort soutenu est développé pour optimiser les filières de valorisation et ne recourir à l'enfouissement qu'en ultime recours. Ainsi, en 2016, 8 155 t de matière sèche ont été produites et **7 184 t ont été évacuées**, soit 24 863 t de boues humides.

**45,6 % des boues ont été évacués en épandage agricole**, 38,7 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux, 6,7 % ont été envoyées en valorisation énergétique (papeterie de Golbey), après séchage, sous forme de 1 359 t de granulés et 9 % ont été envoyés en valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique SUEZ, Faulquemont).

Pour la 10e année consécutive, **HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement** pour éliminer les boues d'épuration.

## LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSEMENT DES SOLS

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrains minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'apauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. La campagne d'épandage de l'exercice 2016, soit 45,6 % des boues, a concerné 70 parcelles agricoles, totalisant 916 ha, réparties sur 28 communes.

#### 4. Ressources Humaines

Au 31 décembre 2016, l'effectif d'HAGANIS compte 272 personnes : 165 salariés (dont 2 agents détachés), et 107 agents fonctionnaires mis à la disposition d'HAGANIS par Metz Métropole. Le Pôle Assainissement emploie 123 collaborateurs et le Pôle Déchets 118. 31 sont employés par les services-supports (comptabilité, marchés publics, communication, sécurité...).

#### 5. Le budget 2016

##### 5.1 Le coût du service d'assainissement

- **Dépenses 2016 : 18 189 K€ H.T.** pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confié par Metz Métropole, et la réalisation de prestations accessoires pour le compte de communes clientes, d'entreprises ou de particuliers.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (64%) avec les montants les plus importants consacrés aux dépenses énergétiques (1 469 K€ : gaz pour séchage des boues et chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages, eau), à l'achat de réactifs (510 k€ : chlorure ferrique et ferreux, polymères, chaux...) et à l'évacuation et au traitement des boues (882 K€ majoritairement dans les filières d'épandage et de compostage). Ces dépenses sont toutefois en baisse par rapport à 2015 notamment -0,8 % pour les frais de personnel et -3,1 % pour les charges externes.

L'amortissement des immobilisations représente un tiers des charges d'exploitation et permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette restent faibles (1%) comme les années passées.

- **Recettes 2016 : 22 095 K€ H.T.** Elles proviennent majoritairement (pour 70%) de la redevance assainissement (RA) qui diminue de 1,2 % en 2016, suite notamment à la diminution des volumes d'eau consommés qui constituent l'assiette de la RA. Les bonnes performances épuratoires de ses stations d'épuration permettent à HAGANIS de percevoir une prime épuration en augmentation par rapport à 2015, mais toujours en deçà des primes perçues dans le cadre du 9<sup>e</sup> programme d'aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. La Régie perçoit également les produits des prestations qu'elle réalise, notamment pour le compte de Metz Métropole, comme l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 150 K€), les travaux de branchement (362 K€), ainsi que la rémunération d'autres services (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif...) pour 278 K€. S'y ajoute enfin des participations pour le financement de l'assainissement collectif – le raccordement à l'égout (559 K€). Les autres recettes sont majoritairement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement (1 718 K€).

## 5.2 Les investissements réalisés

- Dépenses : 4 144 K€ H.T.** Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, la protection des champs captants, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voiries des communes.

Les investissements de la station d'épuration et des ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. Les crédits d'investissement ont également permis le remboursement de la dette en capital (13%) et l'amortissement des subventions d'équipement (38%).

- Recettes : 6 471 K€ H.T.** Les investissements ont été financés grâce notamment à l'autofinancement dégagé (97 %) constitué par l'amortissement des immobilisations et par les aides financières des partenaires de la Régie (Agence de l'Eau notamment). S'y ajoutent les participations financières de Metz Métropole sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial).

## 5.3 La redevance d'assainissement

Le montant de la redevance d'assainissement a été maintenu par le Conseil d'administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 14 décembre 2016, à 1,24 €/m<sup>3</sup> d'eau pour 2017 (1,23 €/m<sup>3</sup> d'eau en 2006).

Cette stabilisation n'empêchera pas la régie de poursuivre son important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services de la régie.

### L'évolution de la redevance d'assainissement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Redevance €/ m <sup>3</sup>	1,19	1,19	1,22	1,24	1,24	1,24
Évolution		0 %	+2,5%	+1,6 %	0%	0%
Total annuel €* ht*	142,80	142,80	146,40	148,80	148,80	148,80
TVA (taux réduit) **	10,00	10,00	14,64	14,88	14,88	14,88
Total € TTC	152,80	152,80	161,04	163,68	163,68	163,68

\* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE.

\*\* TVA à 5,5 %, à 7 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 puis à 10 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 5.4 Facture d'eau type

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 01/01/2017 pour un client consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année.

Tarifs au 01/01/2017  
Traité 1 Commune Metz (57463)

	Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
			Taux TVA
<b>Distribution de l'eau</b>			
Abonnement			
Abonnement (part distributeur)			19.92 5.5 %
Consommation			
Consommation (part distributeur)	De 1 à 10 (m3)	10	14.75 5.5 %
Consommation (part distributeur)	11 et plus (m3)	110	99.87 5.5 %
Consommation (part communale)	(m3)	120	11.47 5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	6.47 5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>152.48</b>
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>			
Consommation			
Consommation assainissement (part Haganis-régie Metz Métrop)	(m3)	120	1.2400 10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>148.80</b>
<b>Organismes publics</b>			
(taxes et redevances)			
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0006 5.5 %
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500 5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330 10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>70.03</b>
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>371.31 Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>399.69 Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>			<b>3.16 Euro</b>

Les usagers du service public d'assainissement du territoire de Metz Métropole peuvent recevoir une facture des différents opérateurs suivants : Société Mosellane des Eaux (VEOLIA), SIEGVO, SAUR, Syndicat des Eaux de basse Vigneulles, de Verny, du Sillon Est Messin, Service des eaux de Rozérieulles.

## 5.5 Les chantiers réalisés en 2016

### **METZ GRIGY – Avenue de Strasbourg**

HAGANIS a créé un collecteur d'eaux usées sur 200 mètres afin de permettre le raccordement d'habitations connectées jusque-là uniquement sur le réseau d'eaux pluviales. Une conduite de refoulement sur la station du Nire a été remplacée. Ce chantier a permis la réutilisation en fond de tranchée d'environ 400 t de sables extraits des eaux usées arrivant à la station d'épuration d'HAGANIS. Ces travaux améliorent la protection du Lac Symphonie et du ruisseau de la Cheneau.

**Coût des travaux : 163 000 €HT.**

### **POURNOY-LA-CHETIVE – Diverses rues**

Les équipes d'HAGANIS ont détecté des canalisations cassées lors de l'entretien habituel des réseaux. La régie a fait poser environ 20 mètres de tuyaux neufs. Les canalisations existantes, en amiante, ont été éliminées dans les conditions réglementaires.

**Coût des travaux : 37 700 €HT.**

### **CUVRY – Chemin du Petit Bois**

Poursuivant la modernisation du réseau d'assainissement de Cuvry, HAGANIS a posé Chemin du Petit Bois deux sections d'un collecteur d'eaux usées. Celles-ci ont permis la mise en séparatif de quelques habitations riveraines et intercepteront le refoulement des eaux usées du lotissement du Poncé. Ces nouvelles canalisations ont été connectées à l'égout posé en automne 2015 (phase 1) le long du lotissement en cours de viabilisation et du bois du Clos Saint Vincent de Paul.

Objectifs: préserver le milieu naturel et soulager les égouts de la Rue du Pâtural et de la Corvée du Moulin, saturés.

**Coût des travaux : 152 500 €HT (2 phases)**

### **MARLY – Rue des Camélias**

Dans une impasse de la rue des Camélias, HAGANIS a réparé une conduite d'eaux usées cassée ou effondrée par endroits. Les branchements ont été vérifiés et réparés quand nécessaires.

**Coût des travaux : 18 500 €HT**

### **MONTIGNY LES METZ – Square Dornès**

Sous le square Dornès, HAGANIS a construit en 2011 un bassin de 2000 m<sup>3</sup> pour protéger le quartier des débordements de l'égout en y stockant les eaux usées et les eaux pluviales et en régulant leur débit dans le réseau en cas d'orage. Les travaux réalisés en 2016 ont ajouté une vanne pour améliorer le nettoyage de l'ouvrage et des équipements complémentaires pour favoriser le transit des effluents.

**Coût des travaux : 32 100 €HT**

### **JURY – Route d'Ars Laquenexy**

Plusieurs centaines de mètres du réseau d'eaux usées en mauvais état ont été réhabilités par l'intérieur. Le collecteur existant laissait s'infiltrer des eaux claires qui surchargeaient inutilement le réseau.

**Coût des travaux : 45 100 €HT**

### **POUILLY – Plusieurs rues**

Le réseau d'assainissement de Pouilly enregistre un taux de dilution important et sa station d'épuration une saturation hydraulique alors que la population du village n'a pas atteint la capacité nominale de la station. La commune ayant un projet d'urbanisation conséquent, HAGANIS a réalisé une étude pour localiser les entrées d'eaux claires dans le réseau et programmer les travaux nécessaires. Par ailleurs, le collecteur de la rue des Mésanges, situé en amont de la station de relèvement des eaux et présentant un effondrement, a été remplacé. Le taux de dilution en a déjà été amélioré.

**Coût des travaux : 19 300 €HT**

### **ARS SUR MOSELLE – Rues Lasolgne, Solférino, Jean Moulin, de la Mine et du Rucher**

À Ars sur Moselle, le bassin de retenue de pollution situé sous la Place de la République est trop souvent saturé, générant des dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement. Un nouveau collecteur d'eaux pluviales a été posé et un regard créé au carrefour des rues Amédée Lasolgne et Jean Moulin. Puis dix-neuf regards communs EU/EP ont été modifiés pour supprimer les communications entre ces deux flux, qui engendraient par temps de pluie des entrées d'eaux claires dans le réseau EU et des possibles pollutions dans le réseau EP. Trois nouveaux regards sur le réseau des eaux usées ont été créés. Ces travaux sont une première étape pour limiter en partie les entrées d'eaux claires dans le bassin.

**Coût des travaux : 39 600 €HT (cofinancés par Metz Métropole)**

## **6. Les eaux pluviales**

### **6.1 L'inventaire des réseaux**

En 2016, l'inventaire des ouvrages comportait :

<b>Canalisations EP</b>	<b>562 770 ml</b>
<b>Canalisations Unitaire</b>	<b>242 450 ml</b>
<b>Avaloirs</b>	<b>29 822 unités</b>
<b>Exutoires</b>	<b>500 unités (environ)</b>
<b>Fossés de transferts</b>	<b>19 km (environ)</b>
<b>Bassins d'orage</b>	<b>72 unités</b>
<b>Postes de crue</b>	<b>9 unités</b>
<b>Stations de relèvement pluviales</b>	<b>8 unités</b>
<b>Stations de relèvement unitaires</b>	<b>1 unité</b>

### **6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux**

L'exploitation des réseaux et ouvrages pluviaux est une mission confiée par Metz Métropole à HAGANIS.

Les travaux d'entretien et de maintenance consistent principalement en des curages manuels et des hydrocurages mécaniques des canalisations pluviales et unitaires, des nettoyages d'avaloirs, des nettoyages de stations pluviales ou unitaires, des fauchages ou curage de fossés, des remplacements ou mises à niveau de regards ou grilles d'avaloirs ainsi que des

petits travaux de maçonnerie dans les ouvrages. Dans le cas des travaux sur réseaux unitaires, Metz Métropole se voit imputer 50 % de la dépense faite.

Hormis les points critiques du réseau pluvial nécessitant des interventions plus fréquentes, le rythme convenu entre Metz Métropole et HAGANIS pour la fréquence de l'entretien des avaloirs et réseaux des communes a été fixé à 1 fois par an au minimum.

Durant l'année 2016, les prestations de maintenance réalisées ont consisté en des travaux sur réseaux, des réparations d'avaloirs et de tampons, la remise à niveau de tampons, de la maintenance industrielle, des petites réparations des stations et des ouvrages pluviaux ainsi qu'en la prise en charge des consommations électriques desdits ouvrages.

Pour effectuer les prestations correspondantes, Metz Métropole a versé à HAGANIS en 2016, une contribution forfaitaire de 2 365 303 € TTC.

Toutes les tâches relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux pluviaux ont pu être exécutées dans des conditions techniques et des délais satisfaisants.

### **6.3 Les investissements**

- *Dans le domaine des études et investigations :*

Un programme d'études a été décidé par l'assemblée délibérante lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 115 000 € TTC, dont la plus grande partie était destinée à engager les études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir, ainsi que de financer une étude sur la protection de la ressource en eau au niveau du Bassin d'infiltration des Trois Haies à Moulins les Metz et de cofinancer une étude avec HAGANIS sur la commune de Pouilly.

- *Dans le domaine des travaux :*

L'assemblée délibérante a décidé d'un programme de travaux de 1 456 800 € TTC relatif aux opérations d'investissement individualisées dans les communes, dont certaines en cofinancement avec HAGANIS.

Un crédit de 250 000 € TTC a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets, et qui ne pouvaient pas être différées.

- *Dans le domaine de la GEMAPI*

Une enveloppe de 45 000 € a été budgétée pour la finalisation des études sur le Ruisseau Saint Pierre.

### **Les principales opérations réalisées ou engagées en 2016 pour les eaux pluviales**

#### **TRAVAUX :**

- **CUVRY**
  - Rue du Hameau du Rucher – réparation du collecteur 29 000 €
  - Clos Saint Vincent de Paul – réhabilitation de l'exutoire 24 000 €
- **LE BAN SAINT MARTIN**
  - Avenue du Général de Gaulle – reconstruction du collecteur 37 000 €
- **LONGEVILLE LES METZ**
  - Sous les Pettants – reconstruction et réhabilitation du réseau 47 000 €
  - Rue du Fort – reconstruction et réhabilitation du réseau 76 000 €

• <b>MARLY</b>	○ Bassin de la Luette – sécurisation du bassin	12 000 €
• <b>METZ</b>	○ Rues Amiral Varney et Amiral Hallez – reconstruction du collecteur	124 000 €
	○ Rue de la Grange aux Bois – reconstruction du collecteur	38 000 €
	○ Parvis des Droits de l'Homme – reconstruction d'un caniveau à grille	27 000 €
	○ Avenue André Malraux – réhabilitation par l'intérieur	35 000 €
• <b>MOULINS LES METZ</b>	○ Rues de Metz et de Verdun - amélioration de la collecte	29 000 €
• <b>PELTRE</b>	○ Rue de la Source – reconstruction du collecteur	184 000 €
• <b>PLAPPEVILLE</b>	○ Route de Lessy – reconstruction du collecteur	26 000 €
• <b>ROZERIEULLES</b>	○ Centre Village – reconstruction et réhabilitation par l'intérieur du collecteur	53 000 €

#### **CONVENTIONS AVEC HAGANIS (part Eaux Pluviales) :**

• <b>ARS SUR MOSELLE</b>	○ Rue Jean Moulin – Réhabilitation des regards doubles	52 000 €
• <b>METZ</b>	○ Rue de Tivoli – Réhabilitation du réseau unitaire par l'intérieur	20 000 €
• <b>POUILLY</b>	○ Diverses rues – Suppression d'eaux claires parasites	33 000 €
• <b>POUILLY</b>	○ Etude diagnostique	10 000 €

#### **ANNEXE 1**

#### **LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES**

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitants à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et mises à disposition du public, avec d'autres informations,

sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'ONEMA pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2016, ou au 31 décembre 2016, et pour le territoire de Metz Métropole (44 communes depuis 2014) où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### TARIFS

<b>D 204.0</b>	<b>PRIX TTC DU SERVICE AU METRE CUBE POUR 120 M<sup>3</sup></b>	1,62€ TTC
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

### RÉSEAU

<b>D 202.0</b>	<b>NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS</b>	312
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.	
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.	
<b>P 202.2B</b>	<b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES</b>	94
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).	
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.	

#### A – Plan des réseaux (15 points)

0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5

#### B – Inventaire des réseaux (30 pts)

0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la	10
-------------	---	----

	précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	2
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	13
<b><u>C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)</u></b>		
0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	14
0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	10
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10
<b>P 252.2</b>	<b>NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM)</b>	<b>8,2</b>
Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques	68
	Réseaux unitaires ou séparatifs	828
<b>P 253.2</b>	<b>TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USEES</b>	<b>0,19%</b>
Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.	
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.	

## COLLECTE

**P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES**

Définition L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2014, nombre de 0 à 100. 100 %

Finalité L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.

*Données fournies par la DDT, non encore disponibles*

**P 255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES. 90**

Définition Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.

Finalité L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

**A – Éléments communs à tous les types de réseaux**

20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement... ).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	0
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

**B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs**

10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
--------	--	---

**C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes**

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	--	----

**ÉPURATION**

**P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES**

Définition L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2014, nombre de 0 à 100. 100

Finalité L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.

Données fournies par la DDT, non encore disponibles

### P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2012, nombre de 0 à 100. 100

Finalité L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.

Données fournies par la DDT, non encore disponibles

### P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU

Définition Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.

Finalité S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Nombre de bilans 366

Bilans non conformes 0

## BOUES

### D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION 7 184 T

Définition Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

### P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION 100 %

Définition Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

Filières de traitement :

Épandage agricole : 45,6 %

Compostage : 38,7 %

Valorisation thermique : 6,7 %

Valorisation méthanisation : 9 % 6,7 %

## ABONNÉS

<b>D 201.0</b>	<b>ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF</b>	<b>223 986 HAB.</b>
----------------	---	---------------------

Définition Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

<b>P 201.1</b>	<b>TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES</b>	<b>-</b>
----------------	--	----------

Définition Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Finalité Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

<b>P 251.1</b>	<b>TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS</b>	<b>0,009 %</b>
----------------	--	----------------

Définition L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.

(En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

Finalité L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Demandes d'indemnisation : **2**

Milliers d'habitants desservis : **223**

<b>P 258.1</b>	<b>TAUX DE RÉCLAMATIONS</b>	<b>6,36 %</b>
----------------	-----------------------------	---------------

Définition Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Finalité Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés : **49 849**

Nombre de réclamations : **317**

## GESTION FINANCIÈRE

<b>P 207.0</b>	<b>MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES</b>	<b>0 € / M<sup>3</sup></b>
----------------	---	----------------------------

## VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Définition	Qualité de service à l'usager : implication citoyenne du service.	
Finalité	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
<b>P 256.2 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNEE)</b>		<b>0,6</b>
Définition	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.	
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.	
	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
<b>P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE</b>		<b>0,49 %</b>
Définition	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.	
Finalité	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.	

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### SERVICE

<b>D301.0 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS</b>		<b>2 254</b>
Définition	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	
<b>D302.0 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>		<b>110</b>
Définition	Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	
<u>A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)</u>		
0 ou 20 pts	Délimitation des zones ANC par une délibération	20
0 ou 20 pts	Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération	20
0 ou 30 pts	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations ANC	30
0 ou 30 pts	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30
<u>B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)</u>		

0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
0 ou 20 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

## CONFORMITÉ

### P301.3 CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC 68,1 %

Définition Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Finalité L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service 548

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité 62

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement 311



**Haganis**  
ASSAINISSEMENT, VALORISATION, RECYCLAGE

ASSAINISSEMENT  
Rapport d'activité 2016

Ce document est présenté pour approbation au Conseil d'Administration de la régie HAGANIS du 22 mars 2017.

# SOMMAIRE

	Page
• REPÈRES	4
• ÉDITORIAL	5
<b>HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE</b>	
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	8
• LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	9
• QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT : PÉRIMÈTRE ÉLARGI	10
• SERVICE CLIENTS : ECOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES	11
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LES COMPETENCES	12
<b>LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	
• LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES	13
• LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION MESSINE	14
• LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	15
• LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	16
<b>LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS</b>	
• CONTROLER LES BRANCHEMENTS	17
• CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS	18
• ENTREtenir LES RÉSEAUX	18
• MAINTENIR LES OUVRAGES	19
• SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RESEAU	20
• CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME	20
<b>L'ÉPURATION DES EAUX USÉES</b>	
• LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DE L'AGGLOMERATION MESSINE	21
• LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES	24
• LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION	25
• FAITS MARQUANTS 2016 / PROJETS 2017	26
<b>LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT</b>	
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2016	28
• LES PROJETS POUR 2017	29
<b>LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT</b>	
	31
<b>LES INDICATEURS RÈGLEMENTAIRES</b>	
	32

# REPÈRES

- ⇒ 28 administrateurs dont 18 délégués Metz Métropole
- ⇒ 272 agents dont 241 à l'exploitation
- ⇒ Certification ISO 14001 & 9001 pour l'ensemble des activités
- ⇒ 2 580 visiteurs des sites industriels
  
- ⇒ 79,3 % = performance énergétique (incinération)
- ⇒ 211 929 MWh = énergie produite sous forme de vapeur
- ⇒ 81,3 % = taux de recyclage des collectes sélectives  
Refus de tri : 18,7 %
- ⇒ 76 % = taux de valorisation en déchèteries
  
- ⇒ 1 station d'épuration intercommunale, 4 stations communales, 4 lagunes
- ⇒ 1 391 km d'égouts (EU + EP), 136 stations de relèvement, 91 bassins
- ⇒ 25,4 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées épurés
- ⇒ Redevance assainissement : 1,24 €ht/m<sup>3</sup>

# ÉDITO

2016 a marqué une nouvelle étape dans la vie d'HAGANIS. Plusieurs dossiers ont connu des avancées ou des conclusions heureuses, ouvrant des perspectives solides et saines, sur un socle de performances élevées, dans un climat de reconnaissance et de confiance partagé par tous les élus.

**Performances environnementales.** En 2016, pour la première fois, la station d'épuration principale d'HAGANIS n'a enregistré aucune non-conformité, alors que la réglementation française, pourtant sévère, en autorise 25 par an. Les rendements épuratoires restent largement au-dessus des seuils, et les volumes épurés, plus de 25 millions de m<sup>3</sup> cette année, sont maîtrisés.

Côté traitement des déchets, la performance de la valorisation énergétique des ordures ménagères, intégrant désormais un facteur de correction climatique, est toujours aussi élevée. Le taux de valorisation en déchèterie atteint 76% ; les opérations de sécurisation (vidéo-protection, caissons maritimes, barrières...) diminuent les intrusions et les dégradations, améliorant la propreté des sites, la qualité des matériaux récupérés et le travail des agents. À la PAVD, la déchèterie professionnelle enregistre une augmentation de sa fréquentation. Enfin, déchèteries et PAVD ont rejoint les autres activités de la régie dans le périmètre de certification ISO 9001 et ISO 14001, prouvant notre maîtrise du management de la qualité et de l'environnement.

Ces performances confortent HAGANIS comme partenaire majeur de Metz Métropole et de sa politique de développement durable (prévention des déchets, label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », label Cit'Ergie...).

**Perspectives territoriales.** La Loi NOTRe et sa mise en œuvre bouleversent les territoires. Les intercommunalités évoluent, fusionnent, élargissent leur champ de compétences. Pour HAGANIS, c'est aussi l'opportunité de convaincre les collectivités voisines de la pertinence environnementale de la valorisation énergétique. Ainsi, en 2016, la CC du Pays Orne Moselle nous a renouvelé sa confiance, la CC du Chardon Lorrain, qui fusionne au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec le Val de Moselle, communauté déjà cliente, a choisi l'UVE d'HAGANIS pour le traitement de ses ordures ménagères. Enfin, le Sydelon (Moselle-Nord), le Sydeme (Moselle-Est) et l'EuroMétropole Strasbourg envoient une partie de leur gisement dans notre UVE. En 2017, HAGANIS devrait atteindre sa capacité nominale et traiter 110 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. Elle démontre ainsi son utilité et son rayonnement à l'échelle départementale.

**Perspectives financières.** La gestion rigoureuse et la maîtrise drastique des charges, sans jamais y sacrifier la qualité du service, portent leurs fruits. Elles permettent à HAGANIS d'assurer un niveau d'investissements élevé pour maintenir le système d'assainissement et ses équipements industriels. La sortie des emprunts structurés, dans de bonnes conditions et après plusieurs années de procédure, a libéré la régie d'un poids certain. L'avenir se prépare plus sereinement, même si la vigilance sur le niveau des recettes et la rigueur dans la gestion restent d'actualité.

**Perspectives d'avenir.** En 2017, toujours attentive à son rôle social, HAGANIS poursuivra son action d'insertion, notamment à l'Unité de Tri des Matériaux. Elle mobilisera encore ses agents en matière de prévention-sécurité. Par ailleurs, la démarche ISO 50001 (management de l'énergie) sera lancée pour améliorer l'efficacité énergétique et baisser les consommations. Enfin, à la PAVD, des opérations de sur-tri seront mises en œuvre sur les déchets encombrants, non-incinérables et incinérables afin d'améliorer le traitement vertueux de ces déchets.

**HAGANIS, entreprise publique industrielle, se positionne avec force et conviction comme un maillon essentiel, une ressource indispensable, de l'économie circulaire locale.**

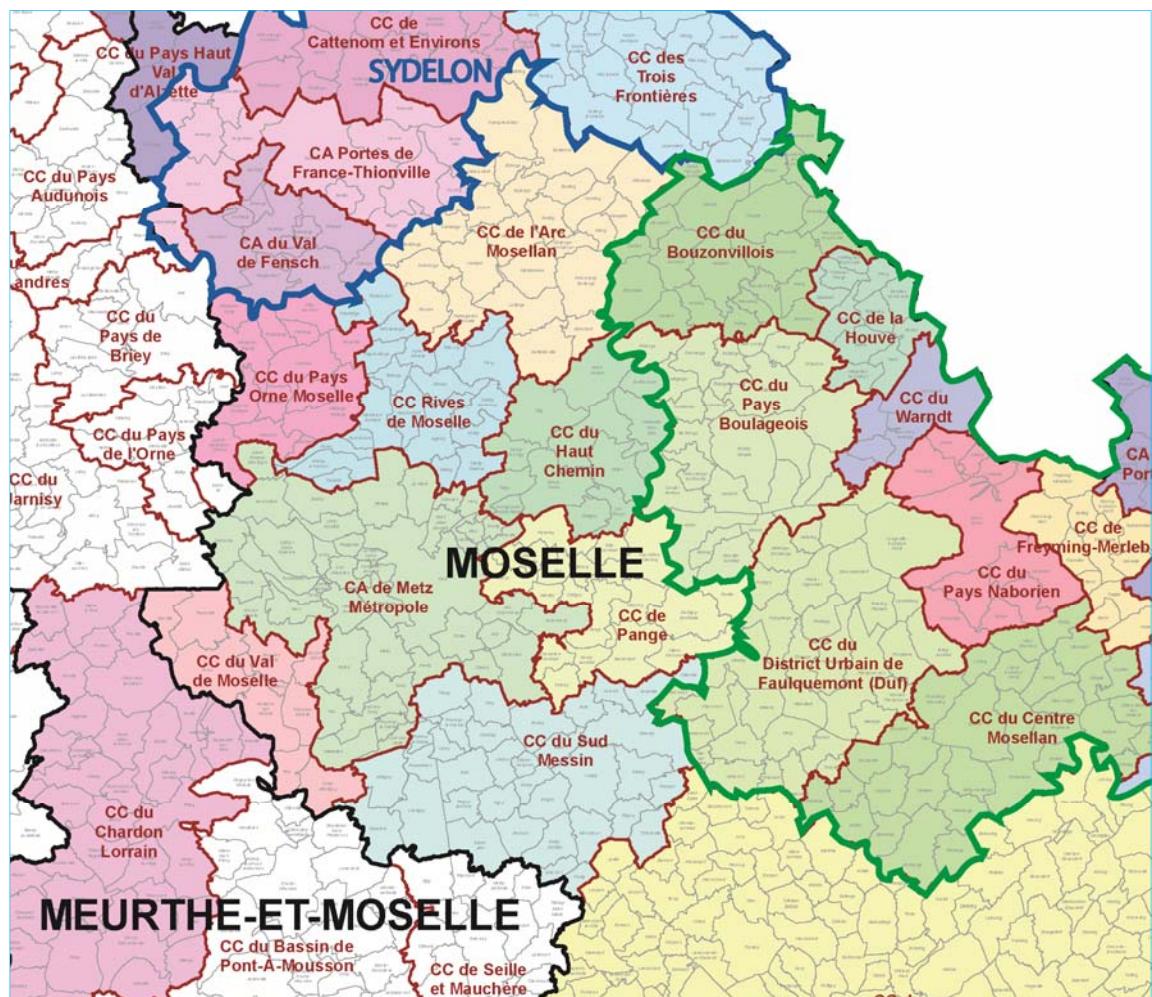
**Marc SEIDEL**  
Président du Conseil d'Administration

**Daniel SCHMITT**  
Directeur général

# HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE

*HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Précisément, HAGANIS est une régie de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes. Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.*

En 2016, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 44 communes, au service de 226 240 habitants. Elle intervient également pour le compte de collectivités voisines.



# DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par Metz Métropole pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

## ⌚ LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de Metz Métropole :

- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une **unité de valorisation énergétique** des déchets ménagers, d'une **unité de tri des matériaux** et des emballages à recycler, et d'une **unité de valorisation des mâchefers**,
- huit déchèteries,

- la **Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets** (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.

## ⌚ L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration **des eaux usées**. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La régie est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges :  
18 membres élus par le conseil de communauté de Metz Métropole en son sein, et  
10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service.  
Depuis mai 2014, Marc Seidel préside le conseil d'administration, il s'appuie sur deux vice-présidents, Serge Ramon et François Carpentier.

## ⌚ LES DÉLÉGUÉS DE METZ MÉTROPOLE

- Christine AGUASCA (Conseillère déléguée de Metz),
- François CARPENTIER (Maire de Cuvry), 2<sup>e</sup> Vice-Président
- René DARBOIS (Adjoint au maire de Metz),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Bernard ECKSTEIN (Adjoint au maire de Montigny-lès-Metz),
- Patrick GERUM (Maire de Chesny), remplacé par Pascal HUBER (Adjoint au maire de Chesny) à compter du CA du 14 décembre 2016
- François HENRION (Maire d'Augny),
- Fabrice HERDÉ (Maire de Saint-Julien-lès-Metz),
- Bernard HEULLUY (Conseiller délégué de Metz),

- Jean-Louis LECOCQ (Adjoint au maire de Metz),
- Michel LISSMANN (Adjoint au maire de Marly),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Daniel PLANCHETTE (Conseiller délégué de Metz),
- Roland SIMON (Maire de Vaux),
- Michel TORLTING (Maire de Gravelotte),
- Jacques TRON (Adjoint au maire de Metz),
- Bruno VALDEVIT (Maire d'Ars-sur-Moselle).

## ⌚ LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM (CFDT, syndicat majoritaire du personnel),
- Claude BERTSCH (Associations de protection de l'environnement),

- Bernard FONTAINE (Cadre retraité UEM),
- Jean-Marc GALLISOT (Chambre d'Agriculture de la Moselle),
- Stéphane MARTALIÉ (Cadre bancaire),
- Patrick MESSEIN (CC du Val de Moselle),
- Jean-François MULLER (Professeur émérite de l'Université de Lorraine),
- Serge RAMON (Cadre retraité Agence de l'eau), 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Marc SEIDEL (Ingénieur territorial retraité, Maire de Coin-sur-Seille), Président
- Gérard VINCENT (Directeur retraité UEM)

## ⌚ LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle - en application du Code des marchés publics- de vérifier la

validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés. Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de MM. BERTSCH, FONTAINE, RAMON, TRON (titulaires) et de MM. ECKSTEIN, TORLTING, PIERRET, PLANCHETTE (suppléants).

La nouvelle réglementation exigeant cinq titulaires et cinq suppléants, MM. GERUM et LECOCQ ont été élus au sein de la CAO lors du conseil du 8 juin 2016. Puis M. HUBER a remplacé M. GERUM, démissionnaire, au conseil du 14 décembre 2016.

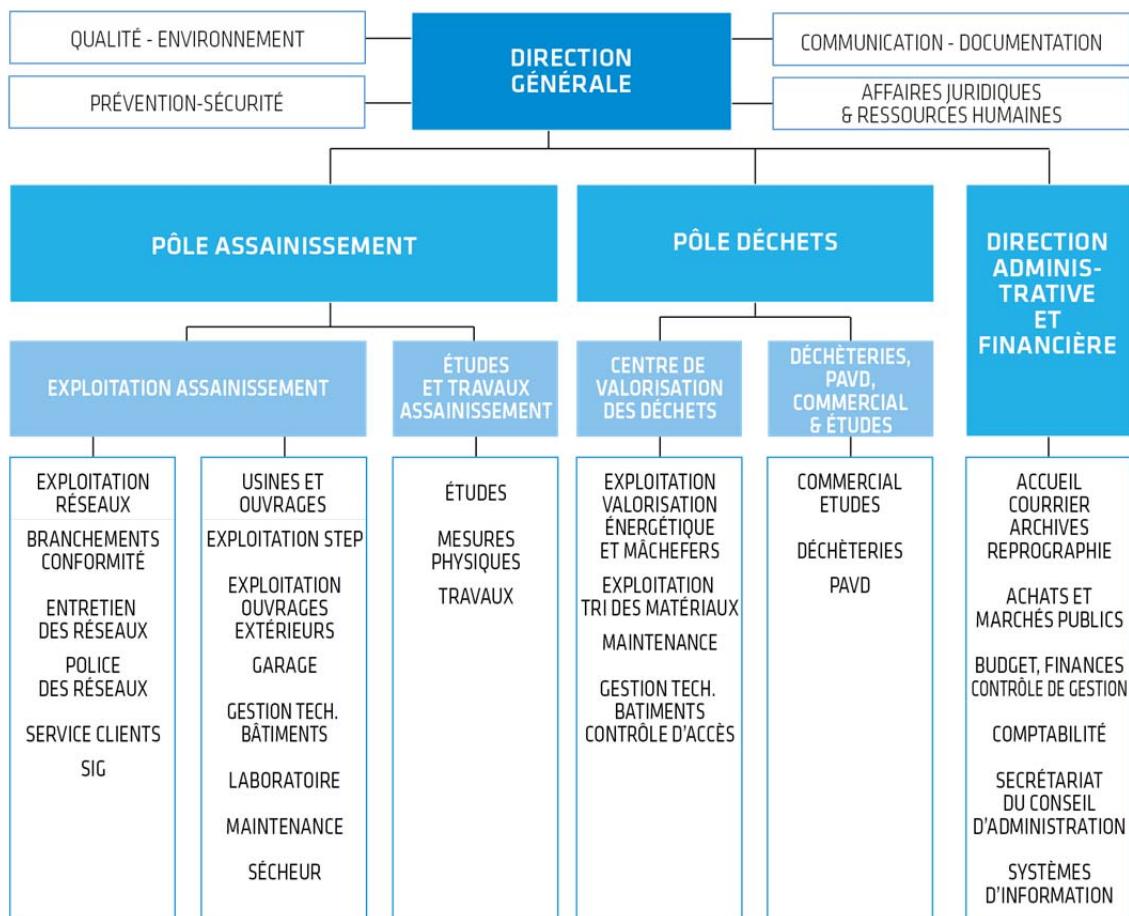
La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget. Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est présidée par le directeur général, et est constituée de MM. BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, FONTAINE, HEULLUY, MULLER, PIERRET, RAMON, SEIDEL, SIMON, TORLTING, TRON, VINCENT.

## RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPETENCES

Entreprise de développement durable, la régie développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- la **polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes ; à ce titre, l'entretien professionnel, obligation réglementaire, est venu compléter le dispositif d'entretien annuel déjà en place.
- la **formation continue**, avec près de 4 000 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité ;
- l'**insertion professionnelle** par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri ;
- la **mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents. Quatre agents ont ainsi été reclassés en 2016 ;
- l'accueil de **stagiaires ou apprentis**.

Salariés	165
<i>dont nombre d'agents détachés</i>	2
Fonctionnaires mis à disposition	107
Agents Assainissement	123
Agents Déchets	118
Agents Services supports	31
<b>Formation continue 2016</b>	
Nombre d'heures de formation continue	3 889
<i>dont heures de formation Sécurité</i>	3 392
Nombre d'agents concernés	206
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	2,6 %*
Stagiaires ou apprentis accueillis	7



## LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

La sécurité des hommes au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

### Toujours sensibiliser

En 2016, le **Document Unique** a été décliné par métiers. Plus accessible, plus ciblé, plus lisible, il est mieux utilisé et compris par les équipes.

L'analyse des **six derniers facteurs de pénibilité** (manutention manuelle de charge, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents dangereux, températures extrêmes et bruit) a été réalisée.

### Actions Prévention-Sécurité 2016

Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	36
Nombre de quarts d'heure sécurité	12
Nombre de Flash Sécurité diffusés	3
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	792 805 €

# QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT, PERIMETRE ELARGI

## Déchèteries et PAVD certifiées aussi

2016 marque une étape supplémentaire dans le processus d'amélioration continue engagé par HAGANIS depuis plus d'une dizaine d'années. Après l'obtention de la certification Eco-Bois pour la PAVD, les **activités Déchèteries-PAVD ont obtenu les certifications ISO 9001-2008 (management de la qualité, satisfaction des usagers-clients du service), et ISO 14001-2004 (système de management environnemental)**. Ainsi, l'**ensemble des activités de la régie est désormais certifié**.

HAGANIS prépare désormais la certification ISO 50001, système de management de l'énergie. Après un état des

lieux, un plan d'actions sera établi pour optimiser, voire diminuer les consommations d'énergie sur toute la structure. En complète cohérence avec les activités de protection de l'environnement de la régie.

## Personnel sensibilisé

Enfin, au service de l'environnement de par ses compétences, HAGANIS se doit également de l'être dans ses services. Des actions de sensibilisation ont été poursuivies auprès des agents pour rappeler les bonnes pratiques environnementales.

# SERVICE CLIENTS : ECOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES

Porte d'entrée unique d'HAGANIS, le service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets. Quatre personnes traitent les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier, fax ou courriels. Ils assurent l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de la demande. Dans la plupart des cas, HAGANIS intervient dans la demi-journée qui suit la requête.

Contacts enregistrés par le service Clients		
Nombre de contacts	2 797	
pour l'assainissement	1 088	39%
pour le traitement des déchets	1 709	61%
Contacts pour Assainissement		
Total Satisfaction spontanées	31	3%
Total Demandes	243	22%
Total Plaintes-signalements concernant d'autres organismes (Metz Métropole...)	182	17%
Total Plaintes-signalements concernant HAGANIS	632	58%
Problèmes de surface	331	52%
Nuisances	147	23%
Sous-terrain	94	15%
Dégâts des eaux	47	7%
Autres	13	2%
Contacts pour Traitement des déchets		
Total Plaintes	88	5%
Total Satisfaction spontanées	4	
Total Demandes	1 617	95%
Horaires	694	38%
Types déchets admis	347	19%
Services proposés	76	4%
Accès	242	13%
Tarifs	216	12%
Autres	126	7%
Collecte/Metz Métropole	107	6%
Total Demandes Déchets	1 808*	100%

*\*une demande peut porter sur plusieurs thèmes*

# COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LES COMPÉTENCES

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de mieux faire connaître les performances de la régie, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à l'environnement. Tout en développant des relations de confiance avec les médias locaux, elle ouvre ses sites à la visite et s'associe à différents événements locaux.

## ⌚ FAIRE VISITER LES SITES

2 580 visiteurs des sites de traitement se sont familiarisés avec les techniques de l'épuration des eaux, du tri et de la valorisation des déchets.

Groupes d'adultes ou d'étudiants, classes d'école primaire, de collège ou de lycée de l'agglomération messine et même du département, ont été accueillis au cours de 173 visites. Ouvertes également aux individuels chaque premier mercredi du mois, les visites permettent de toucher un public large et de le sensibiliser aux gestes éco-citoyens.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil et la compréhension de la visite, des supports ont été mis à jour avec notamment la refonte des films de présentation de chaque activité.

## ⌚ CENTRE POMPIDOU-METZ : PARTICIPATION À UNE ŒUVRE

Fin 2015, HAGANIS a livré au Centre Pompidou-Metz 17 tonnes de bois issus des déchèteries et prétraités à la PAVD. Sur une idée originale de Tadashi Kawamata, ces déchets de bois sont devenus une œuvre d'art, « Under the Water – Metz », exposée au plafond d'une galerie du Centre de février à août 2016. Cette installation est à la fois une réminiscence des catastrophes qui ont durement touché le Japon en mars 2011 et un hommage aux disparus. Elle entre dans le cadre de l'exposition, Sublime. Les tremblements du monde, consacrée à notre fascination pour le déchaînement de la nature et à l'éveil d'une conscience écologique.

À l'issue, les déchets de bois ont été transportés à la PAVD pour valorisation énergétique.

## ⌚ COLLECTE ZEROGASPI AVEC EMMAÜS

Depuis 2013, HAGANIS accueillait Emmaüs sur la déchèterie de Marly, durant deux week-ends de novembre, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Cette opération permettait aux compagnons de l'Abbé Pierre, de récupérer des

objets devenus inutiles pour les uns mais encore très utiles pour d'autres.

En 2016, dans le cadre du label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », Metz Métropole, Emmaüs et HAGANIS ont signé une convention. Désormais, chaque samedi du mois, l'association est présente dans ou aux abords d'une des quatre déchèteries participantes : Marly, Metz-Nord, Ars-sur-Moselle ou Metz-Borny. En neuf mois, 36 collectes ZéroGaspi ont été assurées, permettant à 1 384 donateurs de se débarrasser de 37,4 tonnes d'objets encore utilisables.

## ⌚ METZ PLAGE : MISSION ÉCO-ATTITUDE !

HAGANIS, le pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole et le pôle Propreté Urbaine de la Ville de Metz poursuivent leur partenariat pour proposer aux estivants de Metz Plage une animation de sensibilisation à l'environnement. Durant 18 journées, entre le 23 juillet et le 15 août, plus de 1 000 de personnes, essentiellement des enfants, ont accompli leur « Mission Éco-Attitude » : apprendre les bons gestes en faveur de l'environnement grâce à un ensemble de jeux imaginés et développés par les trois organismes.

## ⌚ MARATHON METZ MIRABELLE

Depuis 2010, HAGANIS est partenaire-épreuve des Foulées, la course populaire de 7 km qui se déroule lors du Marathon Metz Mirabelle, en octobre.

Avec 1 462 coureurs aux Foulées, plus de 5 000 sportifs inscrits aux autres courses, 40 000 spectateurs et 800 bénévoles, cette manifestation donne à la régie une visibilité importante, qui renforce son image de proximité et sa notoriété. Elle a été aussi l'occasion, sur le village des partenaires, de sensibiliser plus de 170 enfants ou adultes aux gestes éco-citoyens.

L'événement est suivi en interne, avec cette année encore, 28 agents ou membres du conseil d'administration inscrits aux courses.

# LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban communal de La Maxe. Au fil des années, avec le développement du Sivom (ex-SIAAM), puis la création et l'extension de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale a élargi son périmètre. Le réseau d'assainissement s'étend et les ouvrages de traitement se diversifient.

## LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES

Pour toutes les communes de Metz Métropole, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, qu'il s'agisse d'exploitation ou d'investissement.

Toutefois, trois communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, et Vany sont membres de la communauté d'agglomération, mais historiquement Coin-sur-Seille est raccordée aux réseaux du Syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval et Chieulles et Vany à ceux de la Communauté de communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. À ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

Par ailleurs, quatre communes non membres de la communauté d'agglomération (Sainte-Barbe, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle) sont raccordées au système d'assainissement de Metz Métropole. Pour elles, HAGANIS assure donc le transport et le traitement de leurs eaux, la maintenance et l'entretien des ouvrages, ainsi que le contrôle des raccordements et des rejets dans les réseaux. Une partie de la redevance d'assainissement payée par les usagers concernés rémunère HAGANIS. Des conventions établies avec chaque collectivité précisent les conditions techniques et financières des prestations.

Enfin, une convention engage HAGANIS auprès du syndicat mixte Actisud pour l'entretien et la maintenance du poste anti-crues de la zone St-Jean, à Jouy-aux-Arches.

## LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION MESSINE

Dans l'agglomération messine, comme dans de nombreuses agglomérations françaises, le réseau d'assainissement est de deux sortes : unitaire ou séparatif. Certains collecteurs ont été construits selon un mode "unitaire" qui mélange les eaux usées et les eaux de pluie dans une seule conduite. Les réseaux les plus récents sont conçus généralement selon le mode séparatif et comportent deux conduites spécialisées : une pour les eaux usées, l'autre pour les eaux de pluie.

Outre de nombreuses stations de relèvement des eaux, des bassins ponctuent le réseau et régularisent les flux. Les collecteurs passent en siphon sous la rivière Seille et les bras de la Moselle, pour parvenir au poste de relevage du Pont Mixte et rejoindre les collecteurs de la rive gauche. Toutes ces conduites (égouts "unitaires" et égouts "eaux usées") aboutissent au centre principal de traitement des eaux résiduaires, à proximité du Port de Metz (en règle générale, les canalisations pluviales se jettent directement dans le milieu naturel).

# LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

1 391 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de Metz Métropole, exploités par HAGANIS. Chaque année, la régie intègre quelques linéaires de réseaux jusque-là sur le domaine privé ou de nouvelles canalisations créées.

La régie entretient également les réseaux de quatre communes clientes, soit 33 km.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14 260	13 813	1 838	29 910
ARS-LAQUENEXY	9 496	4 662	2 261	16 419
ARS-SUR-MOSELLE	19 369	10 104	3 343	32 816
AUGNY	12 169	10 290	537	22 996
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13 685	9 805	0	23 490
CHESNY	2 308	1 676	1 195	5 179
CHIEULLES	3 264	3 190	0	6 454
COIN-LÈS-CUVRY	4 656	4 267	757	9 680
COIN-SUR-SEILLE	1 173	268	2 553	3 994
CUVRY	7 034	4 761	597	12 392
FEY	2 468	1 496	4 063	8 027
GRAVELOTTE	4 131	3 739	2 118	9 988
JURY	6 176	5 162	0	11 338
JUSSY	3 302	2 330	1 030	6 662
LA MAXE	6 078	5 889	1 855	13 822
LAQUENEXY	5 464	2 907	2 386	10 757
LE BAN-SAIN-T-MARTIN	11 062	15 425	18	26 505
LESSY	3 835	3 496	2 063	9 394
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 759	14 244	0	28 003
LORRY-LÈS-METZ	9 763	8 787	33	18 583
MARIEULLES-VEZON	4 440	3 013	4 294	11 747
MARLY	54 747	55 080	10 258	120 085
MÉCLEUVES	5 602	4 277	4 791	14 670
METZ	173 526	193 343	137 876	504 745
MEY	2 710	1 656	0	4 366
MONTIGNY-LÈS-METZ	35 083	36 748	21 715	93 546
MOULINS-LÈS-METZ	21 589	19 491	94	41 174

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
NOISSEVILLE	1 563	2 969	4 243	8 775
NOUILLY	5 085	2 706	0	7 791
PELTRE	7 900	6 417	6 909	21 226
PLAPPEVILLE	13 882	12 543	0	26 425
POUILLY	1 158	1 710	3 446	6 314
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3 502	3 761	0	7 264
ROZÉRIEULLES	8 159	8 819	0	16 979
SAINTE-RUFFINE	3 441	2 715	0	6 156
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	11 598	11 840	6 058	29 496
SAINT-PRIVAT-LA-M <sup>GNE</sup>	3 584	854	10 063	14 501
SAULNY	10 077	10 288	0	20 365
SCY-CHAZELLES	12 204	11 410	0	23 614
VANTOUX	5 243	4 546	587	10 376
VANY	1 798	1 954	1 222	4 974
VAUX	5 541	5 961	1 046	12 548
VERNÉVILLE	2 347	1 936	2 296	6 579
WOIPPY	37 726	32 423	907	71 056
<b>TOTAUX</b>	<b>585 955</b>	<b>562 770</b>	<b>242 450</b>	<b>1 391 175</b>
	42 %	40 %	18 %	100 %

## LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

255 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SUR LE RÉSEAU	255
Stations de relèvement des eaux usées	127
Station de relèvement des eaux pluviales	8
Stations de relèvement des eaux unitaires	1
Bassins de retenue de pollution (Mazelle, Dornès...)	19
Postes de crues	9
Siphons	10
Bassins d'orage (Iacs Symphonie, Ariane...)	72
Stations d'épuration ou lagunes	9

# LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS

*Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.*

## CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS

Le service Branchements-Conformité a pour rôle de contrôler que les installations sanitaires des habitations sont correctement raccordées aux réseaux publics d'assainissement (les eaux usées dans les eaux usées et les eaux pluviales dans les eaux pluviales). Ces contrôles ne comprennent pas la réalisation d'un diagnostic des canalisations intérieures de l'habitation (état, matériaux).

De l'instruction d'un permis de construire pour une construction neuve au contrôle de la réalisation sur le terrain, en passant par des visites-conseil et la pose de branchements, l'équipe d'HAGANIS est au contact des habitants pour apporter son expertise.

### Bilan de l'activité BRANCHEMENTS-CONFORMITÉ 2016

Nombre de permis de construire instruits	439 (dont 17 avis défavorables)
Nombre de déclarations préalables instruites	82 (dont 4 avis défavorables)
Nombre de permis d'aménager instruits	16
Nombre de permis de démolir instruits	17
Certificats d'urbanisme	40 (dont 4 avis défavorables)
Nombre d'interventions de conformité	1 272
<i>Dont visites de contrôle</i>	994
<i>Dont visites-conseils</i>	238
Nombre de branchements créés	132
Nombre de permis de construire ANC instruits	9 (dont 1 avis défavorable)
Nombre de permis de démolir ANC instruits	1
Nombre de déclarations préalables ANC instruites	3
Nombre de contrôles des équipements ANC	74

# Contrôler les rejets des professionnels

Le service Police des Réseaux mène des actions de sensibilisation, de prévention, de contrôle et donne des prescriptions aux professionnels pour éviter tout déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement. Il délivre des autorisations de rejet, se charge à la fois de la conformité des branchements et des effluents, ainsi que du contrôle des installations de

prétraitement, notamment chez les restaurateurs et les garagistes.

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées dans le réseau ou susceptibles de l'affecter. Il recherche l'origine de la pollution et identifie le pollueur.

## Bilan de l'activité POLICE DES RÉSEAUX 2016

<b>Nombre de contrôles de conformité chez les professionnels</b>	<b>188</b>
<b>dont non conformes</b>	<b>49</b>
<b>Nombre d'établissements ayant une activité professionnelle recensés par HAGANIS</b>	<b>1 323</b>
<b>dont établissements bénéficiant d'une autorisation de rejet (arrêté)</b>	<b>311</b>
<b>dont établissements classés "assimilés domestiques"</b>	<b>547</b>
<b>Nombre de contrôles de conformité chez les pros soumis à autorisation</b>	<b>37</b>
<b>dont non conformes</b>	<b>9</b>
<b>Nombre d'incidents-pollution signalés</b>	<b>53</b>
<b>Nombre de pollutions effectivement constatées</b>	<b>36</b>
<b>Pollution par hydrocarbures et dérivés</b>	<b>11</b>
<b>Pollution par rejet des eaux usées au milieu naturel</b>	<b>9</b>
<b>Pollution par rejet de peinture</b>	<b>3</b>
<b>Pollution par rejet de graisse alimentaire</b>	<b>3</b>
<b>Pollutions diverses</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de pollueurs identifiés</b>	<b>26 (72%)</b>
<b>Nombre de communes affectées par une pollution</b>	<b>18</b>
<b>Nombre d'interventions facturées</b>	<b>7</b>

# ENTREtenir les réseaux

## Grâce aux égoutiers de fond

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" d'un diamètre supérieur à 1,50 m, d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier aux problèmes engendrés notamment par la présence surabondante de lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an).

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants et de 7 déversoirs d'orage, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations souterraines, ainsi que les campagnes de dératification constituent les autres activités des égoutiers de fond.

### Grâce aux hydrocureurs

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, auxquels s'ajoutent le réseau des 4 communes clientes, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvement des eaux usées.

### Grâce à des petites réparations

Enfin, l'entretien du réseau implique les réalisations de petites réparations, sur les canalisations, sur les tampons, les regards, les avaloirs... Ces interventions sont pratiquées en interne (maçons) ou par le biais d'entreprises si ces travaux nécessitent des moyens plus importants, du terrassement, ou s'ils se situent sur des voiries à forte circulation.

Des inspections caméra, menées en interne, permettent d'évaluer les besoins en amont.

## Bilan de l'activité ENTRETIEN DES RÉSEAUX 2016

Nombre d'interventions préventives réalisées par les égoutiers	323
Nombre de km de réseaux curés	192
Nombre d'avaloirs nettoyés	29 822
dont avaloirs sur tracé METTIS	645
Nombre de tampons réparés, remplacés ou changés en interne	124
Nombre d'avaloirs réparés, remplacés ou changés en interne	151
Nombre d'interventions maçons	204
Réactivité : part des demandes traitées dans les 15 jours	81%
Nombre de trappes mises à niveau	129
Nombre d'interventions Entretien petits travaux sur réseau	87
Nombre de km de conduites inspectées par caméra	27

## MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. Les 246 bassins et postes de pompage bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.

Parmi ces ouvrages, 154 sont surveillés par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de Gestion Technique Centralisée qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors station d'épuration principale) est de 2 629 404 KWh pour un coût de 335 000 € HT.

En 2016, 4 stations de relèvement ont été réhabilitées par le remplacement des pompes et/ou des tuyauteries.

Une fresque a été réalisée par une association de grapiheurs messins, rue du Faubourg à Metz-Magny et rue du Niré à Metz-Grisy. Associée à la pose d'un vernis protecteur, cette opération vise à limiter les tags sauvages qui détériorent les stations.

Un dégrilleur a été installé en entrée de la lagune de Chesny pour éliminer plus de flottants et améliorer l'efficacité de traitement.

Un contrat de maintenance a été conclu pour fiabiliser le suivi des groupes électrogènes du poste anti-crues d'Augny.

Enfin, la campagne de sécurisation des ouvrages extérieurs a été poursuivie : 75% des travaux de priorité 1 programmés ont été réalisés.

### Exemples de travaux réalisés

## SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RESEAU

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer une surveillance réglementaire.

C'est le cas notamment pour les déversoirs d'orage, ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte.

Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention, d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

**Les bassins de rétention de pollution (BRP)** stockent ainsi eaux usées et eaux pluviales, épargnant au milieu naturel la plus grande part de la pollution. Une fois remplis, ils déversent leur **surplus mais fortement diluées**, ces eaux peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.

### Bilan de l'activité MESURES PHYSIQUES 2016

Nombre de DO suivis	36
Nombre de surverses de stations de relèvement suivies	12
Nombre de bassins de retenue de pollution suivis	13
<b>Quantité d'eaux stockées dans les bassins de retenue de pollution (BRP)</b>	<b>320 531 m<sup>3</sup></b>
dont part du Bassin Mazelle	22%
dont part du Bassin Maison du Bâtiment	32%
dont part du Bassin Dornès	14%
<b>Quantité d'eaux déversées par les déversoirs d'orage (DO) ou les surverses</b>	<b>288 050 m<sup>3</sup></b>
Part du milieu récepteur Seille	45%
Part du milieu récepteur Moselle	24%

## CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME

Le Système d'Information Géographique (SIG) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Le service réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants. Au cœur du système d'assainissement, le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel, à l'ensemble des services d'études, de travaux et d'exploitation de la régie.

### Répondre aux DT-DICT

Enfin, il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. HAGANIS a traité 5 062 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT) en 2016. Elle prend soin de répondre rapidement : 90 % des demandes sont traitées dans les 2 jours (le délai réglementaire est de 9 jours).

# L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le principal centre de traitement des eaux est implanté sur le ban de La Maxe, à proximité du Port de Metz. Il assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées de l'agglomération messine. Il est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées.

## LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m<sup>3</sup> / h (soit 72 000 m<sup>3</sup> / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m<sup>3</sup> / h (240 000 m<sup>3</sup> / jour) en temps de pluie, et 92 000 m<sup>3</sup> / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants\* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m<sup>3</sup> / heure est dévié en sortie de prétraitement. Il est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

\* Unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DBO5) de 60 g par jour.

## RÉSULTATS 2016

Quantité d'eaux traitées sur la STEP	25 425 180 m <sup>3</sup>
Quantité de matières de vidange réceptionnées	9 183 m <sup>3</sup>
Quantité de boues d'épuration réceptionnées	758 m <sup>3</sup>
Pluviométrie annuelle	724 mm
Consommation électrique	10 406 MWh
Coût consommation électrique	947 738 € HT
Ratio Énergie consommée / Dépollution réalisée	2,05 KWh / kg DBO <sub>5</sub> traité
<b>Dépollution journalière moyenne</b>	<b>73 154 m<sup>3</sup></b>
dont matières en suspension	17 t
dont demande biochimique en oxygène	13 t
dont azote	3 t
dont phosphore	340 kg
<b>Quantité de déchets extraits – étage Pré-traitement – sur l'année</b>	
Déchets grossiers	324 t
Graisses	42 t
Sables	334 t

## DES PERFORMANCES AU-DELÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 3 avril 1996, renouvelé en date du 20 décembre 2011, précise les exigences à satisfaire : le rejet doit être conforme soit en termes de rendement des traitements, soit en termes de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

Pour la première fois, aucune non-conformité n'a été relevée sur la STEP (maximum autorisé : 25) sur les 366 bilans journaliers réalisés.

Ces excellents rendements épuratoires sont confirmés par les 3 audits techniques des installations d'épuration des collectivités (ATC) réalisés par le cabinet d'ingénierie LORÉAT, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, complétés par 4 audits supplémentaires réalisés à la demande d'HAGANIS.

### Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	concentrations mg/l			rendements %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur maximale autorisée	Valeur mesurée	Valeur minimale autorisée
Matières en suspension	264	3,3	30	98,2	90
Demande biochimique en oxygène	220	2,96	25	98	90
Demande chimique en oxygène	535	17,3	100	96	75
Azote global	51,2	5,1	10	88,4	70
Phosphore total	5,7	0,52	1	90	80

Rendement des traitements : bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat.susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Janvier	97	96	98	85	94
Mars	97	90	94	68	93
Avril	96	95	97	77	95
Juin	99	99	99	92	86
Août	99	98	99	94	92
Octobre	94	97	99	95	93
Décembre	88	83	88	56	85

## LABORATOIRE D'ANALYSES

Le laboratoire a géré 22 302 analyses dont 90% effectuées en interne et 10% sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 84% de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. Les 16% restants concernent essentiellement les contrôles industriels et le suivi de piézomètres. 60% concernent les eaux et 40% les boues.

### Surveillance des micropolluants

Depuis 2011, HAGANIS participe, comme 120 autres stations d'épuration françaises de plus de 100 000 équivalent-habitants, à la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations. À la suite d'un nombre insuffisant de données remontées à la Direction de l'eau et de la biodiversité et d'un niveau insuffisant de la qualité des données transmises par l'ensemble des stations d'épuration, le ministère de l'Environnement a décidé la suspension des campagnes en 2016 et 2017.

# LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, La Maxe, Pouilly et Pournoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville.

Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles réglementaires réalisés par la société LORÉAT, mandatée par HAGANIS. Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 738 103 m<sup>3</sup> en 2016. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'agglomération messine (hormis celles de Fey, valorisées par l'agriculture locale)

Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l								
<b>Stations d'épuration</b>										
Fey (1 250 éq.hab.)	94,0	9,5	96,0	13,0	97,8	2,8	89,0	3,5	86,5	0,5
La Maxe (750 éq.hab.)	94,8	14,8	94,3	26,8	96,8	6,5	74,0	12,9	62,8	2,6
Pouilly (1 050 éq.hab.)	89,0	5,5	85,5	21,3	93,8	3,8	52,5	7,4	45,0	1,2
Pournoy-la- Chétive (550 éq.hab.)	96,8	11,3	93,8	43,5	98,0	6,0	78,5	15,4	39,0	5,3
<b>Lagunes</b>										
Chesny (550 éq.hab.)	90,0	11,5	90,5	28,0	95,8	4,5	54,3	14,5	37,0	2,5
Marieulles (1 060 éq.hab.)	86,5	12,5	85,5	33,0	95,0	3,0	69,0	14,9	54,5	1,9
Mécleuves (1 100 éq.hab.)	92,0	17,0	92,3	26,7	96,0	3,3	53,3	10,5	46,3	2,1
Vernéville (1 050 éq.hab.)	89,0	8,3	89,0	21,7	94,7	5,0	43,7	13,8	55,3	1,2

# LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire TERRALYS.

Toutefois l'épandage n'est possible que quelques mois par an, avec des conditions météo favorables. La nécessité de diversification et de sécurisation des débouchés a conduit à la construction d'un sécheur. Ainsi, en passant de 30 % à plus de 90 % de matière sèche, les boues perdent 2/3 de leur masse. Leur transport et leur stockage deviennent économiques et conformes aux impératifs environnementaux. De plus, les "pellets" produits ont un bon pouvoir calorifique et sont adaptés à une valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.

## PEU DE MATIÈRE ET BEAUCOUP D'EAU

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaisser pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de

chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

## LES FILIÈRES DE VALORISATION

Quantité de boues (matière sèche) produites	8 155 t
Quantité de boues (matière sèche) évacuées (STEP principal + station Fey)	7 184 t
Soit quantité de boues humides	24 863 t
<b>Valorisation des boues</b>	
Épandage agricole	45,6%
Compostage	38,7%
Valorisation énergétique des pellets (Norske Skog, Golbey)	6,7%
Valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique Suez, Faulquemont)	9,0%
Enfouissement (pour la 10 <sup>e</sup> année consécutive)	0,0%
Quantité de pellets produits	1 359 t

## LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues.** En effet, les valeurs des

concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

**Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture,  
en mg/kg de matière sèche (Exercice 2016)**

	Moyenne 2016	Valeur max. 2016	Valeur limite autorisée
<b>Métaux</b>			
Cd	0,6	0,8	10
Cr	20,1	31	1 000
Cu	214,5	290	1 000
Hg	0,2	0,3	10
Ni	12,8	16,3	200
Pb	18,1	24,1	800
Zn	400	558	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	647,5	891,9	4 000
<b>Composés organiques</b>			
7 PCB	0,1	0,2	0,8
Fluoranthène	0,1	0,2	5
Benzo(b)fluoranthène	0,1	0,2	2,50
Benzo(a)pyrène	0,1	0,1	2

## **LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSEMENT DES SOLS**

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrains minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'apauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini.

### Campagne d'épandage agricole

Nombre de parcelles épandues	70
Nombre d'ha épandus	916
Nombre de communes concernées	28

## **FAITS MARQUANTS 2016 / PROJETS 2017**

*Tout au long de l'année, HAGANIS s'attache au respect des rendements épuratoires, tout en veillant au suivi et à la maîtrise de ses consommations énergétiques. Elle réalise des actions en conséquence.*

#### **Changement du vérin de deux filtres-presse (STEP)**

L'un des process de déshydratation des boues d'épuration utilise des filtres-presse, un équipement qui évacue l'eau par pressage des boues dans une série de plateaux en toile micro-perforée. Sur les recommandations du fabricant, qui avait identifié une faiblesse de sécurité, HAGANIS a décidé de remplacer les vérins des trois filtres-presse. Un premier chantier a été engagé fin 2015, deux autres ont été changés fin 2016. L'opération implique le démontage, le remplacement du bâti et de la chaise d'appui du vérin, le montage du nouveau groupe hydraulique, puis le remontage de la structure et sa mise en conformité.

#### **Épandage des boues décalé**

En juin 2016, l'épandage des boues d'épuration a dû être décalé. En effet, les précipitations abondantes du printemps et en particulier celles de juin ont retardé les moissons et rendu impraticables les champs qui sont amendés avec les boues. Celles-ci étaient elles-mêmes très humides, prenaient de ce fait plus de place et étaient moins facilement transportables. L'enlèvement a commencé finalement à la mi-juillet pour se terminer mi-septembre, dans les délais réglementaires malgré tout.

#### **Méthanisation des boues (STEP)**

Afin de sécuriser les filières d'évacuation des boues, HAGANIS a testé en 2015 l'envoi de 1 000 tonnes de boues en méthanisation sur le centre de valorisation organique de Suez à Créhange-Faulquemont (57). En 2016, ce sont 2 000 tonnes de boues qui ont servi, mélangées à d'autres matières fermentescibles, à produire du méthane puis de l'électricité.

#### **Travaux sur la station de Pournoy-la-Chétive**

### **PROJETS 2017 : OPTIMISATION ENERGETIQUE**

#### **Récupération de la chaleur de turbines**

La station d'épuration est équipée de turbines HV Turbo, qui servent à l'aération des bassins biologiques. De par leur fonctionnement, elles produisent de la chaleur, perdue jusqu'alors. Le projet, qui s'inscrit dans une démarche d'environnement durable, consiste à récupérer la chaleur via une pompe à chaleur et à adapter le

HAGANIS exploite la station d'épuration de Pournoy-la-Chétive, d'une capacité de 550 équivalent-habitants. En 2016, les diffuseurs « fines bulles », qui servent à l'activation des boues biologiques, ont été remplacés. Une sonde et un agitateur ont été ajoutés pour un pilotage optimisé des diffuseurs. L'opération a été réalisée en deux jours et sans arrêt de la station grâce au stockage tampon dans le clarificateur et le silo, et donc sans impact sur les habitants ou le milieu naturel.

#### **Variateur pour une vis de relèvement de l'ouvrage du Pont Mixte**

L'ouvrage de relèvement du Pont Mixte est le dernier sur le réseau d'assainissement avant l'arrivée des eaux usées sur la station d'épuration. Il est équipé de trois vis sans fin, mises en route l'une après l'autre, en fonction du niveau présent. HAGANIS a investi dans un variateur qui permet d'asservir la vitesse de rotation d'une vis au niveau, afin d'obtenir une consommation électrique au plus juste du besoin.

#### **Définition de zonages d'assainissement pour Mécleuves et Peltre**

Intégrées dans le périmètre de Metz Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les communes de Mécleuves et Peltre n'avaient pas de zonages d'assainissement. En 2016, HAGANIS a élaboré ce zonage, puis l'a soumis à enquête publique. Une fois qu'il sera approuvé par chaque conseil municipal, la régie engagera les contrôles d'assainissement non collectif (ANC) réglementaires.

système de chauffage, pour chauffer l'atelier et le magasin de la STEP, voire le garage. Des subventions de l'ADEME et/ou de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sont attendues.

# LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

*1,4 M€ a été investi en 2016, dont 507 000 € de travaux sur le réseau d'assainissement. Plusieurs objectifs : protéger le milieu naturel, gérer le patrimoine, souvent en coordination avec des travaux de voiries décidés par les communes, améliorer l'exploitation du réseau ou lutter contre les eaux claires parasites.*

## LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2016

### PROTEGER LE MILIEU NATUREL

#### Metz-Grigy, avenue de Strasbourg

HAGANIS a profité de l'été pour créer un collecteur d'eaux usées sur 200 mètres, dans le quartier de Metz-Grigy afin de permettre le raccordement d'habitations connectées jusque-là uniquement sur le réseau d'eaux pluviales. Une conduite de refoulement sur la station du Niré a été remplacée.

Ce chantier a permis la réutilisation en fond de tranchée d'environ 400 t de sables extraits des eaux usées arrivant à la station d'épuration d'HAGANIS.

Ces travaux améliorent la protection du Lac Symphonie et du ruisseau de la Cheneau.

Coût des travaux : 163 000 € HT

Les canalisations existantes, en amiante, seront éliminées dans les conditions réglementaires.

Coût des travaux : 37 700 € HT

#### Cuvry, chemin du Petit Bois

Poursuivant la modernisation du réseau d'assainissement de Cuvry, HAGANIS a posé chemin du Petit Bois deux sections d'un collecteur d'eaux usées. Celles-ci ont permis la mise en séparatif de quelques habitations riveraines et intercepteront le refoulement des eaux usées du lotissement du Poncé. Ces nouvelles canalisations ont été connectées à l'égout posé à l'automne 2015 (phase 1) le long du lotissement en cours de viabilisation et du bois du Clos Saint-Vincent-de-Paul. Objectifs : préserver le milieu naturel et soulager les égouts de la rue du Pâatural et de la Corvée du Moulin, saturés.

Coût des travaux : 152 500€ HT (2 phases)

### GRÉRER LE PATRIMOINE

#### Marly, rue des Camélias

Dans une impasse de la rue des Camélias, HAGANIS a réparé une conduite d'eaux usées cassée ou effondrée par endroits. Les branchements ont été vérifiés et réparés quand nécessaire.

Coût des travaux : 18 500 € HT

#### Pournoy-la-Chétive, rues des Roses, de la Fontaine, allées des Tulipes et des Marguerites

Les équipes d'HAGANIS ont détecté des canalisations cassées lors de l'entretien habituel des réseaux. La régie a fait poser environ 20 mètres de tuyaux neufs.

## AMÉLIORER L'EXPLOITATION DU RÉSEAU

### Montigny-lès-Metz, square Dornès

Sous le square Dornès, HAGANIS a construit en 2011 un bassin de 2 000 m<sup>3</sup> pour protéger le quartier des débordements de l'égout en y stockant les eaux usées et pluviales et en régulant leur débit dans le réseau en cas d'orage. Les travaux réalisés en 2016 ont ajouté une vanne pour améliorer le nettoyage de l'ouvrage et des équipements complémentaires pour favoriser le transit des effluents.

Coût des travaux : 32 100 € HT

## LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES

### Jury, route d'Ars-Laquenexy

Plusieurs centaines de mètres du réseau d'eaux usées en mauvais état ont été réhabilités par l'intérieur. Le collecteur existant laissait s'infiltrer des eaux claires qui surchargeaient inutilement le réseau.

Coût des travaux : 45 100 € HT

### Pouilly, plusieurs rues

Le réseau d'assainissement de Pouilly enregistre un taux de dilution important et sa station d'épuration une

saturation hydraulique alors que la population du village n'a pas atteint la capacité nominale de la station. La commune ayant un projet d'urbanisation conséquent, HAGANIS a réalisé une étude pour localiser les entrées d'eaux claires dans le réseau et programmer les travaux nécessaires.

Par ailleurs, le collecteur de la rue des Mésanges, situé en amont de la station de relèvement des eaux et présentant un effondrement, a été remplacé. Le taux de dilution en a déjà été amélioré. Coût de ces travaux : 19 300 € HT

### Ars-sur-Moselle, rues Lasolgne, Solférino, Jean-Moulin, de la Mine et du Rucher

À Ars-sur-Moselle, le bassin de retenue de pollution situé sous la place de la République est trop souvent saturé, générant des dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement. Un nouveau collecteur d'eaux pluviales a été posé et un regard créé au carrefour des rues Amédée Lasolgne et Jean Moulin. Puis dix neuf regards communs EU/EP ont été modifiés pour supprimer les communications entre ces deux flux, qui engendraient par temps de pluie des entrées d'eaux claires dans le réseau EU et des possibles pollutions dans le réseau EP. Trois nouveaux regards sur le réseau d'eaux usées ont été créés. Ces travaux sont une première étape pour limiter en partie les entrées d'eaux claires dans le bassin.

Coût des travaux : 39 600 € HT (co-financés par Metz Métropole)

## LES PROJETS POUR 2017

Le Conseil d'administration d'HAGANIS a décidé d'un programme d'études et de travaux sur le réseau d'assainissement pour près d'un million d'€ HT. Certains bénéficient d'un co-financement de Metz Métropole, quand ils affectent le réseau unitaire ou le réseau d'eaux pluviales.

## GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

### Montigny-lès-Metz, rue de l'aviateur Guynemer

Remplacement sur environ 95 m du collecteur d'eaux usées, qui présente de nombreuses perforations et fissures. Remplacement du réseau d'eaux pluviales sur environ 20 m pour permettre la pose du réseau d'eaux usées.

### Saint-Privat-la-Montagne, rue Robert Schuman

La commune de St-Privat-la-Montagne a prévu l'enfouissement des réseaux secs dans cette rue. HAGANIS a donc réalisé une inspection télévisée qui a montré un béton dégradé, la présence de nombreuses racines et des fissures. Des interventions par ouverture

de fouille ont déjà été réalisées en 2016 sur ce secteur. Le reste de la réhabilitation se fera par l'intérieur en 2017, par un chemisage continu sur près d'un km de réseau.

### Metz-Sablon, rue aux Arènes

Dans le cadre du programme de réfection d'une partie de la voirie de la rue aux Arènes, le collecteur unitaire a été inspecté et nécessite une réhabilitation par l'intérieur sur près de 600 m.

## GERER LE PATRIMOINE

### Metz-Nouvelle Ville, rue de Lattre de Tassigny, rue du Président JF Kennedy

Réhabilitation par l'intérieur du collecteur unitaire de ce secteur, au béton très corrodé, aux revêtements dégradés et présentant des anomalies.

### Le Ban-Saint-Martin, rue du Nord

Remplacement sur 70 m du collecteur PVC dégradé. Son ovalisation et sa faible pente provoquent des bouchons de graisse qui nécessitent des interventions régulières pour les équipes d'entretien d'HAGANIS.

### Montigny-lès-Metz, rues Erckmann-Chatrian et St-Léon

Remplacement du collecteur d'eaux usées sur environ 200 m.

Ces deux chantiers seront réalisés en coordination avec les travaux de réfection de voirie prévus par la Ville de Montigny-lès-Metz.

### Metz-Queuleu, rue de Tivoli

Réhabilitation par l'intérieur, par gainage, d'un collecteur unitaire en mauvais état.

### Metz-Actipôle rue des Feivres

Réhabilitation par l'intérieur, par gainage, d'un collecteur d'eaux usées en mauvais état.

## PROTEGER LE MILIEU NATUREL

### Mécleuves-Frontigny, chemin de la Botte

Remplacement d'une conduite d'eaux usées raccordant une partie du village de Frontigny à la station de pompage. Cassée, cette conduite traverse deux ruisseaux à l'air libre et provoque des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel et des nuisances olfactives. Un approfondissement du réseau d'eaux usées permettra d'annuler l'impact de la conduite dans le lit des deux cours d'eau et de faciliter l'écoulement du milieu naturel.

### Montigny-lès-Metz, rue de la Tour Charles Quint

Pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées sur 260 m pour remplacer l'existant. Modification des regards communs EU/EP pour éviter le déversement d'eaux usées dans la Seille en cas de forte pluie.

## ÉTUDES

### Metz-Ancienne Ville, modélisation du DO Elie Bloch

Situé à proximité du boulevard Paixhans et du pont des Grilles, le déversoir d'orages (DO) Elie Bloch est le déversoir de l'agglomération qui déverse le volume le plus important au milieu naturel : en moyenne 40 000 m<sup>3</sup> par an. Les déversements s'effectuent dans le bras mort de la Moselle.

Une modélisation du déversoir est prévue en 2017 afin de mieux déterminer le fonctionnement de l'ouvrage et d'affiner la précision des mesures. Ces informations permettront de mieux appréhender d'éventuels travaux à mettre en œuvre pour limiter les déversements.

# LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le montant de la redevance d'assainissement a été **maintenu** par le Conseil d'administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 14 décembre 2016, à 1,24€/m<sup>3</sup> d'eau pour 2017 (1,23 €/m<sup>3</sup> d'eau en 2006).

Cette stabilisation n'empêchera pas la régie de poursuivre son important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services.

L'évolution de la redevance d'assainissement						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Redevance € / m <sup>3</sup>	1,19	1,19	1,22	1,24	1,24	1,24
Évolution	0 %	+2,5%	+1,6 %	0 %	0 %	0 %
Total annuel €*	142,80	142,80	146,40	148,80	148,80	148,80
TVA (taux réduit)**	10,00	10,00	14,64	14,88	14,88	14,88
Total € TTC	152,80	152,80	161,04	163,68	163,68	163,68

\* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE.

\*\* TVA à 5,5 %, à 7 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 puis à 10% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

# LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

*Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.*

*La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'ONEMA pour faciliter les statistiques.*

*Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2016, ou au 31 décembre 2016, et pour le territoire de Metz Métropole, où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.*

# L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## TARIFS

<b>D 204.0</b>	<b>PRIX TTC DU SERVICE AU METRE CUBE POUR 120 M<sup>3</sup></b>	<b>1,62€ TTC</b>
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

## RÉSEAU

<b>D 202.0</b>	<b>NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS</b>	<b>312</b>
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.	
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.	
<b>P 202.2B</b>	<b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES</b>	<b>94</b>
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).	
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.	
<u>A – Plan des réseaux (15 points)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau.	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	5
<u>B – Inventaire des réseaux (30 pts)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux).	10
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux).	2
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	13
<u>C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)</u>		
0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	14
0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...).	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau.	10
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10

<b>P 252.2</b>	<b>NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM)</b>	<b>8,2</b>
Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. .	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques	68
	Réseaux unitaires ou séparatifs	828
<b>P 253.2</b>	<b>TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USEES</b>	<b>0,19 %</b>
Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.	
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.	

## COLLECTE

<b>P 203.3</b>	<b>CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU</b>	<b>100%</b>
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2015 ( <i>donnée 2015 fournie par la DDT fin 2016</i> ).	
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.	
<b>P 255.3</b>	<b>INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.</b>	<b>90</b>
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.	
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).	
<u>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</u>		
20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement... ).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	0
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994.	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration.	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0
<u>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</u>		
10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
<u>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</u>		
10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10

## ÉPURATION

<b>P 204.3</b>	<b>CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES</b>	
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2015. ( <i>donnée 2015 fournie par la DDT fin 2016</i> ).	100%
Finalité	L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.	
<b>P 205.3</b>	<b>CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES</b>	
Définition	L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2015, nombre de 0 à 100. ( <i>donnée 2015 fournie par la DDT fin 2016</i> ).	100%
Finalité	L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.	
<b>P 254.3</b>	<b>CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU</b>	100%
Définition	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.	
Finalité	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.	
	Nombre de bilans	366
	Bilans non conformes	0

## BOUES

<b>D 203.0</b>	<b>QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION</b>	7 184 T
Définition	Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.	
Finalité	Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration.	
<b>P 206.3</b>	<b>TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION</b>	100 %
Définition	Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.	

Finalité	Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.	<b>Filières de traitement :</b> Épandage agricole : 45,6 % Compostage : 38,7 % Valorisation thermique : 6,7 % Valorisation méthanisation : 9,0 % Enfouissement 0 %
----------	--	---

## ABONNÉS

<b>D 201.0</b>	<b>ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF</b>	223 986 HAB.
Définition	Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.	
Finalité	Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.	
<b>P 201.1</b>	<b>TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (en attente)</b>	-
Définition	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.	
Finalité	Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.	
<b>P 251.1</b>	<b>TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS</b>	0,009 %
Définition	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)	
Finalité	L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.	
	Demandes d'indemnisation : 2 Milliers d'habitants desservis : 223	
<b>P 258.1</b>	<b>TAUX DE RÉCLAMATIONS</b>	6,36 %
Définition	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.	
Finalité	Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.	
	Nombre d'abonnés : 49 849 Nombre de réclamations : 317	

## GESTION FINANCIÈRE

<b>P 207.0</b>	<b>MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ</b>	0 € / M <sup>3</sup>
Définition	Qualité de service à l'usager : implication citoyenne du service.	
Finalité	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
<b>P 256.2</b>	<b>DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNEE)</b>	0,6
Définition	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.	
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.	
	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
<b>P 257.0</b>	<b>TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE</b>	0,49%
Définition	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.	
Finalité	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.	

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## SERVICE

<b>D301.0</b>	<b>NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS</b>	<b>2 254</b>
Définition	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	
<b>D302.0</b>	<b>INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	<b>110</b>
Définition	Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	
<u>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)</u>		
0 ou 20 pts	Délimitation des zones ANC par une délibération	20
0 ou 20 pts	Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération	20
0 ou 30 pts	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêt du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations ANC	30
0 ou 30 pts	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30
<u>B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
0 ou 20 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

## CONFORMITÉ

<b>P301.3</b>	<b>CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC</b>	<b>68,1 %</b>
Définition	Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.	
Finalité	L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser	
	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	548
	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	62
	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	311





**Haganis**  
ASSAINISSEMENT, VALORISATION, RECYCLAGE

Régie de Metz Métropole  
Rue du Trou-aux-Serpents

CS 82095  
57052 METZ cedex 02

[www.haganis.fr](http://www.haganis.fr)

## NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note liminaire vise à informer les Membres du Conseil Municipal sur la nature exacte du service d'assainissement dont la gestion est assurée par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et sur le prix total de l'eau et ses différentes composantes au moyen des indicateurs énumérés à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation du rapport annuel remis par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2016 et dont l'examen est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

### **1. Nature du service d'assainissement**

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole exerce la compétence relative au service public d'assainissement et a organisé ce dernier comme suit :

- Collecte, transport et traitement des **eaux usées** par la Régie HAGANIS, établissement public doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière et percevant la redevance d'assainissement pour assurer son financement (1.24€ H.T. en 2016);
- Collecte et transport vers le milieu naturel des **eaux pluviales** dont le financement est assuré par le Budget général de la Communauté d'Agglomération et dont la gestion est assurée:
  - o Par HAGANIS pour l'entretien et la maintenance des réseaux d'eaux pluviales (exploitation et nettoyage),
  - o Par le Pôle Gestion des Milieux Aquatiques et Réseaux d'Assainissement de Metz Métropole pour l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux.

Ces modalités d'organisation s'appliquent pour l'ensemble des Communes appartenant à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, y compris la Ville de Metz, à l'exception de Coin sur Seille, Vany et Chieulles raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz (auxquels HAGANIS verse une rémunération pour ce service).

Le service public de distribution de l'eau potable est exercé par la Ville de Metz qui en a délégué l'exécution à la Société Mosellane de l'Eau (SME) par voie d'affermage pour une durée de 15 ans (01/07/2003 au 30/06/2018).

## **2. Prix de l'eau et des différentes composantes**

Pour mémoire, le tarif du service d'assainissement a été fixé pour l'année 2015 par le Conseil d'Administration d'HAGANIS le 17 décembre 2014 (1.24€/m3). Le tarif pour l'année 2016 du service d'assainissement a été fixé par délibération du Conseil d'Administration d'HAGANIS le 09 décembre 2015 (1.24€/m3). Le montant de la redevance à la Ville pour la distribution de l'eau potable demeure inchangé entre 2015 et 2016. Pour 2017, le montant de la redevance d'assainissement a été maintenu par le Conseil d'administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 14 décembre 2016 à 1,24€/m3.

**En 2016, le prix de l'eau au m3 était de 3.18€ T.T.C. pour la Ville de Metz.**

Ce prix par m3 d'eau consommé est composé de la manière suivante en H.T. et hors part relative à l'abonnement (évaluation selon une consommation moyenne annuelle de 120m3):

- Consommation :
  - Part déléguée : 0.9218€
  - Part communale : 0.0958€ (tarif municipal)
  - Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) : 0.0617€
- Collecte et traitement des eaux usées (part HAGANIS) : 1.24€
- Taxes et redevances :
  - Redevance pollution : 0.3500€
  - Modernisation des réseaux : 0.2330€
  - Redevance à Voies Navigables de France : 0.0006€.

Conformément aux dispositions réglementaires, deux factures, en annexe de la présente note (Annexe 1), établissent la base des tarifs appliqués pour la Commune de Metz pour un client consommant 120 m3 dans l'année au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2016, le montant des recettes du service d'assainissement géré par la Régie HAGANIS s'est élevé à 22 095k€ H.T. composés de la redevance d'assainissement à hauteur de 70% (en baisse de 1.2% par rapport à l'année précédente), d'une prime d'épuration (en augmentation par rapport à 2015), du produit des prestations réalisées pour le compte de Metz Métropole en entretien et maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 150k€), des travaux de branchements (362k€) et de la rémunération d'autres services pour 278k€. Aussi, des recettes liées aux participations pour le financement de l'assainissement collectif (raccordement à l'égout) ont été perçues à hauteur de 559k€, et d'autres recettes pour 1 718k€ ont été comptabilisées en 2016, afférentes essentiellement à des amortissements de subventions d'équipement.

Les investissements sont réalisés par le biais de l'autofinancement à hauteur de 97% constitué par l'amortissement des immobilisations et par les aides financières des partenaires de la Régie HAGANIS (par exemple l'Agence de l'Eau). Les autres recettes sont composées de participations de Metz Métropole.

## **3. Indicateurs réglementaires**

Le présent point reprend le détail des indicateurs établis à l'Annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

### **3.1. Assainissement collectif**

#### **- Caractérisation technique du service:**

- Territoire desservi: **44 communes** appartenant à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, à l'exception de Coin-sur-Seille, Chieulles et Vany.
- Mode gestion du service : (cf. point 1.).

- Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : **223 986 habitants.**
- Nombre d'abonnements: **49 849 abonnés.**
- Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées: **312 autorisations.**
- Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie (séparatif ou unitaire):
 

Pour l'ensemble de la Communauté d'Agglomération:

  - 585 955 mètres de conduites d'eaux usées (42%);
  - 562 770 mètres de conduite d'eaux pluviales (40%);
  - 242 450 mètres de conduite unitaires (18%);
  - Soit 1 391 165 mètres de linéaire de réseaux.

Pour la Ville de Metz uniquement:

  - **173 526 mètres de conduites d'eaux usées (34%);**
  - **193 343 mètres de conduite d'eaux pluviales (38%);**
  - **137 876 mètres de conduite unitaires (27%);**
  - **Soit 504 745 mètres de linéaire de réseaux (36%).**
- Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie et identification des ouvrages d'épuration des eaux usées:
 

Le réseau de la Communauté d'Agglomération compte 255 ouvrages dont:

  - **127 stations de relèvement des eaux usées;**
  - **8 stations de relèvement des eaux pluviales;**
  - **1 station de relèvement des eaux unitaires;**
  - **19 bassins de retenue de pollution;**
  - **9 portes de crues;**
  - **10 siphons;**
  - **9 stations d'épuration ou lagunes;**
  - **72 bassins d'orage.**
- Capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants:
 

La capacité nominale est de **440 000 équivalents habitants** (*estimations à partir d'une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène de 60g par jour*). Le débit moyen de temps sec est de 3 000 m<sup>3</sup>/h pouvant atteindre 10 800 m<sup>3</sup>/h en temps de pluie. En 2016, 25,4M de m<sup>3</sup> d'eaux usées et unitaires ont été traitées.

Conformément aux prescriptions préfectorales, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements ont **été conformes** sur tous les critères établis.

- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration: **7 184 tonnes**.
- **Tarification de l'assainissement et recettes du service:**

Indicateurs développés en point 2. de la présente note liminaire.

- **Indicateurs de performance:**

- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées: donnée non disponible
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120): **94**.
- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié: 100% au 31/12/2015<sup>1</sup>.
- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié: 100% au 31/12/2015<sup>2</sup>.
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié: 100% pour l'année 2015<sup>3</sup>.
- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : **100%**.
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers: **0.009 pour 1000**.
- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau: **8.2**.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées: **0.19%**.
- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau: **100 %**.
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120): **90**.
- Durée d'extinction de la dette: **0.6 année**.
- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente: **0.49%**.

---

<sup>1</sup> Données 2016 fournies par la Direction Départementale des Territoires [DDT] non encore disponibles.

<sup>2</sup> Données 2016 fournies par la DDT non encore disponibles.

<sup>3</sup> Données fournies par la DDT non encore disponibles.

- Taux de réclamation: **6.36 pour 1000.**

- **Financement des investissements:**

- Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire:
  - Création d'un collecteur d'eaux usées et remplacement d'une conduite de refoulement sur la station du Nire à Metz Grigy pour 163k€ H.T.
  - Pose de 20 mètres de tuyaux neufs à Pournoy-La-Chetive et élimination des canalisations existantes en amiante pour 37 700€ H.T.
  - Pose de deux sections d'un collecteur d'eaux usées modernisant le réseau d'assainissement de Cuvry pour 152 500€ H.T.
  - Réparation d'une conduite d'eaux usées à Marly pour 18 500€ H.T.
  - Ajout d'une vanne et d'équipements complémentaires pour améliorer le nettoyage du bassin de protection des débordements de l'égout à Montigny-Lès-Metz pour 32 100€ H.T.
  - Réhabilitation de plusieurs centaines de mètres du réseau d'eaux usées à Jury pour 45 100 € H.T.
  - Réalisation d'une étude sur le réseau d'assainissement de Pouilly et remplacement d'un collecteur pour 19 300€ H.T.
  - Pose d'un nouveau collecteur d'eaux pluviales, création de nouveaux regards et modification de 19 regards communs pour 39 600€ H.T. cofinancés par Metz Métropole.
  - Sur le réseau d'eaux pluviales de nombreux travaux ont également été menés (53k€ à Cuvry, 37k€ à Le Ban Saint Martin, 123k€ à Longeville-Lès-Metz, 12k€ à Marly, 224k€ à Metz, 2 9 k€ à Moulins-Lès-Metz, 184k€ à Peltre, 26k€ à Plappeville, 53k€ à Rozerieulles, par le biais de conventions avec HAGANIS: 52k€ à Ars-Sur-Moselle, 20k€ à Metz et 43k€ à Pouilly).
- Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant le remboursement du capital et des intérêts : **13% du montant des dépenses d'investissement (4 144 k€) correspondent au remboursement de la dette en capital; les intérêts de la dette correspondent à 1% des charges de fonctionnement (18 189k€) comme les années précédentes.**
- Montant des amortissements réalisés: **1/3 des charges de fonctionnement (18 189k€).**
- Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux et présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'Assemblée délibérante au cours du dernier exercice:
  - Un programme d'études a été décidé par l'Assemblée délibérante de Metz Métropole lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 115k€ (engagement des études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir, financement d'une étude sur la protection de la ressource en eau au niveau du Bassin d'infiltration des Trois Haies à Moulins-Lès-Metz et cofinancement d'une étude avec HAGANIS sur la Commune de Pouilly) ;
  - Un programme de travaux a été décidé par l'Assemblée délibérante de Metz Métropole pour un montant de 1 456 800€ relatif aux opérations d'investissements individualisées dans les communes, dont certaines sont cofinancées avec HAGANIS. Un crédit de 250k€ a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets ;
  - Dans le domaine de la GEMAPI, une enveloppe de 45 000€ a été budgétée pour la finalisation des études sur le Ruisseau Saint Pierre.

- **Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau:**

- Montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du Code de l'Action sociale des familles: **0€**.
- Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : **N.C.**

### 3.2. Assainissement non collectif

#### - **Caractérisation technique du service:**

- Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif: **2 254**.
- Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (0 à 140): **110**.

#### - **Tarification de l'assainissement et recettes du service:**

Indicateurs développés en point 2. de la présente note liminaire.

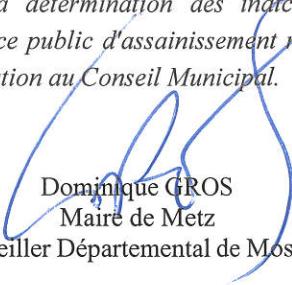
#### - **Indicateurs de performance:**

- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif: **68.1%**.

#### - **Financement des investissements:**

Indicateurs développés en 2. de la présente note liminaire.

*A titre complémentaire, l'ensemble des éléments pris en compte dans la détermination des indicateurs susmentionnés sont détaillés dans le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement réalisé par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et soumis pour information au Conseil Municipal.*

  
 Dominique GROS  
 Maire de Metz  
 Conseiller Départemental de Moselle

**ANNEXE 1 A LA NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT:**

*Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016:*

Tarifs au 01/01/2016  
Traité 1 Commune Metz (57463)

Euro				
Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
<b>Distribution de l'eau</b>				
<b>Abonnement</b>				
Abonnement (part distributeur)			20.40	5.5 %
<b>Consommation</b>				
Consommation (part distributeur)	De 1 à 10 (m <sup>3</sup> )	10	1.4980	5.5 %
Consommation (part distributeur)	11 et plus (m <sup>3</sup> )	110	0.9218	5.5 %
Consommation (part communale)	(m <sup>3</sup> )	120	0.0956	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m <sup>3</sup> )	120	0.0617	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>155.65</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>				
<b>Consommation</b>				
Consommation assainissement (part Haganais-régie Metz Métrop)	(m <sup>3</sup> )	120	1.2400	10 %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>148.80</b>	
<b>Organismes publics</b>				
<b>(taxes et redevances)</b>				
Redevance Voies navigables de France	(m <sup>3</sup> )	120	0.0008	0.10
Redevance pollution	(m <sup>3</sup> )	120	0.3500	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m <sup>3</sup> )	120	0.2330	27.96
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>70.06</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>374.51</b>	Euro
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>403.07</b>	Euro
<b>Prix TTC du m<sup>3</sup> hors abonnement</b>			<b>3.18</b>	Euro

*Avec l'abonnement, le prix du m<sup>3</sup> d'eau en 2016 est de 3.36€ T.T.C.*

Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017:

Tarifs au 01/01/2017

Traité 1 Commune Metz (57463)

Euro				
Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
<b>Distribution de l'eau</b>				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			19.92	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	De 1 à 10 (m3)	10	1.4753	5.5 %
Consommation (part distributeur)	11 et plus (m3)	110	0.9079	5.5 %
Consommation (part communale)	(m3)	120	0.0956	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0539	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>152.48</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>				
Consommation				
Consommation assainissement (part Haganais-régie Metz Métrop)	(m3)	120	1.2400	10 %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>148.80</b>	
<b>Organismes publics</b>				
(taxes et redevances)				
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0006	0.07
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.98
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>70.03</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>371.31</b>	Euro
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>399.69</b>	Euro
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>			<b>3.16</b>	Euro

Ici, le prix T.T.C. du m3 hors abonnement est de 3.16€, soit 3.33€ T.T.C. par m3 avec la part abonnement.

# RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Source : Pôle Gestion des Déchets

## **I - LA COMPÉTENCE "ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS"**

<b>1. La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole</b>	<b>3</b>
<b>2. Les compétences de Metz Métropole</b>	<b>4</b>
<b>3. L'organisation de la collecte</b>	<b>6</b>
<b>4. Les unités de traitement</b>	<b>13</b>
<b>5. Les relations contractuelles</b>	<b>17</b>

## **II – LES PROJETS 2016**

<b>1. La conteneurisation</b>	<b>20</b>
<b>2. La prévention et l'économie circulaire</b>	<b>23</b>
<b>3. Le tri</b>	<b>32</b>
<b>4. La redevance spéciale</b>	<b>33</b>
<b>5. Qualité hygiène et sécurité</b>	<b>34</b>
<b>6. Relations usagers</b>	<b>36</b>
<b>7. Géolocalisation</b>	<b>37</b>

## **III – LES INDICATEURS TECHNIQUES**

<b>1. Les contenants</b>	<b>38</b>
<b>2. Les tonnages collectés</b>	<b>40</b>
<b>3. Les tonnages traités et leurs filières</b>	<b>53</b>

## **IV – LES INDICATEURS FINANCIERS**

<b>1. Observations générales</b>	<b>56</b>
<b>2. Analyse globale</b>	<b>59</b>
<b>3. Le financement de la compétence</b>	<b>59</b>

## I. LA COMPÉTENCE « ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS »

### 1. La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

#### 1.1. Description sommaire de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Elle regroupe en 2016, 44 communes et 218 916 habitants\*, soit plus de 20 % de la population du Département de la Moselle, sur une superficie de 305 km<sup>2</sup>.

La densité de population est de 723,95 habitants au km<sup>2</sup>.

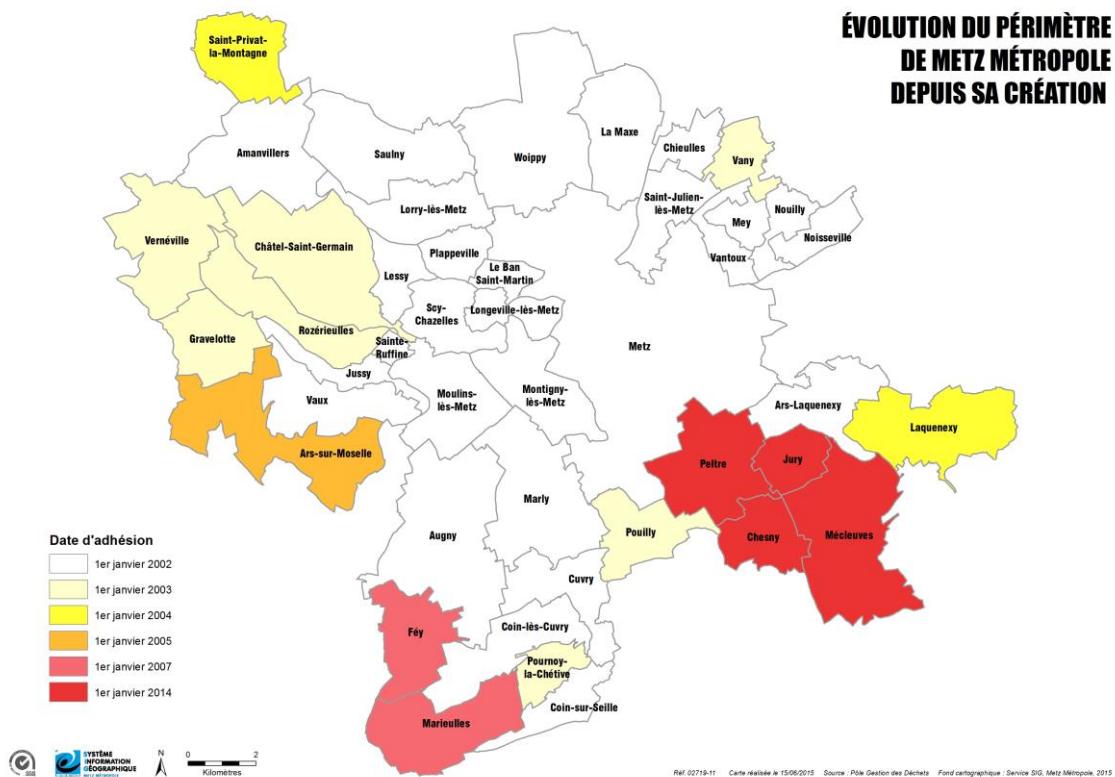
Le taux d'habitat vertical est de 36,40 %.

\*Source : population SINOE ADEME (base population INSEE 2016)

#### 1.2. Historique succinct

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, Metz Métropole regroupait 28 communes, soit environ 200 000 habitants, à savoir les dix communes membres du District de l'Agglomération Messine : Cuvry, La Maxe, Le Ban-Saint-Martin, Marly, Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz, Vantoux, auxquelles se sont adjointes 18 autres communes : Amanvillers, Ars-Laquinexy, Augny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Jussy, Lessy, Lorry-lès-Metz, Méy, Noisseville, Nouilly, Plappeville, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Vaux et Woippy.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, 7 communes ont rejoint la Communauté d'Agglomération portant à 35 le nombre de communes adhérentes : Châtel-Saint-Germain, Gravelotte, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Vany, Vernéville.
- En 2004, le périmètre de la Communauté d'Agglomération a été étendu à deux nouvelles Communes : Laquinexy et Saint-Privat-la-Montagne.
- En 2005, la Commune d'Ars-sur-Moselle a rejoint la Communauté d'Agglomération suivie en 2007 des Communes de Féy et Marieulles.
- En 2014, la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre (CCVSP) et Metz Métropole ont fusionné, portant ainsi le nombre de communes à 44, avec Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre. Cette fusion a eu un impact important car le mode de financement du service de prévention et de gestion des déchets sur les 4 communes de l'ancienne Communauté de Communes était la Redevance Incitative levée + pesée (RI) depuis 2012 alors que le reste du territoire était en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Metz Métropole disposait d'un délai réglementaire de 5 ans pour harmoniser le mode de financement. Une période transitoire de 2 ans a permis de conserver le même système de gestion appliqué sur les 4 communes de l'ex-CCVSP. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la mise en place de l'harmonisation fiscale a été effective ayant pour conséquence la fin de la RI sur le territoire de l'ex-CCVSP avec passage en TEOM. Les prestations privées, qui avaient été maintenues notamment pour la collecte, ont été reprises en régie.

Cartographie de l'évolution du périmètre de Metz Métropole depuis sa création.



## 2. Les compétences de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération exerce des compétences :

➤ obligatoires :

- Développement économique et touristique ;
- Aménagement de l'espace communautaire et transports ;
- Équilibre social de l'habitat ;
- Politique de la Ville.

➤ optionnelles :

- Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Assainissement ;
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;**
- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores ;
- Équipements culturels et sportifs.

➤ facultatives :

- Étude de tout problème d'intérêt communautaire ;
- Service de lutte contre l'incendie ;
- Fourrière animale ;
- Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
- Instruction des autorisations liées au droit des sols ;
- Archéologie préventive.

### 2.1. Intitulé de la compétence « déchets » dans les statuts de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'arrêté préfectoral n° 2001-DRCL/1-026 du 20 juillet 2001 précise que « les compétences exercées par le district de l'agglomération messine (transformé depuis en Communauté d'Agglomération) sont les suivantes :

Compétences optionnelles : « en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

## 2.2. Les principaux acteurs du territoire

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole est l'autorité organisatrice pour la gestion des déchets (collecte et traitement). Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome Haganis.

### 2.2.1. La régie directe

Le Pôle Gestion des Déchets (PGD) constitue la régie de Metz Métropole.

En 2016, le PGD assure principalement et pour toutes les communes membres :

- la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
- la collecte sélective des déchets recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
- la collecte des Journaux Revues Magazines (JRM) et du verre, ainsi que des OMR et du Tri en apport volontaire (sur certains secteurs ciblés) ;
- la collecte des déchets encombrants sur prise de rendez-vous.

Mais aussi, pour toutes les communes membres, les missions de :

- distribution et de gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV) ;
- sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
- projets et actions de réduction des déchets dans le cadre du Programme Local de la Prévention déchets (PLP) ;
- suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
- mise en œuvre et suivi de projets.

Ce sont près de 225 agents, répartis comme suit :

- 9 encadrants techniques ;
- 5 agents administratifs ;
- 144 agents de collecte (BOM, PAV, encombrants...) et 9 coordinateurs ;
- 9 agents au suivi qualité et 1 coordinateur ;
- 2 agents au parc véhicules ;
- 15 agents de distribution et d'entretien et 1 coordinateur ;
- 12 Ambassadeurs Du Tri (ADT), 2 coordinateurs et 1 assistant ;
- 2 agents au service Qualité et Sécurité ;
- 3 agents au service relations aux usagers ;
- 2 agents au service géolocalisation ;
- 4 agents sur le programme de prévention des déchets ;
- 3 agents sur le projet conteneurisation ;
- 2 agents sur le projet redevance spéciale.

À cet effectif permanent, s'ajoutent 34 saisonniers et des postes non-permanents, remplaçants...

Le parc véhicules du Pôle Gestion Déchets compte 83 véhicules dont :

- 30 BOM\* (Bennes à Ordures Ménagères) dont 4 bi-compartimentées (bi-flux : OMR, EMR) ;
- 6 mini-BOM pour les zones difficiles d'accès (impasses, rues étroites...) + 1 véhicule 10 T en location ;
- 2 BOM grue ;
- 33 véhicules de service (ADT, Distribution, Encadrant, Fonction, ...) dont 1 véhicule gros volume, 1 véhicule pour le lavage des points d'apports volontaires, 5 véhicules légers bennes et 1 véhicule plateau pour la collecte des D3E ;

- 2 camion-bras ;
- 8 camions bras-grue ;
- 1 camion grue.

En 2016, le PGD a fait l'acquisition d'un véhicule camion-bras pour l'activité de pose-dépose de bennes du service encombrant.

\* années précédentes : 2 véhicules de prêt pour pannes étaient comptabilisés

### 2.2.2. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collèges : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de Metz Métropole, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Au 31 décembre 2016, HAGANIS compte 118 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 272 agents (traitement des déchets et assainissement), dont 107 sont statutairement mis à disposition d'HAGANIS par Metz Métropole.

Source : rapport d'activité 2016 HAGANIS

HAGANIS gère le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les déchèteries du territoire et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

## 3. L'organisation de la collecte

### 3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés.

#### 3.1.1. Les sacs de collecte

Des sacs noirs pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des sacs transparents à lien coulissant jaune pour le Tri sont achetés par Metz Métropole.

La dotation annuelle de sacs est livrée en porte à porte par les équipes de distribution du PGD, selon un calendrier prédéterminé, dans les communes de l'agglomération non conteneurisées

Trois volumes de sacs sont distribués pour les OMR : 30, 50 et 100 litres et un seul volume de sac pour le tri : 50 litres.

Au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les usagers des secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

#### 3.1.2 Les bacs

Metz Métropole s'est engagée en 2013 dans le projet de conteneurisation de son territoire. Il consiste à remplacer la collecte en sac en porte-à-porte par une collecte en bacs ou en points d'apports volontaires.

Dans les secteurs conteneurisés, les bacs mis à disposition pour les OMR sont :

- à couvercle gris pour les particuliers ;
- à couvercle violet des professionnels.

Les bacs mis à disposition pour le tri sont à couvercle jaune pour les particuliers et les professionnels.

Le PGD procède au remplacement et à la réparation des pièces défectueuses sur demande de l'usager. Il existe plusieurs volumes de bacs et les règles de dotation pour les particuliers ont évolué suite à la 1<sup>ère</sup> phase de conteneurisation comme suit :

Nombre de personnes par foyer	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	180 L	180 L	180 L	240 L
Dotation en bacs EMR	180 L	180 L	180 L	180 L	240 L

### 3.1.3 Les points de regroupement (PR)

Dans certains cas, lorsque les foyers ne peuvent être équipés de bac (difficulté de stockage) et/ou que les véhicules ne peuvent accéder au point de collecte, des PR sont créés. Ce sont des espaces aménagés sur le domaine public, dotés de façon permanente de bacs, et réservés à l'usage exclusif des habitants des immeubles ou habitations définis préalablement.

L'entretien et la gestion de ces points de regroupement sont assurés par les services du Pôle Gestion des Déchets.

### 3.1.4 Les points d'apport volontaire (PAV)

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition un réseau de contenants (bornes aériennes ou enterrées) réparti et accessible sur le territoire. Un point d'apport volontaire enterré est constitué d'une émergence aérienne ou borne et d'une cuve enterrée correspondant à un flux de déchets. Historiquement, les flux collectés en PAV étaient les JRM et le verre (en complément de leur collecte en porte-à-porte en sacs transparents). Certains quartiers étaient également desservis en bornes enterrées pour l'apport volontaire des OMR et en bornes aériennes pour l'apport volontaire du Tri (EMR + JRM), en complément de la collecte en porte-à-porte.

Dans le cadre de la conteneurisation, les bornes aériennes verre et JRM installées sur certains points ont été remplacées par des bornes enterrées pour le premier flux et par des bornes enterrées Tri pour le second. Ainsi, les points d'apport volontaire associent majoritairement les 3 flux : OMR, Tri, et verre. De plus, pour certains quartiers ou sites, la solution de conteneurisation retenue a été la création de nouveaux points d'apport volontaire enterrés. Cette solution permet pour certains sites de répondre à des problèmes de stockage, de collecte et dans des zones denses, de limiter le nombre de bacs roulants à demeure sur le domaine public, tout en alliant un meilleur visuel esthétique. C'est aussi, dans certains cas, une optimisation des tournées de collecte.

### 3.1.5 Les sacs de pré-collecte

Dans le cadre du projet de conteneurisation, Metz Métropole met à disposition des foyers des secteurs conteneurisés des sacs de pré-collecte ou sacs de portage. Ce sont des sacs format cabas grande surface réutilisables, permettant aux usagers de transporter leurs déchets recyclables du lieu de production (foyer) jusqu'au lieu de collecte (points de regroupement ou points d'apport volontaire).

## 3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets évolue de manière importante depuis 2013 en corrélation avec les projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre : la conteneurisation, la géolocalisation ou la mise en œuvre de la R 437 permettent d'optimiser les tournées, de réduire les fréquences de collecte... Les données présentées dans ce rapport sont celles effectives au 31/12/2016.

### 3.2.1 Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés a été adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2002 et a été modifié par délibérations successives, pour aboutir à une réécriture complète, liée notamment aux nouveaux modes de collecte de la conteneurisation (bacs, PR, PAVE...) et aux priorités et obligations des lois grenelle et transition d'énergie pour la gestion des déchets. Le nouveau règlement a été adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016.

Ce règlement précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers. Ces dispositions s'appliquent à toute personne physique ou morale occupant une

propriété sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, ainsi qu'à toute personne itinérante séjournant sur le territoire. Les Communes membres de Metz Métropole sont chargées de l'application de ce règlement par arrêté municipal.

### 3.2.2 La collecte des OMR et du Tri en porte-à-porte

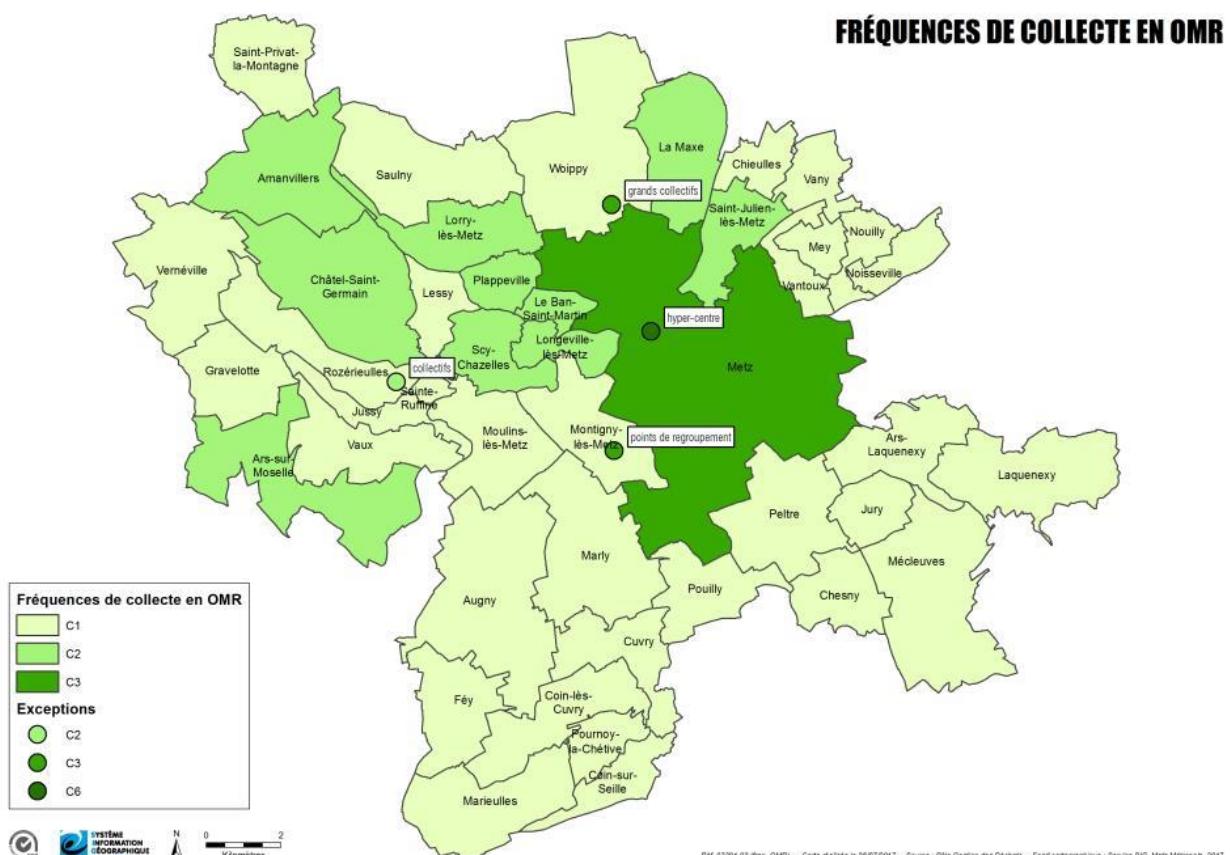
La collecte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte.

La fréquence de collecte en C6 concerne uniquement l'hyper centre de Metz, ainsi que les quartiers Nouvelle Ville (en partie) et Les Iles.

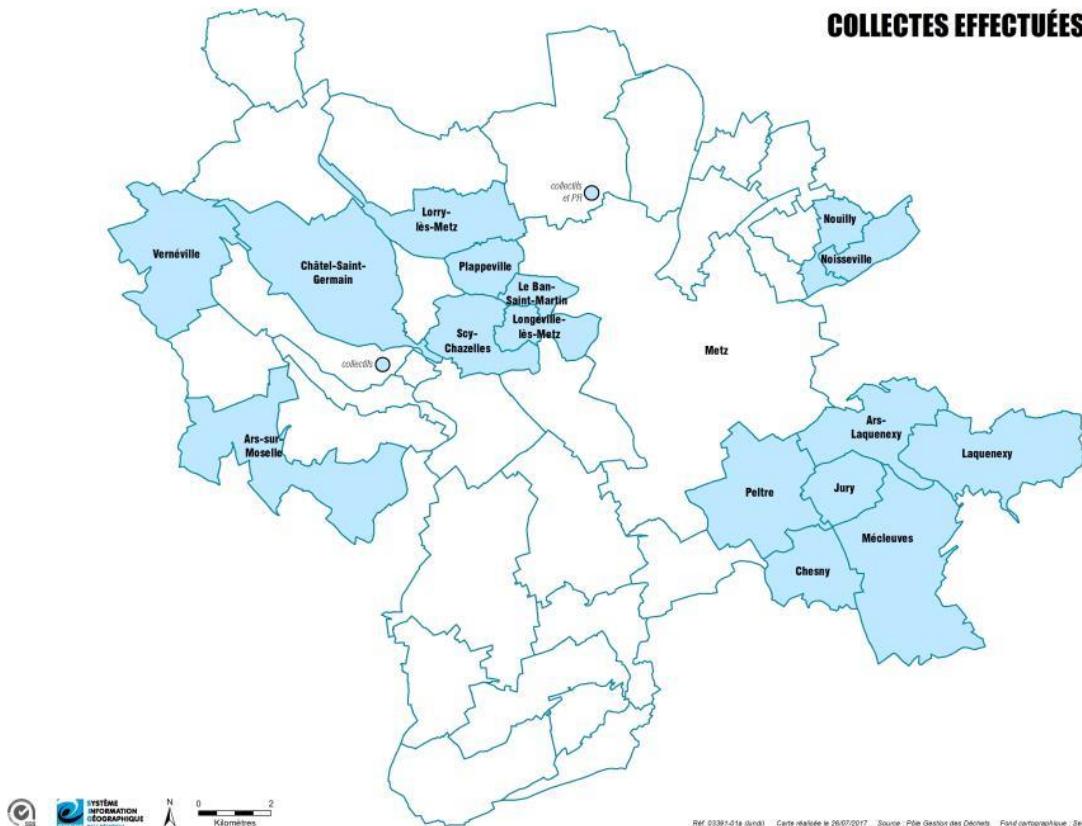
Le Tri est collecté en C1 sur tout le territoire. Pour les OMR, les fréquences résultent de la densité de population, du type d'habitat et des contrats qui existaient avant l'intégration de certaines communes à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Dans le cadre du projet de conteneurisation, permettant de meilleures conditions de stockage et d'optimisation du service de collecte, les fréquences de collecte des OMR sur les communes et quartiers concernés ont été abaissées pour atteindre une fréquence en C1.

Les cartes suivantes identifient les secteurs par jour de collecte (sauf le samedi ne correspondant qu'à des points géographiques ponctuels, difficilement cartographiables). Les cartes présentées ci-après sont établies au 31 décembre 2016, le projet de conteneurisation et l'optimisation des tournées de collecte en découlant ayant modifié le schéma de collecte pour plusieurs communes en 2016.

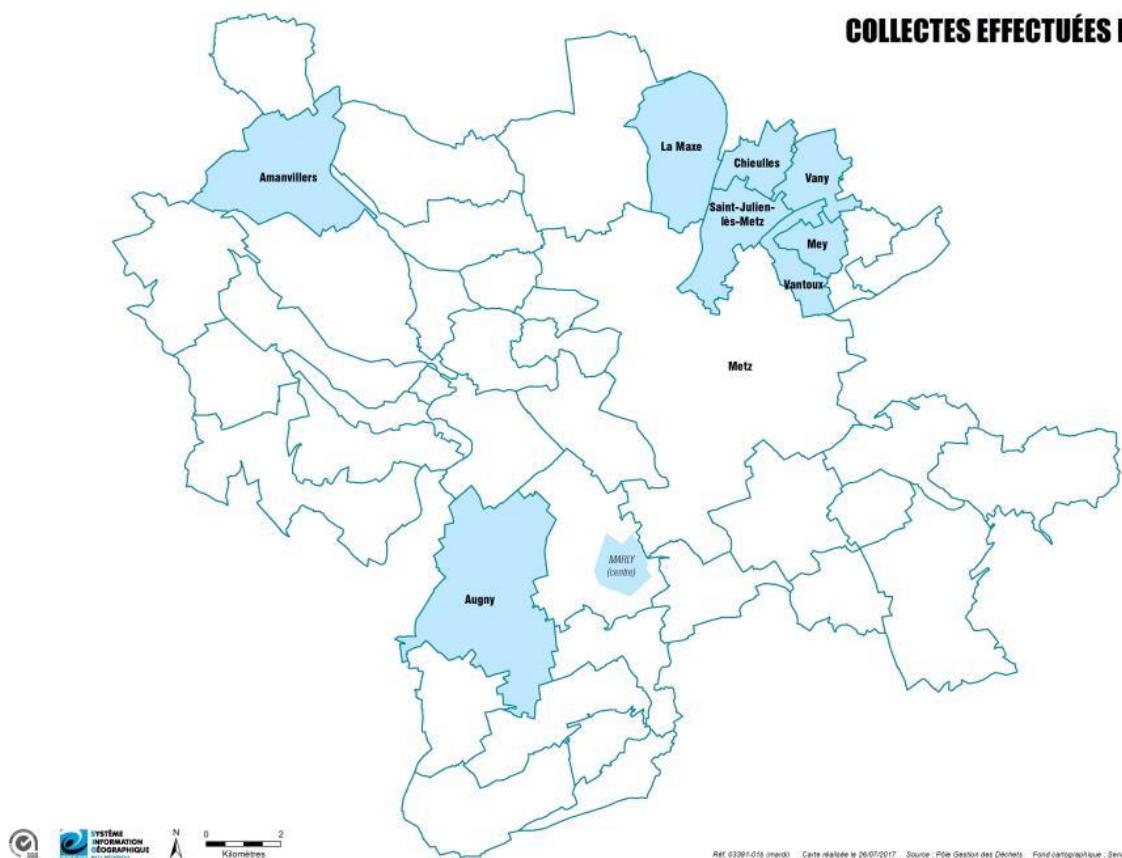


## COLLECTES EFFECTUÉES LE LUNDI



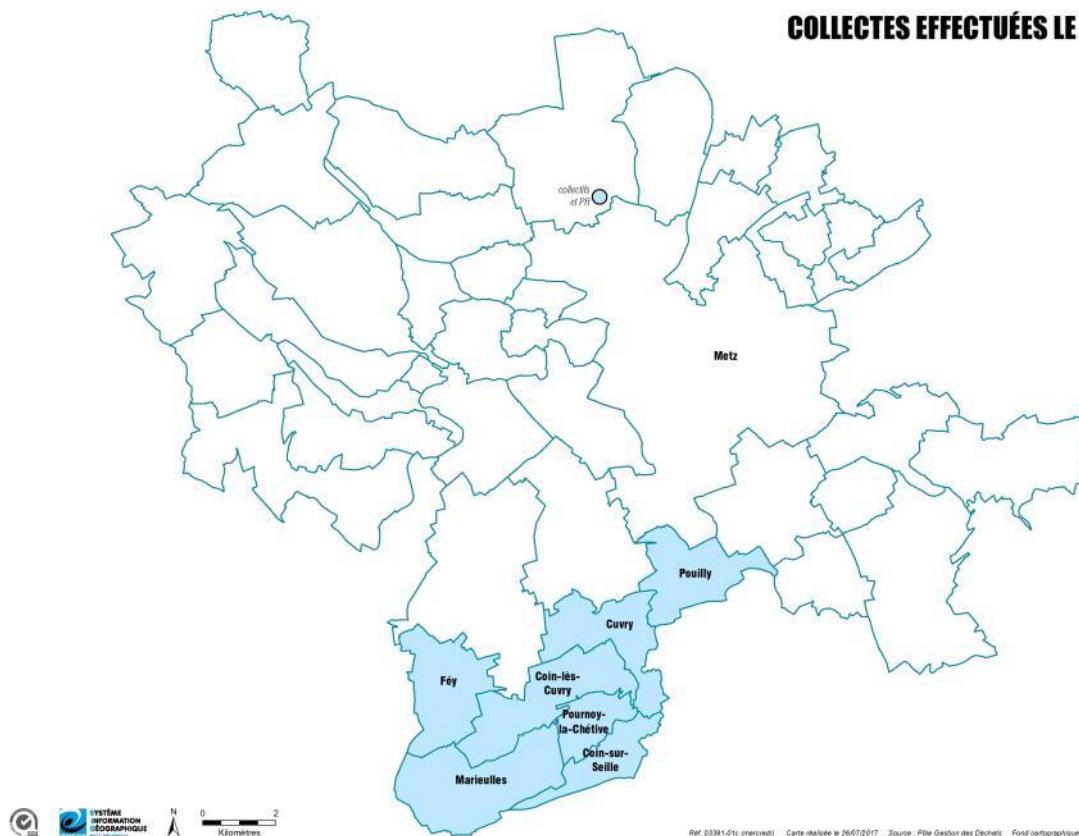
Ref. 03391-01a (lundi) - Carte réalisée le 26/07/2017. Source : Pôle Gestion des Déchets - Pôle cartographique - Service SIG, Metz Métropole, 2017

## COLLECTES EFFECTUÉES LE MARDI

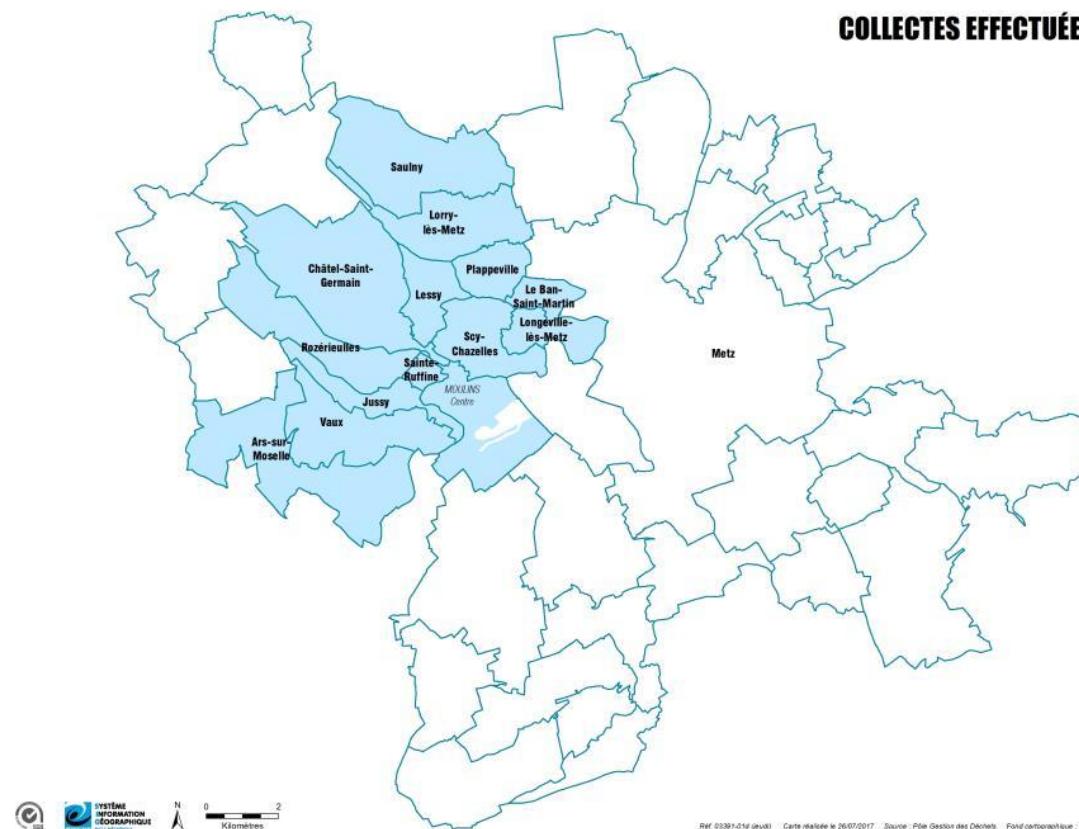


Ref. 03391-01b (mardi) - Carte réalisée le 26/07/2017. Source : Pôle Gestion des Déchets - Pôle cartographique - Service SIG, Metz Métropole, 2017

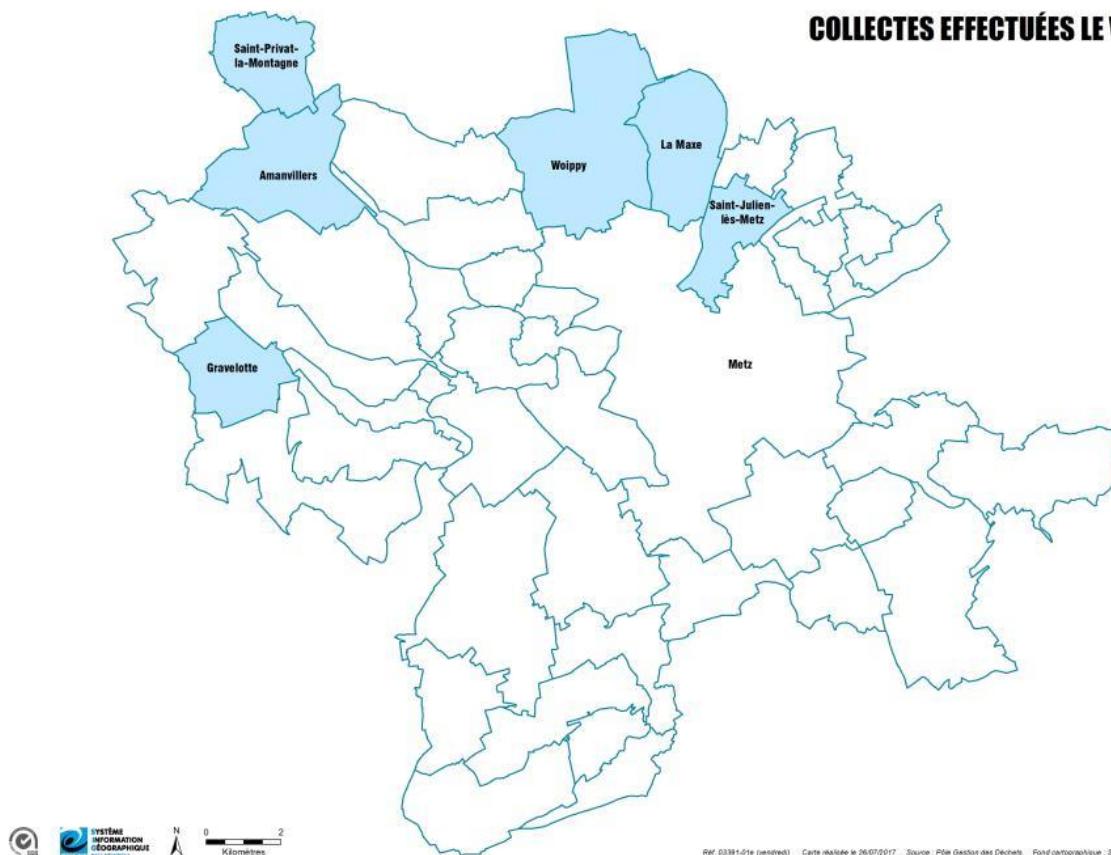
## COLLECTES EFFECTUÉES LE MERCREDI



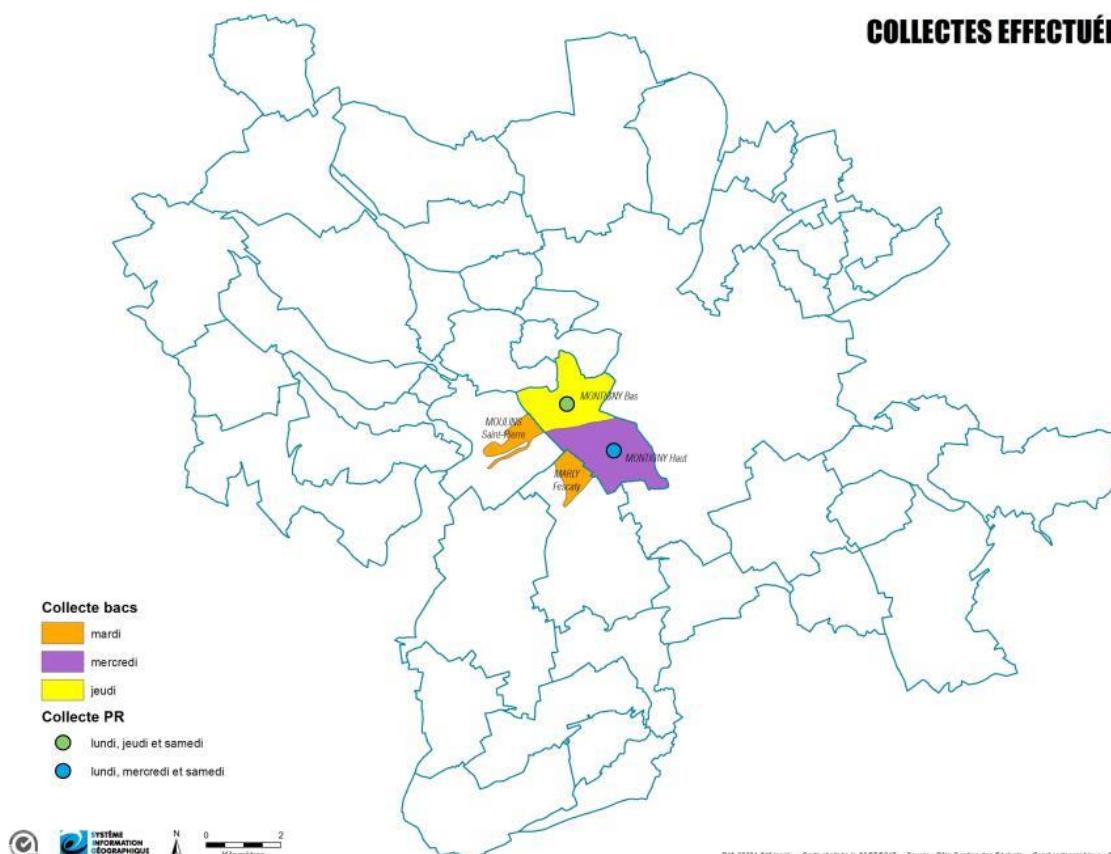
## COLLECTES EFFECTUÉES LE JEUDI



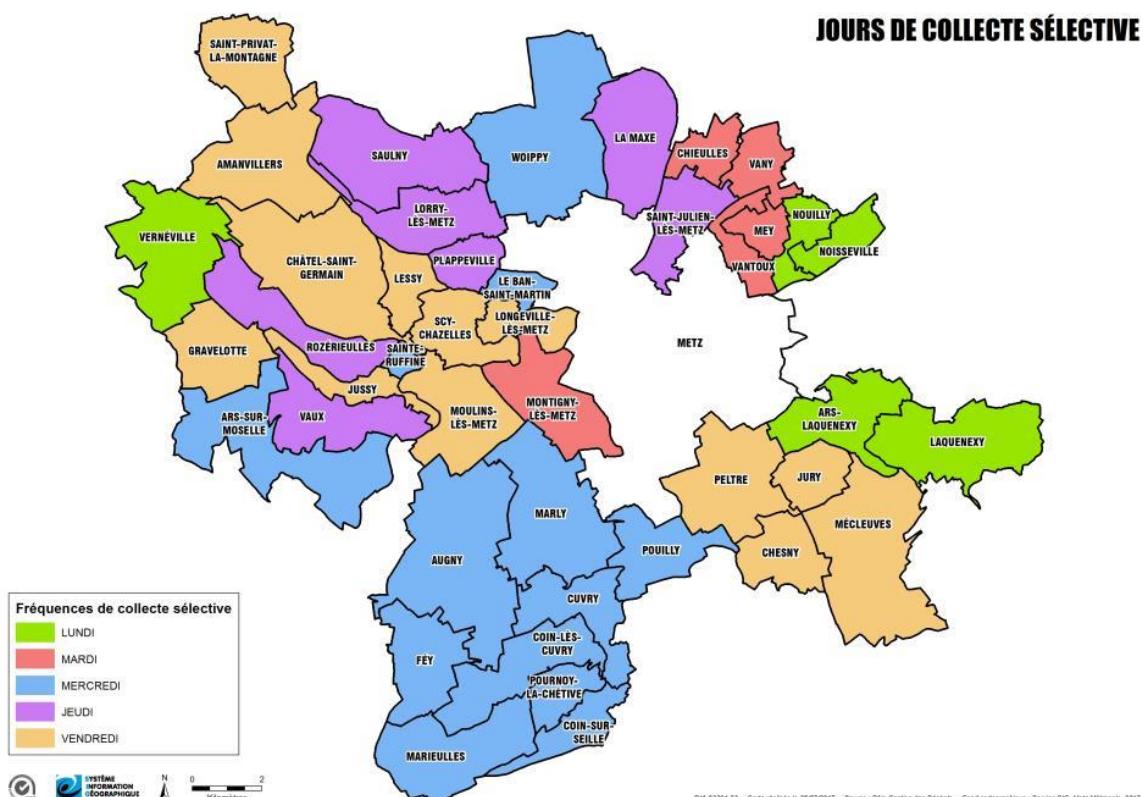
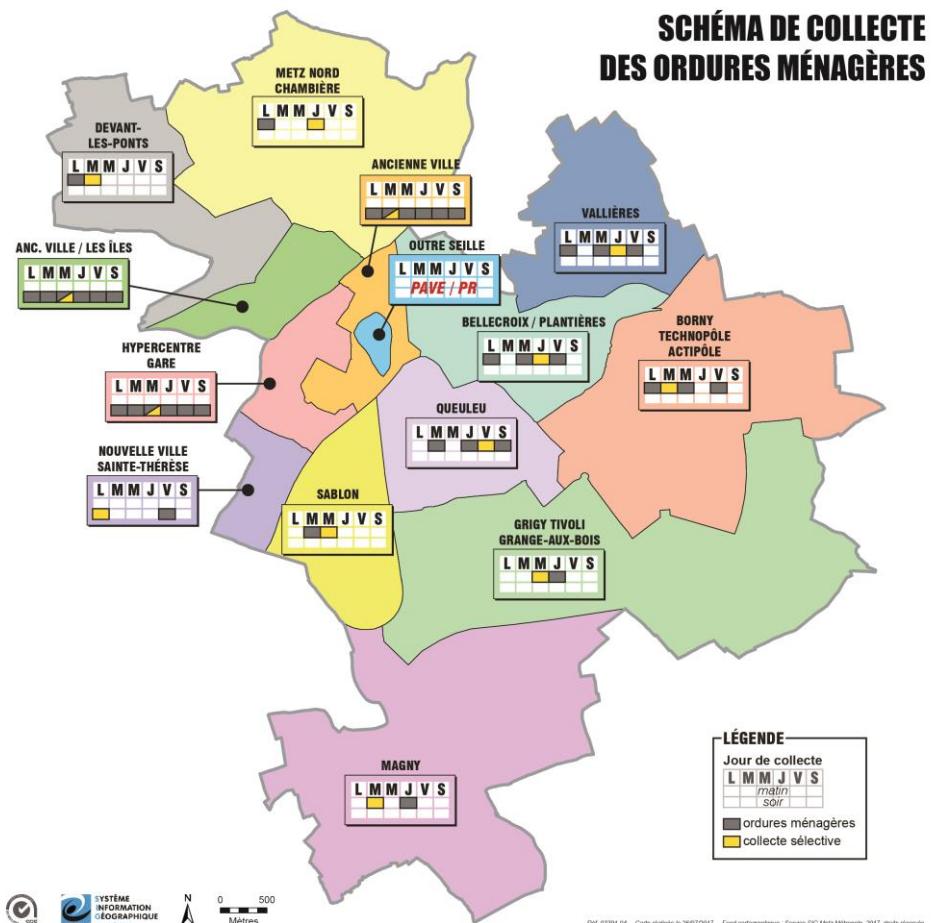
## COLLECTES EFFECTUÉES LE VENDREDI



## COLLECTES EFFECTUÉES LE SOIR



Focus des jours et fréquences de collecte sur la Ville de Metz.



Au service classique hebdomadaire de collecte, présenté précédemment, s'est ajouté depuis 2012 un service appelé "suivi qualité", composé de véhicules légers qui patrouillent du lundi au samedi de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et de la corriger si nécessaire en intervenant, (ramassage de sacs, etc.). Le suivi qualité doit aussi répondre à toutes demandes ponctuelles.

### **3.2.3 La collecte des points d'apport volontaire**

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par la régie sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte définies par le taux de remplissage des bornes (densité de population, type d'habitat, zones de passage...).

### **3.2.4 La collecte des déchets encombrants**

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1 m<sup>3</sup> par jour et par foyer.

Ce service est proposé aussi bien aux particuliers qu'aux bailleurs sociaux, et fonctionne du lundi au vendredi (pas de collecte les jours fériés) pour les 44 communes de Metz Métropole. La collecte est planifiée par secteur géographique pour les communes hors Metz, et a lieu 2 fois par semaine sur le territoire de la Ville de Metz.

### **3.2.5 Les collectes des déchets des professionnels**

Une collecte spécifique du verre à destination des professionnels de la restauration, ainsi qu'une collecte spécifique des cartons des commerçants est assurée par Metz Métropole au centre-ville de Metz.

## **4. Les unités de traitement**

### **4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole**

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD) situé avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les déchets collectés par la régie sont triés ou traités et valorisés par les installations d'Haganis.

#### **4.1.1. L'UTM**

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri de capacités techniques respectives de 3,5 tonnes et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés (ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants), mais la quantité traitée est inférieure. 2/3 des tonnages entrants proviennent de Metz Métropole et 1/3 est issu des collectes sélectives d'intercommunalités mosellanes voisines.

En 2016, 18 332 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées et 17 195 tonnes d'emballages ménagers ont été triées (1137 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), permettant la livraison aux filières industrielles de 13 987 tonnes de matériaux prêts à recycler, et la valorisation énergétique de 3 208 tonnes de refus de tri.

Source : rapport d'activité 2016 HAGANIS

#### **4.1.2. L'UVE**

L'Usine de Valorisation Énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure (soit une capacité annuelle de 110 000 tonnes), surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2016, 100 582 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 91 749 tonnes d'ordures ménagères, 4 936 tonnes d'encombrants, et 3 897 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités. Comme pour les matériaux à recycler, deux tiers des tonnages proviennent de Metz Métropole et un tiers est issu des collectes d'ordures ménagères résiduelles d'intercommunalités mosellanes voisines.

L'incinération de 101 340 tonnes en 2016 a permis de produire 301 808 tonnes de vapeur et la vente de 211 992 MWh (18 228 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est à nouveau très élevé en 2016, avec un taux de 79,3 %.

Source : *rapport d'activité 2016 HAGANIS*

#### 4.1.3. Les sous - produits de l'UVE

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 155 kg de mâchefers, et la récupération de 18 kg d'acier et de 1,2 kg de métaux non magnétiques.

Au total, 15 744 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant en totalité au type 2 de la nouvelle réglementation, ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière, en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires. 118 tonnes de métaux non-ferreux et 1 857 tonnes de métaux ferreux ont été reprises et recyclées.

Source : *rapport d'activité 2016 HAGANIS*

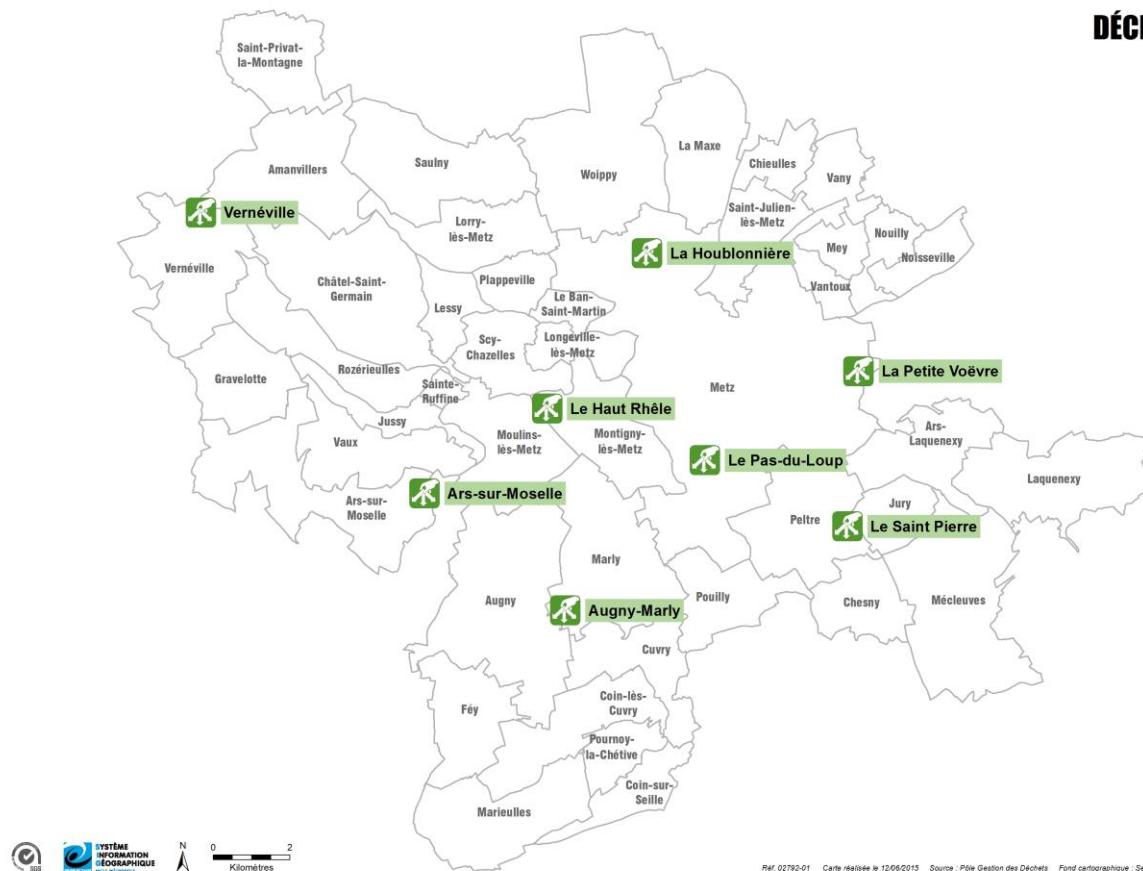
#### 4.2. Les déchèteries

Depuis le 1er juillet 2012, HAGANIS exploite les 7 déchèteries de Metz Métropole, et depuis le 1er janvier 2014 la déchèterie de l'ex-CCVSP située à Peltre.

Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans les 8 déchèteries :

- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994) ;
  - La Seille à Augny-Marly (ouverte en 1994, étendue en 2014) ;
  - Le Haut-Rhèle à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001) ;
  - La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006) ;
  - La Houlbonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993) ;
  - La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992) ;
  - Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003) ;
  - Le Saint Pierre à Peltre (ouverte en 1996).
- Par convention avec les Communautés de Communes du Val de Moselle et du Pays de Pange, les habitants des communes de ces intercommunalités peuvent accéder à ces 8 déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile. Ainsi, le nombre de bénéficiaires du service de déchèteries de Metz Métropole est de 240 564.

## DÉCHÈTERIES



Les déchèteries acceptent les déchets suivants :

<b>DÉCHETS INCINÉRABLES</b>	<b>HUILES DE VIDANGE</b>
<b>CARTONS</b>	<b>HUILES ALIMENTAIRES</b>
<b>DÉBLAIS-GRAVATS</b>	<b>DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES</b>
<b>BOIS</b>	<b>RADIOGRAPHIES</b>
<b>DÉCHETS VERTS</b>	<b>EMBALLAGES SOUILLÉS</b>
<b>DÉCHETS NON INCINÉRABLES</b>	<b>PNEUMATIQUES</b>
<b>MÉTAUX</b>	<b>TUBES FLUORESCENTS</b>
<b>BATTERIES</b>	<b>PILES</b>
<b>TEXTILE - LINGE - CHAUSSURES</b>	<b>DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES</b>

L'apport journalier est limité à 3 m<sup>3</sup> par déchèterie (1 m<sup>3</sup> pour "Le Saint Pierre"). Seuls les véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 T sont autorisés.

Les professionnels (entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics...) sont autorisés à déposer selon une tarification et des règles décidées par l'assemblée délibérante d'Haganais : 13 € par 0,5 m<sup>3</sup> de gravats et 15 € par 0,5 m<sup>3</sup> d'autres déchets.

Toutes les déchèteries, à l'exception de celles de Vernéville et de Peltre, sont ouvertes 48 heures par semaine et sont fermées les jours fériés :

- le lundi et le jeudi de 14h00 à 18h30 ;
- le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 9h30 à 18h30 sans interruption ;
- le dimanche de 9h30 à 12h30.

La déchèterie de Vernéville est ouverte 27 heures par semaine et fermée les mardi, jeudi, dimanche et jours fériés :

- le lundi et le vendredi : de 14h00 à 18h30 ;
- le mercredi et le samedi : de 9h30 à 18h30 ;

La déchèterie de Peltre est ouverte 22 heures par semaine et fermée les mardi, jeudi, dimanche et jours fériés :

- le lundi et le mercredi : 13h00-18h00 (été : 14h00-19h00) ;
- le vendredi : 14h00-18h00 (été : 15h00-19h00) ;
- le samedi : 9h00-12h00 et 13h00-18h00 (été : 9h00-12h00 et 14h00-19h00).

Source : rapport d'activité 2016 HAGANIS

#### 4.3. La PAVD

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée. Elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : une déchèterie professionnelle, un centre de transfert et un centre de préparation des déchets de bois et des déchets verts.

**La déchèterie** est dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes. Elle les accueille du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00. Chaque véhicule est pesé en entrée de site, avant déversement dans l'une des zones dédiées. La déchèterie professionnelle accepte les déchets suivants :

- bois de classe A (palettes et caisses en bois non traité) ;
- bois de classe B (tous bois recyclés ayant reçu un traitement, de la peinture, un vernis,... excepté les traverses de chemin de fer et les poteaux téléphoniques qui sont considérés comme des déchets dangereux. Exemple : meubles...) ;
- déchets verts ;
- souches et troncs ;
- carton ;
- déchets non incinérables ;
- déchets non incinérables ;
- DEEE ;
- Plâtre ;
- déblais - gravats (gravats hors plâtre) ;
- verre ;
- ferrailles ;
- huisseries (bois, PVC, aluminium).

Les déchets dangereux des professionnels à l'exception des DEEE ne sont pas admis.

223 831 dépôts ont été enregistrés en 2016, générant 52 113 tonnes de déchets.

**Le centre de transfert** rassemble les déchets ultimes, les déchets inertes issus des déchèteries ainsi que le verre ménager collecté par Metz Métropole, et en organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

**Le centre de préparation** accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement). Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse). Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière, et être utilisé par les entreprises fabriquant des panneaux de bois compressé ou d'une valorisation énergétique, entre autres à l'UVE.

En 2016, la plateforme a accueilli 15 213 tonnes de déchets verts (gazon, feuilles, branchages...). Ils sont broyés avant d'être envoyés en compostage. Leur partie ligneuse est extraite puis livrée en centrale biomasse. La PAVD vend du compost en vrac aux professionnels et aux particuliers.

Source : rapport d'activité 2016 HAGANIS

## 5. Les relations contractuelles

### 5.1. Contrat de Programme de Durée Eco Emballages

Un Contrat de Programme de Durée (CPD) d'une durée de 6 ans a été signé avec la société Eco Emballages le 8 décembre 2011. Il est conclu pour la durée de l'agrément, soit jusqu'au 31/12/2016. Metz Métropole a retenu la Reprise Option Individuelle (filière de reprise des emballages à recycler au choix de Metz Métropole) pour tous les matériaux triés (acier, aluminium, plastiques, cartons), à l'exception du verre, pour lequel la Reprise Option Filières a été retenue (filière de reprise désignée par Eco Emballages selon des conditions pré-définies).

Ce barème E doit contribuer à l'atteinte de l'objectif de valorisation de 75 % des emballages ménagers fixé par la loi Grenelle du 3 août 2009.

Les soutiens prévus sont directement liés à la performance de la collectivité en termes de tonnes de déchets triés et recyclés.

Avec ce nouveau barème E, Metz Métropole peut prétendre à différents soutiens :

- un soutien au service de la collecte sélective décomposé en :
  - un tarif unitaire pour le service de collecte sélective exprimé en €/tonne par matériau ;
  - un tarif à l'adaptation à la diversité territoriale et à l'amélioration de la performance attendue, basé notamment sur le nombre de Communes.
- un soutien aux actions de sensibilisation décomposé en :
  - un tarif à la sensibilisation par la communication directement lié à la performance de la collecte sélective ;
  - un tarif à la sensibilisation par l'action des ambassadeurs du tri, basé sur le nombre de postes occupés par des personnes impliquées dans la diffusion de messages favorables à la performance de la collecte sélective.
- un soutien au développement durable qui rémunère les collectivités développant des services de collecte sélective en se préoccupant concomitamment des impacts économiques, sociaux et environnementaux ;
- un soutien à la performance de recyclage qui rémunère les fortes performances et incite au progrès. Il s'agit d'un pourcentage de majoration appliqué au soutien à la collecte sélective et au soutien aux actions de sensibilisation ;
- un soutien aux expérimentations destiné à permettre de développer des expérimentations et d'y contribuer financièrement ;
- un soutien aux autres valorisations hors collecte sélective permettant de soutenir le mode de traitement retenu par la collectivité comme la valorisation énergétique.

### 5.2. O-I Manufacturing

Le contrat avec O-I Manufacturing pour la reprise du verre a été renouvelé le 18/11/2011, pour la période du 1/1/2012 au 31/12/2016.

### 5.3. Norske Skog

Le contrat signé avec le papetier Norske Skog Golbey, pour la reprise des journaux-magazines triés (hors Contrat de Programme de Durée Eco Emballages), est arrivé à échéance le 30 juin 2013. Suite à une proposition tarifaire plus avantageuse, Metz Métropole a reconduit son partenariat avec le papetier au 1er juillet 2013 pour une période de 5 ans.

### 5.4. Eco Folio

La convention 2008-2013 a été renouvelée fin 2013. Elle intègre notamment :

- une augmentation du montant des soutiens unitaire au recyclage (de 65 à 80 €/tonne),
- une extension des soutiens à d'autres sortes de papier afin d'en favoriser le tri et le recyclage,
- un accompagnement des collectivités au changement par la mise en place d'une dotation destinée prioritairement aux collectivités ayant une faible performance de recyclage et qui recourent à la valorisation énergétique, à l'incinération ou à l'enfouissement,
- une aide à la reprise de la matière et prévention des difficultés d'écoulement des papiers récupérés,
- une mise à jour des consignes de tri.

### 5.5. OCAD3E

Par arrêté signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'Écologie, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie, l'OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les D3E ménagers pour la période 2015-2020, sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème.

En accord avec les associations qui représentent les collectivités signataires et le Ministère de l'Écologie, l'OCAD3E a décidé de résilier, de façon anticipée, au 31 décembre 2014 les conventions le liant à Metz Métropole, et de solliciter la signature des nouvelles conventions dont les durées coïncideront avec la durée du nouvel agrément, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Par délibération du Bureau en date du 30 mars 2015, Metz Métropole a renouvelé avec l'Organisme Coordonnateur Agréé Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (OCAD3E), deux conventions régissant la collecte des D3E :

- convention de collecte sélective des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques,
- convention relative aux lampes usagées issues du circuit municipal.

### 5.6. EcoTLC

La convention liant Metz Métropole à EcoTLC avait été renouvelée en 2014 pour une durée de 6 ans. Il permet à la collectivité de pouvoir utiliser les kits de communication de l'éco-organisme et de bénéficier d'un soutien à la communication en cas d'atteinte du seuil de 1 PAV pour 2 000 habitants.

### 5.7. Synthèse des Responsabilités Élargie du Producteur (REP)

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs. Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés, via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou Haganis sont conventionnées avec les éco-organismes suivants :

Eco-organisme conventionné	Déchets concernés
Eco Emballage	Emballages ménagers
Eco Folio	Papiers graphiques
Corepile	Piles et accumulateurs usagés
Ecologic	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
EcoTLC	Textiles, linge et chaussures usagés
Aliapur (contractualisation HAGANIS)	Pneumatiques usagés

D'autres filières REP existent en 2016, notamment la filière pour le mobilier du bureau et pour les déchets dangereux, respectivement avec les éco-organismes Ecomobilier et EcoDDS. Metz Métropole n'est pas conventionnée pour ces filières en 2016.

## 5.8. Marchés publics

Objet	Début	Fin	Durée Globale	Titulaire	Montant estimé (€ HT)
Pré-collecte déchet ménager	09/08/12	08/08/16	4 ans	CITEC ENVIRONNEMENT	8 000 000
Lot 2 : bac roulant					8 200 000
Lot 3 : conteneurs enterrés					
Cache conteneur plastique	18/03/13	17/07/16	40 mois	SODILOR	400 000
Nettoyage des PR	06/02/14	05/02/17	1 an renouvelable 2 fois 1 an	ANCO	300 000
Travaux de VRD et de Génie civil relatifs à la mise en place de conteneurs	03/08/12	02/08/16	4 ans	COLAS EST	6 000 000
Fourniture de sacs de pré-collecte des déchets ménagers	09/08/12	08/08/16	4 ans	EPONIMA	195 000
Gestion fourrière animale	29/07/13	28/07/16	3 ans	SACPA CHENIL	387 618
Fourniture, installation et maintenance de solutions embarquées pour véhicules de collecte des déchets ménagers, et fourniture de logiciels de pilotage opérationnels	16/01/14	15/01/18	TF : 4 ans TC : 1 an	NOVACOM	1 351 002
Location entretien de vêtements de travail pour les agents de collecte des déchets ménagers du Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole	10/12/13	09/12/16	1 an renouvelable 2 fois 1 an	PIERRETTE - TBA ELIS	195 000
Acquisition sacs poubelle	06/11/14	05/11/16	1 an renouvelable 2 fois 1 an	SOCOPLAST	
Lot 1 collecte OM					840 000
Lot 2 collecte Sélective					450 000
Location entretien parkas du Pôle Gestion des Déchets	01/12/14	31/12/16	1 an renouvelable 1 fois 1 an	Blanchisserie de LA FENSCH	50 000
Entretien, réparations et maintenance du parc de véhicules et des mobiliers de collecte fixes ou mobiles	22/12/14	21/12/17	3 ans	GARAGE DE LA FELTIÈRE	2 829 000
Composteurs domestiques individuels	31/08/15	30/08/19	4 ans	Lot 1 : ÉMERAUDE CRÉATION Lot 2 : QUADRIA	140 000 140 000
Lot 1 : composteurs bois					
Lot 2 : composteurs plastique					
Fourniture de carburant par cartes accréditives	06/02/15	05/02/17	1 an renouvelable 2 fois 1 an	TOTAL FRANCE SERVICES	2 700 000
Lot 1 : véhicules du Pôle Gestion des Déchets					
Lavage, entretien et maintenance de points d'apport volontaire	09/06/15	08/06/17	1 an renouvelable 3 fois 1 an	SITA NORD EST	1 285 931

Service d'insertion sociale et professionnelle pour l'enlèvement des cartons des commerçants du centre-ville de Metz et secteurs limitrophes	29/07/15	28/07/16	1 an renouvelable 3 fois 1 an	EMMAÜS	236 108
AMO Conteneurisation	22/06/16	22/11/16	5 mois	L. Miltgen consultant	25 000
Mission assistance technique et accompagnement pratique des services de MM pour la mise en œuvre d'une démarche de concertation	01/09/16	31/08/17	12 mois	CADRES EN MISSION ALSACE-LORRAINE	8 000
Location de matériel roulant pour la collecte des déchets - BOM 20m3	26/07/16	26/12/16	5 mois	BOMVI LOCATIONS	17 000
Mission assistance conteneurisation hyper-centre Ville de Metz	17/10/16	17/01/18	15 mois	GIRUS	189 477
Acquisition d'un véhicule bras ampiroll pour le transport des bennes déposables sur châssis 26T	10/05/16	30/09/16	13 semaines	HERMENT	115 900

## II. LES PROJETS 2016

### 1. La conteneurisation

La recommandation R-437 de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) donne un certain nombre de préconisations à mettre en œuvre pour la santé et la sécurité du personnel de collecte, sur différents points :

- s'assurer que le personnel dispose d'une copie à jour de tous les plans de tournées, afin d'appréhender au mieux son itinéraire,
- supprimer le recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal sauf en cas de manœuvre de repositionnement,
- interdire la collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels où tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible,
- collecter en conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lèves-conteneurs et supprimer la collecte en sacs ou en vrac... afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, dorsolombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses, risques biologiques, etc.

Pour ces raisons et d'autres : hygiène, salubrité et propreté urbaine, Metz Métropole a souhaité s'engager dans un projet de conteneurisation des ordures ménagères. De plus, ce projet doit permettre, avec la mise à disposition des usagers d'un contenant de stockage des déchets suffisant, de réduire les fréquences de collecte encore élevées dans certaines communes et certains quartiers par rapport aux collectivités françaises de même taille et typologie. Ainsi, il sera possible d'optimiser le service de collecte en réorganisant les tournées. La conteneurisation va donc permettre de faciliter la mise en œuvre d'autres projets en parallèle.

Après une année 2013 consacrée au déploiement de la conteneurisation sur les communes de Saint-Privat-La-Montagne, Woippy, Montigny-Lès-Metz et des secteurs de collecte de Metz de la Grange aux Bois, Grigy, Tivoli, et Magny, l'année 2014 a servi d'ajustement du dispositif de collecte avec l'implantation de Point d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE), la rationalisation des points de regroupement en bacs (nombre de sites, emplacements, volume de bacs)...

En 2015, le schéma de conteneurisation du territoire dans sa totalité a été défini et la procédure de conteneurisation d'un secteur a été corrigée à partir de l'expérience acquise sur les premiers secteurs. L'objectif fixé est une finalisation du projet en décembre 2017. Une action en lien avec les recommandations de la R-437 a notamment complété cette procédure avec une étude des impasses et voies de circulation obligeant des manœuvres, marche-arrières, etc. Un reporting exhaustif est réalisé afin de trouver des solutions de pré-collecte et de collecte permettant de respecter la R-437 et de limiter les difficultés et les risques pour les agents de collecte.

En 2015 le secteur du sud de l'Agglomération, composé de 7 communes : Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Féy, Marieulles, Pouilly et Pournoy-la-Chétive pour environ 4 500 habitants a également été conteneurisé.

L'étude du secteur Outre-Seille, complexe de par la densité de population, la typologie d'habitat et le caractère historique de son aménagement, s'est finalisée avec sa conteneurisation en janvier 2016, avec le choix de solutions d'apports volontaires (PAV et PR).

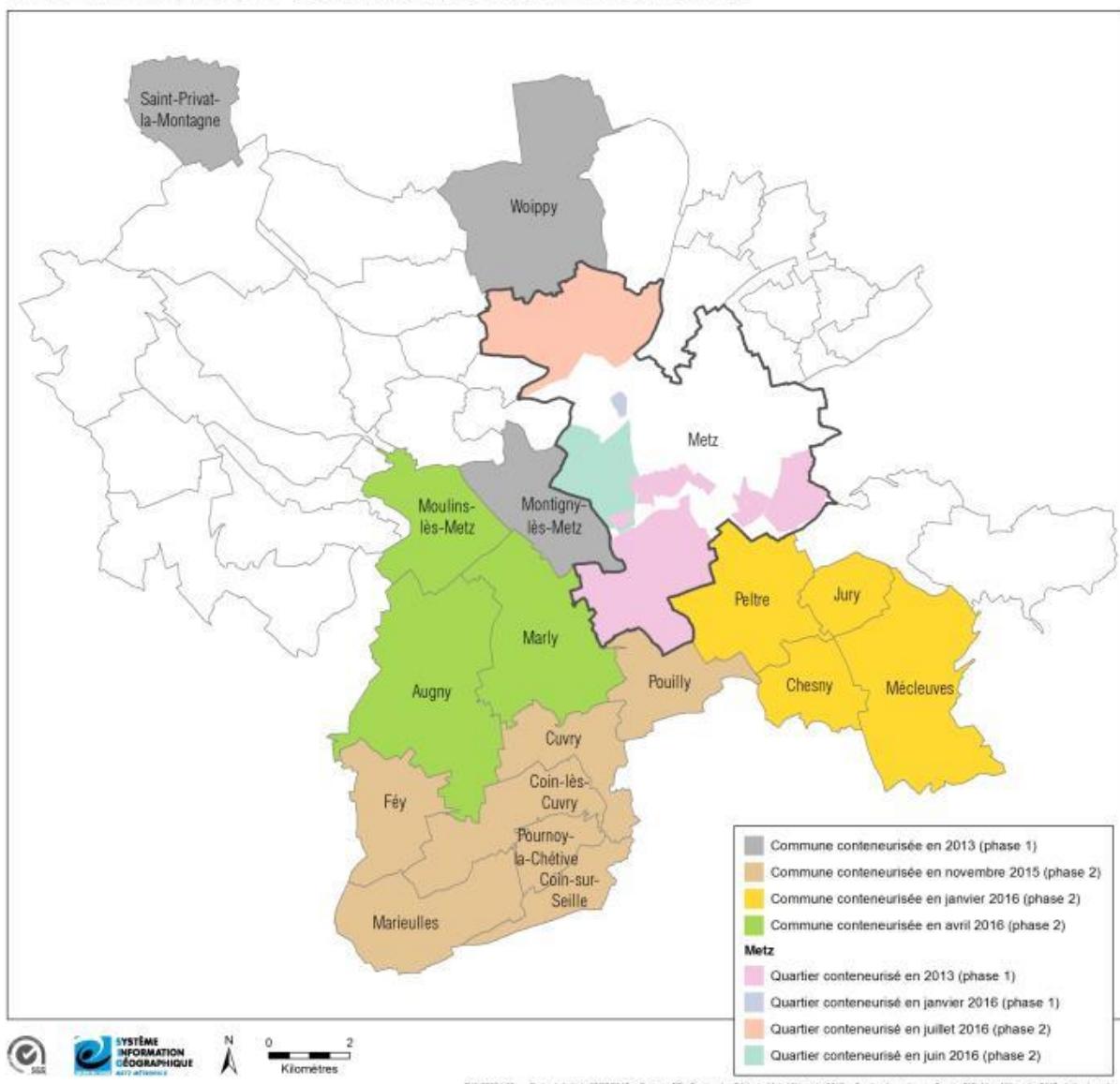
En 2016, ont été conteneurisés :

- Janvier : Peltre, Mécleuves, Jury, Chesny : 4 343 habitants
- Janvier : Quartier Outre-Seille : 3 585 habitants
- Avril : Augny, Marly, Moulin lès Metz 16 321 habitants
- Juin : Quartiers Sablon/Nouvelle Ville 20 947 habitants
- Juillet : Quartiers Devant-les-ponts, Metz Nord 16 330 habitants

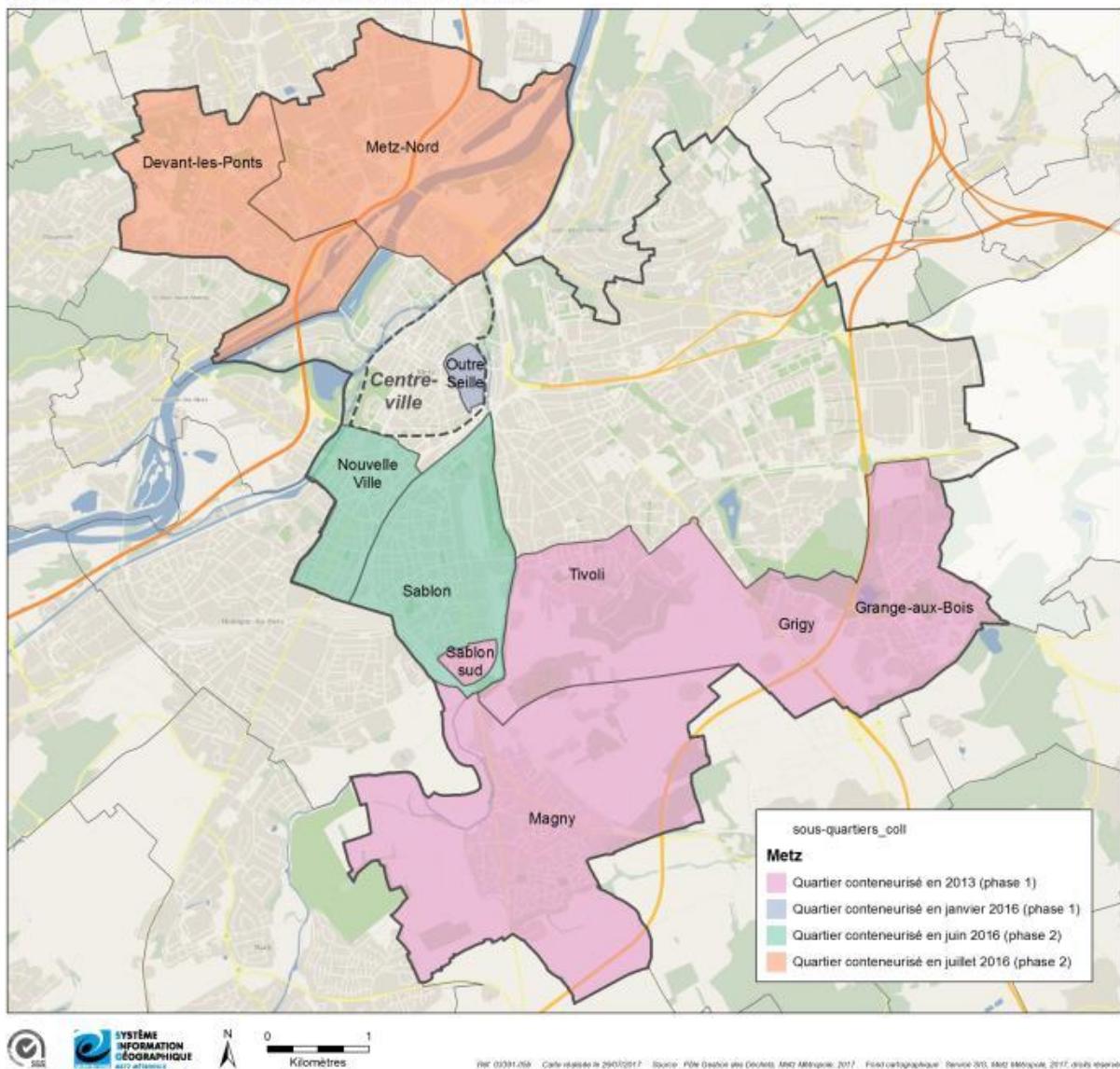
Sur ces secteurs, on compte 30 931 foyers soit 30% du territoire.

À fin 2016, 70% du territoire était conteneurisé.

## METZ MÉTROPOLE - COMMUNES CONTENEURISÉES



## METZ - QUARTIERS CONTENEURISÉS



## 2. La prévention et l'économie circulaire

L'année 2016 a été une année charnière pour la prévention des déchets : le Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) signé avec l'ADEME et débuté en 2010 a pris fin en 2015. Les actions se sont poursuivies et ont dû être approfondies et complétées par des projets sur des thématiques complémentaires pour constituer le programme d'économie circulaire de l'Agglomération. Le décret du 10 juin 2015 rend aussi obligatoire l'établissement d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il constituera le volet Prévention du programme d'économie circulaire. Il diffère du PLP 2010-2015 car il prend en compte tous les déchets, y compris les déchets dits "occasionnels" comprenant les apports en déchèterie.

La mise en œuvre active de projets de prévention des déchets était une nouveauté pour la collectivité en 2010. C'est à nouveau un changement d'approche de la gestion des déchets par l'angle de l'économie circulaire.

Deux démarches parallèles sont donc initiées en 2016 : l'élaboration du PLPDMA et du programme d'économie circulaire. Ce sont des procédures longues qui ont été mises en œuvre à partir d'un processus

de concertation des acteurs locaux. Elles ne sont pas terminées en 2016 mais les prises de contact et les premiers échanges sont initiés au cours de cette année.

### De la prévention des déchets...

La prévention des déchets consiste à éviter la production des déchets. Un déchet recyclable c'est bien s'il est recyclé. Mais il nécessite encore tout un processus pour sa collecte, sa transformation pour obtenir de la matière première à réinjecter dans les processus de fabrication. Et ces filières ont un coût, autant financier qu'environnemental. Alors un déchet évité, c'est encore mieux : il ne devra ni être collecté ni être éliminé ou recyclé. Et si le déchet n'a pas été produit en prolongeant sa durée de vie, alors il ne sera pas nécessaire de fabriquer à nouveau cet objet, limitant encore les impacts.

Tous les maillons de la chaîne de production, consommation, gestion des déchets sont concernés et doivent agir :

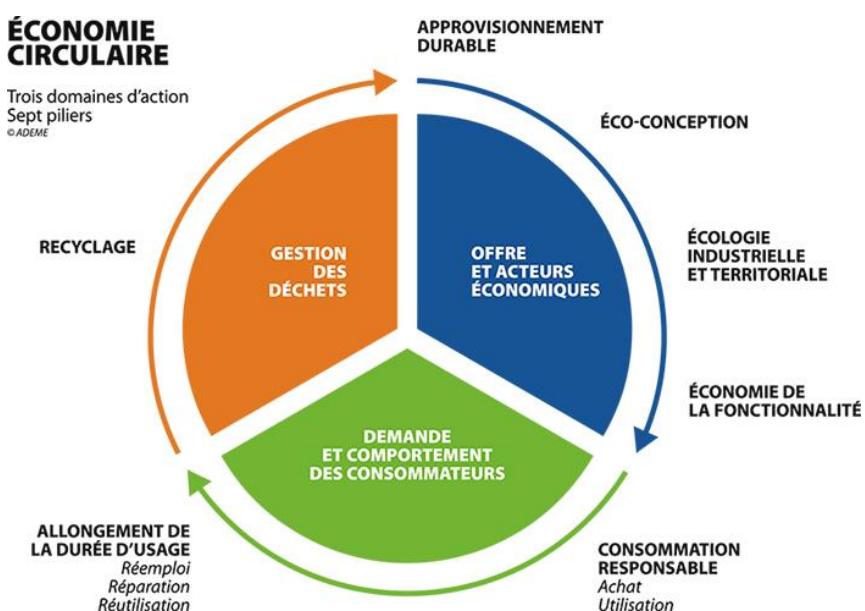
- les fournisseurs de bien doivent adapter leurs processus de fabrication pour produire des objets à partir de matériaux durables, réutilisables, plus robustes, réparables, dont le processus limite les consommations,
- les fournisseurs de services doivent modifier les services proposés pour mutualiser, optimiser, multiplier l'utilisation des biens de consommation,
- le consommateur, particulier, entreprise, administration, association... doivent être acteurs de leur consommation en achetant selon leurs besoins réels, en évitant le gaspillage, en réparant, en donnant...

Et pour boucler la boucle, malgré tous ces efforts accomplis, les déchets restants doivent pouvoir trouver des filières de valorisation. Cette boucle, c'est l'économie circulaire.

### ...à l'économie circulaire

Selon la définition de l'ADEME, l'économie circulaire est un "modèle économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement". Concrètement, l'économie circulaire est une approche qui permet de créer des richesses et de l'emploi à travers l'optimisation de l'utilisation de la matière.

L'économie circulaire repose sur 7 piliers répartis dans 3 domaines d'action. Les 2 premiers reprennent ceux de la prévention en élargissant le champ des possibles. Un 3ème champ d'action, celui de la gestion des déchets, ferme la boucle avec le recyclage.



L'économie circulaire diffère de l'économie dite linéaire : production, consommation, élimination, d'une part en fermant la boucle pour réutiliser la matière par recyclage, et d'autre part en optimisant à chaque étape l'utilisation de ressources. Les 7 piliers permettent de créer de la valeur et de la richesse.

- approvisionnement durable : se fournir en matière première de manière à limiter l'utilisation des ressources naturelles ;
- éco-conception : prendre en compte l'ensemble des impacts environnementaux dès la conception d'un produit et lors de toutes les étapes de son cycle de vie ;
- écologie industrielle et territoriale : s'organiser collectivement pour une gestion optimisée des flux de ressources et de déchets ;
- économie de fonctionnalité : privilégier l'usage à la propriété pour optimiser l'utilisation des biens et des ressources ;
- consommation responsable : prendre en compte les impacts environnementaux dans ses actes d'achat et d'utilisation ;
- allongement de la durée d'usage : donner une seconde vie aux objets ;
- Recyclage : récupérer et transformer la matière pour la réutiliser dans les process de fabrication.

L'économie circulaire implique des changements en profondeur de la société avec :

- Un renversement des valeurs au service d'une consommation durable,
- Une modification des comportements des citoyens,
- Un développement de nouveaux secteurs d'activités.

C'est une mutation forte mais surtout une opportunité de création d'emplois et de richesse.

### **Démarche d'élaboration du programme d'économie circulaire**

En décembre 2015, Metz Métropole avait signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire (CODEC). Par ce contrat 2016-2018, Metz Métropole s'est notamment engagée à réduire de 4 % ses quantités de déchets, conformément à l'ambition de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (-10% en 2020 par rapport à 2010).

Pour ce faire, l'année 2016 a lancé la démarche de concertation en vue de l'élaboration du programme d'économie circulaire. La collectivité a fait appel à un AMO spécialisé dans les dynamiques collectives. L'enjeu est de confirmer l'implication des partenaires existants et d'élargir le cercle à de nouveaux partenaires :

- dans un premier temps pour élaborer collectivement ce programme : Metz Métropole souhaite que le programme soit partagé et co-construit avec ses partenaires pour les impliquer dès cette première phase ;
- dans un second temps pour identifier les acteurs de la mise en œuvre des actions : elles seront soit animées par Metz Métropole mais nécessiteront d'autres implications, soit par des tiers, plus légitimes.

Un Comité Technique (COTEC) a été constitué. Il regroupe les services de l'Agglomération et ses 2 principaux satellites concernés, Haganis (régie en charge du traitement des déchets de l'Agglomération) et Metz Métropole Développement (agence de développement économique). Il s'est réuni à 4 reprises en plénière et lors de 4 groupes de travail thématiques : exemplarité, professionnels, Économie Sociale et Solidaire (ESS) et biodéchets. Une journée de formation a regroupé 13 personnes du comité pour mieux cerner le principe de l'économie circulaire et pour s'ouvrir aux techniques d'animation participative.

Ce Comité Technique a ensuite été élargi en fin d'année 2016 aux représentants de réseaux, tant associatifs, qu'institutionnels et économiques afin de préparer l'organisation d'un séminaire en 2017.

Durant l'année 2016, le COTEC a contribué à élaborer une définition et une vision commune de l'économie circulaire sur le territoire. Ses membres ont partagé leurs connaissances pour dresser un état des lieux des retours d'expériences locales autour de chacun des 7 piliers de l'économie circulaire. Tous ces éléments seront indispensables à la rédaction du plan d'actions et ont fait l'objet de mise en forme pour des supports de communication. Tous ces éléments serviront à l'organisation d'un séminaire de concertation, qui se déroulera en mars 2017, afin de compléter l'état des lieux du territoire et de faire émerger de nouvelles idées, bases de l'élaboration du programme d'actions.

Un Comité de Pilotage (COPIL) a été créé, rassemblant des élus des Commissions Collecte, Valorisation et Traitement des Déchets, Développement Durable et Développement Économique, réunit une première fois en 2016.

## **Poursuite des actions de prévention des déchets**

En parallèle de la démarche d'élaboration du programme d'économie circulaire, qui inclura le PLPDMA, les actions de prévention des déchets ont été poursuivies. Elles doivent, à court terme, permettre d'atteindre l'objectif de réduction de 4 % des DMA sur la période 2014-2018. Pour rappel, le PLP 2010-2015 avait permis de réduire de 5,1 % les OMA et de 4,6 % des DMA en initiant des actions autour de 5 axes prioritaires : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le prolongement de la durée d'usage, l'exemplarité des collectivités et l'exemplarité des professionnels. L'ensemble de ces actions s'est poursuivie en 2016.

## **AXE 1 : LE COMPOSTAGE**

### **Le compostage domestique**

Avec 670 composteurs mis à disposition, l'année 2014 était l'année la plus élevée en termes de distribution. L'année 2016 constitue un nouveau palier avec 789 composteurs.

Au total, 8 683 composteurs ont été mis à disposition depuis la création de Metz Métropole, soit 7 620 foyers équipés. Une enquête du Département en 2013 avait mis en avant qu'environ autant de foyers compostait par leur propre moyen (en tas, composteur de commerce ou fabriqué maison) que par des composteurs mis à disposition par la collectivité. Ainsi, il y aurait 45,8% des foyers type pavillonnaire qui composterait sur le territoire.

En 2016, 55% des foyers qui ont obtenu un composteur ne compostaient pas avant, répartis de la manière suivante : 68 % chez les 18-29 ans, 55% chez les 30-44 ans, 48% chez les 45-59 ans et 46% chez les plus de 60 ans.

1/3 des personnes qui demande un composteur appartient à la catégorie 30-44, 1/3 à la catégorie 45-59. 28% à la catégorie plus de 60 ans et seulement 5% à la catégorie 18-29.

Au vu de ces résultats, la nécessité de faire connaître cette action auprès des particuliers doit encore être une priorité. Pour cela, l'Agglomération a utilisé le projet de conteneurisation pour organiser, au même rythme de déploiement, des permanences d'information et de mise à disposition directement dans les communes. L'information a été transmise aux habitants par les ambassadeurs du tri, en sensibilisation post conteneurisation, leur offrant une solution alternative pour la gestion des déchets et les problématiques de stockage liées à l'abaissement de la fréquence de collecte. Leur passage était organisé en amont des permanences avec la distribution d'un bulletin de réservation à renvoyer préalablement à la permanence. Les 9 permanences organisées en 2016 ont permis de distribuer 275 composteurs. En moyenne pour les secteurs concernés, le nombre de composteurs distribué est 2 fois supérieur au nombre distribué sur l'année précédente complète.

De plus, 10 animations grand public ont été organisées pour sensibiliser 680 personnes ainsi que 3 expositions, avec le soutien des guides composteurs. Le réseau des guides composteurs se compose de 44 membres formés, dont 20 actifs en 2016, habitants bénévoles motivés, pour transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire en termes de compostage et plus largement de gestion des biodéchets-jardinage. Ils ont participé à 8 évènements dont les Ecolotruc, Jard'in Metz, Savoir Vert, l'accueil des nouveaux arrivants de Montigny et 2 animations en déchèterie.

### **Le compostage collectif**

L'habitat collectif représente près de 70 % des logements du territoire. Certains immeubles possèdent à leur pied des espaces verts privatifs, nécessaires pour du compostage "en pied d'immeubles". D'autres n'en possèdent pas mais sont situés à proximité d'espaces verts publics, qui peuvent accueillir un site de compostage "de quartier".

La première solution permet aux habitants d'un même ensemble, sous couvert de faisabilité technique, d'un nombre suffisant de foyers volontaires et de l'identification de référents de site, de composter librement leurs biodéchets. Proposés depuis 2012, 24 nouveaux sites ont été équipés en 2016 avec une majorité de "petits collectifs" : 46% des immeubles équipés sont composés de moins de 10 logements, 25% en comptent entre 10 et 50 logements, 13% entre 50 et 100 logements et 4% (1 immeuble) plus de 100 logements. Au total, 61 immeubles équipés, soit 1561 foyers dont 1/3 environ participe.

La seconde solution est plus contraignante mais permet aux personnes ne disposant pas d'espaces verts privatifs de composter. Un accord doit être trouvé avec la commune, qui autorise l'occupation et aménage le site, et une association, garant du bon usage et du bon entretien du site. Metz Métropole met gratuitement à disposition les composteurs, forme les membres de l'association, informe les habitants et organise un suivi

régulier des bonnes pratiques. Le site est accessible à tous lors de permanences, afin de renforcer la convivialité et de s'assurer du respect des consignes de tri par les utilisateurs.

Le premier et seul site existant, installé rue Antoine à Metz au printemps 2014 et géré par l'association Tripot, atteint sa vitesse de croisière en 2016 avec 6 tonnes compostées par 70 foyers. En 2016, le budget participatif de la Ville de Metz a fait l'objet de plusieurs demandes pour de nouveaux sites. 2 ont été retenues en fin d'année et seront équipées en 2017 sous couvert de signature d'une convention.

### **Le compostage autonome**

Les entreprises, publiques et privées, peuvent également composter leurs déchets, en particulier celles qui disposent d'un restaurant collectif. En 2016, 11 nouveaux sites ont été équipés dont 2 foyers d'hébergement, 2 centres socio-culturels, 1 crèche, l'Évêché, 1 IUT et 4 associations. Au total, 22 sites de compostage autonome fonctionnent en 2016.

Un partenariat avec l'Inspection Académique de Moselle permet d'intervenir en école au travers d'un programme pédagogique, et notamment une sensibilisation au compostage : en 2016, 18 écoles, soit 872 élèves, ont participé, dont la moitié équipée de composteurs et l'autre moitié, de lombricomposteurs.

## **AXE 2 : LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

À compter du 01/01/2016, tous les sites qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an doivent les trier à la source en vue d'une valorisation matière pour un retour au sol. Par son travail de prévention, Metz Métropole se propose d'accompagner ces établissements, soit pour réduire les quantités et passer sous ce seuil, soit pour les aider à se mettre en règle. La lutte contre le gaspillage alimentaire est aussi un moyen de réduire les dépenses d'achat et de fonctionnement.

La lutte contre le gaspillage alimentaire intéresse des structures de typologie variée, par l'approche économique, environnementale, sociale ou encore pédagogique. Afin de croiser ces regards et initier de nouveaux projets partagés, Metz Métropole a organisé une formation intitulée "Comprendre et faire comprendre le gaspillage alimentaire". 7 structures associatives ont participé.

### **En restauration collective**

6 nouveaux établissements (2 périscolaires, 2 restaurants scolaires, 1 MJC et 1 école supérieure) se sont lancés dans une démarche de diagnostic de leur gaspillage alimentaire. Chacun a organisé 1 semaine de pesée, soit 23 journées au total, avec le soutien et du matériel prêté par l'Agglomération.

En parallèle, la Région et le Département poursuivent leurs actions au sein des lycées et des collèges, dont 3 lycées et 2 collèges sont situés sur le territoire.

Malgré les actions initiées localement et la communication réalisée sur le plan national depuis 2014, année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire, les potentialités de réduction en restauration collective restent assez mal connues des gestionnaires de ces structures. Pour y remédier et accroître la dynamique en cours, Metz Métropole a organisé 1 réunion de partage d'expériences, faisant intervenir des établissements engagés, 1 bureau d'étude spécialisé et des financeurs potentiels. 18 structures ont participé dont 7 collèges, 6 lycées, 3 communes, 1 centre socio-éducatif et l'association PEP 57.

Metz Métropole a également organisé une demi-journée d'échange, animée par l'association "De mon assiette à notre planète", afin de comprendre ce qu'est et comment lutter contre le gaspillage. Cette réunion a rassemblé les services concernés de la Ville de Metz et son prestataire.

### **Sensibilisation Grand public**

6 animations grand public ont été organisées en 2016 sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment des ateliers et 1 conférence (cf focus SERD 2016). Metz Métropole a également créé des kits de matériel à prêter aux associations pour l'organisation de leurs évènements, dont 1 sur le gaspillage alimentaire et prêté 1 fois pour l'organisation d'une disco soupe.

La thèse sur les changements de comportements liés au gaspillage alimentaire est arrivée à son terme en mars 2016. Audrey PELT, la doctorante, a soutenu en décembre et validé son diplôme. Les conclusions de ces 3 années de travail ont été rassemblées afin de créer une procédure qui permette, en quelques minutes, temps court de discussion avec un habitant lors d'une sensibilisation en porte à porte ou en stand d'animation, d'optimiser l'efficacité de la sensibilisation. Le discours alors tenu met en pratique les techniques psycho-sociale d'hypocrisie induite et de rappel des transgressions. Si les mécanismes internes

qui se mettent en place n'assurent pas l'efficacité du discours, ils garantissent cependant que l'action sera plus efficace qu'une sensibilisation classique. Des tests en conditions réelles, suivis de caractérisation des OMR durant les travaux de thèse ont confirmé l'impact positif à court et à long terme de cette démarche, qui garantit des résultats meilleurs en termes de changement effectif de comportement. Ces travaux seront présentés début 2017 aux collectivités mosellanes volontaires, en lien avec le CD57, afin de former les agents des collectivités à utiliser cette nouvelle procédure.

### **AXE 3 : LE PROLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE**

Véritable tremplin de l'économie circulaire, le prolongement de la durée de vie multiplie les ambitions : environnementale par la réduction des déchets, économique par les nouvelles activités nécessaires de logistique, de réparation, de vente... et sociale par le lien créé entre les donateurs et les bénéficiaires, qui peuvent être un public en difficulté mais pas uniquement. Le réemploi nous concerne tous et de nombreuses structures, associatives et professionnelles, existent déjà sur le territoire. L'enjeu est de les soutenir et les aider à se développer au sein d'un éco-système et de favoriser le développement de nouvelles structures et nouvelles filières qui seront complémentaires.

#### **Réemploi entre particuliers**

3 évènements majeurs ont été organisés sur le territoire, portés ou en lien avec Metz Métropole sur cette thématique, en plus des bourses aux vélos, livres, plantes et brocantes régulières. L'Agglomération a organisé 2 zones de gratuité en lien avec plusieurs associations locales. La Ville de Metz a organisé 3 "grandes récup", avec les associations des quartiers concernés. Le concept, créé en 2013, a transformé les anciens "grands débarras". Il avait été remarqué que lors de ces évènements, au cours desquels l'Agglomération mettait à disposition des bennes dans lesquelles les habitants se débarrassaient de tous leurs encombrants, un grand nombre d'objets était encore en état d'utilisation. Mais le format ne permettait pas de séparer les "objets" des "déchets" et ne permettait pas non plus le tri pour recyclage (bois, ferraille...). Ont alors été imaginées les "grandes récup" : les habitants sont invités non plus à jeter mais à apporter ce dont ils souhaitent se débarrasser. En un lieu central, les associations trient ce qui est réutilisable du reste et organisent à partir de ces apports, une mini-zone de gratuité. Des stands d'informations sont présents pour sensibiliser à la prévention des déchets et sur d'autres thématiques environnementales. En fin de journée, les associations présentes récupèrent les objets non donnés. La benne initialement conservée pour évacuer le reste de fin de journée n'est aujourd'hui plus utile, la quasi-totalité des apports trouvant preneur, entre habitants et associations.

Au total, 304 personnes ont participé pour plus de 3 tonnes d'objets échangés.

Suite à l'étude de faisabilité pour le développement d'une recyclerie en 2014, un groupe de travail s'est constitué avec Emmaüs et Haganis en qualité de gestionnaire des déchèteries. Le projet "collecte zéro gaspi" est né des échanges de ce groupe et a été initié en avril 2016. Chaque samedi, la Communauté Emmaüs est présente dans une déchèterie du territoire, toute la journée, pour récupérer les dons des visiteurs et prendre les objets en bon état pour leur éviter de finir en benne. Tout type d'objet est récupéré : TLC, mobilier, déco, électroménager, livres... les permanences tournent au sein de 4 déchèteries : Marly le 1er samedi du mois, Metz-Nord le 2nd, Ars-sur-Moselle le 3ème et Metz-Borny le 4ème. Entre avril et décembre 2016, 36 permanences ont été organisées et 1 384 donateurs ont apporté 37,4 tonnes d'objets. L'électro-ménager, les livres, le mobilier et les TLC représentent 70 % des dons. Le reste se répartit entre déco, jouet, loisir, vaisselle et divers.

#### **Réemploi entre professionnels**

Au fil des rencontres avec les professionnels du territoire, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale, Metz Métropole a constaté que certaines entreprises ont, ponctuellement, de grandes quantités de déchets à faire évacuer du fait d'un renouvellement de parc informatique, de literie (foyers d'hébergement...), de mobilier... Ces changements ne sont pas toujours opérés par nécessité mais imposés par la réglementation ou par le développement de l'entreprise, par opportunité, etc. Et bien souvent ces objets sont en bon état. Un premier test a consisté à mettre en relation ces entreprises avec des structures, souvent associatives, qui recherchent du matériel. En 2016, pour 9 mises en relations, 260 objets ont été échangés entre EHPAD et maisons de retraite (déambulateurs, cannes), entre lycées et centres hospitaliers (tables, armoires), entre hôtels et foyers d'hébergement d'urgence (literie, linge)...

## TLC

Metz Métropole a conventionné en 2013 avec Tri d'Union, entreprise d'insertion créée à l'initiative d'Emmaüs Action Est et basée en Moselle à Stiring-Wendel, pour la collecte des TLC. Depuis début 2015, ils sont triés pour réemploi/recyclage à Allain (54). En 2016, ÉcoTLC a référencé 100 bornes réparties en 68 points de collecte installés sur 30 des 44 communes de Metz Métropole, soit 1 borne pour 3 282 habitants.

59 bornes (45 points de collecte) sont gérées par Tri d'Union, dont la majorité est implantée sur le domaine public et conventionnée avec Metz Métropole (38), ou en déchèterie, conventionnée avec HAGANIS (14). 7 supplémentaires sont disposées sur domaine privé, soumis à convention entre Tri d'Union et le propriétaire. Les autres bornes référencées par écoTLC sont gérées par d'autres structures, notamment la Croix Rouge et Écotextile, mais Metz Métropole ne possède pas d'information quant au devenir et aux quantités de TLC concernés.

En 2016, ces 59 bornes ont permis de détourner 199,5 tonnes de textiles, quantité identique à 2015. 60% part en filière de réemploi et 35 % en recyclage (effilochage, chiffon d'essuyage).

## AXE 4 : EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

### Services de l'Agglomération

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, un groupe de travail interne, constitué d'agents volontaires, a été créé en 2012 pour proposer et mettre en œuvre des actions de développement durable. Plusieurs thématiques ont déjà été abordées, dont la réduction des déchets des services. Des opérations ont été menées pour fournir un mug aux agents pour limiter les gobelets jetables, pour réduire les emballages lors des déjeuners de travail et lors des Conseils de Communauté, 3 sites ont été équipés de composteurs, 1 zone de gratuité est organisée chaque année en interne et un travail avait été initié pour réutiliser les impressions 1 face en brouillon et paramétrier les impressions recto-verso / noir & blanc par défaut. Cette dernière action s'est poursuivie en 2016 avec le déploiement d'un système de badgeage / quantification des impressions.

Repas de service zéro déchet : chaque année, le Pôle Gestion des Déchets organise un repas de service. Il rassemble en moyenne 70 personnes. En 2016, il a été organisé en appliquant tous les gestes du zéro déchet : eau en carafe, vaisselle réutilisable, sortie régulière des plats pour conserver la chaîne du froid, récupération des restes de plats, compostage des restes. Au final, seules des bouteilles plastiques et verre, triées, et 2 % des aliments (4 kg de mousse de poisson et de sauce) ont été jetés. 55 % de la nourriture commandée a été consommée sur place ; 35%, des restes, ont été récupérés par les agents et 8 % ont été compostés. Encore quelques axes d'amélioration sur les quantités commandées, les décorations de table et l'eau gazeuse (en bouteille...).

### Services des communes

Déchets administratifs : dans la continuité du travail initié avec la commune de Montigny-Lès-Metz en 2014, 6 nouveaux sites ont été diagnostiqués, soit 25 au total. 7 groupes de travail ont été organisés afin de réfléchir à un plan d'actions et 16 actions ont été mises en œuvre dont l'utilisation de feuilles de brouillon, une optimisation des commandes bureautiques, l'utilisation de tasses lavables, le développement des échanges numériques en interne...

Déchets verts : Metz Métropole anime un réseau des communes, Urbanicité, pour un développement urbain durable. En 2016, un des sujets abordés est la gestion différenciée des espaces verts, avec un focus sur la réduction/réutilisation/gestion des espaces verts. La cellule Prévention a co-animé ce groupe de travail. Les villes Marly et de Metz ont apporté leur retour d'expérience en qualité de communes "Zéro Phyto". Parmi les besoins exprimés, la connaissance de nouveaux outils de gestion (désherbage mécanique), la réglementation sur le compostage à l'échelle communale et le partage des tâches entre communes et habitants (trottoir, bords de cours d'eau...) sont prioritaires.

Déchets de marchés : parmi les premiers sites concernés par la redevance spéciale, Metz Métropole a organisé avec la ville de Metz les caractérisations des déchets de 3 marchés (2 de plein vent et 1 couvert) afin d'adapter les mesures à mettre en œuvre. Ces marchés sont collectés en bennes. Seules les palettes et certains déchets spécifiques (boucherie...) suivent des filières spécifiques. Les 2 principaux flux sont les biodéchets (11%, 21% et 43% respectivement sur chaque marché) et les cagettes (54%, 52% et 37%).

**Marché de Noël** : Chaque année, la Ville de Metz organise un marché de Noël avec des chalets, vins et jus chauds. Pour la première année à l'initiative des commerçants, aucun gobelet jetable n'a été utilisé, uniquement des contenants consignés.

## AXE 5 : EXEMPLARITÉ DES PROFESSIONNELS

### Accompagnement RS

Effective depuis le 1er novembre 2015, Metz Métropole déploie ce système par seuils d'assujettissement dégressifs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le seuil sera de 8 000 litres hebdomadaires (OMR+Tri). L'intérêt de cette redevance est de responsabiliser les professionnels à la gestion de leurs déchets et donc de les inciter à réduire leur production et à les valoriser. Pour les aider, Metz Métropole leur propose une démarche d'accompagnement qui s'appuie sur un diagnostic (quantité et typologie de déchets, provenance des déchets, modalités de gestion), la définition d'un plan d'action et sa mise en œuvre. Chaque étape doit être réalisée par le professionnel, avec le soutien (matériel, humain, technique) de Metz Métropole.

En 2016, 5 réunions de présentation de cet accompagnement ont été organisées, rassemblant 28 structures (47 invitations). 9 d'entre elles se sont engagées dans la démarche et 6 ont réalisé leur diagnostic.

En fin d'année, au vue de la faible part de structures engagées et de diagnostics réalisés, la démarche proposée est redéfinie pour être simplifiée, avec un soutien plus poussé de Metz Métropole pour inciter à l'engagement. L'absence de connaissances théoriques et des modalités pratiques en place par les entreprises elles-mêmes a été sous-estimé et l'argument financier de la RS ne suffit pas à lui seul à forcer cet engagement. Il doit être facilité par une participation renforcée de la collectivité.

### Éco défis

Action portée par le Pôle Environnement Développement Durable de l'Agglomération, elle a pour objectif d'accompagner les artisans du territoire souhaitant s'impliquer dans des actions de développement durable. Chaque artisan se lance des défis selon ses sensibilités et son avancement sur les thématiques des déchets, de l'eau, de l'énergie, de la consommation durable... Si les défis sont relevés, un label leur est attribué afin de les valoriser. La cellule Prévention des Déchets apporte son expertise dans le premier domaine qui regroupe plusieurs défis : réduire les quantités d'emballage fournisseurs, réemployer du matériel, réduire la nocivité, limiter le gaspillage alimentaire, valoriser ses biodéchets, proposer des ponts de collecte, réduire les emballages pour les clients et mettre en place le tri.

En 2016, 22 entreprises artisanales ont été accompagnées pour un total de 78 défis dont 24 sur les thématiques des déchets. 86 % des défis, toutes thématiques, ont été relevés et 92 % pour les défis "déchets". 13 artisans ont été labellisés.

### FOCUS SERD

Pour la 7ème année consécutive, Metz Métropole a organisé la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) avec toujours le souci de vouloir mettre en avant les acteurs et les initiatives locales, et de créer de nouveaux évènements. En 2016 les thématiques majeures, car plébiscitées par le grand public étaient : le réemploi, le gaspillage alimentaire et la consommation responsable. Au total, 13 partenaires ont organisé 10 opérations. Plus de 5 tonnes d'objets ont été données et 409 personnes ont participé.

### Réemploi

- Collectes zéro gaspi en déchèterie : les associations Emmaüs Peltre et Prenons Le Guidon étaient présentes, respectivement en déchèteries de Borny et de Marly en lien avec HAGANIS durant 2 jours, pour récupérer les objets encore en bon état dont les visiteurs souhaitent se débarrasser : 533 kg d'objets donnés et 27 vélos récupérés ;
- Zone de gratuité : avec la participation du Club Omnisport de Bellecroix, Metz Pôle Service, Unicité, la Croix Rouge et l'association AWEC, 1,5 tonne d'objets a trouvé une seconde vie. 190 personnes ont participé dont 59 donateurs.
- La MJC 4 Bornes a également organisé une zone de gratuité longue durée dans ses locaux entre le 14 et le 26 novembre.

## Gaspillage alimentaire

- Journée de formation : destinée aux personnels et bénévoles des associations du territoire, la structure "De mon assiette à notre planète" est intervenue pour expliquer ce qu'est le gaspillage alimentaire et comment lutter contre. 7 structures soit 10 personnes ont participé.
- Partage d'expériences : destinée aux professionnels de la restauration collective, la réunion a rassemblé 18 structures pour partager leur expérience, identifier les actions à réaliser et les acteurs à solliciter pour ce type de démarche.
- Ateliers anti-gaspi : la MJC 4 Bornes et CPN Coquelicots ont organisé des ateliers de cuisine, à destination des enfants et parents du périscolaire pour l'un, et du grand public pour l'autre.
- Prestation théâtrale : la compagnie Paname Pilotis est intervenue au sein du Lycée Georges de la Tour, dans un premier temps pour une pièce en amphithéâtre, puis dans le réfectoire lors du repas des élèves. 65 lycéens et 35 collégiens ont été sensibilisés sur un ton humoristique et décalé.

## Consommation responsable

- Produits ménagers : l'association Chrysalide a organisé 6 ateliers de fabrication de produits ménagers en alternative à l'utilisation des produits dangereux. Ils ont rassemblé 36 personnes.
- STOP PUB : l'entreprise SPIE a distribué des autocollants à ses salariés.
- Ateliers compostage : CPN Coquelicots a organisé 3 ateliers de sensibilisation/formation au compostage.
- Broyage : la commune de Lorry-Lès-Metz a organisé une journée de broyage des végétaux issus de l'élagage des arbres municipaux et à destination des habitants qui le souhaitent.

Les partenaires de la SERD 2016 : Chrysalide, Haganis, Emmaüs, Prenons le guidon, MJC 4 Bornes, le club Omnisport de Bellecroix, Metz Pôle Service, Unicité, la Croix Rouge, AWEC, le Lycée Georges de la Tour, CPN Coquelicots et l'entreprise SPIE.

## Bilan des principaux chiffres de la prévention des déchets en 2016

**789 composteurs** en 2016 distribués à 712 foyers → 142 tonnes supplémentaires évités

**8 683 composteurs au total** dans 7 620 foyers → 1 524 tonnes évitées chaque année à partir de 2016.

**24 nouveaux sites de compostage en pied d'immeubles** (350 foyers participants) → 36 tonnes supplémentaires évités

**61 au total** (650 foyers participants) → 68 tonnes évitées chaque année à partir de 2016

**1 site de compostage de quartier** (70 foyers) → 6 tonnes évitées chaque année

**11 nouveaux sites de compostage autonome** → 11 tonnes supplémentaires évités

**22 au total** → 22 tonnes évitées chaque année à partir de 2016

Au total, **8 340 foyers compostent** par un moyen fourni par Metz Métropole (individuel ou collectif) → 1 620 tonnes évitées en 2016

**199 tonnes de TLC détournées** dont 60% réemployées et 35% recyclées grâce à 100 bornes dont 59 conventionnées Metz Métropole et Tri d'union.

**6 établissements de restauration collective** nouvellement engagés dans une démarche de lutte contre le GA, 11 établissements au total.

**1 thèse sur les changements de comportements liés au GA**

**36 journées de récupération en déchèteries** par Emmaüs → 37 tonnes détournées

**56 entreprises publiques et privées accompagnées** dans une démarche de réduction de leurs déchets, toutes thématiques confondues.

**35 animations organisées soit 2 540 personnes sensibilisées**

### 3. Le tri

Fin 2016, le Service Sensibilisation Pré-collecte est composé de 2 coordinatrices, de 12 Ambassadeurs Du Tri répartis en deux équipes, et d'un assistant administratif. Les ADT ont mené sur le territoire de Metz Métropole des missions quotidiennes de communication de proximité sur les consignes de tri des emballages recyclables auprès des usagers et de suivi de la qualité du tri. Leurs missions se sont également ouvertes à la réalisation d'actions plus générales sur la gestion des déchets ménagers et assimilés : participation à des caractérisations d'ordures ménagères, formation à la prévention des déchets (Ambassadeurs prévention), assistance au développement du compostage domestique, accompagnement des usagers dans le cadre de la conteneurisation.

#### Bilan de leurs actions

##### **Conteneurisation et accompagnement au changement de mode de collecte :**

- Poursuite de l'accompagnement des usagers dans le cadre du changement de mode de collecte : 22 actions menées sur un total de 9 communes. Plus de 20 700 foyers et professionnels accompagnés ;
- Réalisation d'actions correctives post conteneurisation et de rappel du règlement de collecte : 47 actions réalisées sur 3 communes (Metz, Woippy, Moulins-lès-Metz) ; 2 251 foyers et professionnels informés.

##### **Actions visant le suivi de la qualité et l'amélioration des performances du tri des Emballages Recyclables**

- Participation aux caractérisations des Emballages Ménagers Recyclables issus des collectes de tri de 11 communes ;
- Réalisation de 13 contrôles terrain de la qualité du tri présenté en sacs ou en bacs dans 4 communes : 2 814 contenants vérifiés dont 836 avec une bonne qualité de tri, 1 270 avec quelques erreurs et 708 refusés à la collecte en raison de la trop grande proportion d'erreurs de tri ;
- Sensibilisation en porte à porte des habitants de 9 communes de l'agglomération avec remise du mémotri. Au total, 3 519 foyers ou entreprises ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ambassadeur du tri ;
- Sensibilisation ciblées auprès des résidents en habitat collectif dans 2 communes. 5 539 foyers ont bénéficié d'un rappel des consignes de tri ;
- Participation à 5 évènementiels locaux pendant lesquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à présenter le service public communautaire de collecte et de traitement des déchets : Marathon de Metz et Metz Plage, Saint-Privat La Plage, Fête des Quartiers à Metz Nord, Opérations "Grande Récup",... ;
- Animation des visites guidées du Centre Technique Communautaire : 3 visites ayant accueilli 38 visiteurs ;
- Animations sur le geste de tri : 27 ateliers du tri permettant la diffusion des consignes de tri auprès de 915 personnes (adultes et enfants). Ces animations ont notamment été réalisées dans divers foyers d'hébergement (Foyer ADOMA, Foyer du Haut Soret, établissement d'hébergement de personnes âgées autonomes,...) ;
- Déploiement de la collecte des emballages recyclables dans 12 établissements dont le foyer AMLI à Metz Nord et les entreprises installées sur le Plateau de Frescaty.

Au total, ce sont plus de 32 000 foyers et entreprises répartis dans 18 communes qui ont été sensibilisés aux consignes de tri et aux règles de collecte.

#### **Le programme pédagogique**

La sensibilisation à l'environnement des plus jeunes est un axe important de l'action de Metz Métropole. Depuis de nombreuses années, l'agglomération propose, en partenariat avec l'Inspection Académique, un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire pour animer les temps scolaires et former les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2015-2016, 83 classes se sont inscrites au projet pédagogique contre 41 classes l'année précédente, réparties dans 28 écoles contre 27 écoles l'année précédente. Ce sont 1 869 enfants soit + 17%, et par

extension, autant de familles, qui ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

#### 4. La redevance spéciale

Les professionnels peuvent faire appel à Metz Métropole pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la valeur du foncier bâti et sans corrélation avec la quantité de déchets produite.

Ainsi, afin d'inciter les professionnels à réduire et valoriser leurs déchets, rééquilibrer les charges entre les professionnels et les ménages, et financer au plus juste le service rendu, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a délibéré le 13 avril 2015 la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS) sur son territoire.

La RS s'applique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 à toutes les entités publiques et privées produisant plus de 15 000 litres de déchets par semaine, et bénéficiant du service public de collecte et traitement des déchets (mise en œuvre de la phase 1). Elle se déploie par abaissement successif du seuil de production. Par délibération du 7 mars 2016, le second seuil, applicable à compter de janvier 2017, a été fixé à 8 000 litres hebdomadaires (déploiement de la phase 2).

Metz Métropole a opté pour une facturation au volume des bacs mis à disposition du redevable, avec pour 2016, un tarif identique à celui de 2015, soit 0,016 €/litre pour les déchets recyclables et 0,039 €/litre pour les déchets non recyclables.

Les modalités techniques et financières de la RS ont été fixées comme des leviers pour inciter les professionnels à :

- optimiser leur organisation afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et faciliter la collecte ;
- réduire les quantités globales de déchets par une facturation en adéquation avec le volume produit ;
- trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation par un tarif incitatif pour les déchets recyclables.

En prévision de la délibération du 7 mars 2016, les modalités de développement de la phase 2 ont été définies (validation du seuil, étapes de déploiement, mise à jour du règlement de RS, etc...). Il a ensuite fallu identifier les usagers du service produisant plus de 8 000 litres de déchets afin de les solliciter et d'engager la procédure de conventionnement. Cette phase a été facilitée par la mise en place de la conteneurisation.

Le bilan 2016 est le suivant :

- déploiement de la phase 1 (production supérieure à 15 000 litres) :
  - o 8 nouvelles conventions ont été signées avec Metz Métropole ;
  - o 2 ont été résiliées après que les producteurs aient choisi une prestation privée.
- déploiement de la phase 2 (production comprise entre 8 000 et 15 000 litres)
  - sur 124 redevables potentiels recensés :
    - o 4 établissements ont été mal identifiés ;
    - o 71 producteurs ne sont pas soumis à un conventionnement car ayant une production inférieure au seuil (réorganisation interne de la gestion de leurs déchets, collecte partielle par une société privée, optimisation de l'utilisation des bacs...) ;
    - o 16 producteurs ont choisi de faire appel à un prestataire privé ;
    - o 3 producteurs sont en cours d'étude (attente de retour de fiches estimatives, de devis signés...) ;

- 30 conventions ont été signées avec Metz Métropole, pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au 31 décembre 2016, 38 redevables sont conventionnés.

En parallèle, Metz Métropole accompagne les redevables qui le souhaitent dans l'amélioration de la gestion de leurs déchets et la réduction de leur production. Le suivi réalisé par la cellule Prévention des Déchets se compose d'un diagnostic personnalisé, de l'élaboration d'un plan d'action et de sa mise en œuvre.

Ainsi, en 2016, 9 entreprises se sont engagées dans cette démarche dont 3 sont en cours de suivi.

Les actions prioritaires mises en place sont notamment le renforcement du tri, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou l'utilisation de nouvelles filières de recyclage.

## 5. Qualité, Hygiène et Sécurité

### 5.1. Mesures de concertation

Depuis 2010, une démarche de concertation du personnel par la mise en œuvre de groupes de travail a été initiée. Les groupes sont composés d'agents volontaires de chaque service et des représentants du personnel. Ils permettent l'identification et l'évaluation des risques professionnels, afin :

- d'évaluer les actions mises en œuvre ;
- de proposer de nouvelles actions d'amélioration ;
- d'identifier et d'évaluer de nouveaux risques.

Cette méthodologie de travail permet à Metz Métropole :

- de maintenir un dialogue social ;
- d'être transparent dans la conduite des actions et des objectifs d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ;
- de valoriser les agents de terrain et de les rendre force de proposition.

En 2015, cette méthodologie a été mise en œuvre afin de travailler sur l'amélioration du niveau d'hygiène et de propreté du Centre Technique Communautaire.

### 5.2. Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre au cours de l'année 2016

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de prévenir les risques professionnels, Metz Métropole a procédé à :

- la poursuite de la mise en place des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au CTC et sur les sites extérieurs où les agents collectent ;
- la poursuite des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, problème d'hygiène, dégradation, ...) ;
- la poursuite de l'inventaire des points noirs au titre de la R437 et la mise en œuvre de certaines mesures de prévention.

Metz Métropole a également poursuivi ses actions de maintenance préventive des matériels et d'entretien des tenues de travail.

### 5.3. Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2016 :

Intitulé formation	Nombre d'agents formés	Durée de formation en jours	Date ou période
<b>Conduites en situations difficiles</b>	16	2	de février à décembre
<b>Congrès Amorce</b>	1	2	du 26 au 28 octobre
<b>FCO</b>	36	5	Année 2016
<b>Formation d'acteurs-trices en prévention des risques liés à l'activité physique</b>	2	2	du 14 au 15 novembre
<b>Formation initiale CACES Grues auxiliaires</b>	1	3	du 18 au 20 avril
<b>La régulation des situations conflictuelles</b>	4	3	du 10/10 au 11/10 et le 07/11 les 0, 10 et 30/05
<b>leçon de conduite (5 heures)</b>	1	3	Année 2016
<b>Metz-Métropole Management de la sécurité</b>	2	0,5	27 octobre
<b>Metz-Métropole Utilisation d'un extincteur</b>	3	0,5	29 juin
<b>Renouvellement CACES Grues auxiliaires</b>	5	2	avril à octobre
<b>SST</b>	14	0,5	février mars avril et septembre

#### 5.4. Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole

Les chiffres 2016 :

- 30 accidents de travail avec arrêt (25 en 2015) ;
- 1 maladie professionnelle (0 en 2015) ;
- 3 accidents de travail sans arrêt (4 en 2015) ;
- 0 accident de travail mortel (0 en 2015).
- 4 accidents du trajet
- 2 accidents du travail en cours de contestation non pris en compte dans les calculs.

**Taux de fréquence** = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

**Taux de gravité** = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

**Taux d'absentéisme** = nombre d'heures d'absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) \* 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité	Absentéisme
2010	175,70	9,80	15,89
2011	109,45	5,32	12,129
2012	160,74	3,90	11,46
2013	100,46	2,36	11,43
2014	98,01	1,69	8,76
2015	62,71	4,23	11,06
2016	75,25	4,60	15,65

Le taux de fréquence et le nombre d'accidents du travail sont en augmentation entre 2015 et 2016, après 4 années de diminution.

Le nombre d'accidents sur l'activité collecte reste stable. C'est l'activité pré-collecte qui a enregistré un nombre plus important d'accidents de travail, suite au changement de métier lié à la conteneurisation (distribution sacs, distribution et maintenance de bacs). La réorganisation du travail et des modes de fonctionnement sera à étudier et à analyser pour 2017, afin de proposer des actions et équipements adaptés.

Le taux de gravité et l'absentéisme sont en augmentation en 2016 pour la 2ème année consécutive.

Cela signifie que les accidents avec arrêt de travail sont proportionnellement moins nombreux mais plus graves et nécessitent une absence plus longue.

### 5.5. Projet de management de la qualité et de la sécurité

Le Pôle Gestion des Déchets s'est lancé, en 2013, dans la mise en place d'une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- d'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- de fiabiliser ses données ;
- de centraliser les informations et de les rendre accessible à tous ;
- de développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des communes ;
- faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- maîtriser les coûts ;
- améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Afin de garantir et fiabiliser ses données, le PGD a lancé fin 2013 une démarche de structuration de son système documentaire et de traçabilité des données.

Aussi, l'identification et la création de près de 250 documents sont recensés dans un tableau de bord de pilotage d'activités créé en 2016.

### 6. Relation usagers

Créé en 2012, le service "relations aux usagers", 03.87.20.10.10, est aujourd'hui le point d'entrée du Pôle Gestion des Déchets, ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, soit 50h00 de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public.

Face à la forte augmentation des demandes en 2015, due en partie à la mise en œuvre des projets ayant des conséquences directes sur les usagers (conteneurisation, redevance spéciale, arrêt de la distribution des sacs), un poste supplémentaire a été créé.

Ce sont donc 3 agents qui prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et communes.

2016 a été consacrée à la professionnalisation du service avec l'achat d'outils de téléphonie et de traçabilité dédiés. Un travail important a également été fait sur l'ergonomie et les répartitions des charges de travail.

En 2016, ce ne sont pas moins de 26 600 demandes (mail, téléphone, internet, courrier, ...), qui ont été enregistrées, dont :

- 9,2 % de réclamations concernant la conteneurisation et la collecte des déchets ;
- 68,8 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 4,6 % de mises en relation ;
- 17,5 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants.

En 2016, les demandes par services se répartissent comme suit :

- 48 % pour la collecte (porte-à-porte, PAV et encombrants) ;
- 11,5 % pour la distribution des sacs ;
- 28 % pour la pré-collecte (conteneurisation, maintenance et livraison des bacs) ;
- 1,5 % pour la prévention.

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions d'amélioration et de remédier aux anomalies.

Soucieux de la qualité du service rendu, les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont transmis aux communes pour information et, parfois, pour intervention de leur part.

## 7. Géolocalisation

Le projet de géolocalisation des véhicules a été initié en 2013, avec le lancement du marché d'équipement en systèmes embarqués et en logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées notifié en 2014.

Le système retenu est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de Metz Métropole.

En 2016, les équipements ont été utilisés pour :

- relever la position des camions en temps réel, ainsi que les informations afférentes : ensemble des collectes en cours et leurs véhicules associés, localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, temps de collecte restant, etc. Cela permet, pour les véhicules d'ores et déjà équipés, de répondre en direct à l'usager sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées ;
- permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

De plus le système relève :

- les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune,...) ;
- les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les évènements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques etc.). L'équipage saisit également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrières, collecte en bilatéral (par rues, par communes,...).

L'analyse de ces données contribue à l'amélioration de la qualité de service et à l'information rapide des communes, avec le suivi des évènements terrain et anomalies (accessibilité, dépôts sauvages, erreurs de tri...), et l'organisation des services du Pôle Gestion Déchets pour réagir sur ces problématiques. L'année 2016 a permis de définir les anomalies à relever et les procédures de remontées d'informations aux services concernés, afin de mettre en œuvre le traitement des anomalies progressivement service par service en 2017.

L'aide à la navigation permet déjà un véritable travail d'amélioration des conditions de travail des agents pour les tournées équipées et d'optimisation du service, dans le respect des préconisations de recommandation R-437 de la CNAMTS.

Les logiciels d'exploitation permettent quant à eux de travailler sur :

- le reporting des données (statistiques etc) ;
- le tracé des tournées (cartographie) ;
- l'évolution des tournées en lien avec le développement de la conteneurisation du territoire ;
- l'optimisation du service.

En 2016, 3 véhicules ont été équipés de la balise GPS et de la console en cabine, avec lecture de puces des bacs, permettant la fin de l'équipement de tous les véhicules actifs du parc. Dans les années à venir, seuls les véhicules nouvellement acquis feront l'objet d'un équipement complet.

### Bilan des véhicules équipés au 31/12/2016 :

	2016		Total 2014+2015+2016	
	Système GPS + console embarquée	Système GPS + console embarquée + système lecture RFID	Système GPS + console embarquée	Système GPS + console embarquée + système lecture RFID
<b>Benne Ordures Ménagères</b>	0	2	5	23
<b>Mini- Benne Ordures Ménagères</b>	0	1	0	6
<b>Camion Bras-grue</b>	0	0	9	0

Le projet a permis l'identification et le suivi des tournées, des équipages et la saisie des évènements demandés. La navigation est possible sur certaines tournées ciblées. Les tournées sont toutes identifiées et un travail de tracé des circuits de référence a continué en concertation avec les chauffeurs et en lien avec l'avancement du projet de conteneurisation. Au 31/12/2016, 34 tournées sont tracées (par rapport au travail de 2015 et en lien avec des modifications liées à la conteneurisation, 14 ont été supprimées), ce qui fait 7 tournées en plus par rapport à 2015.

Une formation pratique a été réalisée en interne avec la mise en navigation effective de 25 tournées.

## III. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Les contenants

#### 1.1. Les sacs

L'ensemble des sacs distribués sur le périmètre de l'agglomération est stocké dans les locaux du Centre Technique Communautaire de Metz Métropole, ZAC de la Petite Voëvre à Metz.

##### 1.1.1. Les sacs pour la collecte des OMR

Le nombre de sacs d'OMR distribués par volume se répartit comme suit :

	Sacs 30 litres	Sacs 50 litres	Sacs 100 litres	Sacs 100 litres renforcés
<b>2012</b>	4 127 900	2 689 200	2 575 600	96 600
<b>2013</b>	4 250 400	2 840 400	2 453 400	96 600
<b>2014</b>	3 316 600	2 325 900	1 504 400	400
<b>2015</b>	3 181 000	2 514 400	1 029 600	21 800
<b>2016</b>	2 826 600	1 809 000	689 280	0

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole-exercice 2016

La distribution des sacs d'OMR en grand volume (100 renforcés, 110 et 130 litres) avait été complètement arrêtée en 2016. En effet, des difficultés liées à l'obturation des points d'apport volontaire enterrés ainsi que la prévention des risques musculo-squelettiques liés au portage de fortes charges pour les agents de collecte, ont conduit Metz Métropole à privilégier la distribution de sacs de plus petits volumes.

En 2016, les secteurs déjà conteneurisés n'ont plus reçu de dotation, ni les communes ou quartiers conteneurisés dans l'année. Selon la date effective de conteneurisation, certains ont reçu un complément de dotation jusqu'à l'arrivée des bacs. Ainsi le nombre de sacs distribués baisse encore cette année, diminution en lien avec l'avancement du projet conteneurisation soit + 30 % de la population conteneurisée en 2016.

De ce fait, la réduction des quantités de sacs distribuées amorcée en 2014 avec la révision de la grille de dotation et l'arrêt de la distribution aux professionnels en 2016 avec une réduction totale de 20,8 % (hors sacs renforcés) est répartie comme suit :

- sacs 30 litres : - 11,1 % ;
- sacs 50 litres : - 28,1 % ;
- sacs 100 litres : - 33,1 %.

Au terme de la conteneurisation, plus aucun sac ne sera distribué.

### 1.1.2. Les sacs pour la collecte sélective

De même en 2016, les secteurs déjà conteneurisés n'ont pas été dotés en sacs transparents. Les déchets recyclables sont jetés en vrac dans les bacs, PR et PAV.

Le nombre de sacs transparents distribué pour la collecte du tri s'élève à 3 849 000 sacs pour l'ensemble de l'agglomération en 2016 soit une diminution de 10 % par rapport à 2015.

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole

### 1.2. Les bacs

La grande majorité des bacs est installée dans les secteurs conteneurisés. Une petite quantité a permis d'équiper des professionnels qui soit ont été soumis à la RS fin 2016 afin d'assurer la comptabilisation des quantités de déchets, soit le seront dès 2017 pour permettre une meilleure estimation des quantités.

Le nombre de bacs distribués par flux et par volume est le suivant (le flux OMR concerne les ménages et non ménages) :

Nombre de bacs distribués en 2016	OMR 180 L	OMR 240 L	OMR 360 L	OMR 660 L
	11 338	5 984	3 653	4 066
	Tri 180 L	Tri 240 L	Tri 360 L	Tri 660 L
	11 544	5 386	2 818	1 884

### 1.3. Les PR

Tant que la conteneurisation n'est pas achevée, le nombre de PR évolue constamment. Selon le caractère dotable des secteurs, des PR sont installés mais peuvent être amenés à être déplacés, ou remplacés par des PAV enterrés, ou retirés pour une dotation individuelle, etc.

Au 31 décembre 2016, près de 300 PR sont en service.

### 1.4. Les PAV

Au 31 décembre 2016, il été dénombré sur le territoire de Metz Métropole :

- 345 bornes aériennes dont 235 colonnes verre et 110 colonnes JRM ;
- 247 points d'apport volontaires enterrés dont 162 avec flux OMR (les autres étant des flux verre et EMR/JRM) soit :
  - 247 bornes verre ;
  - 99 bornes JRM ;
  - 308 bornes OMR ;
  - 161 bornes EMR/JRM.

Dans le cadre du projet de conteneurisation, le nombre de bornes enterrées a fortement augmenté pour répondre à des besoins particuliers et des contraintes techniques sur certains quartiers, où la mise en place de bacs était impossible. Enfin, certaines bornes aériennes ont été remplacées par des bornes enterrées.

## 2. Les tonnages collectés

Depuis la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014, entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la Communauté de Commune du Val Saint-Pierre, les modes de financement du service public de collecte différents (TEOM et RI) avaient été maintenus. Le suivi des tonnages et des coûts était alors séparé.

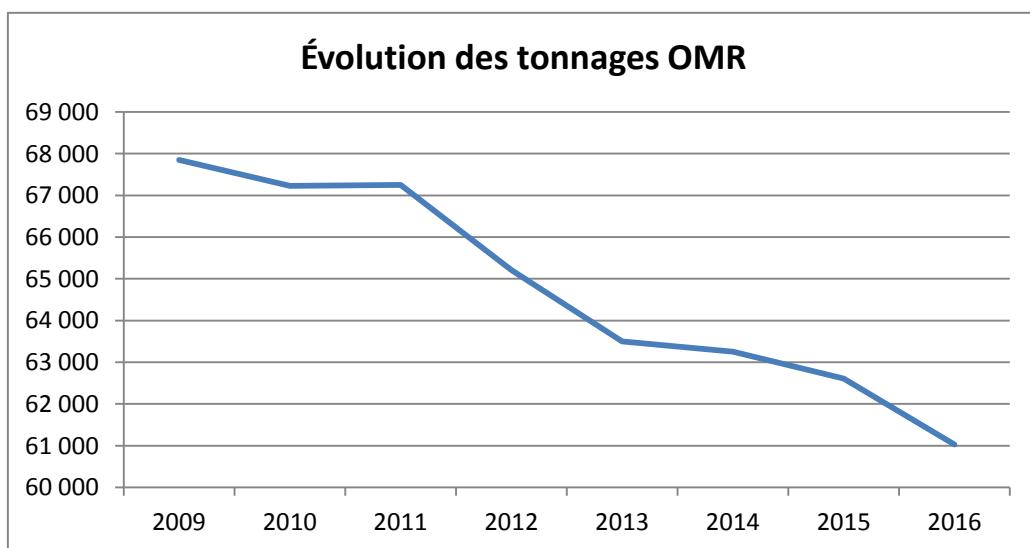
Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a eu lieu l'harmonisation des systèmes de financement (passage en TEOM), le suivi des indicateurs techniques et financiers sera donc regroupé pour la seule Metz Métropole et ses 44 communes.

### 2.1. Les ordures ménagères résiduelles

OMR	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	67 849	/	/	302,0
2010	223 891	67 230	-0,9%	/	300,3
2011	223 114	67 246	0,0%	0,0%	301,4
2012	222 560	65 212	-3,0%	-3,0%	293,0
2013	221 850	63 500	-2,6%	-5,5%	286,2
2014	220 986	63 251	-0,4%	-5,9%	286,2
2015	219 905*	62 611	-1,0%	-6,9%	284,7
2016	<b>218 916</b>	<b>61 027</b>	-2,5%	-9,2%	278,8

Source : tonnages facturés Haganis

\*Population SINOE corrigée ADEME



Après 2 années de baisse plus modérée (0,4% en 2014 et 1,0% en 2015), les quantités d'OMR collectées reprennent une baisse significative avec 2,5% entre 2015 et 2016, liée à la poursuite des actions de prévention en adéquation avec la labellisation Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage.

La courbe d'évolution de la collectivité à 44 communes illustre la baisse significative des quantités d'OMR.

La réduction atteint 9,2 % en 2016 par rapport à 2010 et le ratio est de 278,8 kg/hab.

## 2.2. Les matériaux recyclables

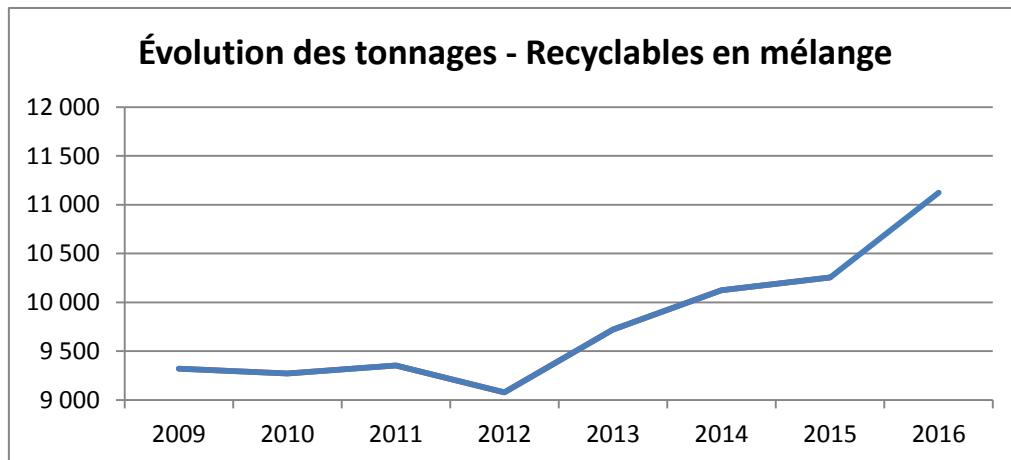
Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte à porte, les JRM collectés en apport volontaire et les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte à porte.

### 2.2.1. Recyclables en mélange

Recyclables en mélange	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	9 323	/	/	41,5
2010	223 891	9 272	-0,5%	/	41,4
2011	223 114	9 354	0,9%	0,9%	41,9
2012	222 560	9 077	-3,0%	-2,1%	40,8
2013	221 850	9 723	7,1%	4,9%	43,8
2014	220 986	10 123	4,1%	9,2%	45,8
2015	219 905*	10 254	1,3%	10,6%	46,6
2016	218 916	11 126	8,5%	20%	50,8

Source : tonnages facturés Haganis

\*Population SINOE corrigée ADEME



2016 fait apparaître une forte augmentation des quantités de tri (+ 8,5%), liée à la reprise du projet conteneurisation réamorcé fin 2015 et toute l'année 2016. Le projet conteneurisation s'accompagne d'un accompagnement en porte-à-porte avec le passage des ambassadeurs du tri. Ceux-ci font un rappel des règles d'utilisation des bacs mais aussi des règles de tri. Cette sensibilisation de masse a permis à de nombreux usagers de se réapproprier le geste de tri.

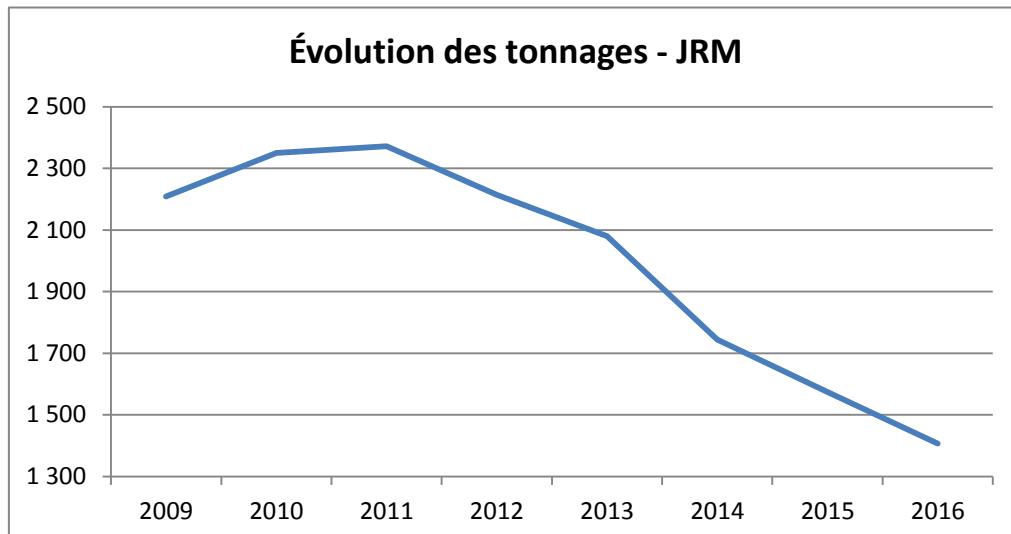
L'évolution des quantités de déchets recyclables collectées en mélange montre bien la tendance à l'augmentation depuis 2013. Celle-ci atteint 20% en 2016 par rapport à 2010.

## 2.2.2. Journaux, Revues, Magazines en Apport Volontaire

JRM	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	2 209	/	/	9,8
2010	223 891	2 350	6,4%	/	10,5
2011	223 114	2 372	0,9%	0,9%	10,6
2012	222 560	2 214	- 6,6%	- 5,8%	9,9
2013	221 850	2 080	- 6,1%	- 11,5%	9,4
2014	220 986	1 745	- 16,1%	- 25,8%	7,9
2015	219 905*	1 574	- 9,8%	- 33,0%	7,2
2016	<b>218 916</b>	<b>1 407</b>	<b>- 10,6%</b>	<b>- 40,1%</b>	<b>6,4</b>

Source : tonnages facturés Haganis

\*Population SINOE corrigée ADEME



Depuis 2013 et le lancement du projet de conteneurisation, la collectivité harmonise la collecte des déchets et remplace au fur et à mesure les bornes papier par des bornes Tri en mélange, ce qui implique un transfert de tonnage entre ces 2 flux. En outre, le passage de sacs de tri en bacs de tri, les usagers ont plus de facilité à mettre leur papier dans le bac. En effet le sac de tri supportait difficilement le poids du papier. Ainsi le geste de tri est simplifié pour l'usager. De plus, l'action de promotion du STOP PUB depuis 2012 dans le cadre du PLP impacte directement ce flux.

Les tonnages de JRM collectés en apport volontaire sont donc logiquement en diminution importante encore cette année.

L'évolution des quantités de JRM est en constante diminution pour atteindre 40,1 % en 2016 par rapport à 2010.

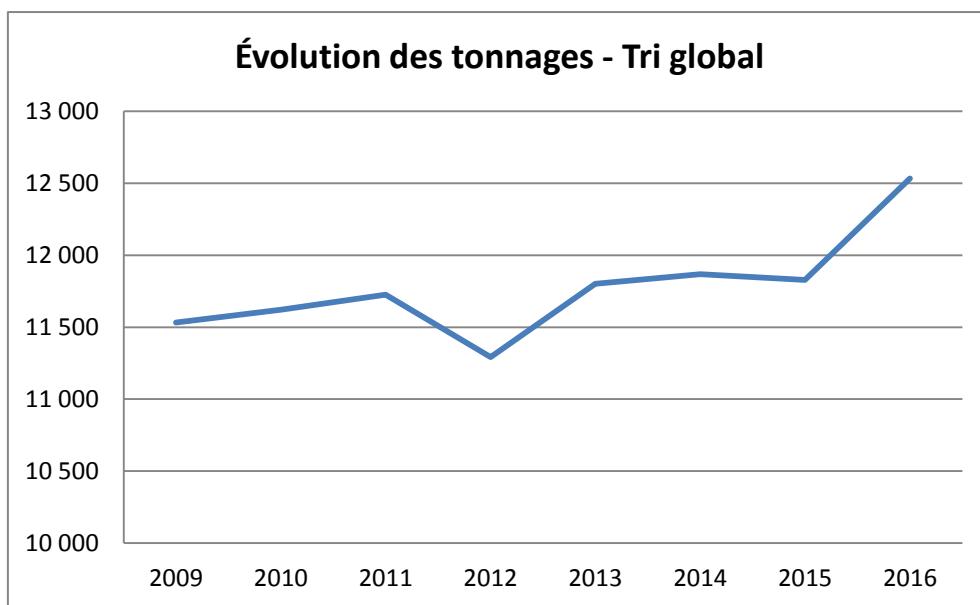
### 2.2.3. Tri global

Les évolutions des schémas de collecte impliquent le transfert du flux JRM vers le flux déchets recyclables en mélange. Il est donc plus pertinent de comparer la somme de ces 2 flux.

Tri global (Mélange + JRM)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	11 532	/	/	51,33
2010	223 891	11 622	0,8%	/	51,91
2011	223 114	11 726	0,9%	0,9%	52,56
2012	222 560	11 292	-3,7%	-2,8%	50,74
2013	221 850	11 802	4,5%	1,6%	53,20
2014	220 986	11 868	0,6%	2,1%	53,70
2015	219 905*	11 828	-0,3%	1,8%	53,79
2016	<b>218 916</b>	<b>12 533</b>	<b>6,0%</b>	<b>7,8%</b>	<b>57,25</b>

Source : tonnages facturés Haganis

\*Population SINOE corrigée ADEME



L'augmentation globale du flux tri est de 6,0% pour l'année 2016, liée à la reprise du projet conteneurisation.

Depuis 2013, les tonnages de tri sont en nette augmentation avec de nouveau un pic pour 2016.

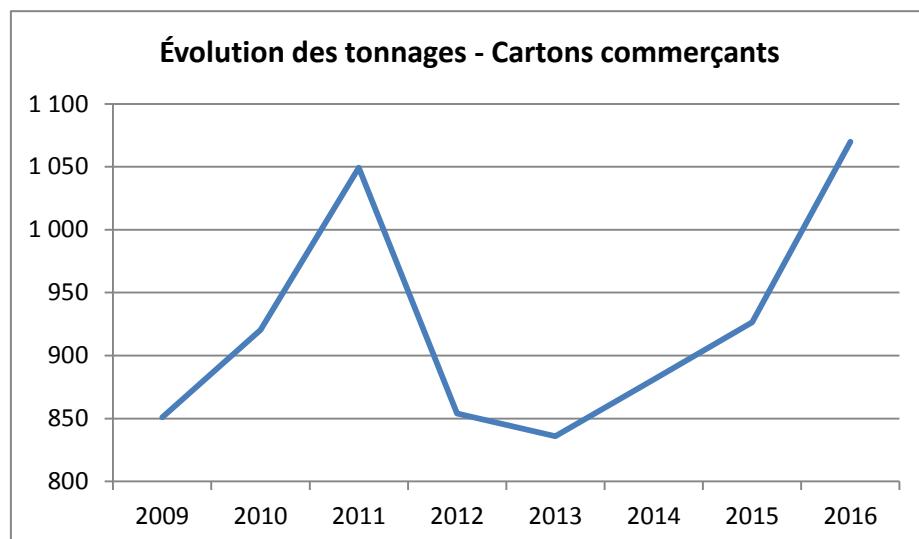
L'évolution des tonnages depuis 2010 est de + 7,8%.

## 2.2.4. Cartons des commerces du centre-ville de Metz

Cette collecte ne concerne que le centre-ville de Metz.

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	851	/	/	3,8
2010	223 891	920	8,2%	/	4,1
2011	223 114	1 049	14,0%	14,0%	4,7
2012	222 560	854	- 18,6%	- 7,2%	3,8
2013	221 850	836	- 2,1%	- 9,2%	3,8
2014	220 986	881	5,4%	- 4,3%	4,0
2015	219 905*	926	5,2%	0,7%	4,2
2016	<b>218 916</b>	<b>1 070</b>	<b>15,5%</b>	<b>16,3%</b>	<b>4,9</b>

Source : tonnages facturés Haganis



Les quantités de cartons des commerçants du centre-ville ont fortement augmenté en 2016. Une information ciblée en 2015 peut expliquer cette évolution.

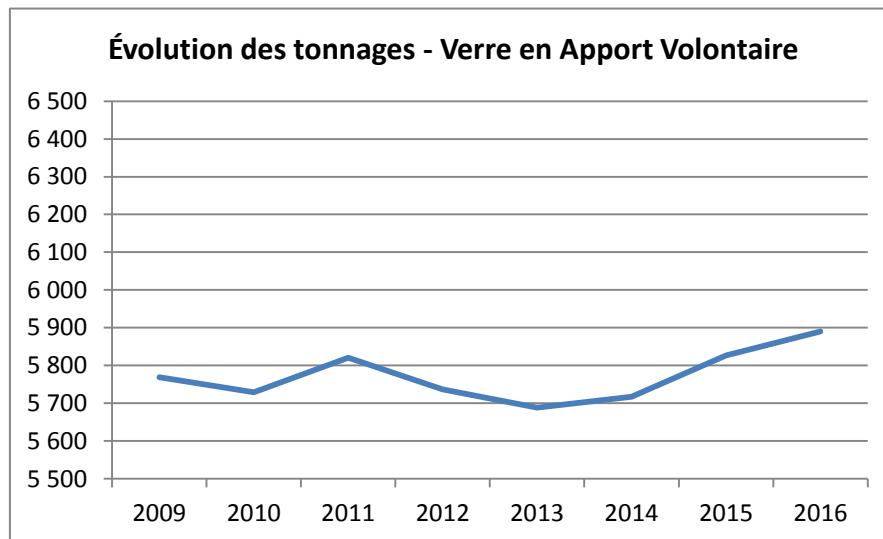
## 2.3. Le verre

Cette partie présente de manière distincte le verre collecté en apport volontaire et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz, collecté en porte à porte.

### 2.3.1. Verre collecté en apport volontaire

Verre Apport Volontaire	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	5 769	/	/	25,7
2010	223 891	5 729	-0,7%	/	25,6
2011	223 114	5 821	1,6%	1,6%	26,1
2012	222 560	5 737	-1,4%	0,1%	25,8
2013	221 850	5 689	-0,8%	-0,7%	25,6
2014	220 986	5 717	0,5%	-0,2%	25,9
2015	219 905	5 827	1,9%	1,7%	26,5
2016	218 916	5 890	1,1%	2,8%	26,9

Source : tonnages facturés Haganis



Les tonnages de verre sont en légère augmentation depuis 2014, avec + 1,1% en 2016.

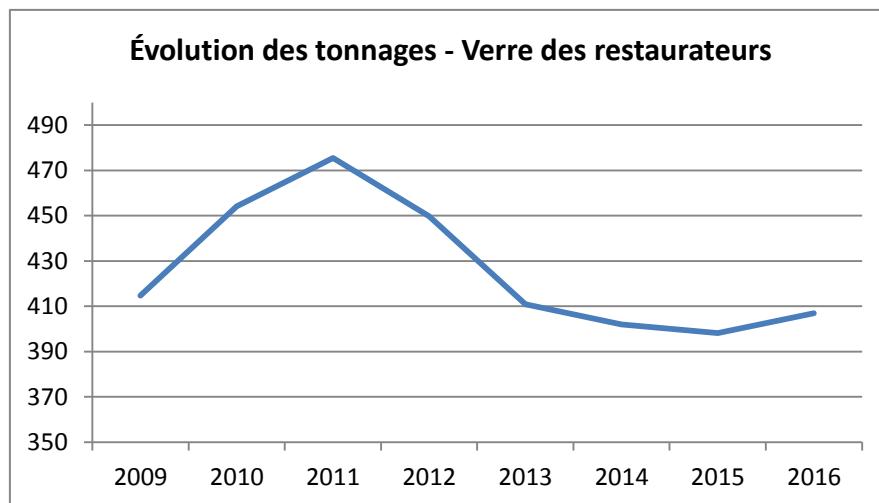
Depuis plusieurs années la quantité de verre reste globalement stable, en légère augmentation depuis 2014. L'augmentation depuis 2010 est de 2,8%.

### 2.3.2. Verre des restaurateurs du centre-ville collecté en porte-à-porte

Cette collecte ne concerne que le centre-ville de Metz.

Verre restaurateurs	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	415	/	/	1,8
2010	223 891	454	9,5%	/	2,0
2011	223 114	475	4,7%	4,7%	2,1
2012	222 560	450	-5,4%	-1,0%	2,0
2013	221 850	411	-8,6%	-9,5%	1,9
2014	220 986	402	-2,2%	-11,5%	1,8
2015	219 905	398	-1,0%	-12,3%	1,8
2016	218 916	407	2,2%	-10,4%	1,9

Source : tonnages facturés Haganis

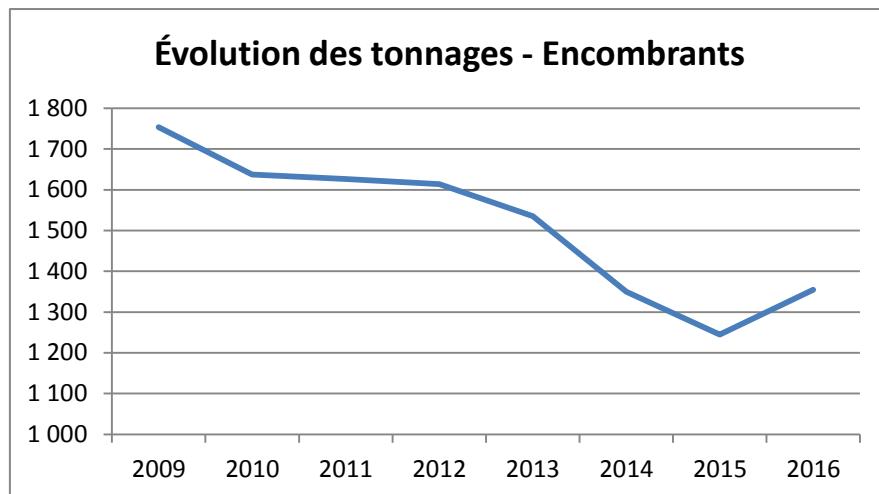


Depuis 2012, les quantités de verre des professionnels étaient en constante diminution, de manière plus modérée les 2 dernières années. Comme pour les cartons des commerçants, l'augmentation des tonnages collectés (+ 2,2%), est corrélée avec la campagne de communication spécifique menée en 2015.

### 2.4. Les encombrants

Encombrants PàP	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	1 754	/	/	7,8
2010	223 891	1 637	-6,7%	/	7,3
2011	223 114	1 627	-0,6%	-0,6%	7,3
2012	222 560	1 614	-0,8%	-1,4%	7,3
2013	221 850	1 535	-4,9%	-6,2%	6,9
2014	220 986	1 350	-12,1%	-17,5%	6,1
2015	219 905	1 245	-7,8%	-24,0%	5,7
2016	218 916	1 355	8,9%	-17,2%	6,2

Source : tonnages facturés Haganis



Après plusieurs années de baisse depuis 2009, l'année 2016 marque une augmentation importante des quantités de déchets encombrants avec + 8,9% par rapport à 2015.

L'augmentation est en corrélation avec la hausse des rendez-vous pris : + 18,7%

En effet, un changement dans l'organisation des prises de rendez-vous a été amorcé fin 2015. Initialement, les rendez-vous étaient pris auprès de l'assistante administrative du service encombrants sur une plage de 36h/semaine.

La prise de rendez-vous a été basculée sur le service relations aux usagers du Pôle Gestion Déchets, ouvert sur 50h/semaine.

Néanmoins, de manière globale, on observe une diminution de -17,2% des tonnages collectés depuis 2010.

## 2.5. Les déchèteries

Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Déchèteries	Population*	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
<b>2009</b>	224 650	40 610	/	/	180,8
<b>2010</b>	223 891	39 955	-1,6%	/	178,5
<b>2011</b>	223 114	42 224	5,7%	5,7%	189,2
<b>2012</b>	237 697	40 723	-3,6%	1,9%	171,3
<b>2013</b>	238 613	41 081	0,9%	2,8%	172,2
<b>2014</b>	246 213	40 855	-0,6%	2,3%	165,9
<b>2015</b>	240 524	38 202	-6,5%	-4,4%	158,8
<b>2016</b>	<b>240 524</b>	<b>38 879</b>	<b>1,8%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>161,6</b>

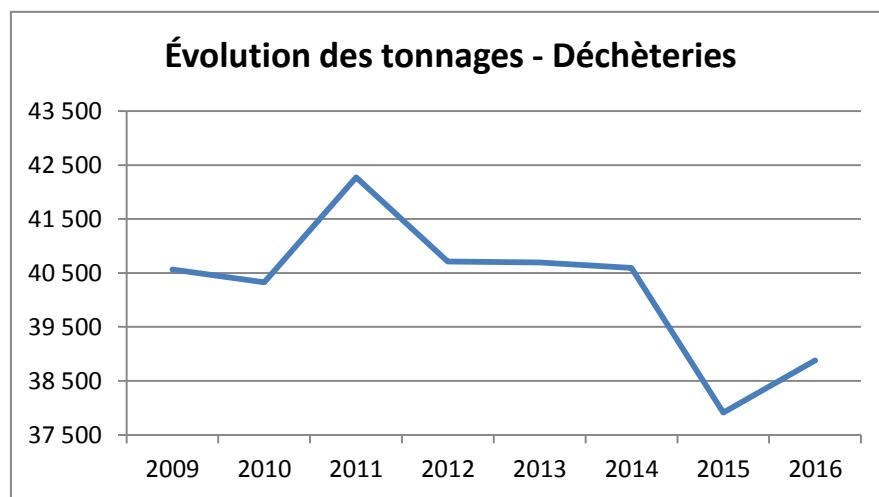
Source : rapport annuel Haganas 2016

\*À partir de 2012 = pop. MM + pop. conventionnées

Il est important de préciser qu'une convention a été signée avec 2 collectivités voisines pour que leurs habitants puissent accéder aux 8 déchèteries de Metz Métropole. De ce fait, il convient d'ajouter 27 822 habitants entre la population SINOE utilisée dans les calculs et le nombre de bénéficiaires du service de déchèterie. Cependant, il n'y a pas de distinction faite dans les tonnages selon les collectivités d'origine. Les ratios sont donc surestimés.

Après 3 ans de stabilité entre 2012 et 2014, les tonnages étaient en forte baisse en 2015.

L'année 2016 correspond à une augmentation des tonnages de + 2,5 %.  
Le détail des flux de déchèterie est présenté dans le chapitre suivant.



L'évolution des quantités de déchets de déchèterie montre une réduction de 3,6 % en 2016 par rapport à 2010.

Les données sont incomplètes pour la déchèterie de Peltre avant la fusion, ce qui ne permet de faire une comparaison des tonnages de la collectivité à 44 communes que depuis 2014.

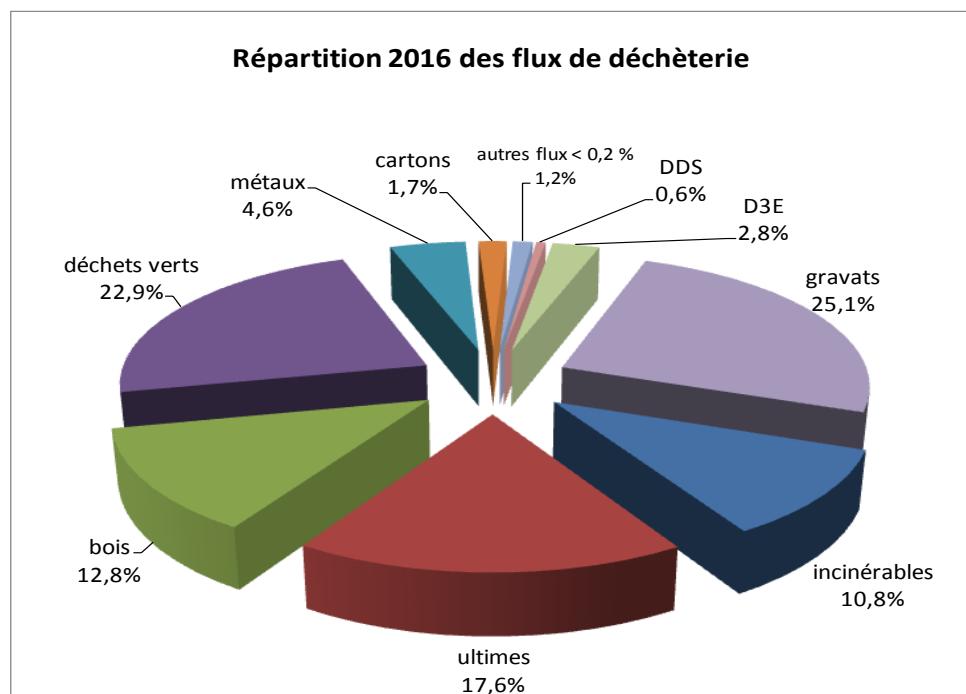
Détail déchèterie	2014	2015	2016
<b>Incinérables</b>	4 715	4 499	4 194
<b>Ultimes</b>	6 765	6 397	6 827
<b>Bois</b>	5 193	5 164	4 965
<b>Déchets verts</b>	9 532	8 276	8 904
<b>Métaux</b>	1 414	1 589	1 772
<b>Cartons</b>	649	673	656
<b>Plâtre</b>	0	40	202
<b>Batteries</b>	17	25	24
<b>Huiles de vidange</b>	58	52	45
<b>Huiles alimentaires</b>	12	11	15
<b>DDS</b>	235	231	220
<b>Tubes fluos</b>	7	7	7
<b>Pneus</b>	50	73	69
<b>Piles</b>	11	6	10
<b>Radiographies</b>	0	0	1
<b>D3E</b>	831	1 024	1 103
<b>Gravats</b>	11 366	10 135	9 776
<b>TLC</b>	/	/	75
<b>Emballages souillés</b>	/	/	14
<b>TOTAL</b>	<b>40 855</b>	<b>38 202</b>	<b>38 879</b>

Parmi les principaux flux de déchets de déchèterie, on constate les évolutions suivantes :

- les inertes sont en réduction constante depuis 2014 ;
- les quantités de déchets verts, dépendantes des conditions météorologiques, ont fortement augmenté en 2016 ;
- les incinérables sont en réduction faible mais constante depuis 2011 ;
- le bois est en augmentation faible mais constante depuis 2014, et de manière plus importante pour 2016 ;
- le flux D3E, déployé dans toutes les déchèteries depuis 2013, est en augmentation constante ;
- les flux TLC et Emballages souillés sont mis en place et comptabilisés depuis 2016.

L'augmentation du flux déchets verts (+ 7,62%, soit + 630 tonnes) impacte la hausse globale des tonnages de déchèteries.

Pour rappel, les déchets dangereux (DDS) et les déchets inertes (Gravats) ne sont pas compris dans les objectifs d'évolution de la Loi de Transition Énergétique et Croissance Verte.



#### Fréquentation par déchèterie

Nombre de visiteurs déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ars-sur-Moselle</b>	90 286	90 082	114 451	109 176	92 803	89 646	83 259
<b>Marly</b>	110 864	104 844	91 285	106 200	116 205	131 346	139 101
<b>Metz-Nord</b>	92 828	95 035	92 716	97 625	94 399	92 873	90 800
<b>Metz Magny</b>	106 592	108 878	111 461	91 152	98 407	97 812	95 960
<b>Metz Borny</b>	109 162	116 476	91 112	89 107	113 517	102 355	99 812
<b>Montigny-Lès-Metz</b>	84 986	92 236	108 523	85 082	85 967	84 428	84 971
<b>Vernéville</b>	20 455	21 543	27 613	25 988	26 942	25 458	28 146
<b>Peltre</b>	11 082	NR	NR	NR	21 982	30 456	31 216
<b>Total 8 déchèteries</b>	<b>626 255</b>	<b>629 094</b>	<b>637 161</b>	<b>604 330</b>	<b>650 222</b>	<b>654 374</b>	<b>653 265</b>

Source : rapport annuel 2016 Haganis

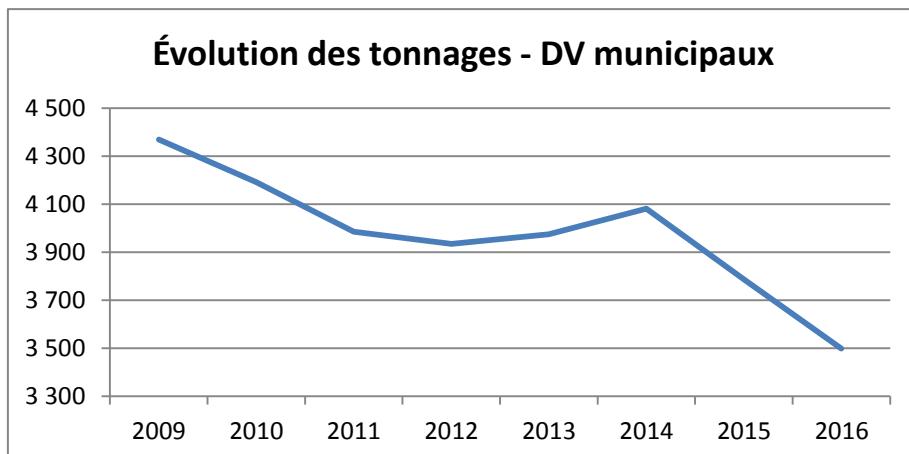
Après une très forte augmentation en 2012 et une très forte diminution en 2013, la fréquentation globale des déchèteries semble s'être stabilisée depuis 2014.

On constate cependant de grandes disparités entre les déchèteries : si les fréquentations de Metz-Nord, Metz-Magny, Metz-Borny, Montigny-Lès-Metz et Peltre sont relativement stables, celles de Marly et de Vernéville augmentent fortement (respectivement + 5,58% et + 9,55 %). Seule la fréquentation d'Ars-sur-Moselle est en forte diminution (-7,67%).

## 2.6. Les déchets verts municipaux

Déchets verts	Tonnages	N/N-1	N/2010
2009	4 369	/	/
2010	4 192	-4,1%	/
2011	3 986	-4,9%	-4,9%
2012	3 935	-1,3%	-6,1%
2013	3 975	1,0%	-5,2%
2014	4 082	2,7%	-2,6%
2015	3 787	-7,2%	-9,7%
2016	<b>3 499</b>	<b>-7,6%</b>	<b>-16,5%</b>

Source : tonnages facturés Haganis



Les déchets verts collectés sont ceux des services techniques de certaines communes de l'Agglomération. L'année 2014 était marquée par une forte augmentation, due en grande partie à la météo favorable à la croissance des végétaux. En 2015 et 2016, les quantités sont en forte baisse, notamment grâce à l'investissement des communes, en particulier de la Ville de Metz, dans des pratiques alternatives pour la gestion de leurs espaces verts : limitation des tailles, tontes, tonte en mulching.

La réduction atteint 7,6 % en 2016 par rapport à 2015, et près de 16,5 % par rapport à 2010.

## 2.7. Synthèse des tonnages

Dans les tableaux de ce paragraphe, les ratios sont calculés à partir de la population SINOE ADEME, afin de garder la cohérence avec les données financières.

MM 44 communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population SINOE	224 650	223 891	223 114	222 560	221 850	220 986	219 905	218 916
<b>OMR</b>	67 849	67 230	67 246	65 212	63 500	63 251	62 611	61 027
<b>Tri<sup>(1)</sup></b>	12 336	12 543	12 775	12 146	12 638	12 749	12 754	13 602
<b>Verre</b>	6 183	6 183	6 296	6 187	6 100	6 119	6 225	6 297
<b>OMA*</b>	<b>86 369</b>	<b>85 955</b>	<b>86 318</b>	<b>83 544</b>	<b>82 238</b>	<b>82 119</b>	<b>81 590</b>	<b>80 926</b>
<b>Encombrants</b>	1 754	1 629	1 627	1 614	1 535	1 350	1 245	1 355
<b>Déchèteries***</b>	40 610	39 955	42 224	40 723	41 081	40 855	38 202	38 879
<b>DMA**</b>	<b>128 733</b>	<b>127 539</b>	<b>130 169</b>	<b>125 881</b>	<b>124 854</b>	<b>124 324</b>	<b>121 037</b>	<b>121 160</b>
<b>Évolution DMA N / N-1</b>		-0,9%	2,1%	-3,3%	-0,8%	-0,4%	-2,6%	+0,1%
<b>OMR</b>	302	300	301	293	286	286	285	279
<b>Tri</b>	55	56	57	55	57	58	58	62
<b>Verre</b>	28	28	28	28	27	28	28	29
<b>OMA*</b>	<b>391</b>	<b>384</b>	<b>387</b>	<b>375</b>	<b>371</b>	<b>372</b>	<b>371</b>	<b>370</b>
<b>Encombrants</b>	8	7	7	7	7	6	6	6
<b>Déchèteries***</b>	181	178	189	171	172	166	159	162
<b>DMA**</b>	<b>583</b>	<b>570</b>	<b>583</b>	<b>566</b>	<b>563</b>	<b>563</b>	<b>550</b>	<b>553</b>
<b>Évolution DMA N / N-1</b>		-2,2%	2,4%	-3,1%	-0,5%	0,0%	-2,2%	+0,55%

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole - Exercice 2016

(1) Correspond aux tonnages tri global + cartons commerçants

\* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte à porte ou en apport volontaire.

\*\* DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels"

\*\*\* Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris.

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole - Exercice 2016

La population SINOE de Metz Métropole diminue chaque année de 600 à 1 000 habitants (989 en 2016). C'est la raison pour laquelle on peut identifier des différences notables entre les évolutions des tonnages et des ratios.

En 2015, l'évolution des déchets avait montré une diminution de 2,7 % de DMA, l'année 2016 montre encore une légère augmentation de +0,1% par rapport à 2015, soit 123 tonnes.

Le Grenelle de l'Environnement fixait un objectif de réduction de 7 % des OMA entre 2009 et 2015. Cet objectif n'est pas atteint avec un résultat de 5,1 %.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe un nouvel objectif de réduction de 10 % des DMA hors déchets dangereux et inertes entre 2010 et 2020. À mi-parcours, l'évolution est de -4,4 % (chiffre différent de celui présenté dans le tableau ci-dessus, qui prend en compte les déchets dangereux et les inertes).

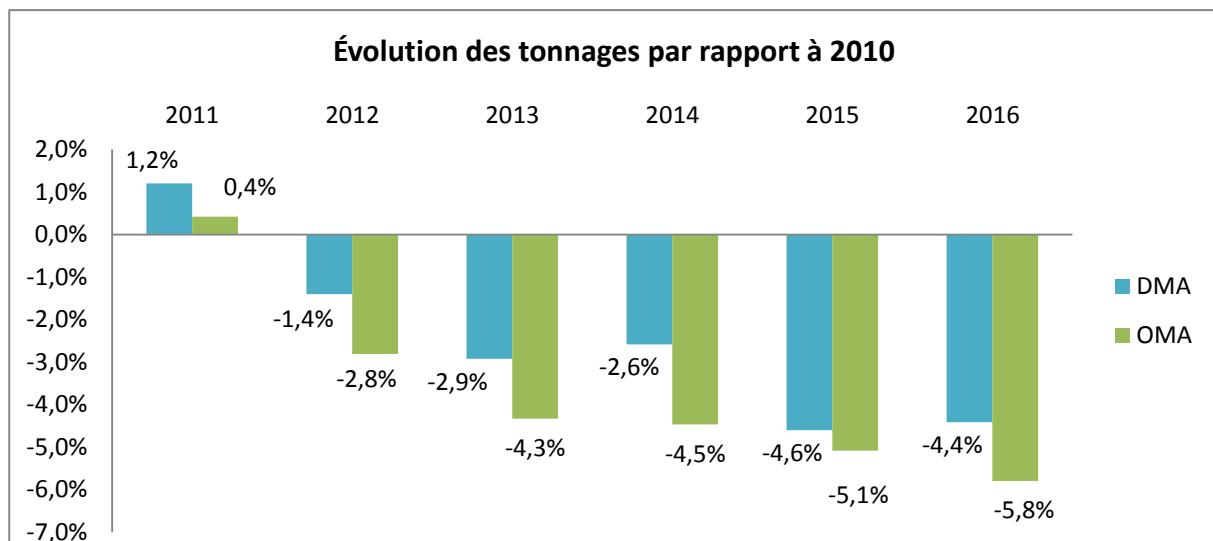
## Bilan des tonnages 2016

	2015	2016	Évolution
OMR	62 611	61 027	- 2,5%
Tri	12 754	13 602	+ 6,6%
Verre	6 225	6 346	+ 1,9%
<b>OMA</b>	<b>81 590</b>	<b>80 974</b>	<b>- 0,8%</b>
Encombrant + déchèterie + DV	32 841	33 687	+ 2,6%
<b>DMA*</b>	<b>114 431</b>	<b>114 661</b>	<b>+ 0,2%</b>

\* les données peuvent différer de celles présentées dans le chapitre traitant des tonnages collectés car le contrat ADEME ne prend pas en compte certains flux, notamment les déchets inertes et les Déchets Dangereux.

Les quantités d'OMA poursuivent leur diminution depuis 2010 avec une réduction de 0,8 % en 2016 par rapport à 2015.

Les quantités de DMA (hors inertes et déchets dangereux) augmentent légèrement de 230 tonnes soit 0,2 % par rapport à 2015. Cela s'explique par l'augmentation de près de 1 000 tonnes en déchèterie, pas suffisamment compensée par la baisse des encombrants collectés en porte à porte et des déchets verts municipaux. Cette augmentation en déchèterie est majoritairement due aux déchets vers (+ 630 tonnes) et à la ferraille (+ 180 tonnes).



Évolution en lien avec les objectifs contractuels Ademe :

	2014	2015	2016	2016/2014
OMr	63 251	62 611	61 027	- 3,5%
Tri	12 749	12 754	13 602	6,7%
Verre	6 119	6 225	6 346	3,7%
<b>TOTAL OMA</b>	<b>82 119</b>	<b>81 590</b>	<b>80 974</b>	<b>- 1,4%</b>
DOM	30 660	29 058	30 188	- 1,5%
DV	4 082	3 787	3 499	- 14,3%
<b>TOTAL DMA</b>	<b>116 861</b>	<b>114 435</b>	<b>114 661</b>	<b>- 1,9%</b>

Le contrat d'objectifs signé avec l'ADEME prévoit une réduction de 4 % des quantités de déchets en 2018 par rapport à 2014. En 2016, à mi-parcours, la réduction atteint 1,9 %.

### 3. Les tonnages traités et leurs filières

Les installations de traitement gérées par Haganis accueillent en grande partie les déchets de Metz Métropole mais aussi les déchets d'autres collectivités et les déchets de professionnels directement. Les chiffres présentés dans cette partie ne sont donc pas ceux de Metz Métropole mais ceux entrant sur les installations de traitement.

#### 3.1. Le centre de tri

Les tonnages « sortie centre de tri » 2016 (transmis aux filières de reprises) déclarés aux éco-organismes sont rappelés ci-dessous :

UTM					
Entrant		Sortant			
Flux	Triés	Flux	Tonnages	Proportion	Repreneurs
Collectes sélectives	17 195	JRM	6 031	35,1%	Norske-Skog (88)
		Gros de magasin	1 203	7,0%	Rolf Kuhl (Allemagne) DS Smith Recycling (Allemagne et France)
		Carton	3 703	21,5%	Rolf Kuhl (Allemagne), Sonoco (67), DS Smith Recycling (All. Et Fr.), Véolia (All.)
		Plastiques	894	5,2%	Wellman (55), Freudenberg (68), Sorepla (88), APPE (21), DKR (All/Fra), SITA Negoce (Fra), Paprec (Fra), COVED (All/Fra)
		Briques alimentaires	89	0,5%	Novatissue (88), SITA Negoce (All), Rolf Kuhl (All), CMP (Fra)
		Acier	338	2,0%	Metalifer (57), Arcelor-Mittal (59), Orne-Métaux (57), LFM (57)
		Aluminium	34	0,2%	Affimet (60), Orne-Métaux (57), LFM (57)
		Verre	1 696	9,9%	Paté-SAS (88)
		Refus de tri	3 208	18,7%	Valorisation énergétique UVE Haganis

Source : rapport annuel Haganis 2016

#### 3.2. L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

Entrant		Sortant	
Flux	Tonnages	Flux	Tonnages
OMR	91 749	Mâchefers	15 744
Encombrants	4 936	Métaux ferreux	1 857
DIB	3 897	Métaux non ferreux	118
		Platinage	41
		REFIOM	1 309
		Cendres	1 136
		Vapeur	301 808
		Produits sodiques résiduaires	725

Source : HAGANIS : rapport d'activités 2016

Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont rappelées ci-dessous :

Bilan des déchets réceptionnés en déchèteries (exercice 2016)			
Matériaux	Tonnage	Taux	Modes de traitement
Déchets incinérables	4194,00	10,80%	Transférés et valorisés par l'UVE Haganis
Cartons	656,00	1,70%	Transférés et conditionnés par l'UTM Haganis
Déblais-Gravats	9776,30	25,10%	Transférés et stockés par la PAVD Haganis avant stockage en ISDI 1 (Eurogranulats, 57)
Plâtre	202,40	0,50%	Transférés à la PAVD avant valorisation matière par Ritting Revaloristion (67)
Bois	4964,60	12,80%	Transférés et broyés par la PAVD Haganis avant valorisation matière ou énergétique
Déchets verts	8904,40	22,90%	Transférés et broyés par la PAVD Haganis avant envoi en compostage
Déchets non incinérables	6826,60	17,60%	Transférés et stockés par la PAVD Haganis avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Métaux	1771,70	4,60%	Transportés par Haganis et valorisés par Derichebourg (57), Metalifer (57), Orne Métaux (57) ou MJR Métal (57)
Batteries	23,60		Transportées par Haganis et valorisées par Métalifer (57)
Huiles de vidange	44,80		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par Sevia Shrru (54)
Huiles alimentaires	15,20		Collectées et valorisées énergétiquement par Valo'Prest (57)
Déchets diffus spécifiques	219,70		Transportés par Haganis et traités par Cedilor (57)
Radiographies	1,40		Collectées et valorisées par Recycl-M
Emballages souillés	14,20		Transportés par Haganis et traités par Cedilor (57)
Pneumatiques	69,00		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur ou recyclés par RollGom (62)
Tubes fluorescents	6,80		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recyclum
Piles	10,30		collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	1103,30		Collectés et valorisés par Coved pour l'éco-organisme Ecologic
Textile-Linge-Chaussures	74,60		Collectés et valorisés par Tri d'Union
<b>TOTAL</b>	<b>38 878,90</b>	<b>100,00%</b>	

Source : rapport d'activité 2016 HAGANIS

### 3.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

En 2016, la PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle, a enregistré 20 927 dépôts de déchets (+ 13,87 % par rapport à 2015), générant 52 113 tonnes de déchets (+ 7,59 % par rapport à 2015). Les tonnages ci-dessous présentent l'activité de la PAVD pour 2016, avec les déchets traités :

Bilan des déchets traités à la PAVD (Exercice 2016)		
Matériaux	Tonnage traité et évacué	Repreneurs
Déchets verts	15 213	Compostage : Terralys (57)
Déblais-gravats	12 313	Stockage : ISDI Eurogranulats (57)
Non incinérables	9 761	Stockage : ISDND Suez (57)
Verre ménager	6 378	Valorisation matière : PATÉ puis OI Manufacturing (88)
Bois B	6 154	Panneautier : Ikea (70) Valorisation énergétique : Norske Skog (88)
Bois A et Abio	1 904	Valorisation énergétique : UEM (57)
Plâtre	305	Valorisation matière : Riteleng Valorisation (67)
Huisseries	8	Valorisation matière : Valo (57)
Carton	17	UTM Haganis
DEEE	45	Valorisation matière : Coved (57)
Métaux	15	Valorisation matière : Metalifer (57)
<b>TOTAL</b>	<b>52 113</b>	

Source : rapport annuel Haganis 2016

## IV. LES INDICATEURS FINANCIERS

En signant le Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La LTECV impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usagers. Les matrices 2009 à 2015 ont été validées par l'ADEME.

Pour l'année 2016, les données présentées ci-après sont en cours de validation sur SINOE au moment de la rédaction du rapport.

## 1. Observation générale

	OMR	Recyclables	Cartons commerçants	Verre	Verre restaurateurs	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	DV	Marchés et manifestations	DMA
Population 'adhérente'	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916
Population totale desservie	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	233 200	218 916	218 916	233 200
<b>Tonnage global collecté</b>	<b>60 345</b>	<b>12 532</b>	<b>1 071</b>	<b>5 890</b>	<b>407</b>	<b>80 245</b>	<b>1 355</b>	<b>27 822</b>	<b>3 499</b>	<b>682</b>	<b>113 603</b>
Charges de structure	1 156 698	472 701	5 089	52 258	1 086	1 687 831	37 806	373 924	21 246	7 777	2 128 585
Communication	150 277	194 897	-	34 536	-	379 710	4 479	6 719	-	-	390 908
Prévention	204 857	15 544	1 636	7 690	655	230 383	2 291	51 596	5 236	655	290 160
Pré-collecte	877 975	652 454	-	93 892	-	1 624 321	-	-	-	-	1 624 321
Collecte	5 850 085	3 153 581	60 527	473 724	8 250	9 546 167	273 155	1 179 624	109 499	94 343	11 202 788
Transfert/transp ort				<b>63 033</b>	<b>4 356</b>	<b>67 389</b>		1 304 628		-	1 372 017
Traitement	6 908 278	2 140 209	22 920	-	-	9 071 407	186 363	2 031 710	144 793	78 043	11 512 315
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>15 148 169</b>	<b>6 629 387</b>	<b>90 172</b>	<b>725 133</b>	<b>14 347</b>	<b>22 607 207</b>	<b>504 094</b>	<b>4 948 202</b>	<b>280 775</b>	<b>180 817</b>	<b>28 521 095</b>
Ventes de produits et d'énergie	-	996 867	121 575	137 296	9 489	1 265 227	-	128 252	-	-	1 393 479
Prestations à des tiers						-		263 968			263 968
Soutien par les sociétés agréées	382 786	1 706 311		56 869	3 797	2 149 762	3 453	79 558			2 232 773
Autres aides et subventions	45 863	17 133	180	1 876	38	65 090	1 367	13 929	757	281	81 422
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>428 649</b>	<b>2 720 311</b>	<b>121 755</b>	<b>196 041</b>	<b>13 323</b>	<b>3 480 079</b>	<b>4 820</b>	<b>485 707</b>	<b>757</b>	<b>281</b>	<b>3 971 643</b>
Coût aidé HT	<b>14 719 520</b>	<b>3 908 564</b>	<b>(31 583)</b>	<b>529 092</b>	<b>1 023</b>	<b>19 126 617</b>	<b>499 273</b>	<b>4 462 495</b>	<b>280 018</b>	<b>180 537</b>	<b>24 549 451</b>
TEOM	19 112 165	4 688 011	80 184	664 390	3 497		644 824	5 834 387	356 786	124 329	31 508 574
RS et assimilés	329 224	-	-	-	-		-	67 081	-	-	396 305

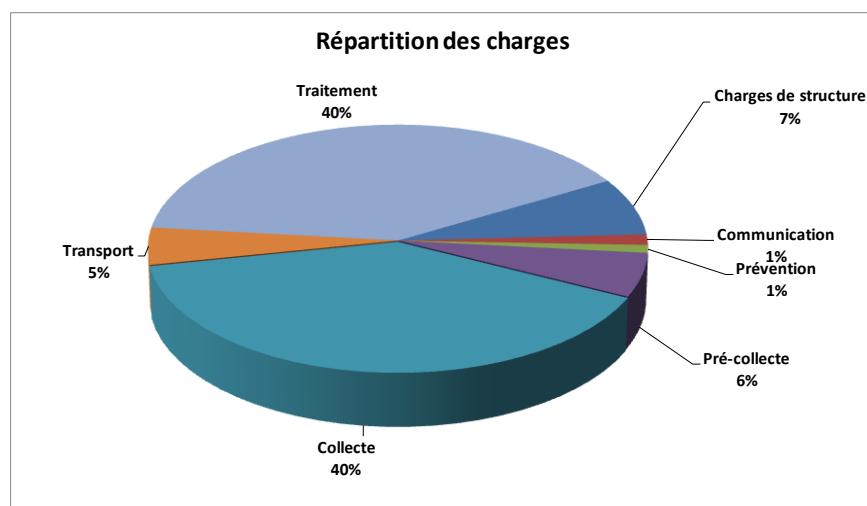
**Le coût aidé**, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions), s'élève en 2016 à 24 549 452 € HT soit 26 412 134 € TTC.

Cela correspond à 110,89 € HT par habitant et 216,10 € HT par tonne de déchets collectés et traités.

Les 2 principales charges sont la collecte et le traitement des déchets, à proportion équivalente de 40 % et 40 % pour respectivement 11,2 M€ et 11,3 M€.

Les autres charges techniques de pré-collecte et de transport représentent 6 % et 5 % des dépenses, soit 1,6 M€ et 1,3 M€ et restent stables.

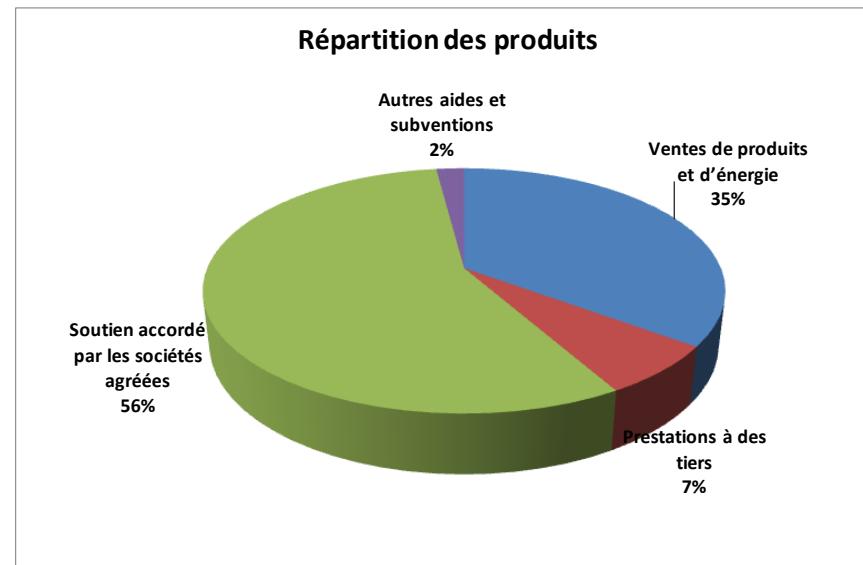
Les charges de structures, composées de la masse salariale du personnel encadrant représentent 7 % soit 2,1 M€.



Plus de la moitié des produits sont des soutiens versés par les éco-organismes (+ de 2 M€), en fonction des performances de collectes sélectives, majoritairement sur les déchets recyclables en porte à porte.

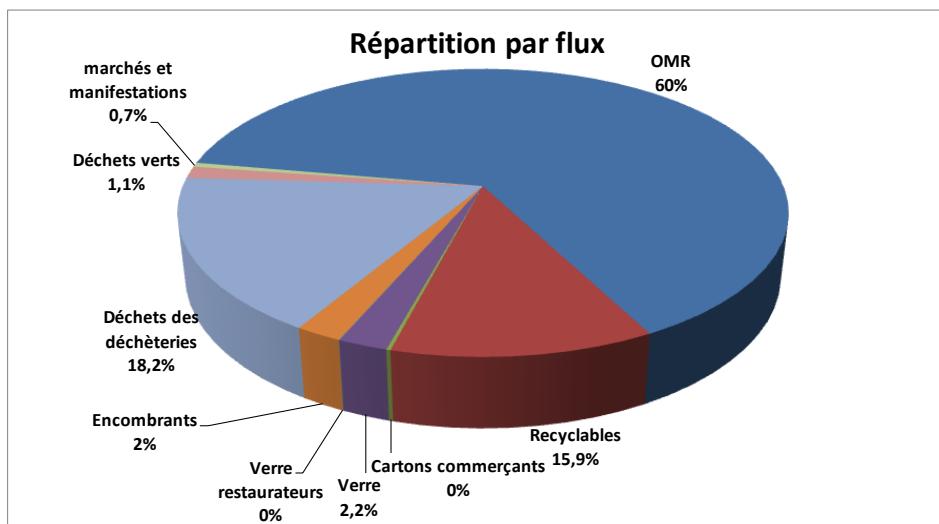
La vente des matériaux triés et à recycler représente 35 % des produits soit près de 1,4 M€.

263 k€, soit 7 % des produits, proviennent des droits d'accès en déchèterie des Communauté de Communes du Pays de Pange et du Val de Moselle. Enfin, 81 k€, soit 2%, sont des subventions.



Coût aidé	OMR	Recyclables	Cartons commerçants	Verre	Verre restaurateurs	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	DV	Marchés et manifestations	DMA
€ HT	14 719 520	3 908 564	-31 583	529 092	1 023	19 126 617	499 273	4 462 495	280 018	180 537	24 549 451
€ HT / hab	67,24	17,85	-0,14	2,42	0,00	87,37	2,28	19,14	1,28	0,82	110,89
€ HT / tonne	243,92	311,89	-29,49	89,83	2,51	238,35	368,47	160,39	80,03	264,72	216,10

	Part du coût aidé	Part des tonnages
OMR	60,0%	53,1%
Recyclables	15,9%	11,0%
Cartons commerçants	-0,1%	0,9%
Verre	2,2%	5,2%
Verre restaurateurs	0,0%	0,4%
Encombrants	2,0%	1,2%
Déchets des déchèteries	18,2%	24,5%
DV	1,1%	3,1%
Marchés et manifestations	0,7%	0,6%



Une fois toutes les recettes hors TEOM déduites, le flux restant majoritaire dans le coût de la gestion des déchets en 2016 est les OMR, qui représentent 60 % et 14,7 M€ pour 53,1 % des tonnages. Les déchèteries, avec 4,46 M€ représentent 18,2 % du coût pour 24,5 % des tonnages. Le coût des recyclables (Tri et JRM) s'élève à 2,9 M€, soit 15,9 % pour 11 % des tonnages. Le verre et les encombrants représentent chacun 2 % des coûts, les déchets des collectivités, 0,7 % et le verre des restaurateurs et les cartons des commerçants, moins de 1 %.

## 2. Analyse globale

	Coût aidé TTC / HABITANT	
	2015	2016
OMR	74,36 €	71,76 €
Tri	14,35 €	19,29 €
Verre	2,55 €	2,54 €
Déchèteries	19,54 €	20,97 €
<i>Encombrants</i>	2,40 €	2,47 €
<i>Déchets verts</i>	1,53 €	1,36 €
<b>TOTAL (hors Encombrants et DV)</b>	<b>110,80 €</b>	<b>114,56 €</b>

Le coût aidé TTC par habitant augmente de 3,39 % par rapport à l'exercice 2015, les tonnages augmentent 1,28 %. Sans cette réduction des déchets, l'augmentation des coûts en aurait été d'autant plus importante.

## 3. Le financement de la compétence

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé en 2016, par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ainsi que, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, par le Redevance Spéciale.

Le taux de la TEOM a été fixé en Conseil de Communauté le 13 avril 2015 à 11,06 %.

En 2016, la TEOM perçue s'élève à 31 508 574 €.

La Redevance Spéciale représente une recette de 329 224 €.



# Rapport d'activité

## TRAITEMENT DES DÉCHETS

# 2016



# SOMMAIRE

Page

REPÈRES	4
ÉDITORIAL	5
HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE	6
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	9
• LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	10
• QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT : PÉRIMÈTRE ÉLARGI	10
• SERVICE CLIENTS : ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES	11
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LES COMPÉTENCES	12





## LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX

• LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS	14
• LE TRI DES EMBALLAGES ET MATÉRIAUX À RECYCLER	15
• LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES	16
• LE CONTRÔLE DES REJETS AUX CHEMINÉES	18
• LE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT	19
• LES FAITS MARQUANTS 2016 / LES PROJETS 2017	20

## LES DÉCHÈTIES ET LA PAVD

• UN RÉSEAU DE HUIT DÉCHÈTERIES	22
• UNE PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE	24
• LES FAITS MARQUANTS 2016 / LES PROJETS 2017	26



# REPÈRES



- **28 administrateurs**,

dont 18 délégués Metz Métropole



- **272 agents**, dont 241 à l'exploitation

- Certification **ISO 14001 & 9001**

pour l'ensemble des activités

- **2 580 visiteurs** des sites industriels



- **79,3 %** = performance énergétique (incinération)

- **211 929 MWh** = énergie produite sous forme de vapeur

- **81,3 %** = taux de recyclage des collectes sélectives

Refus de tri : 18,7 %

- **76 %** = taux de valorisation en déchèteries



- **1** station d'épuration intercommunale,

**4** stations communales, **4** lagunes

- **1 391 km** d'égouts (EU + EP),

**136** stations de relèvement, **91** bassins

- **25,4 millions de m<sup>3</sup>** d'eaux usées épurés

- **1,24 € ht/m<sup>3</sup>** : Redevance assainissement



# ÉDITO

2016 a marqué une nouvelle étape dans la vie d'HAGANIS. Plusieurs dossiers ont connu des avancées ou des conclusions heureuses, ouvrant des perspectives solides et saines, sur un socle de performances élevées, dans un climat de reconnaissance et de confiance partagé par tous les élus.

**Performances environnementales.** En 2016, pour la première fois, la station d'épuration principale d'HAGANIS n'a enregistré aucune non-conformité, alors que la réglementation française, pourtant sévère, en autorise 25 par an. Les rendements épuratoires restent largement au-dessus des seuils, et les volumes épurés, plus de 25 millions de m<sup>3</sup> cette année, sont maîtrisés.

Côté traitement des déchets, la performance de la valorisation énergétique des ordures ménagères, intégrant désormais un facteur de correction climatique, est toujours aussi élevée. Le taux de valorisation en déchèterie atteint 76% ; les opérations de sécurisation (vidéo-protection, caissons maritimes, barrières...) diminuent les intrusions et les dégradations, améliorant la propreté des sites, la qualité des matériaux récupérés et le travail des agents. À la PAVD, la déchèterie professionnelle enregistre une augmentation de sa fréquentation. Enfin, déchèteries et PAVD ont rejoint les autres activités de la régie dans le périmètre de certification ISO 9001 et ISO 14001, prouvant notre maîtrise du management de la qualité et de l'environnement.

Ces performances confortent HAGANIS comme partenaire majeur de Metz Métropole et de sa politique de développement durable (prévention des déchets, label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, label Cit'Ergie...).

**Perspectives territoriales.** La Loi NOTRe et sa mise en œuvre bouleversent les territoires. Les intercommunalités évoluent, fusionnent, élargissent leur champ de compétences. Pour HAGANIS, c'est aussi l'opportunité de convaincre les collectivités voisines de la pertinence environnementale de la valorisation énergétique. Ainsi, en 2016, la CC du

Pays Orne Moselle nous a renouvelé sa confiance, la CC du Chardon Lorrain, qui fusionne au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec le Val de Moselle, communauté déjà cliente, a choisi l'UVE d'HAGANIS pour le traitement de ses ordures ménagères. Enfin, le Sydelon (Moselle-Nord), le Sydeme (Moselle-Est) et l'EuroMétropole Strasbourg envoient une partie de leur gisement dans notre UVE. En 2017, HAGANIS devrait atteindre sa capacité nominale et traiter 110 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. Elle démontre ainsi son utilité et son rayonnement à l'échelle départementale.

**Perspectives financières.** La gestion rigoureuse et la maîtrise drastique des charges, sans jamais y sacrifier la qualité du service, portent leurs fruits. Elles permettent à HAGANIS d'assurer un niveau d'investissements élevé pour maintenir le système d'assainissement et ses équipements industriels. La sortie des emprunts structurés, dans de bonnes conditions et après plusieurs années de procédure, a libéré la régie d'un poids certain. L'avenir se prépare plus sereinement, même si la vigilance sur le niveau des recettes et la rigueur dans la gestion restent d'actualité.

**Perspectives d'avenir.** En 2017, toujours attentive à son rôle social, HAGANIS poursuivra son action d'insertion, notamment à l'Unité de Tri des Matériaux. Elle mobilisera encore ses agents en matière de prévention-sécurité. Par ailleurs, la démarche ISO 50001 (management de l'énergie) sera lancée pour améliorer l'efficacité énergétique et baisser les consommations. Enfin, à la PAVD, des opérations de sur-tri seront mises en œuvre sur les déchets encombrants, non-incinérables et incinérables afin d'améliorer le traitement vertueux de ces déchets.

HAGANIS, entreprise publique industrielle, se positionne avec force et conviction comme un maillon essentiel, une ressource indispensable, de l'économie circulaire locale.



**Marc SEIDEL**  
Président du Conseil d'Administration

**Daniel SCHMITT**  
Directeur général

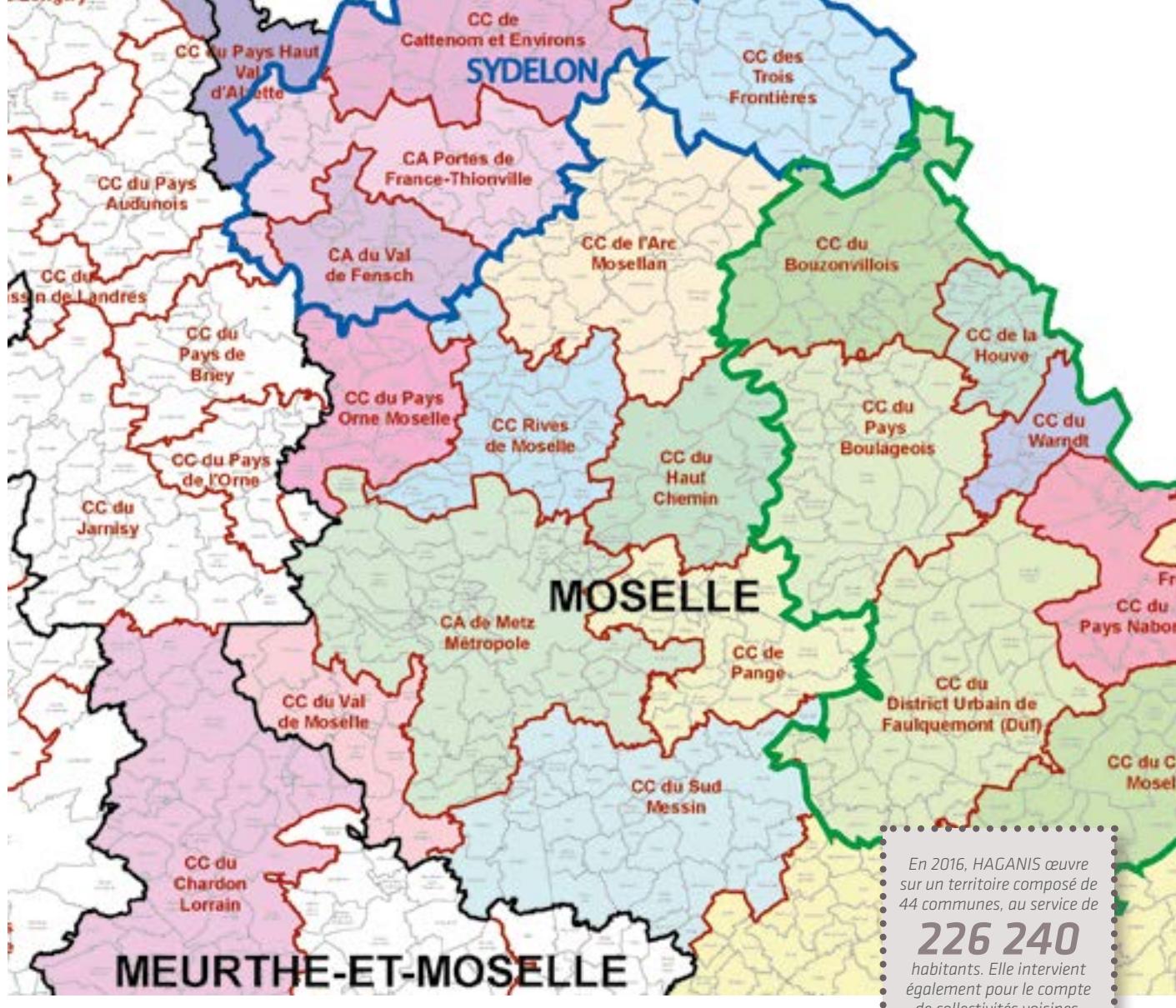
HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Précisément, HAGANIS est une régie de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, dotée de

# HAGANIS, entreprise publique

la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes. Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.





En 2016, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 44 communes, au service de **226 240** habitants. Elle intervient également pour le compte de collectivités voisines.

## DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS essentiels à l'environnement

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par Metz Métropole pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

### LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de Metz Métropole :

- le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, d'une unité de tri des matériaux et des emballages à recycler, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit déchèteries,
- la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.

### L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La régie est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de communauté de Metz Métropole en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Depuis mai 2014, Marc Seidel préside le conseil d'administration, il s'appuie sur deux vice-présidents, Serge Ramon et François Carpentier.

### LES DÉLÉGUÉS DE METZ MÉTROPOLE

- Christine AGUASCA (Conseillère déléguée de Metz),
- François CARPENTIER (Maire de Cuvry), 2<sup>e</sup> Vice-Président
- René DARBOIS (Adjoint au maire de Metz),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Bernard ECKSTEIN (Adjoint au maire de Montigny-lès-Metz),
- Patrick GERUM (Maire de Chesny), remplacé par Pascal HUBER (Adjoint au maire de Chesny) à compter du CA du 14 décembre 2016
- François HENRION (Maire d'Augny),
- Fabrice HERDÉ (Maire de Saint-Julien-lès-Metz),
- Bernard HEULLUY (Conseiller délégué de Metz),
- Jean-Louis LECOCQ (Adjoint au maire de Metz),
- Michel LISSMANN (Adjoint au maire de Marly),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Daniel PLANCHETTE (Conseiller délégué de Metz),
- Roland SIMON (Maire de Vaux),
- Michel TORLTING (Maire de Gravelotte),
- Jacques TRON (Adjoint au maire de Metz),
- Bruno VALDEVIT (Maire d'Ars-sur-Moselle).

### LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM (CFDT, syndicat majoritaire du personnel),
- Claude BERTSCH (Associations de protection de l'environnement),
- Bernard FONTAINE (Cadre retraité UEM),
- Jean-Marc GALLISSTOT (Chambre d'Agriculture de la Moselle),

- Stéphane MARTALIÉ (Cadre bancaire),
- Patrick MESSEIN (CC du Val de Moselle),
- Jean-François MULLER (Professeur émérite de l'Université de Lorraine),
- Serge RAMON (Cadre retraité Agence de l'eau), 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Marc SEIDEL (Ingénieur territorial retraité, Maire de Coin-sur-Seille), Président
- Gérard VINCENT (Directeur retraité UEM)

### LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle - en application du Code des marchés publics- de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés. Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de MM. BERTSCH, FONTAINE, RAMON, TRON (titulaires) et de MM. ECKSTEIN, TORLTING, PIERRET, PLANCHETTE (suppléants).

La nouvelle réglementation exigeant cinq titulaires et cinq suppléants, MM. GERUM et LECOCQ ont été élus au sein de la CAO lors du conseil du 8 juin 2016. Puis M. HUBER a remplacé M. GERUM, démissionnaire, au conseil du 14 décembre 2016.

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget. Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est présidée par le directeur général, et est constituée de MM. BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, FONTAINE, HEULLUY, MULLER, PIERRET, RAMON, SEIDEL, SIMON, TORLTING, TRON, VINCENT.

Le Conseil d'Administration compte

28

membres élus et personnes qualifiées. Il est présidé par Marc Seidel, maire de Coin-sur-Seille.

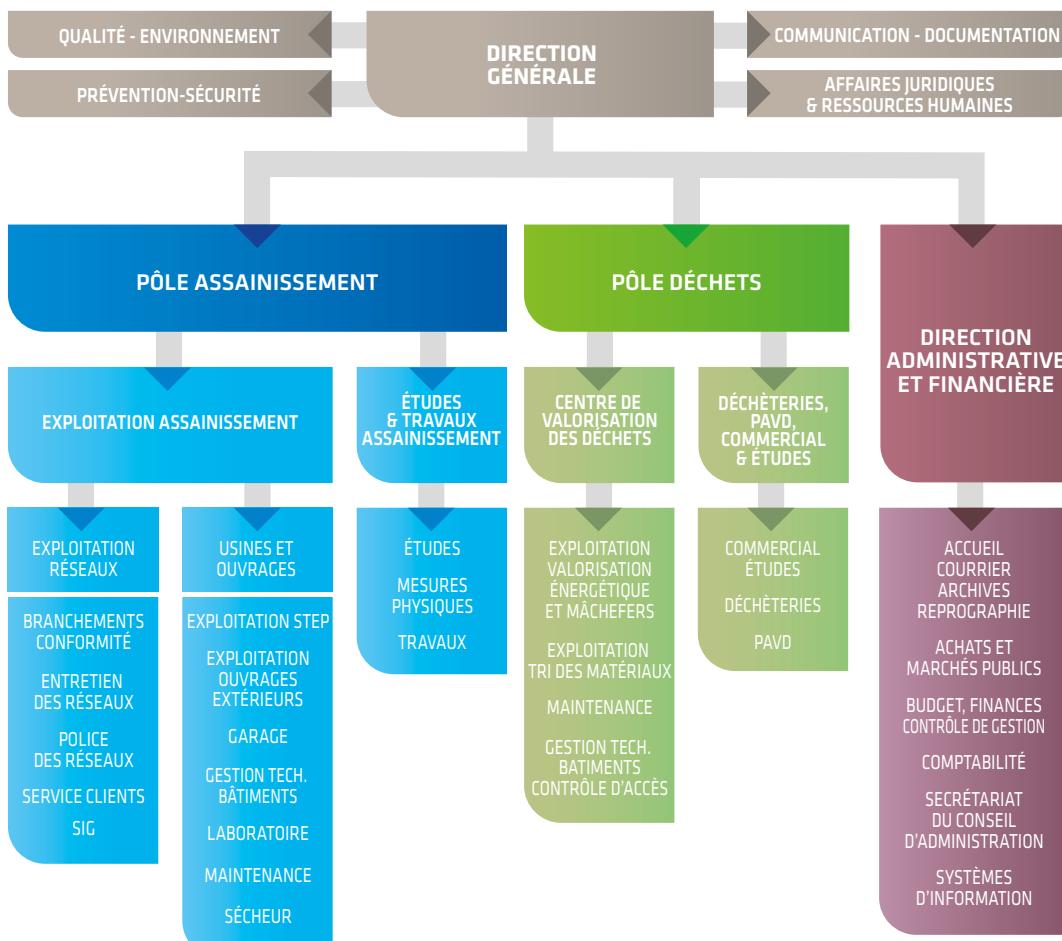


# RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Entreprise de développement durable, la régie développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- **la polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes ; à ce titre, l'entretien professionnel, obligation réglementaire, est venu compléter le dispositif d'entretien annuel déjà en place.
- **la formation continue**, avec près de 4 000 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité ;
- **l'insertion professionnelle** par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri ;
- **la mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents. Quatre agents ont ainsi été reclassés en 2016 ;
- **l'accueil de stagiaires ou apprentis**.

Effectif au 31/12/2016	272
Salariés	165
dont nombre d'agents détachés	2
Fonctionnaires mis à disposition	107
Agents Assainissement	123
Agents Déchets	118
Agents Services supports	31
Formation continue 2016	
Nombre d'heures de formation continue	3 889
dont heures de formation Sécurité	3 392
Nombre d'agents concernés	206
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	2,6 %*
Stagiaires ou apprentis accueillis	7



HAGANIS  
emploie  
**272**  
personnes

## LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

*La sécurité des hommes au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.*

### TOUJOURS SENSIBILISER

En 2016, le Document Unique a été décliné par métiers. Plus accessible, plus ciblé, plus lisible, il est mieux utilisé et compris par les équipes.

L'analyse des six derniers facteurs de pénibilité (manutention manuelle de charge, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux, températures extrêmes et bruit) a été réalisée.

#### Actions Prévention-Sécurité 2016

Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	36
Nombre de quarts d'heure sécurité	12
Nombre de Flash Sécurité diffusés	3
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	792 805 €



## QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT, PÉRIMÈTRE ÉLARGI

### DÉCHÈTERIES ET PAVD CERTIFIÉES AUSSI

2016 marque une étape supplémentaire dans le processus d'amélioration continue engagé par HAGANIS depuis plus d'une dizaine d'années. Après l'obtention de la certification Eco-Bois pour la PAVD, les activités Déchèteries-PAVD ont obtenu les certifications ISO 9001-2008 (management de la qualité, satisfaction des usagers-clients du service), et ISO 14001-2004 (système de management environnemental). Ainsi, l'ensemble des activités de la régie est désormais certifié.

HAGANIS prépare désormais la certification ISO 50001, système de management de l'énergie. Après

un état des lieux, un plan d'actions sera établi pour optimiser, voire diminuer les consommations d'énergie sur toute la structure. En complète cohérence avec les activités de protection de l'environnement de la régie.

### PERSONNEL SENSIBILISÉ

Enfin, au service de l'environnement de par ses compétences, HAGANIS se doit également de l'être dans ses services. Des actions de sensibilisation ont été poursuivies auprès des agents pour rappeler les bonnes pratiques environnementales.



## SERVICE CLIENTS : ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES

Porte d'entrée unique d'HAGANIS, le service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets. Quatre personnes traitent les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier, fax ou courriels. Ils assurent l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de la demande. Dans la plupart des cas, HAGANIS intervient dans la demi-journée qui suit la requête.

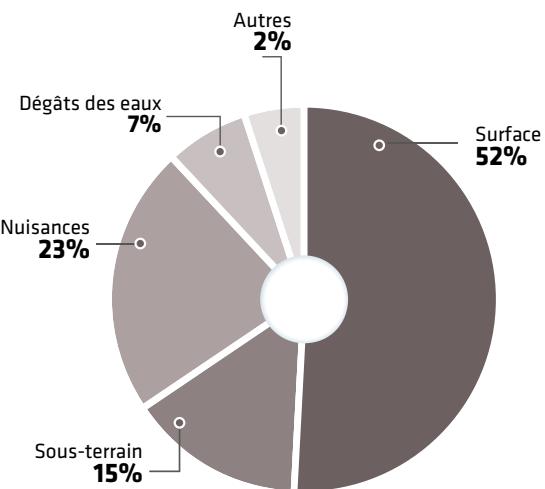
### Contacts enregistrés par le service Clients

Nombre de contacts	2 797	
pour l'assainissement	1 088	39%
pour le traitement des déchets	1 709	61%

**2 797**  
contacts  
ont été traités par le  
service Clients  
en 2016.

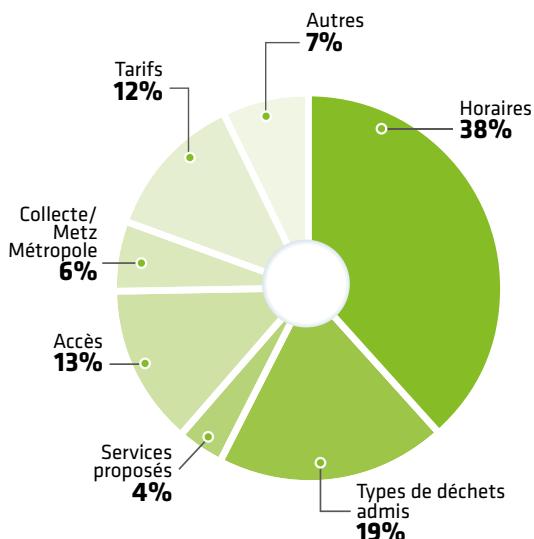
### Contacts pour l'Assainissement

Total Satisfaction spontanées	31	3%
Total Demandes	243	22%
Total Plaintes-signalements concernant d'autres organismes (Metz Métropole...)	182	17%
Total Plaintes-signalements concernant HAGANIS	632	58%
dont Problèmes de surface	331	52%
dont Nuisances	147	23%
dont Sous-terrain	94	15%
dont Dégâts des eaux	47	7%
dont Autres	13	2%



### Contacts pour le Traitement des déchets

Total Plaintes	88	5%
Total Satisfaction spontanées	4	
Total Demandes	1 617	95%
dont Horaires	694	38%
dont Types déchets admis	347	19%
dont Services proposés	76	4%
dont Accès	242	13%
dont Tarifs	216	12%
dont Autres	126	7%
dont Collecte Metz Métropole	107	6%
Total Demandes Déchets	1 808*	100%



\*une demande peut porter sur plusieurs thèmes

## COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LES COMPÉTENCES

*La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de mieux faire connaître les performances de la régie, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à l'environnement. Tout en développant des relations de confiance avec les médias locaux, elle ouvre ses sites à la visite et s'associe à différents événements locaux.*

**2 580**  
enfants et adultes  
ont visité le CVD  
ou la Station  
d'épuration en 2016.

### FAIRE VISITER LES SITES

2 580 visiteurs des sites de traitement se sont familiarisés avec les techniques de l'épuration des eaux, du tri et de la valorisation des déchets.

Groupes d'adultes ou d'étudiants, classes d'école primaire, de collège ou de lycée de l'agglomération messine et même du département, ont été accueillis au cours de 173 visites. Ouvertes également aux individuels chaque premier mercredi du mois, les visites permettent de toucher un public large et de le sensibiliser aux gestes éco-citoyens.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil et la compréhension de la visite, des supports ont été mis à jour avec notamment la refonte des films de présentation de chaque activité.



### CENTRE POMPIDOU-METZ : PARTICIPATION À UNE ŒUVRE

Fin 2015, HAGANIS a livré au Centre Pompidou-Metz 17 tonnes de bois issus des déchèteries et prétraités à la PAVD. Sur une idée originale de Tadashi Kawamata, ces déchets de bois sont devenus une œuvre d'art, « Under the Water - Metz », exposée au plafond d'une galerie du Centre de février à août 2016. Cette installation est à la fois une réminiscence des catastrophes qui ont durement touché le Japon en mars 2011 et un hommage aux disparus. Elle entre dans le cadre de l'exposition, Sublime. Les tremblements du monde, consacrée à notre fascination pour le déchaînement de la nature et à l'éveil d'une conscience écologique.

À l'issue, les déchets de bois ont été transportés à la PAVD pour valorisation énergétique.



### COLLECTE ZÉROGASPI AVEC EMMAÜS

Depuis 2013, HAGANIS accueillait Emmaüs sur la déchèterie de Marly, durant deux week-ends de novembre, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Cette opération permettait aux compagnons de l'Abbé Pierre, de récupérer des objets devenus inutiles pour les uns mais encore très utiles pour d'autres.

En 2016, dans le cadre du label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », Metz Métropole, Emmaüs et HAGANIS ont signé une convention. Désormais, chaque samedi du mois, l'association est présente dans ou aux abords d'une des quatre déchèteries participantes : Marly, Metz-Nord, Ars-sur-Moselle ou Metz-Borny. En neuf mois, 36 collectes ZéroGaspi ont été assurées, permettant à 1 384 donateurs de se débarrasser de 37,4 tonnes d'objets encore utilisables.



**37,4**

tonnes d'objets  
ont été collectés  
dans le cadre des  
collectes ZéroGaspi.

### METZ PLAGE : MISSION ÉCO-ATTITUDE !

HAGANIS, le pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole et le pôle Propreté Urbaine de la Ville de Metz poursuivent leur partenariat pour proposer aux estivants de Metz Plage une animation de sensibilisation à l'environnement. Durant 18 journées, entre le 23 juillet et le 15 août, plus de 1000 de personnes, essentiellement des enfants, ont accompli leur « Mission Éco-Attitude » : apprendre les bons gestes en faveur de l'environnement grâce à un ensemble de jeux imaginés et développés par les trois organismes.



### MARATHON METZ MIRABELLE

Depuis 2010, HAGANIS est partenaire-épreuve des Foulées, la course populaire de 7 km qui se déroule lors du Marathon Metz Mirabelle, en octobre.

Avec 1 462 coureurs aux Foulées, plus de 5 000 sportifs inscrits aux autres courses, 40 000 spectateurs et 800 bénévoles, cette manifestation

donne à la régie une visibilité importante, qui renforce son image de proximité et sa notoriété. Elle a été aussi l'occasion, sur le village des partenaires, de sensibiliser plus de 170 enfants ou adultes aux gestes éco-citoyens.

L'événement est suivi en interne, avec cette année encore, 28 agents ou membres du conseil d'administration inscrits aux courses.





Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux s'étend sur cinq hectares, en bordure de l'avenue de Blida, à Metz.

L'équipement a été mis en service en 2001, afin d'apporter une réponse optimale à l'obligation pour les collectivités de valoriser les déchets produits par les ménages, qu'il s'agisse des matières à recycler collectées séparément, ou

# LE CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS NON DANGEREUX

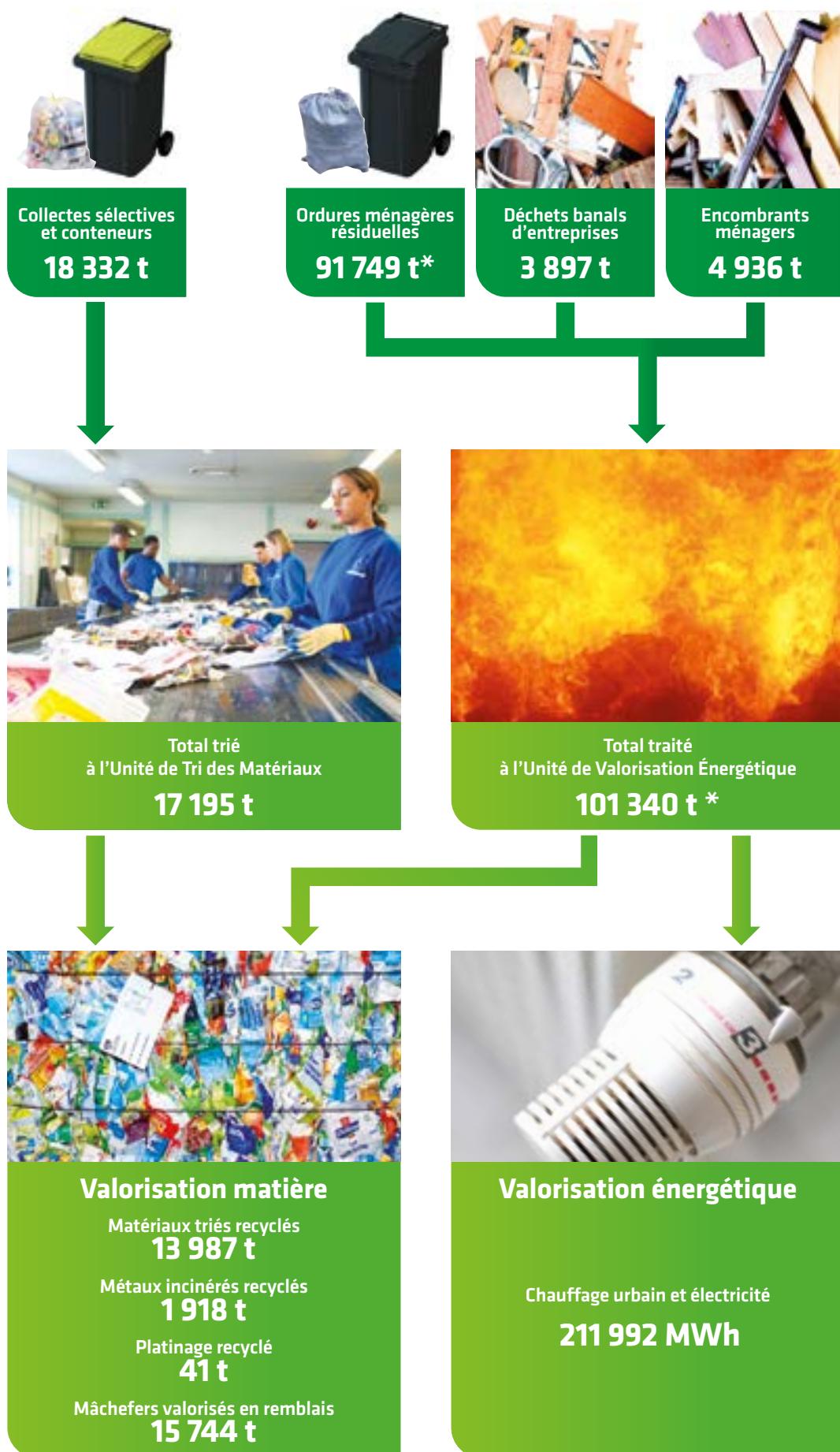
des déchets non recyclables des collectes traditionnelles, et même des déchets encombrants. Les installations assurent aussi la valorisation des déchets banals des activités économiques, ainsi que d'une partie des déchets de l'assainissement.

Pour favoriser la performance environnementale, sans transport inutile, deux unités complémentaires composent le centre de valorisation : une unité de tri et de conditionnement des matériaux à recycler, et une unité de valorisation énergétique des déchets non recyclables. En outre, une installation spécialisée assure le traitement sur place des mâchefers d'incinération pour permettre leur valorisation en remblais.

L'implantation de l'ensemble à proximité directe de la centrale de production de chauffage urbain et d'électricité, et de la zone urbanisée productrice de déchets et consommatrice d'énergie, répond également aux impératifs environnementaux.



## LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS



## LE TRI DES EMBALLAGES ET DES MATERIAUX À RECYCLER

L'unité de tri permet la séparation et le conditionnement des journaux, revues et magazines, du papier dit "gros de magasin", du carton et de la cartonnette, des bouteilles et flacons en polytéraphthalate d'éthylène (PET ou PETE) azur ou coloré, des flacons en polyéthylène à haute densité (PEHD), des briques alimentaires, des boîtes de conserve et boîtes-boisson en acier ou en aluminium.

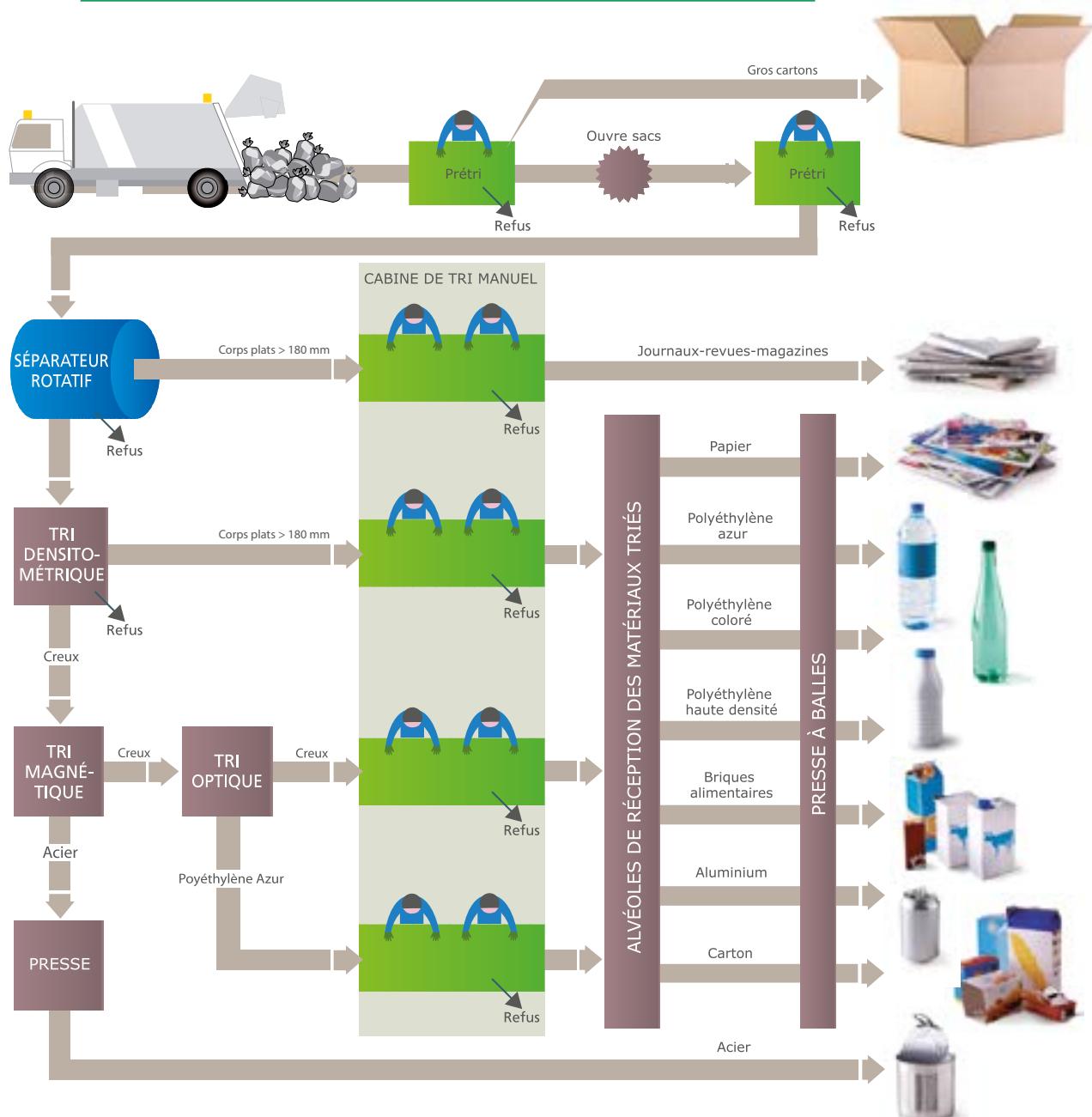
Le traitement est effectué sur deux lignes de tri mécanisées (d'une capacité de 3,5 t/h et 6 t/h) comportant une alimentation automatique, un ouvre-sacs, un crible rotatif, un crible densitométrique, un séparateur magnétique, un séparateur optique, des presses à paquets et à balles.

Par ailleurs, une ligne de broyage de capacité

de 10 t/h permet le traitement des déchets encombrants et leur transfert direct jusqu'à l'unité de valorisation énergétique.

L'autorisation administrative est établie pour 54 000 t par an de déchets triés. Deux tiers des tonnages proviennent de Metz Métropole, un tiers est issu des collectes sélectives d'intercommunalités mosellanes voisines.

### SCHÉMA SYNOPTIQUE DES CHAÎNES DE TRI DES MATERIAUX À RECYCLER



## L'EXERCICE 2016

En 2016, 18 332 tonnes de déchets de collectes sélectives et conteneurs ont été réceptionnés. 17 195 tonnes ont été triées (1 137 t d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 13 987 tonnes de matériaux prêts à recycler, et la valorisation énergétique de 3 208 tonnes de refus de tri.

17 195  
tonnes  
de matériaux  
ont été triées.

### BILAN DU TRI DES MATERIAUX À RECYCLER (EXERCICE 2016)

MATERIAUX	Tonnage	Taux	Repreneurs
JOURNAUX-MAGAZINES	6 031	35,1 %	Norske-Skog (88)
PAPIER (GROS DE MAGASIN)	1 203	7,0 %	Rolf Kuhl (Allemagne), DS Smith Recycling (Allemagne et France)
CARTON	3 703	21,5 %	Rolf Kuhl (Allemagne), Sonoco (67), Sita Négoce (Allemagne), DS Smith Recycling (Allemagne et France), Véolia (Allemagne)
PLASTIQUES	894	5,2 %	Wellman (55), Freudenberg (68), Sorepla (88), APPE (21), DKR (vers Allemagne et France), Sita Négoce (France), Paprec (France), Coved (vers France et Allemagne),
BRIQUES ALIMENTAIRES	89	0,5 %	Novatissue (88), Sita Négoce (Allemagne), Rolf Kuhl (Allemagne), CMP (France)
ACIER	338	2,0 %	Metalifer (57), Arcelor-Mittal (59), Orne-Métaux (57), LFM (57)
ALUMINIUM	34	0,2 %	Affimet (60), Orne-Métaux (57), LFM (57)
VERRE	1 696	9,9 %	Paté-SAS (88)
Refus de tri	3 208	18,7%	Valorisation énergétique UVE HAGANIS
<b>TOTAL</b>	<b>17 195</b>	<b>100 %</b>	



Les journaux-revues-magazines représentent plus du tiers du gisement de matériaux à recycler triés à l'Unité de Tri des Matériaux d'HAGANIS.

Ils sont envoyés dans la papeterie Norske Skog, près d'Épinal, pour devenir à nouveau du papier.

## LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES

---

*L'Unité de Valorisation Énergétique exploitée par HAGANIS dispose d'une capacité réglementaire de 110 000 tonnes de déchets par an. Deux fours alimentent deux chaudières, produisant ainsi de la vapeur utilisée dans le réseau de chauffage urbain. Deux tiers des déchets reçus proviennent de Metz Métropole, le tiers restant de collectivités voisines ou d'entreprises locales*

### LE PROCESSUS DE TRAITEMENT

---

Après pesée et passage devant un portique de détection des éventuels radioéléments, les bennes de collecte déversent les déchets dans la fosse de stockage de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Cette fosse est surmontée de deux ponts roulants équipés chacun d'un grappin servant à alimenter les deux fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure. La combustion se fait avec un excès d'air prélevé dans la fosse pour empêcher les dégagements d'odeurs. Un système de contrôle et de régulation permet d'optimiser la qualité de combustion. Dès la chambre de combustion, de l'urée est pulvérisée afin de réduire la formation d'oxydes d'azote.

Chaque four est surmonté d'une chaudière refroidissant les fumées. Ces chaudières, alimentées en eau déminéralisée, produisent de la vapeur surchauffée à 325°C, livrée par canalisation souterraine à la centrale énergétique voisine pour alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain de Metz (rendement énergétique le plus élevé). Le surplus est valorisé par les turbines de production d'électricité.

Cette énergie, valorisée en chauffage urbain, est comptabilisée comme énergie renouvelable. Elle réduit d'autant la consommation d'énergies fossiles.

Avant rejet par les cheminées, les fumées traversent successivement deux filtres qui assurent un traitement sec. En amont du premier filtre, la pulvérisation de charbon actif permet de piéger les particules, les métaux et les dioxines et furannes. En amont du deuxième filtre, l'injection de bicarbonate de sodium assure l'adsorption des polluants gazeux. Les produits sodiques résiduaires résultant de ce dernier traitement sont recyclés sous forme de bicarbonate de sodium.

Les "résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères" (REFIOM) formés des cendres et particules, sont stockés en silos avant transfert pour inertage et stockage en centre spécialisé, ou valorisation en comblement de mine.

Les mâchefers extraits au bas des fours sont dirigés dans les installations de l'Unité de Valorisation des Mâchefers. Après criblage, des appareils électromagnétiques séparent l'acier et les métaux non magnétiques et assurent la production d'une grave homogène et démétallisée. Affinés, analysés et commercialisés, les mâchefers sont utilisés en sous-couche routière, en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires.



## BILAN DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (EXERCICE 2016)

### VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Déchets non dangereux réceptionnés	100 582 t
Ordures ménagères résiduelles	91 749 t
Encombrants	4 936 t
Déchets banals d'entreprises ou collectivités	3 897 t
Quantité évacuée en ISDND	0 t
Quantité de déchets incinérés	101 340 t
Quantité de vapeur produite	301 808 t
Énergie livrée (chaleur)	211 992 MWh
Soit en tonnes-équivalent pétrole (TEP)	18 228 TEP
Soit l'équivalent de la chaleur obtenue par la combustion parfaite de	21,1 M litres de fioul

La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 155 kg de mâchefers, et la récupération de 18 kg d'acier et 1,2 kg de métaux non magnétiques.



**100 582**

tonnes

de déchets non dangereux ont été réceptionnées à l'UVE.

**211 992**

MWh

d'énergie ont été livrés au réseau de chauffage urbain.

**79,3 %**

la performance énergétique de l'UVE

### VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : UN NIVEAU DE PERFORMANCE ÉLEVÉ

À compter de 2016, un nouveau mode de calcul de la performance énergétique des installations d'incinération de déchets ménagers et assimilés entre en vigueur. L'arrêté publié le 7 décembre 2016 vient transposer le facteur de correction climatique dans la formule, afin de garantir des conditions de concurrence équitables dans l'Union Européenne.

La performance énergétique correspond à l'énergie produite par l'installation\* moins les énergies externes consommées par le process (électricité, gaz, eau déminéralisée), rapportée à l'énergie contenue dans les déchets (Pouvoir Calorifique Inférieur x tonnes de déchets incinérés), à laquelle est ajoutée l'énergie externe

consommée, multiplié par un coefficient de déperdition d'énergie, le tout multiplié par le facteur de correction climatique.

**La performance d'HAGANIS s'établit à un niveau très élevé, soit précisément pour 2016 :**

$$\frac{(205\,120 \text{ MWh}^* - 1\,726 \text{ MWh}) \times 1,145 \times 100}{0,97 \times [(2,97 \times 101\,340 \text{ t}) + 1726 \text{ MWh}]} = 79,3 \%$$

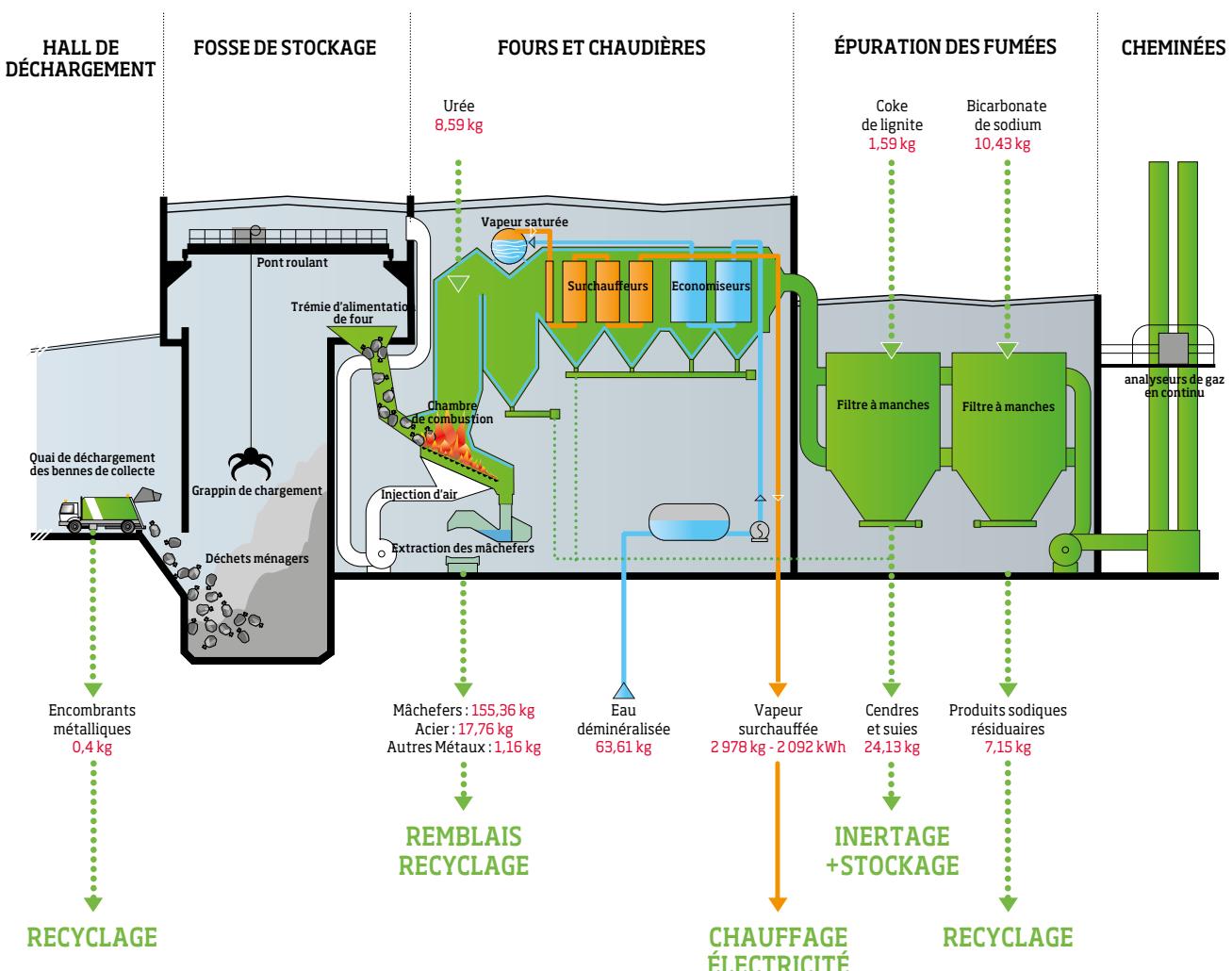
\*Calcul selon l'utilisation finale de l'énergie "chaleur" ou "électricité" différente de l'énergie livrée sous forme "chaleur".

## LES SOUS-PRODUITS

Sous-produits	Tonnage	Repreneurs
Mâchefers	15 744	Qualité type 2, le plus exigeant. Utilisation en sous-couche routière
Métaux ferreux issus du traitement des mâchefers ou du process	1 857	Repris et recyclés par Rolanfer (57), Derichebourg (57) ou Métalifer (57)
Métaux non ferreux issus du traitement des mâchefers	118	Repris et recyclés par Cor nec (77)
Platinage (encombrants métalliques extraits en amont de la fosse de l'UVE)	41	Recyclés par Lorraine Fers et Métaux (57) ou Derichebourg (57) ou Orne Métaux (57)
Produits sodiques résiduaires	725	Recyclés par Résolest (54)
Cendres	1 136	Utilisées en comblement de mines à Bernburg (Allemagne)
REFIOM	1 309	Inertés et traités par ISDD Suez Jeandelaincourt (54)

## COUPE SCHÉMATIQUE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Intrants et extrants (moyenne 2016 par tonne de déchets incinérés)



## LE CONTRÔLE DES REJETS AUX CHEMINÉES

Pour assurer sécurité et fiabilité de l'exploitation, les rejets aux cheminées sont contrôlés de trois manières différentes.

Un dispositif d'auto-surveillance assure l'analyse continue des émissions de poussières et de gaz aux cheminées de l'incinérateur. Il permet le pilotage quotidien du process. De plus, conformément aux exigences réglementaires, deux campagnes de mesures sont effectuées chaque année sur les émissions dans l'atmosphère, par des laboratoires indépendants.

Enfin, en avance sur la réglementation qui est entrée en vigueur en juillet 2014, HAGANIS assure depuis mars 2010, l'échantillonnage semi-continu et la mesure des dioxines (AMESA). Les échantillons analysés sont constitués de prélèvements de gaz, effectués sur une période de quatre semaines de fonctionnement effectif pour chaque ligne. Ces mesures apportent un éclairage complémentaire des mesures classiques, réalisées sur une période d'échantillonnage de six à huit heures, qui demeurent obligatoires. Entre mars 2010 et décembre 2016, 143 cartouches de prélèvements ont été analysées (74 pour la ligne 1 et 69 pour la ligne 2).



Chaque ligne de valorisation énergétique est équipée de deux filtres à manches montés en série. Chacun contient entre 400 et 500 manches.

Ces dernières permettent, associées à du charbon actif puis au bicarbonate de sodium, de capturer les polluants et les particules contenues dans les fumées.

Ce dispositif assure une épuration efficace des rejets.

## RÉSULTATS DES DEUX CAMPAGNES DE MESURES RÉGLEMENTAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des deux campagnes de trois journées de mesures menées sur les deux lignes.

### REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2016 – LIGNE D'INCINÉRATION N°1

Gaz émis (en concentration)	Unité	Valeur limite semi-horaire fixée par arrêté préfectoral	Première campagne (SOCOTEC)				Deuxième campagne (DIOXLAB)			
			22/03	23/03	24/03	Moy.	23/08	24/08	25/08	Moy.
CO	mg/Nm <sup>3</sup>	100	2,3	36	3,5	<b>13,9</b>	5,6	5,2	23,3	<b>11,4</b>
NOx eq. NO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	250	180	172	174	<b>175,3</b>	190	179	175	<b>181,3</b>
SO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	200	3	8	3	<b>4,7</b>	4	3	5	<b>4,0</b>
COT éq.C	mg/Nm <sup>3</sup>	20	0,8	1,4	2,4	<b>1,5</b>	0,8	1,5	1,7	<b>1,3</b>
Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	30	< 1	< 1	< 1	<b>&lt; 1</b>	< 1	< 1	< 1	<b>&lt; 1</b>
HCl	mg/Nm <sup>3</sup>	60	7,7	7,8	8,5	<b>8,0</b>	9,9	9,7	13,6	<b>11,1</b>
HF	mg/Nm <sup>3</sup>	4	0,1	0,1	0,1	<b>0,1</b>	< 0,1	< 0,1	3,3	<b>1,1</b>
NH <sub>3</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	30	1,6	1,6	0,8	<b>1,3</b>	5,4	5,6	6,3	<b>5,7</b>
Hg	µg/Nm <sup>3</sup>	50	1,1	1,7	2,3	<b>1,7</b>	3,9	< 0,1	< 0,1	<b>1,3</b>
Cd + Tl	µg/Nm <sup>3</sup>	50	< 0,1	< 0,1	< 0,1	<b>&lt; 0,1</b>	2,2	0,9	0,7	<b>1,3</b>
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V	µg/Nm <sup>3</sup>	500	10	12	8	<b>10</b>	40	30	21	<b>30</b>
PCDD/F	ng lTeq/Nm <sup>3</sup>	0,100	0,01	0,02	0,02	<b>0,02</b>	0,06	0,06	0,09	<b>0,07</b>

### REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2016 – LIGNE D'INCINÉRATION N°2

Gaz émis (en concentration)	Unité	Valeur limite semi-horaire fixée par arrêté préfectoral	Première campagne (SOCOTEC)				Deuxième campagne (DIOXLAB)			
			25/04	26/04	27/04	Moy.	30/08	31/08	01/09	Moy.
CO	mg/Nm <sup>3</sup>	100	5,4	5,1	3,4	<b>4,6</b>	4,6	5,9	4,2	<b>4,9</b>
NOx eq. NO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	250	181	184	181	<b>182</b>	192	184	189	<b>188</b>
SO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	200	4	5	4	<b>4,3</b>	6	6	3	<b>5</b>
COT éq.C	mg/Nm <sup>3</sup>	20	1,8	3,9	1,7	<b>2,5</b>	2,2	1,5	1,3	<b>1,7</b>
Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	30	1	< 1	< 1	<b>&lt; 1</b>	< 1	< 1	< 1	<b>&lt; 1</b>
HCl	mg/Nm <sup>3</sup>	60	7,5	11	10	<b>9,5</b>	13,7	14,4	10,2	<b>12,7</b>
HF	mg/Nm <sup>3</sup>	4	0,1	0,1	0,1	<b>0,1</b>	0,3	0,2	0,1	<b>0,2</b>
NH <sub>3</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	30	2,9	2,7	3,7	<b>3,1</b>	1,9	5,4	3,9	<b>3,7</b>
Hg	µg/Nm <sup>3</sup>	50	2,4	1,6	1,8	<b>1,9</b>	< 0,1	3,5	< 0,1	<b>1,2</b>
Cd + Tl	µg/Nm <sup>3</sup>	50	< 0,1	< 0,1	< 0,1	<b>&lt; 0,1</b>	0,5	0,9	0,8	<b>0,7</b>
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V	µg/Nm <sup>3</sup>	500	11	< 5	4	<b>7</b>	16	13	11	<b>13</b>
PCDD/F	ng lTeq/Nm <sup>3</sup>	0,100	< 0,01	0,01	< 0,01	<b>&lt; 0,01</b>	0,01	0,02	0,02	<b>0,02</b>

*Les campagnes de contrôle ne font apparaître aucun dépassement.*

## LE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets est autorisée par arrêté préfectoral qui précise les conditions de l'exploitation, et prescrit notamment un **plan de contrôle de l'environnement**. Dans ce cadre, des prélèvements et des analyses sont effectués périodiquement pour suivre l'état des différents compartiments de l'environnement de l'ensemble de l'agglomération.

**De multiples sources sont potentiellement à l'origine d'éventuels impacts** et, le cas échéant, **d'autres investigations seraient nécessaires** pour déterminer l'origine d'une pollution.

**Différentes entreprises spécialisées et indépendantes sont chargées des prélèvements et des analyses effectués**, tant dans le cadre du contrôle des rejets de l'installation, que dans le cadre du contrôle de l'environnement. Les attributaires des lots du marché public pour les exercices 2015 à 2017 sont : SOCOTEC (contrôle des gaz à l'émission, nappes et rejets liquides), BIOMONITOR (mesures en milieu végétal et sols), LECES (air, bruit), CERECO (sous-produits solides et mâchefers) et Micropolluants Technologie (Dioxines-Furanes).

L'ensemble des bilans d'analyses est publié dans un **Dossier d'Information du Public** (DIP). Ce dossier a été présenté et discuté par la Commission de Suivi de Sites (CSS) conformément à la réglementation entrée en vigueur en 2012. Sous l'autorité du Préfet, cette commission réunit des représentants des collectivités publiques, des services de l'Etat et d'associations. Le DIP est disponible en téléchargement sur le site [www.haganis.fr](http://www.haganis.fr), rubrique Kiosque.



### NAPPE PHRÉATIQUE

Mesure des concentrations dans la nappe alluviale.



### SOLS

Mesure des métaux et dioxines dans les sols de 10 sites.



### ATMOSPHÈRE

Contrôle des polluants en suspension dans l'air et dans les retombées (4 stations de mesure).



### VÉGÉTAUX BIO-INDICATEURS

Contrôle des métaux et dioxines dans des végétaux de 4 sites.



### VÉGÉTAUX CONSOMMABLES

Recherche de dioxines dans les cultures de 4 sites.



### LE LAIT DE VACHE

Recherche de dioxines dans la production laitière de 2 fermes.

## FAITS MARQUANTS 2016

Outre les travaux de maintenance préventive et curative nécessaires au bon fonctionnement du Centre de Valorisation des Déchets, les équipes d'HAGANIS ont procédé à différentes améliorations, à l'UTM comme à l'UVE, sur les process comme sur les bâtiments.

### MISE EN PLACE D'UNE FIBRE OPTIQUE UVE/CENTRALE ÉNERGÉTIQUE

La transmission des données informatiques entre l'UVE et la centrale énergétique s'effectuait au moyen d'un câble reliant les deux entités. Ce câble, datant de la construction de l'UVE, a été remplacé en 2016 par une fibre optique. Pour assurer la continuité des transmissions d'informations lors des travaux, une liaison WIFI a pris le relais.

### CONVOYEURS NEUFS POUR L'UTM

En mars, des convoyeurs de l'UTM situés entre les alvéoles de tri et la presse à balles, ont été remplacés. Ils dataient de la mise en service de



l'usine. Ces quelques jours d'arrêt ont été mis à profit pour repeindre les trémies en cabine de tri et pour assurer des opérations de maintenance sur le tri mécanique.

### REPLACEMENT DU SURCHAUFFEUR SUR LA LIGNE 2 À L'UVE

En novembre, la ligne 2 a été mise à l'arrêt pour une maintenance préventive. Une partie du vaporisateur et le surchauffeur de la chaudière ont été remplacés, soit 400 tubes nouveaux, dans lesquels circule la vapeur sous pression, chauffée par les fumées de l'incinération des déchets. D'autres travaux (grilles du four, extracteur à mâchefers) ont été effectués.



## LES PROJETS 2017

### DE NOUVEAUX MARCHÉS

Au dernier trimestre 2016, HAGANIS a été retenue pour assurer la valorisation énergétique d'ordures ménagères de plusieurs collectivités voisines. Le marché avec la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a été reconduit. Le SYDEME (Moselle-Est) et le SYDELON (Moselle-Nord) ont choisi la régie pour l'incinération d'une partie de leur gisement (environ 5 000 t/an chacun). Enfin, l'UVE d'HAGANIS et d'autres unités de la région Grand Est ont été retenues, à titre temporaire, pour prendre en charge les ordures ménagères de l'EuroMétropole de Strasbourg, dont l'incinérateur est à l'arrêt pour travaux jusqu'à fin 2019.

Ainsi, en 2017, l'UVE de Metz devrait atteindre sa capacité nominale de 110 000 tonnes.

### RÉGULATION DE LA COMBUSTION

HAGANIS va installer un système prédictif complémentaire de régulation du process de combustion sur les lignes d'incinération. L'objectif est d'obtenir une meilleure production de vapeur, tant en quantité qu'en régularité.

### MODERNISATION DU SYSTÈME D'INJECTION DU CHARBON ACTIF

Le charbon actif, utilisé pour le traitement des fumées, est pulvérisé en amont du premier filtre à manches pour adsorber les dioxines, furanes et métaux lourds. Le projet prévoit l'amélioration du système existant par un doseur plus précis et l'installation d'un système d'injection supplémentaire de charbon actif afin de pallier à une défaillance éventuelle de l'un d'eux.

HAGANIS exploite les huit déchèteries du territoire de Metz Métropole et la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

La régie y assure l'accueil des usagers, la réception des

## LES DÉCHÈTERIES ET LA PAVD

déchets triés dans des bennes adaptées, l'évacuation et la vente des matériaux dans les conditions réglementaires. Elle effectue tous les travaux d'entretien des installations et des matériels.

## CHIFFRES-CLÉS 2016

---



**38 879 tonnes** de déchets réceptionnés en déchèterie



Gravats = **9 776 tonnes**



Déchets verts = **8 904 tonnes**



Incinérables = **4194 tonnes**



**653 265** visites



**59,5 kg** de déchets déposés par visite



**1 déchèterie** pour 30 184 habitants <sup>1</sup>



**2,7 visites** par habitant par an



**162 kg** de déchets déposés par habitant par an



**76,5 %** = Taux de valorisation <sup>2</sup>



**52 113 tonnes** de déchets traités à la PAVD

<sup>1</sup> base : 240 524 habitants à Metz Métropole et dans les communes conventionnées (source : INSEE, population légale 2014)

<sup>2</sup> selon formule de l'ADEME :  $\frac{\text{somme des tonnages de déchets orientés vers une filière de valorisation}}{\text{quantité de déchets transitant par la déchèterie (hors déchets inertes)}} \times 100$

## UN RÉSEAU DE HUIT DÉCHÈTERIES

Le réseau des déchèteries de Metz Métropole est constitué de 8 sites :

- La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992)
- La Houlbonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993)
- La Seille à Marly (ouverte en 1994, extension en 2013)
- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994)
- Le Haut-Rhêle à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001)
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003)
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006)
- Le St-Pierre à Peltre (ouverte en 1996).

Chaque déchèterie est un espace clos et aménagé pour déposer et trier, sous le contrôle d'un agent d'accueil, les déchets qui ne peuvent être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais...), ou de leur nature (batteries, huiles usagées, médicaments, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, DEEE...).

Les déchets sont recueillis dans des bennes dédiées, dans des compacteurs ou des alvéoles fermées, en fonction du type de déchet. La déchèterie permet ensuite d'orienter les déchets triés vers des filières de valorisation, de regrouper les déchets dangereux en évitant des transferts de pollutions, et d'empêcher les dépôts sauvages.

Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 (sauf Vernéville et Peltre), hors jours fériés.

L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes de Metz Métropole et dans les communes conventionnées des Communautés de Communes du Val de Moselle et du Pays de Pange, soit un total de 59 communes.

L'accès est payant pour les entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics... (interdit à Peltre). Ces professionnels peuvent y apporter exclusivement des déchets verts et autres matériaux en bennes (et non leurs déchets dangereux). L'apport est limité à 3 m<sup>3</sup> par jour et par déchèterie (sauf à Peltre, 1 m<sup>3</sup> par jour).



Le réseau des déchèteries de Metz Métropole est constitué de 8 sites :

- ① La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992)
- ② La Houlbonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993)
- ③ La Seille à Marly (ouverte en 1994, étendu en 2014)

④ La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994)

⑤ Le Haut-Rhêle à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001)

⑥ Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003)

⑦ La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).

⑧ Le St-Pierre à Peltre (ouverte en 1996)

**38 878**

tonnes  
de déchets ont  
été réceptionnés  
en déchèteries

## BILAN DES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS EN DÉCHÈTERIES (EXERCICE 2016)

Matériaux	Tonnage	Taux	Modes de traitement
DÉCHETS INCINÉRABLES	4 194,0	10,8 %	Transférés et valorisés par l'UVE HAGANIS
CARTONS	656,0	1,7 %	Transférés et conditionnés par l'UTM HAGANIS
DÉBLAIS-GRAVATS	9 776,3	25,1 %	Transférés et stockés par la PAVD HAGANIS, avant stockage en ISDI 1 (Eurogranulats, 57)
PLÂTRE	202,4	0,5 %	Transférés à la PAVD avant valorisation matière par Ritling Revalorisation (67)
BOIS	4 964,6	12,8 %	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
DÉCHETS VERTS	8 904,4	22,9 %	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	6 826,6	17,6 %	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
MÉTAUX	1 771,7	4,6 %	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Metalifer (57), Orne Métaux (57) ou MJR Métal (57)
BATTERIES	23,6		Transportées par HAGANIS et valorisées par Metalifer (57)
HUILES DE VIDANGE	44,8		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par SEVIA SHRRU (54)
HUILES ALIMENTAIRES	15,2		Collectées et valorisées énergétiquement par Valo'Prest (57)
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES	219,7		Transportés par HAGANIS et traités par CEDILOR (57)
RADIOGRAPHIES	1,4		Collectées et valorisées par Recycl-M
EMBALLAGES SOUILLÉS	14,2	4 %	Transportés par HAGANIS et traités par CEDILOR (57)
PNEUMATIQUES	69,0		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur ou recyclés par RollGom (62)
TUBES FLUORESCENTS	6,8		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
PILES	10,3		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Corepile
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	1 103,3		Collectés et valorisés par Coved pour l'éco-organisme Ecologic
TEXTILE - LINGE - CHAUSSURES	74,6		Collectés et valorisés par Tri d'Union
<b>TOTAL</b>	<b>38 878,9</b>	<b>100 %</b>	

1: ISDI : installation de stockage de déchets inertes

2: ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux

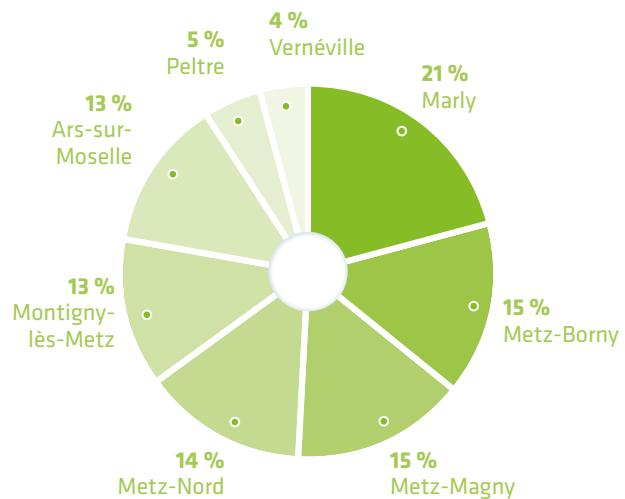
### À noter :

Des cubi-verre et des cubi-papier sont mis à disposition des usagers dans les déchèteries. Ils sont collectés par Metz Métropole en même temps que les autres points d'apport volontaire présents dans les rues des communes de l'agglomération. Il est donc impossible de définir la part du verre et du papier réceptionnés uniquement en déchèterie.



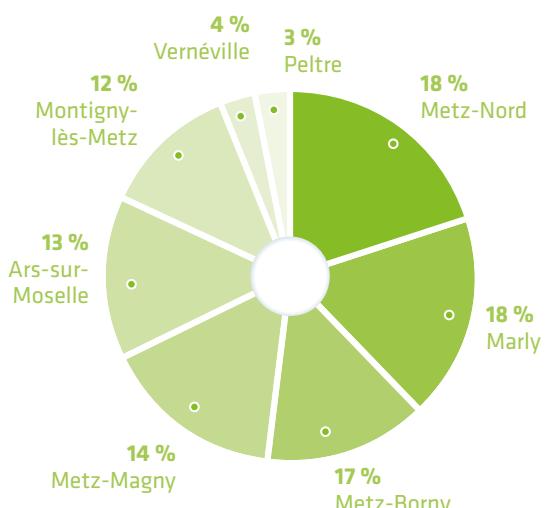
## FRÉQUENTATION PAR DÉCHÈTERIE (EXERCICE 2016)

Site	Nombre de visites
Marly / La Seille	139 101
Metz-Borny / La Petite Voëvre	99 812
Metz-Magny / Le Pas du Loup	95 960
Metz-Nord / La Houblonnière	90 800
Montigny-lès-Metz / Le Haut-Rhêle	84 971
Ars-sur-Moselle / La Mance	83 259
Peltre / Le St-Pierre	31 216
Vernéville / La Roselière	28 146
<b>TOTAL</b>	<b>653 265</b>



## TONNAGES RÉCEPTIONNÉS PAR DÉCHÈTERIE (EXERCICE 2016)

Site	Tonnages réceptionnés par déchèteries
Metz-Nord / La Houblonnière	7 173,1
Marly / La Seille	6 883,4
Metz-Borny / La Petite Voëvre	6 781,8
Metz-Magny / Le Pas du Loup	5 599,6
Ars-sur-Moselle / La Mance	5 054,7
Montigny-lès-Metz / Le Haut-Rhêle	4 839,7
Vernéville / La Roselière	1 399,4
Peltre / Le St-Pierre	1 147,1
<b>TOTAL</b>	<b>38 878,9</b>



10 chauffeurs,  
3 agents polyvalents  
et 6 camions  
assurent la rotation  
des bennes dans  
les déchèteries.

Ils travaillent en deux  
postes, 7 jours sur 7.  
10 815 mouvements  
de bennes ont été  
enregistrés en 2016.

## UNE PLATEFORME MULTI-FONCTIONNELLE

La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets est située rue de la Mouée, à Metz-Borny. La PAVD regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ.

**1 904**  
tonnes  
de bois A ont été livrées à UEM pour alimenter sa centrale biomasse.



### CENTRE DE PRÉPARATION DES DÉCHETS DE BOIS ET DES DÉCHETS VERTS

La plateforme accueille du bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois Abio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement).

Le bois A est broyé avant d'être envoyé en valorisation énergétique (biomasse). La centrale biomasse messine en est le seul destinataire depuis décembre 2012.

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière par les entreprises fabriquant des panneaux de bois compressé, ou d'une valorisation énergétique, entre autres au sein de l'UVE de l'avenue de Blida.

Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

### DÉCHETERIE PROFESSIONNELLE

La PAVD abrite une déchèterie dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes.

Elle les accueille du lundi au vendredi. Chaque véhicule est pesé en entrée de site, avant déversement dans l'une des zones dédiées.

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

La PAVD vend du compost en vrac aux professionnels, mais aussi aux particuliers.

### CENTRE DE TRANSFERT

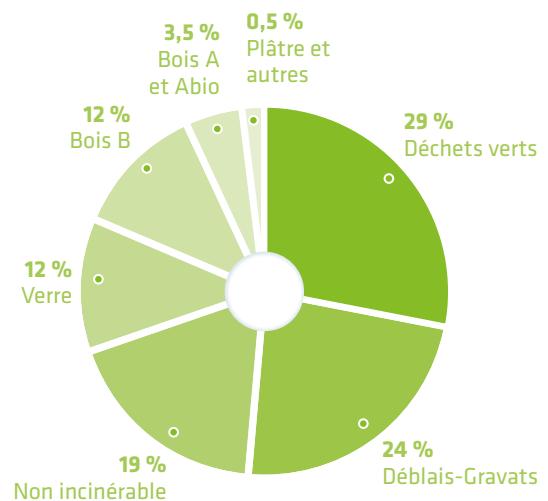
La PAVD permet de rassembler les déchets non incinérables, les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par Metz Métropole. Elle organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées. En massifiant les volumes transférés, HAGANIS s'attache à réduire les coûts énergétiques et environnementaux.



## BILAN DES DÉCHETS TRAITÉS À LA PAVD (EXERCICE 2016)

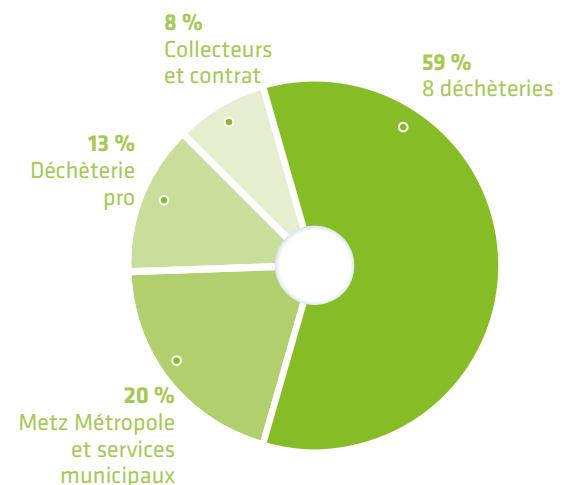
Matériaux	Tonnage traité et évacué	Repreneurs
DÉCHETS VERTS	15 213	Compostage : Terralys (57)
DÉBLAIS - GRAVATS	12 313	Stockage : ISDI Eurogranulat (57)
NON INCINÉRABLES	9 761	Stockage : ISDND Suez (57)
VERRE MÉNAGER	6 378	Valorisation matière : PATÉ puis OI Manufacturing (88)
BOIS B	6 154	Panneautier : Ikea (70) Valorisation énergétique : Norske Skog (88)
BOIS A ET Abio	1 904	Valorisation énergétique : UEM (57)
PLÂTRE	305	Valorisation matière : Riteleng Valorisation (67)
HUISSERIES	8	Valorisation matière : Valo' (57)
CARTON	17	UTM HAGANIS
DEEE	45	Valorisation matière : Coved (57)
MÉTAUX	15	Valorisation matière : Metalifer (57)
<b>TOTAL</b>	<b>52 113</b>	

**23 831**  
dépôts ont été enregistrés à la PAVD, toutes activités confondues.



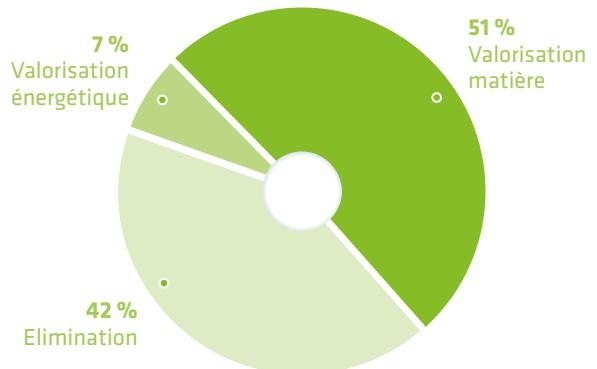
## PROVENANCE DES DÉCHETS TRAITÉS À LA PAVD

	Tonnage	Nombre dépôts	Poids moyen/ dépôt
En provenance des 8 déchèteries	30 945	6 794	4,55 t
En provenance de Metz Métropole et des services municipaux	10 216	2 684	3,81 t
En provenance des professionnels (déchèterie professionnelle)	6 525	13 268	0,49 t
En provenance des collecteurs privés et contrats	4 427	1 085	4,08 t
<b>TOTAL</b>	<b>52 113</b>	<b>23 831</b>	



## MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS À LA PAVD

	Tonnage
Valorisation matière	26 658
Valorisation énergétique	3 381
Élimination	22 074
<b>TOTAL</b>	<b>52 113</b>



## LES FAITS MARQUANTS 2016

En 2016, HAGANIS a poursuivi ses investissements de sécurisation des déchèteries, afin d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions, dans des sites propres, en bon état et garantissant le respect de l'environnement ; de conserver un gisement de produits à recycler de qualité ; d'assurer la sécurité des agents d'accueil.

Par ailleurs, Déchèteries et PAVD ont obtenu les certifications ISO 9001 et ISO 14001, élargissant le périmètre de certification à l'ensemble des activités de la régie. La PAVD a également décroché la certification Eco-Bois.

### VIDÉO-PROTECTION DE LA DÉCHÈTERIE DE MARLY

Après l'équipement de la déchèterie de Metz-Nord, c'est la déchèterie de Marly qui a été dotée de 14 caméras de vidéo-protection. Fonctionnant de jour comme de nuit, reliées au poste de garde du CVD, elles détectent toute intrusion humaine sur le site. Les images sont visualisées en direct et permettent de guider les policiers lors de leurs interventions. En cas d'alarme incendie, elles permettent de lever le doute. Les images enregistrées apportent les preuves indispensables aux plaintes déposées.

Après quelques mois de fonctionnement, le bilan est satisfaisant puisque les intrusions et les dégradations ont considérablement diminué.

Par ailleurs, l'installation de cages à pneus, de caissons maritimes pour les DEEE et un agent de maintenance dédié ont diminué les dégâts dus aux intrusions et les coûts de réparation.



### INSTALLATION D'AUTRES DISPOSITIFS DE SÉCURISATION

La régie a également poursuivi l'équipement des bennes par des capots rigides. L'installation de barrières en entrée du quai bas permet de faire patienter les usagers et de sécuriser les manœuvres d'échanges de bennes. L'automatisation des portails évite les risques lors des montées-descentes des camions, trace les accès, notamment des prestataires extérieurs, et permet une ouverture à distance pour les interventions urgentes (pompiers, police).

### EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

En 2016, deux nouvelles bennes Plâtre ont été installées : sur les déchèteries d'Ars-sur-Moselle et de Metz-Nord. Elles permettent de sortir ce déchet des bennes « Non-incinérable » et de le valoriser grâce à un prestataire alsacien, qui le recycle en panneaux de plâtre.



Des cuves à huile de vidange, répondant aux nouvelles normes, ont été installées. Un nouveau système de récupération des huiles alimentaires a été mis à l'essai sur la déchèterie de Metz-Nord. Efficace et évitant tout débordement sur le sol, il sera généralisé à l'ensemble des sites courant 2017.

### VALORISATION DU BOIS B : S'ADAPTER AUX REPREENEURS

Le bois de recyclage est valorisé de deux manières : en énergie par une papeterie ou en recyclage par un panneautier, filiale d'IKEA. Le contexte de crise de la filière Mobilier, les stocks européens de bois à recycler très importants génèrent une baisse des prix de reprise et l'augmentation des exigences du repreneur.

Aussi HAGANIS a-t-elle décidé d'affiner le tri du bois brut en déchèteries et d'accentuer les contrôles à la PAVD pour favoriser une valorisation matière.

### DÉVELOPPEMENT DE LA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE

La PAVD héberge une déchèterie professionnelle qu'HAGANIS a souhaité développer pour soulager les déchèteries, dédiées avant tout aux particuliers, de la présence des artisans et entreprises. Moins de circulation et moins de volumes déversés rendent les 8 déchèteries plus faciles d'accès pour l'habitant.

Une campagne d'information a été lancée auprès des clients professionnels des déchèteries, un guide pratique a été édité, promouvant accessibilité, services rendus et tarifs attractifs. Les premières statistiques sont encourageantes, avec une augmentation de la fréquentation de la PAVD par les professionnels.



## LES PROJETS 2017

### POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉO-PROTECTION

Après Metz-Nord et Marly, ce sont les déchèteries de Montigny-lès-Metz, de Metz-Magny, voire de Metz-Borny qui seront équipées de vidéo-protection en 2017. Objectifs : diminuer les intrusions de nuit comme de jour, conserver un gisement de déchets à valoriser de qualité, diminuer les frais de réparation et de nettoyage des sites, sécuriser le travail des agents d'accueil et améliorer l'accueil des usagers.

### NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Afin d'améliorer encore son taux de valorisation et donc éviter l'enfouissement de déchets, HAGANIS développe sa capacité de tri.

Trois déchèteries supplémentaires seront équipées de benne dédiée à la récupération du plâtre.

Grâce à un partenariat avec l'entreprise d'insertion Valo' pour le transport et le démantèlement, les huisseries en PVC et en aluminium (dormants, ouvrants, volets) seront triées en déchèterie. Cette possibilité de tri était déjà en place pour les professionnels sur la PAVD.

### PAVD : DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

En 2017, les déchets incinérables et non-incinérables de déchèteries, ainsi que les encombrants de Metz Métropole seront accueillis sur la PAVD. Les équipes procéderont à un sur-tri afin d'en ressortir tous les éléments valorisables, notamment le bois.

Des travaux de voirie seront également réalisés. Le site sera équipé d'une nouvelle station de distribution de carburant et d'une zone de bâchage-débâchage des bennes afin d'améliorer la sécurité de cette manœuvre.

# LES COMPTES 2016

## Le coût du service

### DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE : 13 137 K€ H.T.

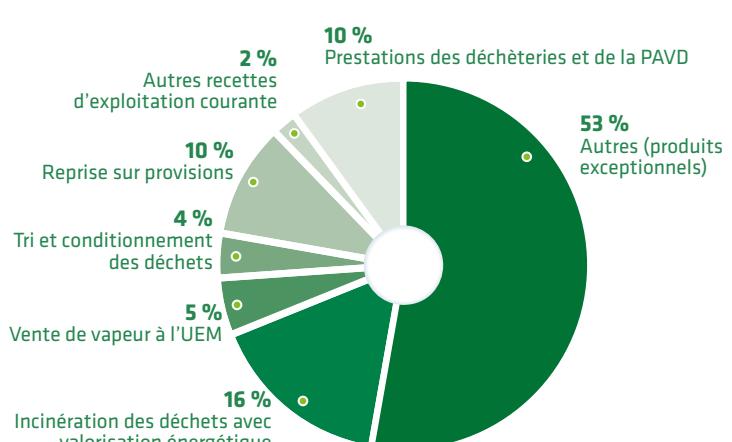
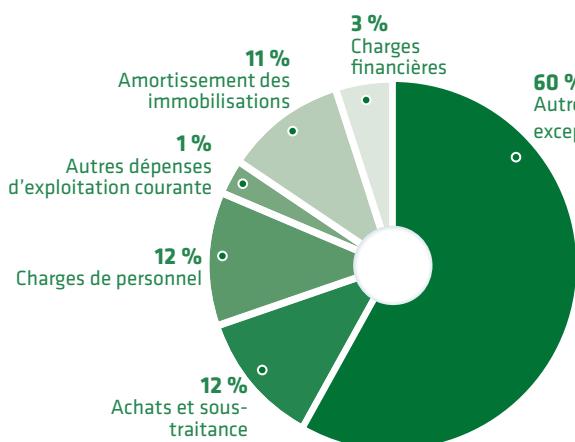
Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent la majorité des dépenses d'exploitation courante. Les charges externes (achats et sous-traitance) comprennent les achats d'énergie (gaz, électricité) et d'eau déminéralisée pour la production de vapeur (971 K€ pour ces trois postes), les prestations de transport et de traitement des déchets collectés en déchèteries (1 818 K€), les prestations d'élimination des sous-produits (570 K€), l'achat des réactifs nécessaires à l'épuration des fumées (566 K€). S'y ajoutent le versement, aux clients externes concernés, des recettes de vente de matériaux issus du tri et conditionnement des collectes sélectives (140 K€), et le versement à Metz Métropole des dépôts des professionnels en déchèteries et des ventes

de matériaux issus des déchèteries (191 K€). Les prestations des services internes (54 K€) sont en forte diminution par rapport à 2015 : en effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, seules les prestations internes effectuées entre les activités «Assainissement» et «Déchets» font l'objet d'une refacturation budgétaire.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) a été de 4,13 € HT/tonne en 2016. L'amortissement des immobilisations (environ un quart des charges d'exploitation) génère une ressource qui permet de réinvestir, sans recourir à l'emprunt, dans le renouvellement des installations industrielles du Centre de Valorisation des Déchets (CVD), des déchèteries et de la PAVD.

### AUTRES DÉPENSES D'EXPLOITATION : 38 687 K€ H.T

Elles comprennent, outre les charges financières (1 582 K€) et les dotations aux amortissements des immobilisations (5 690 K€), l'ensemble des



opérations qui ont été comptabilisées en 2016 dans le cadre du remboursement des 3 emprunts structurés et de leur conversion en emprunts à taux fixe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 (montant du capital restant dû inchangé). Ces charges «exceptionnelles» correspondent au montant des IRA qui ont été comptabilisées en 2016, puis transférées en charges à étaler et amorties, selon les dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M4 qui régit le budget annexe « Traitement des déchets » de la régie HAGANIS. Ces charges exceptionnelles sont compensées par des recettes d'exploitation «exceptionnelles» de même ampleur correspondant à la contrepartie des charges d'IRA comptabilisées.

#### RECETTES D'EXPLOITATION COURANTE : 21 777 K€ H.T.

Elles proviennent pour 45% de la valorisation énergétique des déchets ménagers. À noter que la poursuite de la diminution des apports de déchets de Metz Métropole (- 2,9%) a pu être compensée par de nouveaux gisements externes en provenance notamment du SYDELON, de SENERVAL (EMS)... La CCPOM a par ailleurs renouvelé sa confiance à HAGANIS en lui confiant à nouveau la valorisation énergétique de ses déchets ménagers jusqu'à fin août 2020.

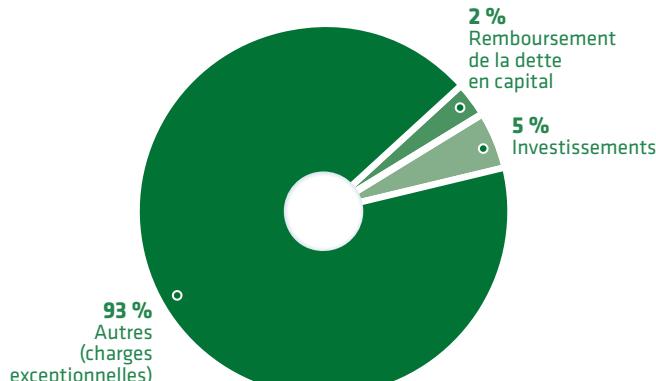
Les prestations de tri et de conditionnement des matériaux à recycler (12%) sont en baisse par rapport à 2015. Malgré une hausse des apports de Metz Métropole en 2016, HAGANIS subit la perte des marchés de tri des JRM de la CC du Pays de Pange, des emballages du SYDELON et de la CCPOM.

La vente de vapeur à UEM (13%) est en hausse par rapport à 2015 suite à une augmentation des MWh produits, ceci en raison de tonnages incinérés plus importants, et d'une revalorisation (+0,10 €) du tarif du MWh vapeur. Les ventes de matériaux triés et la valorisation de produits résiduels (acier, métaux non ferreux, mâchefers) représentent 2 % des recettes.

Les activités déchèteries et PAVD génèrent 26 % des recettes d'exploitation 2016.

#### AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION : 36 937 K€ H.T.

Elles regroupent tous les produits exceptionnels liés à la comptabilisation, en 2016, des opérations de remboursement des emprunts structurés, et correspondent majoritairement à la contrepartie des charges exceptionnelles évoquées précédemment



(IRA transférées en charges à étaler). S'y ajoutent la reprise de la provision pour risque financier initialement constituée, et l'encaissement de la première annuité de l'aide du fonds de soutien.

## Les investissements réalisés

#### DÉPENSES COURANTES : 4 031 K€ H.T.

Elles concernent, pour 2 639 K€, les investissements réalisés sur les différentes installations de traitement des déchets de la régie HAGANIS. Les investissements à l'Unité de Valorisation Énergétique ont porté prioritairement sur le renouvellement et l'entretien du process (remplacement des transporteurs de cendres, d'écrans et de tuyauteries de chaudière, travaux de fumisterie et de calorifuge, travaux sur les grilles et alimentateurs de fours, les frappeurs et les filtres à manches...). Les investissements en déchèteries ont également été affectés en priorité à la sécurisation des biens et personnes (mise en place de locaux pour le stockage des DDS et des DEEE, mise en place de la vidéo protection sur la déchèterie de Marly, ...). S'y ajoutent le remboursement du capital de la dette (1 204 K€) et l'amortissement des subventions d'investissement (118 K€) notamment.

#### DÉPENSES EXCEPTIONNELLES : 54 678 K€

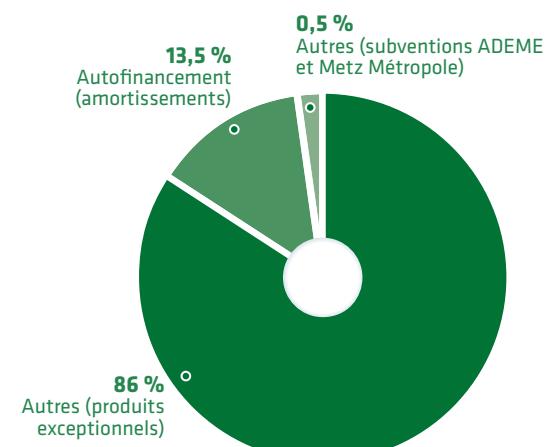
Elles comprennent les opérations comptables liées au remboursement des emprunts structurés, à leur refinancement à taux fixe, et au transfert des IRA décaissées en charges à étaler.

#### RECETTES COURANTES : 5 857 K€ HT

Les investissements 2016 (2,6 M€) ont été totalement autofinancés grâce notamment à l'amortissement des immobilisations d'un montant de 5,7 M€.

#### RECETTES EXCEPTIONNELLES : 36 503 K€

Elles comprennent les opérations comptables liées au remboursement des emprunts structurés, à leur refinancement à taux fixe, et à la première annuité d'amortissement des IRA décaissées et transférées en charges à étaler.



# Assainissement sement. Valorisation sation Recyclage clage



**Haganis**

Acteur local de solutions durables

Régie de Metz Métropole

Rue du Trou-aux-Serpents - CS 82095 - 57052 METZ CEDEX 02

Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60

Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00

[www.haganis.fr](http://www.haganis.fr)

**Rédaction :** HAGANIS, service Communication - 2017

**Maquette, mise en page et illustrations :** HAGANIS,  
service Communication - **Crédits photos :** HAGANIS, service  
Communication, Centre Pompidou-Metz et Tadashi Kawamata.

**Vues aériennes :** FlyPixel

**Impression :** Imprimé par Prim'Service sur papier PEFC,  
contribuant à la gestion durable des forêts.

Juin 2017



## **NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note liminaire vise à informer les Membres du Conseil Municipal sur la nature exacte du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés dont la gestion est assurée par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et sur le prix de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes au moyen des indicateurs énumérés à l'annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation du rapport annuel remis par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2016 et dont l'examen est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

### **1. Nature du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole exerce la compétence relative au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers (collecte et traitement) et s'appuie sur deux acteurs pour exercer cette compétence :

- Sa régie directe : le Pôle Gestion des déchets (PGD) de Metz métropole. En 2016, le PGD assure pour toutes les Communes membres les missions suivantes :
  - La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
  - la collecte sélective des déchets recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
  - la collecte des Journaux Revues Magazines (JRM) et du verre, ainsi que des OMR et du Tri en apport volontaires (sur certains secteurs ciblés) ;
  - la collecte des déchets encombrants sur prise de rendez-vous.

Ainsi, que pour toutes les communes membres, les missions de :

- distribution et de gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV) ;
  - sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
  - de mise en œuvre de projets et actions de réduction des déchets dans le cadre du Programme Local de la Prévention déchets ;
  - suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
  - mise en œuvre et suivi des projets.
- La régie HAGANIS, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement. HAGANIS gère le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux, les déchetteries du territoire et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets.

Ces modalités d'organisation s'appliquent pour l'ensemble des Communes appartenant à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole au nombre de 44.

## **2. Prix de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes**

Le coût aidé<sup>1</sup>, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (ventes, matériaux, aides, subventions), s'élève en 2016 à 24 549 452€ H.T soit 26 412 134€ T.T.C.

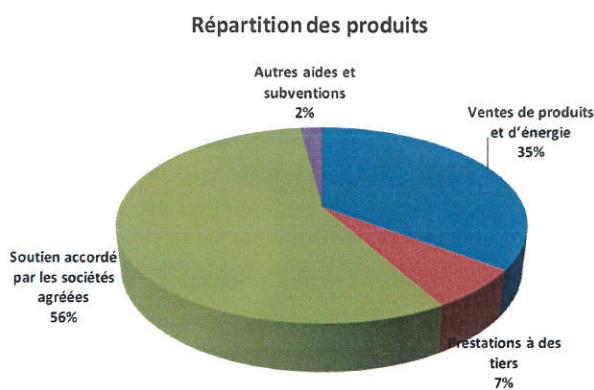
Cela correspond à 110,89€ H.T par habitant et 216,10€ H.T par tonne de déchets collectés et traités.

Le coût aidé T.T.C par habitant (114,56€) augmente de 3,39% par rapport à l'exercice 2015. Les tonnages augmentent de 1,28%.

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé en 2016 par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ainsi que, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, par la Redevance Spéciale. Le taux de la TEOM a été fixé en Conseil de Communauté le 13 avril 2015 à 11,06%. En 2016, la TEOM perçue s'élève à 31 508 574€ et la Redevance Spéciale représente une recette de 329 224€.

L'année 2016 a été marquée par l'harmonisation des systèmes de financement du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers entre les deux périmètres des deux anciens EPCI : l'ex Communauté de Communes du Val Saint-Pierre (Redevance Incitative) et l'ex territoire de Metz Métropole (TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). L'ensemble des 44 communes de l'agglomération est soumis à la TEOM au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec des prestations de service de collecte privées sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de Val Saint-Pierre, et reprises en régie.

Les recettes du service public de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés sont composées pour plus de la moitié des produits de soutiens versés par les éco-organismes (+ de 2M€), de la vente des matériaux triés et à recycler représentant 35% des produits (1,4M€) et des droits d'accès en déchèterie des Communautés de Communes du Pays de Pange et du Val de Moselle (263k€). Enfin, 2% des produits sont des subventions (81k€).



**Figure 1 – Illustration de la répartition des recettes de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**

En 2016, les dépenses d'investissements (2,6M€) ont été totalement autofinancées notamment en raison de l'amortissement des immobilisations d'un montant de 5,7 M€.

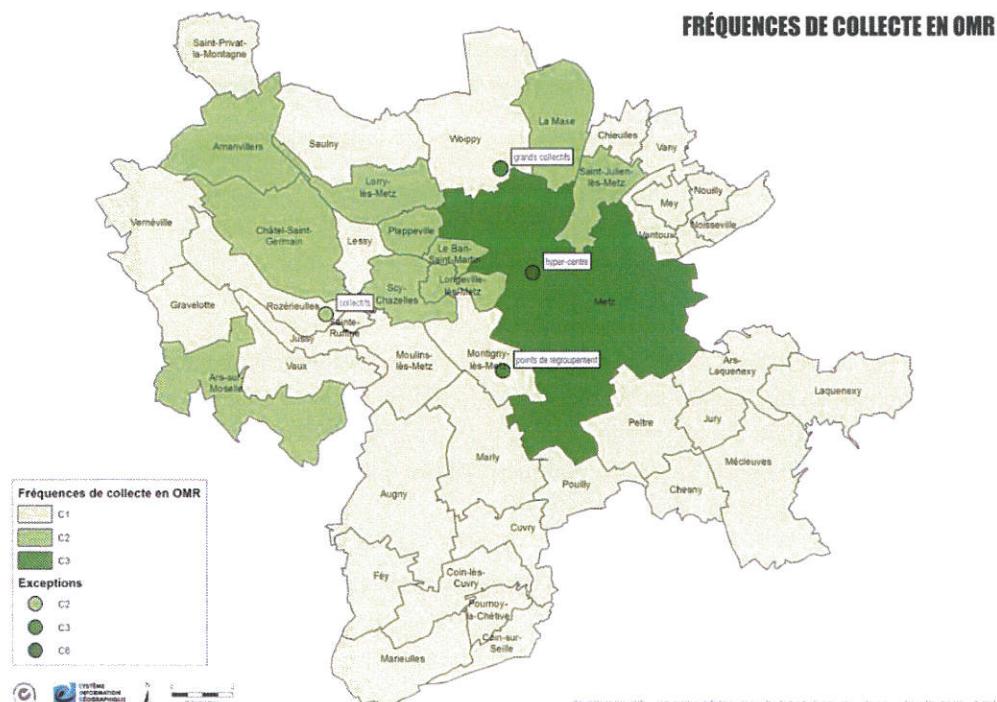
<sup>1</sup> Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L.541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

### 3. Indicateurs réglementaires

Le présent point reprend le détail des indicateurs établis à l'Annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### I.1. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

- Territoire desservi : **Les 44 communes de Metz Métropole**
- Collecte des déchets pris en charge par le service :
  - Nombre d'habitants (population municipale) : **218 916**
  - Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte à porte, et le cas échéant à des points de regroupement (nombre de points) : **près de 300 points de regroupement** sont en service au 31 décembre 2016.
  - Fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné; variations saisonnières, le cas échéant; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) : La collecte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire **6 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte** :
    - Le tri est collecté en C1 sur tout le territoire.
    - Pour les OMR, les fréquences résultent de la densité de population, du type d'habitat et des contrats qui existaient avant l'intégration de certaines communes à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.
    - Dans le cadre du projet de conteneurisation, les fréquences de collecte des OMR sur les communes et quartiers concernés ont été abaissées pour atteindre une fréquence en C1.
    - Depuis 2012, s'est ajouté un service appelé "suivi qualité", composé de véhicules légers qui patrouillent du lundi au samedi de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et de la corriger si nécessaire.



Légende : Fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

- Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent être déposés : Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans **8 déchèteries** :

- La Petite Voëvre à Metz-Borny
- La Houlbonnière à Metz-Nord
- La Seille à Marly
- La Mance à Ars-sur-Moselle
- Le Haut-Rhêle à Montigny-lès-Metz
- Le Pas du Loup à Metz-Magny
- La Roselière à Vernéville
- Le St-Pierre à Peltre

Les déchèteries acceptent les déchets suivants : Déchets incinérables, cartons, déblais-gravats, bois, déchets verts, déchets non incinérables, métaux, batteries, textile-linge-chaussures, huiles de vidange, huiles alimentaires, déchets diffus spécifiques, radiographies, emballages souillés, pneumatiques, tubes fluorescents, piles, déchets d'équipement électriques et électroniques.

- Collectes séparées proposées (types de déchets concernés et modalités de collecte) :
  - **La collecte des points d'apports volontaires** effectuée par la régie sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte définies par le taux de remplissage des bornes (densité de population, type d'habitat, zones de passage...).
  - **La collecte des déchets encombrants** s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1m3 par jour et par foyer.
  - **La collecte des déchets des professionnels** est assurée par Metz Métropole au centre-ville de Metz qui réalise une collecte spécifique du verre à destination des professionnels de la restauration et des cartons des commerçants.
- Types de collecte des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ ou fréquence de ramassage) : La collecte des déchets encombrants est assuré sur **rendez-vous dans la limite d'1m3 par jour et par foyer**. Ce service est proposé aux particuliers et aux bailleurs sociaux et fonctionne du lundi au vendredi (excepté les jours fériés) pour les 44 communes de Metz Métropole. La collecte est planifiée par secteur géographique pour les communes hors Metz, et a lieu deux fois par semaine sur le territoire de la Ville de Metz.
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté : donnée non communiquée
- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré, et au cours du précédent exercice, par flux de déchets, en distinguant les déchets ménagers et les déchets assimilés, en quantités totales et rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers : En 2016, le bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré s'élève à **121 160**. Il est à noter une légère hausse de 0,1% des tonnages entre 2015 (121 037) et 2016.

Le bilan des tonnages rapportés à la population municipale de Metz Métropole est de **553 kg** par habitant en 2016.

La répartition 2016 des flux de déchets est la suivante :

MM 44 communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population SINOE	224 650	223 891	223 114	222 560	221 850	220 986	219 905	218 916
<b>OMR</b>	<b>67 849</b>	<b>67 230</b>	<b>67 246</b>	<b>65 212</b>	<b>63 500</b>	<b>63 251</b>	<b>62 611</b>	<b>61 027</b>
<b>Tri<sup>(1)</sup></b>	<b>12 336</b>	<b>12 543</b>	<b>12 775</b>	<b>12 146</b>	<b>12 638</b>	<b>12 749</b>	<b>12 754</b>	<b>13 602</b>
<b>Verre</b>	<b>6 183</b>	<b>6 183</b>	<b>6 296</b>	<b>6 187</b>	<b>6 100</b>	<b>6 119</b>	<b>6 225</b>	<b>6 297</b>
<b>OMA*</b>	<b>86 369</b>	<b>85 955</b>	<b>86 318</b>	<b>83 544</b>	<b>82 238</b>	<b>82 119</b>	<b>81 590</b>	<b>80 926</b>
<b>Encombrants</b>	<b>1 754</b>	<b>1 629</b>	<b>1 627</b>	<b>1 614</b>	<b>1 535</b>	<b>1 350</b>	<b>1 245</b>	<b>1 355</b>
<b>Déchèteries***</b>	<b>40 610</b>	<b>39 955</b>	<b>42 224</b>	<b>40 723</b>	<b>41 081</b>	<b>40 855</b>	<b>38 202</b>	<b>38 879</b>
<b>DMA**</b>	<b>128 733</b>	<b>127 539</b>	<b>130 169</b>	<b>125 881</b>	<b>124 854</b>	<b>124 324</b>	<b>121 037</b>	<b>121 160</b>
<b>Évolution DMA N / N-1</b>		<b>-0,9%</b>	<b>2,1%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>+0,1%</b>
<b>OMR</b>	<b>302</b>	<b>300</b>	<b>301</b>	<b>293</b>	<b>286</b>	<b>286</b>	<b>285</b>	<b>279</b>
<b>Tri</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>57</b>	<b>55</b>	<b>57</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>62</b>
<b>Verre</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>29</b>
<b>OMA*</b>	<b>391</b>	<b>384</b>	<b>387</b>	<b>375</b>	<b>371</b>	<b>372</b>	<b>371</b>	<b>370</b>
<b>Encombrants</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Déchèteries***</b>	<b>181</b>	<b>178</b>	<b>189</b>	<b>171</b>	<b>172</b>	<b>166</b>	<b>159</b>	<b>162</b>
<b>DMA**</b>	<b>583</b>	<b>570</b>	<b>583</b>	<b>566</b>	<b>563</b>	<b>563</b>	<b>550</b>	<b>553</b>
<b>Évolution DMA N / N-1</b>		<b>-2,2%</b>	<b>2,4%</b>	<b>-3,1%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>+0,55%</b>

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole - Exercice 2016

(1) Correspond aux tonnages tn global + cartons commercants

\* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte à porte ou en apport volontaire.

\*\* DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels"

\*\*\* Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et inertes compris.

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole - Exercice 2016

- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles :

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

- **Les sacs de collecte** ;
- **Les bacs** ;
- **Les points de regroupement** ;
- **Les points d'apport volontaire** ;
- **Les sacs de pré-collecte**.

L'organisation de collecte des déchets évolue depuis 2013 en corrélation avec les projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre : la conteneurisation, la géolocalisation ou la mise en œuvre de la R 437 qui permet d'optimiser les tournées et de réduire les fréquences de collecte.

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2002 précise les modalités de présentation des déchets ménagers à la collecte qui comprend :

- **La collecte des OMR et du Tri en porte-à-porte** ;
- **La collecte des points d'apport volontaire** ;
- **La collecte des déchets encombrants** ;
- **La collecte des déchets des professionnels**.

#### - Prévention des déchets ménagers et assimilés :

- Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010 : donnée non communiquée

#### I.2. Indicateurs techniques relatifs au traitement

#### - Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :

- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant :
- **Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD)** situé avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :
  - **Une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;**
  - **Une Unité de Valorisation Energétique (UVE) ;**
  - **Une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).**

A cela s'ajoutent :

- **Les déchèteries** : Le réseau de des déchèteries de Metz Métropole est exploité par HAGANIS et est constitué de 8 sites :
  - La Petite Voëvre à Metz-Borny
  - La Houblonnière à Metz-Nord
  - La Seille à Marly
  - La Mance à Ars-sur-Moselle
  - Le Haut-Rhèle à Montigny-lès-Metz
  - Le Pas du Loup à Metz-Magny
  - La Roselière à Vernéville
  - Le St-Pierre à Peltre
- **La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)**, exploitée par HAGANIS depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, située rue de la Mouée.
- Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets :
- **L'UTM** : l'Unité de Tri des Matériaux permet de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.
- **L'UVE** : l'Usine de Valorisation Energétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure, surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Electricité de Metz.
- **L'UVM** : les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et dirigés jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés. La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 155 kg de mâchefers, et la récupération de 18 kg d'acier et de 1,2 kg de métaux non magnétiques.
- **Les déchèteries** : les déchets sont recueillis dans des bennes dédiées, dans des compacteurs ou des alvéoles fermées, en fonction du type de déchet. La déchèterie permet ensuite d'orienter les déchets triés vers des filières de valorisation, de regrouper les déchets dangereux et non dangereux en évitant des transferts de pollutions, et d'empêcher les dépôts sauvages.
- **La PAVD** : elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ :
  - Une déchèterie professionnelle : elle traite les déchets des professionnels et des services techniques des collectivités environnantes. Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques), ne sont pas admis.
  - Le centre de transfert : il permet de rassembler les déchets non incinérables, les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par Metz Métropole. Elle organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

- Le centre de préparation des déchets de bois et de déchets verts : il accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels. Les bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes) et A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse). Le bois B (bois ayant reçu un traitement), composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage.
- Capacités de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que, le cas échéant, la performance énergétique des installations :

  - **L'UTM** : en 2016, **18 332 tonnes de déchets de collectes sélectives** ont été réceptionnées et **17 195 tonnes d'emballages ménagers** ont été triées permettant la livraison aux filières industrielles de **13 987 tonnes de matériaux prêts à recycler** et à la valorisation énergétique de **3 208 tonnes de refus de tri**.
  - **L'UVE** : l'Usine de Valorisation Energétique a réceptionné en 2016 **100 582 tonnes de déchets non dangereux**, dont **91 749 tonnes d'ordures ménagères**, **4 936 tonnes d'encombrants** et **3 897 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités**. En 2016, l'incinération de **101 340 tonnes** a permis de produire **301 808 tonnes de vapeur** et la vente de **211 992 MWh** (18 228 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est élevé en 2016 avec un **taux de 79,3%**.
  - **L'UVM** : en 2016, **15 774 tonnes de mâchefers** ont été affinées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires. **118 tonnes de métaux non-ferreux** et **1 857 tonnes de métaux ferreux** ont été reprises et recyclées.
  - **Les déchèteries** : en 2016, **38 879 tonnes** de déchets ont été réceptionnés, dont la composition est la suivante :
    - Gravats = 9 776 tonnes
    - Déchets verts = 8 904 tonnes
    - Incinérables = 4 194 tonnes
  - **La PAVD** : en 2016, la PAVD a enregistré **23 831 dépôts de déchets** (+ 13,87% par rapport à 2015) générant **52 113 tonnes** de déchets (+ 7,59% par rapport à 2015).

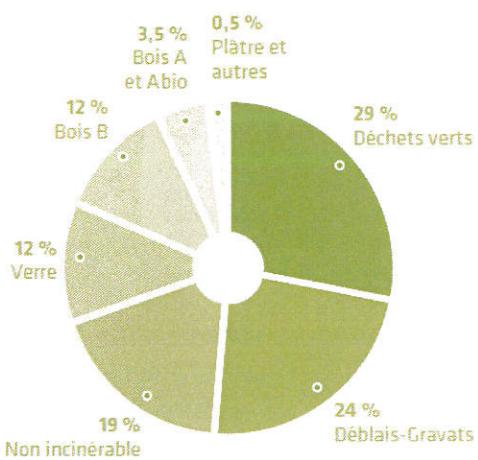


Figure 2 – Illustration de la répartition des flux de déchets traités à la PAVD au cours de l'exercice 2016.

- Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés :

Taux global de valorisation matière : **31 690 tonnes**, décomposées comme suit :

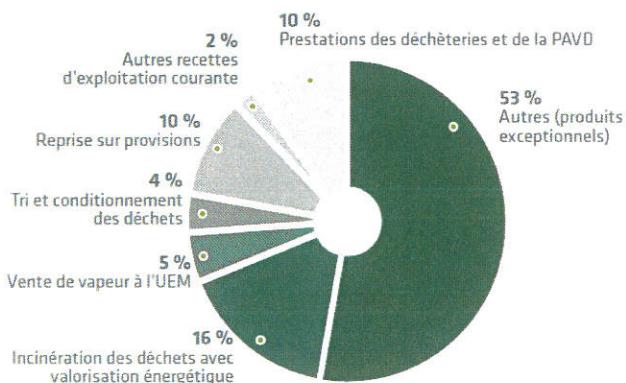
- 13 987 t de matériaux triés recyclés
- 1 918 t de métaux incinérés recyclés
- 41 t platinages recyclé
- 15 744 t de mâchefers valorisés en remblais

Taux de valorisation énergétique des quantités de déchets : **101 340 t** traités à l'Unité de Valorisation Energétique et **211 992 MWh** de chauffage urbain et électricité

- Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage avec une base 100 en 2010 : donnée non communiquée
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :
  - **789 composteurs** en 2016 distribués à 712 foyers ;
  - **24 nouveaux sites de compostage en pied d'immeubles** ;
  - **1 site de compostage de quartier** (70 foyers) ;
  - **11 nouveaux sites de compostage de quartier** ;
  - **199 tonnes de TLC détournées** dont 60% réemployées et 35% recyclées grâce à 100 bornes dont 59 conventionnées Metz Métropole et Tri d'Union ;
  - **6 établissements de restauration collective** nouvellement engagés dans une démarche de lutte contre le GA;
  - **1 thèse sur les changements de comportements liés au GA** ;
  - **36 journées de récupération en déchèteries par Emmaüs** ;
  - **56 entreprises publiques et privées** accompagnées dans une démarche de réduction de leurs déchets ;
  - **35 animations** organisées soit 2 540 personnes sensibilisées.

## II- Indicateurs financiers

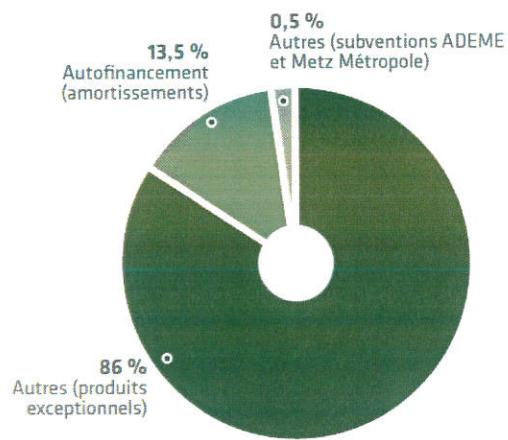
- Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements : (cf. point 1.)
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement :
  - Dépenses d'exploitation courante : 13 137k€ H.T.
  - Autres dépenses d'exploitation : 38 687k€ H.T.
  - Recettes d'exploitation courante : 21 777k€ H.T.
  - Autres recettes d'exploitation : 36 937k€ H.T.



*Figure 3 – Illustration de la répartition des recettes d'exploitation au cours de l'exercice 2016.*

- Dépenses courantes d'investissement : 4 031k€ H.T.
- Dépenses exceptionnelles d'investissement: 54 678k€ H.T.
- Recettes courantes d'investissement: 5 857k€ H.T.

- Recettes exceptionnelles d'investissement : 36 503k€ H.T.



**Figure 4 – Illustration de la répartition des recettes d'investissement au cours de l'exercice 2016.**

Modalités de financement du service de public de prévention et de gestion des déchets et assimilés : (cf. point.2.)

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises : en 2016, les prestations rémunérées à des entreprises représentent 12% des recettes d'exploitation courantes (2 613k€). Cette recette est en baisse par rapport à 2015 en raison de la perte des marchés de tris qu'a subi HAGANIS.
- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le cas échéant incitative :
  - **Redevance spéciale d'élimination des déchets** : elle s'applique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 à toutes les entités publiques et privées produisant plus de 15 000 litres de déchets par semaine et bénéficiant du service public de collecte et traitement des déchets. Elle est calculée par abaissement successif du seuil de production. Le second seuil, applicable à compter de janvier 2017, a été fixé à 8 000 litres hebdomadaires.
  - **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : calculée sur la valeur du foncier bâti, sans corrélation avec la quantité de déchets produite.
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes : 263k€, soit 7% des produits, proviennent des droits d'accès en déchèterie des Communauté de Communes du Pays de Pange et du Val de Moselle.
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement : plus de 2M€, représentant plus de la moitié des produits sont des soutiens versés par les éco-organismes, en fonction des performances de collectes sélectives, majoritairement sur les déchets recyclables en porte à porte.

Montant détaillé non communiqué.

- Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation en les précisant par flux de déchets : 45% des recettes ont été perçues au titre de la valorisation énergétique des déchets ménagers, soit près de 9 799 650€.

Montant détaillé non communiqué.

- Coût aidé tous flux et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années :

Le tableau ci-dessous récapitule le coût aidé T.T.C par habitant pour tous flux et pour chaque flux de déchets.

	Coût aidé TTC / HABITANT	
	2015	2016
<b>OMR</b>	<b>74,36 €</b>	<b>71,76 €</b>
<b>Tri</b>	<b>14,35 €</b>	<b>19,29 €</b>
<b>Verre</b>	<b>2,55 €</b>	<b>2,54 €</b>
<b>Déchèteries</b>	<b>19,54 €</b>	<b>20,97 €</b>
<b>Encombrants</b>	<b>2,40 €</b>	<b>2,47 €</b>
<b>Déchets verts</b>	<b>1,53 €</b>	<b>1,36 €</b>
<b>TOTAL</b> <b>(hors Encombrants et DV)</b>	<b>110,80 €</b>	<b>114,56 €</b>

Le coût aidé par habitant augmente de **3,39%** par rapport à l'exercice 2015 et les tonnages augmentent de **1,28%**.

- Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets :

Le tableau ci-dessous synthétise le total des charges par étapes techniques pour tous flux confondus et pour chaque flux de déchets :

	OMR	Recyclables	Cartons commerçants	Verre	Verre restaurateurs	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	DV	Marchés et manifestations	DMA
Population "adhérente"	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916
Population totale desservie	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	218 916	233 200	218 916	218 916	233 200
Tonnage global collecté	60 345	12 532	1 071	5 890	407	80 245	1 355	27 822	3 499	682	113 603
Charges de structure	1 156 698	472 701	5 089	52 258	1 086	1 687 831	37 806	373 924	21 246	7 777	2 128 585
Communication	150 277	194 897	-	34 536	-	379 710	4 479	6 719	-	-	390 908
Prévention	204 857	15 544	1 636	7 690	655	230 383	2 291	51 596	5 236	655	290 160
Pré-collecte	877 975	652 454	-	93 892	-	1 624 321	-	-	-	-	1 624 321
Collecte	5 850 085	3 153 581	60 527	473 724	8 250	9 546 167	273 155	1 179 624	109 499	94 343	11 202 788
Transfert/transport				63 033	4 356	67 389		1 304 628		-	1 372 017
Traitement	6 908 278	2 140 209	22 920	-	-	9 071 407	186 363	2 031 710	144 793	78 043	11 512 315
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>15 148 169</b>	<b>6 629 387</b>	<b>90 172</b>	<b>725 133</b>	<b>14 347</b>	<b>22 607 207</b>	<b>504 094</b>	<b>4 948 202</b>	<b>280 775</b>	<b>180 817</b>	<b>28 521 095</b>

*A titre complémentaire, l'ensemble des éléments pris en compte dans la détermination des indicateurs susmentionnés sont détaillés dans le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés réalisé par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et soumis pour information au Conseil Municipal.*

  
**Dominique GROS**  
 Maire de Metz  
 Conseiller Départemental de Moselle